

BULLETIN  
DE LA  
**SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES**  
DE L'AUDE

---

CINQUANTE DEUXIÈME ANNÉE — TOME XLVI

---



CARCASSONNE  
Imprimerie E. ROUDIÈRE — 33, Rue Courtejaire

1943

---

---

BULLETIN

de la

Société

d'Etudes

Scientifiques

DE L'AUDE

---

TOME XLVI

---

1943

---

CARCASSONNE

IMPRIMERIE

ROUDIÈRE

---

---

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES

DE L'AUDE

## Modification aux Statuts

1° Tout membre de la Société, ancien ou nouveau, qui versera entre les mains du Trésorier la somme de quatre cents francs (400 fr.) sera nommé **Membre à vie** de la Société.

Les sommes provenant de versements de cette nature seront placées dans une banque à un compte spécial et, lorsqu'elles auront atteint un chiffre suffisant, converties en achat d'obligations. Ces obligations s'ajouteront au capital de la Société déjà existant, le montant seul des coupons sera versé au Crédit du compte général.

2° Vu l'augmentation constante du prix du papier et des frais d'impression, le prix de la cotisation annuelle est fixé à vingt francs.

3° Le Bureau fait appel à ceux de ses membres qui ont à cœur la bonne marche de la Société, et les invite à faire un versement supérieur.

Les membres qui auront versé une somme supérieure à celle fixée par les statuts, auront le titre de **Membres bienfaiteurs**.

MODIFICATION A L'ARTICLE 11. — La femme et les enfants non mariés d'un membre titulaire, qui seront élus membres de la Société, payeront une cotisation réduite à 5 francs. Ils jouiront de tous les avantages accordés aux membres titulaires, à l'exception du service du bulletin lequel ne sera distribué qu'aux seuls membres payant la cotisation entière.

Le diplôme de membre de la Société sera délivré à ces nouveaux membres, moyennant la somme de cinq francs.

Chèques postaux :

TOULOUSE C/C 10 675  
Société d'Etudes Sc. de l'Aude  
5, Rue de la Mairie  
CARCASSONNE

ART. 40 du REGLEMENT. — La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions ou assertions émises par les auteurs des articles insérés dans son Bulletin ou des communications faites en séance, même si elles n'ont été suivies d'aucune discussion.

Par application de la Décision du 16 juin 1941 du Répartiteur Chef de la Section du Papier, Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle, la liste des Membres et des Sociétés Correspondantes ne figure pas au présent Bulletin.

# BULLETIN

DE LA

## SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES

DE L'AUDE

CINQUANTÉ DEUXIÈME ANNÉE — TOME XLVI



CARCASSONNE

Imprimerie E. ROUDIÈRE — 33, Rue Courtejaire

1943

PREMIÈRE PARTIE

MEMBRES NOUVEAUX 1941-1942

*Membres Bienfaiteurs nouveaux*

- 1941 M. Charles CABRIÉ.  
1942 MM. BAUDRU, Marius CATHALA, CERTAIN, Made-  
moiselle LIMOUSIS.

*Membre Correspondant :*

- 1942 M. ASTRE, Chargé de Cours de Géologie à la  
Faculté des Sciences de Toulouse.

*Membres Titulaires admis en 1941 :*

MM.

- BÉZIAT Pierre, rue des Rames Prolongée, Carcassonne.  
BOURRELY, architecte des Monuments Historiques.  
COMBES Joseph, adjoint au Maire de Carcassonne.  
DESMOULINS Jean, homme de lettres, 71, rue Leavers,  
à Calais.  
LANOIR Georges (Madame), rue Coste-Reboulh, Carcas-  
sonne.  
LARGE (Mademoiselle).  
LAUTIER Jean, Directeur du Syndicat agricole de Douzens.  
LEMOINE, docteur, à Saissac.  
MILLÉ Léopold, 15, rue de la Trinité, à Limoux.  
MONTANIÉ Jean, 62, route de Limoux, à Carcassonne.  
QUINTE Hervé, Poète, rue Villebois-Mareuil, à Graulhet  
(Tarn).  
RIGAUD Emile, 70, rue de l'Hôpital, Castelnaudary.  
ROUSSET Jeannine (Mademoiselle), Institutrice, Artiste-  
peintre, 17, rue du 14-Juillet, Carcassonne.  
SEIGNON Henri, Ferrals-les-Corbières.  
VIDAL (abbé), curé de Limousis.  
WEBER Max, Président de la Société Minière de la Lou-  
batière, Fontiers-Cabardès.

*Membres Familiaux admis en 1941 :*

- Madame Pierre FAGE.  
M. GABARROU André.  
Madame Maurice NOGUÉ.

*Membres titulaires admis en 1942 :*

MM.

- BAUDOT (Mademoiselle), assistante au Laboratoire d'Ana-  
tomie Pathologique de Paris, 28, rue Pré-  
fecture, Carcassonne.  
BECHET A.-R., Président de la Société des Sciences, Let-  
tres et Arts de Lot-et-Garonne, 9, rue Ga-  
ronne, à Agen.  
BRAS G., Instituteur, Couiza.  
CANNAC Hélène (Madame), Sculpteur, Boulevard Marcou,  
Carcassonne.  
CASTILLOU Roger, Ecole d'Agriculture de Charlemagne.  
CAZALS Louis-Marie, Journaliste, Preixan.  
COURRENT Maurice, Directeur d'Ecole, Homps.  
DAGUET Marie-Antoinette, (Mademoiselle), Lauréate des  
Jeux Floraux, Douzens.  
GUILHEM Jean, négociant, Bram.  
ITARD-LONGUEVILLE Marcel, à Carcassonne.  
JIMENEZ (Madame), Professeur, Ecole Louis-Pasteur, à  
Narbonne.  
LAMOÏHE, Docteur en médecine, Domaine de Cassagnau,  
Pauligne.  
MEISSONNIER Albert, Grèzes.  
MINGAUD Charles, Etudiant, 7, Square Gambetta, Car-  
cassonne.  
MIQUEL Henri, Ecole d'Agriculture de Charlemagne.  
PAGÈS Aimé, avocat, 8, rue de Belfort, Carcassonne.  
SOCIÉTÉ DES AMIS DU LIVRE ET DE L'ART, Bibliothèque  
Municipale, Castelnaudary.  
TAUBOU (Mademoiselle), Professeur, Ecole Louis-Pasteur,  
Narbonne.

*Membres décédés en 1941*

MM.

ARRIBAUD Bernard, Directeur d'Ecole Honoraire.  
COMBELERAN Clément, Docteur en Médecine, Carcassonne.  
SABATIER Paul, Doyen Honoraire de la Faculté des Sciences de Toulouse.  
TARBOURIECH Albert, Olonzac.

*Membres décédés en 1942*

MM.

LALAURIE, Docteur, Cuxac-d'Aude.  
ORMIÈRES, Docteur, Carcassonne.  
NOGUÉ Osmin, Avocat, Carcassonne.

## ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

pour 1941

*Directeur* : M. COURRENT Paul, Docteur en médecine, \* O. I. P. \*  
Chevalier de l'ordre de la santé publique, Correspondant de la commission des monuments et objets d'art du département de l'aude, Lauréat de l'académie de médecine.

### COMPOSITION DU BUREAU

*Président* : M. MONDIES Paul.  
*Vice-Présidents* : Docteur CANNAC  
M. PERRET Vincent.  
*Secrétaire général* : M. HYVERT Roger, O. A. \* Ch. M. A.  
*Secrétaire adjoint* : M. CAHUZAC René.  
*Trésorier* : M. FAGES Antoine, O. I. P. \* Ch. M. A.  
*Trésorier adjoint* : M. FAGES Pierre.  
*Bibliothécaire* : M. BLAQUIERE, archiviste-paléographe.  
*Conservateur des Collections* : M. MESNARD Henri.

### COMITÉ DU BULLETIN

MM. EMBRY Pierre, O. I. P. *	BONNET Etienne
ESPARSEIL Raymond	COURRENT Paul. * O.I.P. *
HYVERT Roger, O.A. * Ch. M.A.	CABRIE Charles, O. I. P. *
FAGES Antoine, O.I.P. * Ch. M. A.	BOYER Charles, O. A. *
	Correspondant de la Commission des monuments et objets d'art.

### COMITÉ DES EXCURSIONS

MM. Pierre EMBRY	Raymond ESPARSEIL
Vincent PERRET	Antoine FAGES
Marius CATHALA	Ernest BARTHÈS
	Docteur COULOUMA

### COMITÉ D'ÉTUDES

*Botanique* : PERRET, COULOUMA — *Préhistoire* : A. FAGES, HELENA, P. DAVID — *Entomologie* : MOSER, P. FAGES — *Archéologie* : COURRENT, BOYER — *Ornithologie* : CREBASSOL — *Minéralogie* : ESPARSEIL — *Numismatique* : CERTAIN.

Le Président et le Secrétaire font partie de droit des Comités du Bulletin et des Excursions.

## Procès-Verbaux des Séances 1941

Séance du 19 janvier 1941

Présidence de M. BARTHES, puis de M. MONDIES

M. BARTHÈS, Président sortant, prononce l'allocution suivante :

« Arrivé au terme du mandat délicat que vous m'avez confié, celui d'être votre Président pendant l'année 1940, je viens vous exprimer à nouveau toute ma gratitude et vous dire combien je vous suis reconnaissant, autant et plus de la sympathie que vous m'avez exprimée par votre geste unanime, que pour le grand honneur que vous avez fait au très modeste chercheur que je suis.

« D'ailleurs, si je suis arrivé au port sans encombre, c'est que l'équipage de mon bord était sûr et compétent et que j'ai trouvé dans mes collaborateurs du bureau de la Société, des amis disposés à rendre facile la tâche imposée à celui-là qui s'était défendu d'être votre premier.

« Il est de saine tradition dans notre Compagnie, de faire présenter tous les ans par le Président sortant, le rapport moral de la Société.

« Les circonstances n'ont pas permis à M. René LAUTH, Président en 1939, de faire devant vous le bilan des travaux de l'année. Je n'ai pas la prétention de le faire à sa place; on vous remettra incessamment le bulletin dans lequel vous pourrez prendre connaissance des importantes communications de l'année et des publications qui y ont été faites.

« Mais je ne saurais pourtant négliger de vous remettre en mémoire les belles fêtes du Cinquenaire de la Société d'Etudes Scientifiques, célébrées les 21 et 22 mai 1939 et d'adresser vos remerciements

et les miens aux organisateurs de cette belle manifestation.

« Brillante fut l'assistance de ces fêtes : M. le Préfet de l'Aude en fut le Président d'Honneur; l'Université y fut représentée par M. le Recteur de Montpellier, deux professeurs de Faculté de cette ville : M. le doyen FLICHE et M. THOMAS. Deux professeurs de Toulouse : M. le doyen honoraire SABATIER et M. le comte BÉGOUEN.

« Nombreux furent les délégués des Sociétés savantes des Départements voisins et du Département de l'Aude, les membres de la Fédération Historique du Languedoc.

« Nous avons tous présente dans nos souvenirs l'amabilité exquise avec laquelle M. le docteur TOMEY, Maire de Carcassonne, reçut la Société et ses invités dans une salle fleurie de son Hôtel de Ville et combien furent cordiales les félicitations qu'il adressa à la mémoire des fondateurs et aux animateurs dévoués de notre Société, à la prospérité de laquelle il leva son verre.

« Simple, mais solennelle, fut la cérémonie religieuse de Saint-Nazaire, présidée par Monseigneur RIVIÈRE, Vicaire Général de l'Evêque de Carcassonne, honorée par la présence de M. le chanoine CUNNAC, qui prononça une homélie d'une très haute portée philosophique.

« Vous savez que notre sympathique Préfet, M. VOIZARD, entouré de MM. COURRENT et LAUTH, présida, avec une affabilité et une distinction innée, les agapes fraternelles ordonnées et brillamment présentées par le Vatel JORDY. Une atmosphère sympathique ne cessa de régner dans ce milieu de dames aux brillantes toilettes et de savants venus de plusieurs lieues à la ronde. Tout y fut au goût de tous : fleurs aux couleurs vives, mets délicieux, vins généreux,

toasts éloquents portés à l'avenir prospère de la Société, clos par M. le Préfet dans un discours de belle envolée, qui suscita l'enthousiasme unanime.

Le clou scientifique des fêtes fut, sans confredit, l'exposition de préhistoire due à l'initiative de notre Président, M. LAUTH. Les collections de la Société et de quelques particuliers, les découvertes récentes de M. Pierre DAVID et de ses élèves dans les grottes de l'Aude, furent savamment présentées par M. le comte BÉGOUEN, M. et Madame PASSEMARD et M. Pierre DAVID. Pendant ce temps, sous la conduite de M. EMBRY, conservateur, un certain nombre d'invités visitèrent le musée lapidaire de la Cité.

« Vers 16 h. 30, M. FLICHE, doyen de la Faculté des Lettres de Montpellier, accompagné de M. PARISELLE, recteur, de MM. les professeurs SABATIER, BÉGOUEN, THOMAS qui par leur présence étaient venus rehausser l'éclat de nos fêtes, ouvrit, dans le salon de l'Hôtel de la Cité, la séance du Congrès de la Fédération historique, et ce fut aux applaudissements d'un public d'élite que de fort intéressantes communications furent exposées, dont trois concernant le pays de l'Aude.

« Et le soir, à 20 h. 30, la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, tenait une séance solennelle sous la présidence de M. René LAUTH en présence des hautes personnalités que vous savez.

« M. LAUTH, dans un discours fort applaudi, exprima le désir de voir la Préhistoire prendre une place importante parmi les préoccupations scientifiques de la Société.

« Il serait trop long même d'énoncer les titres des communications exposées, je dirai en bref que, après le panégyrique du fondateur de la Société Louis CHARTIER, prononcé par M. A. FAGES, elles touchèrent à

toutes les branches de la science qui constituent les sujets d'étude de notre Compagnie.

« Une médaille commémorative des fêtes du Cinquantenaire est l'œuvre du sculpteur ICHÉ et porte comme devise : « *Homo Additus Naturæ* ».

« Le lendemain ces fêtes se sont continuées et terminées par une excursion dans la haute vallée de l'Aude, à la prise d'eau de Puyvalador, aux usines de la Société Méridionale, aux monuments historiques : le donjon d'Arques, le château des Joyeuse, les ruines de la Cathédrale d'Alet.

« Il n'est pas de médaille sans revers. Quelques mois après ces magnifiques manifestations, éclatèrent comme un coup de tonnerre dans un ciel nuageux des bruits d'une guerre inévitable; la France et l'Allemagne allaient en venir aux mains.

« Nombreux furent ceux de la Société qui allaient rejoindre les unités combattantes et nous, les anciens, plongés dans une angoisse bien légitime, nous accompagnâmes de nos vœux les plus chers, ceux que le devoir appelait à l'ennemi.

« Et cependant, la Société continuait à tenir ses séances, avec le ferme espoir de voir rentrer victorieuses les armées françaises.

« Mais l'heure ultime sonna, catastrophique. Les Allemands étaient en France et le moment terrible arriva où l'on ne put plus songer à les arrêter. Et malgré tout, parce que la France veut vivre, des organismes même officieux comme le nôtre, n'ont pas le droit de se laisser aller au découragement. Nos réunions n'ont pas cessé et ce sont les séances de cette époque endeuillée que j'ai été appelé à présider, partagé entre la douleur de voir notre pays envahi par l'ennemi et mon admiration pour vous tous, Messieurs, qui avez continué avec l'espérance de la

rénovation de la France, vos recherches et vos travaux.

« Notre bulletin de 1941 subira peut-être, de toutes les contingences présentes, un retard dans sa publication, mais il sera certainement imprimé en temps opportun. Et en attendant, permettez-moi de vous en présenter une analyse succincte.

« M. le docteur COURRENT, à la séance de janvier, vous a présenté des documents authentiques concernant la famille de Treilhes-Gléon-Durban; et à la réunion de décembre, il nous a donné la primeur d'un ouvrage richement et artistement illustré, dont le titre est le suivant : *Généalogie de la Maison Treilhes-Gléon-Durban*. Il nous a présenté l'histoire des derniers représentants de cette famille qui, fondée en 990 finit en 1877 avec Henry, marquis de Gléon. Notre Directeur a découvert une nouvelle station romaine ou plutôt gallo-romaine dans le canton de Durban.

« Vous savez combien sont nombreuses et intéressantes les communications faites en séance par M. R. ESPARSEIL sur la minéralogie. En nous présentant un échantillon de fer de la mine de la Ferrière, il nous a fait un exposé de la composition des minerais de cette exploitation qui consistent en argent, or, cuivre, cobalt, soufre et arsenic.

« M. ESPARSEIL a fait don pour les collections de la Société, d'un échantillon de mispickel découvert par lui dans les environs de Capservy, commune de Villanière. Le minerai contient 18 grammes d'or à la tonne.

« Dans le bulletin qui publiera les travaux déposés sur le bureau de la Société en 1940, paraîtra une plaquette fort importante du même auteur : « *L'âge du bronze et la légende de l'Atlantide* ».

« M. ESPARSEIL nous donne fréquemment l'analyse d'ouvrages et de travaux concernant le département de l'Aude, mais parus dans des revues différentes.

« M. JEANJEAN nous a rendu compte de deux lettres de Louys, l'auteur d'*Aphrodite*. La première décrit Carcassonne comme une ville maussade et sans intérêt; la deuxième est une rétractation et une réhabilitation ». La Ville haute mérite bien d'être vue. C'est très beau et très curieux.

« M. CERTAIN nous a présenté au cours de l'année, des pièces romaines et des objets romains de sa collection.

« M. MESNARD nous a donné la primeur de déterminations de pièces turques, ottomanes, syriennes et arabes de la collection Barthez.

« M. Gabriel RIVALS a porté à la Société un testament et des documents concernant un illustre Carcassonnais, l'abbé Jean David, prieur de l'abbaye de la Haye des Bonhommes-les-Angers, près Angers, frère de Gabriel David, ancêtre direct d'un autre Gabriel David, maire de Carcassonne, lequel était son bisaïeul et son parrain.

« M. le lieutenant MARTINEZ a fait une communication sur des pièces marquées de la Guyane et a déposé une étude sur la « *Milice garde-côte des Bouches de l'Aude* ». Ce travail trouvera sa place dans le bulletin.

« M. le docteur COULOUMA a adressé à la Société le compte-rendu des obsèques de Jean MIQUEL, membre de notre Compagnie, le patriarche de Barroubio, et l'oraison funèbre qu'il a prononcée sur la tombe de cet homme de bien, de ce savant émérite, de cet érudit modeste, historien de son propre domaine, dans lequel il reposera à côté de ses ancêtres dans le petit campo santo de St-Jean de Pieval.

« M. CABROL nous a donné des notes et des photographies sur Caux et Sauzens et décrit une croix de

Pierre du XVII<sup>e</sup> siècle, trouvée à Puivert dans le cimetière de Cap Ferrière.

« M. A. FAGES, dont la compétence en entomologie égale ses connaissances en préhistoire, nous a offert un aperçu de la richesse en insectes de la rive gauche du Fresquel; il nous a communiqué encore au nom de son fils Pierre FAGES, quelques travaux sur les insectes et entre autres sur « *Saperda punctata* ».

« A la dernière séance, enfin, M. le docteur CANNAC, notre sympathique vice-président, a analysé le livre « *Mes Cavernes* », de Norbert Casteret, nous a fait vivre les dangers courus par les spéléologues dans leurs fouilles des grottes et nous comptons bien que le Président de la Société spéléologique de l'Aude, rédigera à ce sujet un rapport qui aura sa place dans le bulletin de 1941.

« L'excursion projetée par la Société au Château de Miramont, à Saint-Jean de Roquenégade et à Douzens n'a pu avoir lieu à cause des graves événements du moment.

« En revanche, il est sorti des presses de la Société en 1940, trois publications importantes :

« 1<sup>o</sup> *L'Histoire du Clergé Audois pendant la Révolution* », de M. le Chanoine SABARTHÈS ;

« 2<sup>o</sup> *La Commémoration du Cinquantenaire de la Société* ;

« 3<sup>o</sup> *Le Bulletin de la Société de 1940* qui vous sera distribué le mois prochain.

« Et je serais impardonnable d'oublier la table alphabétique décennale des travaux de notre Société, suite de la table trentenaire, vrai travail de Bénédictin, que nous devons à notre vénéré Directeur. Et nous aurons soldé ces travaux avec le budget que gère avec tant de compétence notre sympathique argentier M. Antoine FAGES.

« Et voilà, Messieurs, la colossale besogne que vous avez effectuée pendant cette année à laquelle nous pouvons sans exagération attribuer le qualificatif de terrible.

La Société d'Etudes n'aura pas cessé, malgré tous les malheurs qui ont frappé la patrie française, de travailler à sa bonne renommée.

« Vous avez, Messieurs, renouvelé leur mandat aux membres du bureau qui furent mes collaborateurs; ils formeront autour de notre nouveau Président une garde d'honneur et une pléiade d'administrateurs avertis; vous leur avez adjoint un nouveau Vice-Président, M. Vincent PERRET, dont nous connaissons la science botanique et sa compétence administrative par la façon élégante avec laquelle il dirige la Société des Randonneurs de Narbonne; et un nouveau bibliothécaire en remplacement de M. CERTAIN, empêché par ses occupations professionnelles. J'ai nommé M. BLAQUIÈRES, archiviste départemental, auquel nous adressons dans sa captivité nos souhaits de prompt retour.

« Mais le geste, dont je vous félicite surtout, c'est d'avoir appelé à la Présidence, pour 1941, M. Paul MONDIÈS, ancien Vice-Président, auquel vous n'aviez jamais pu faire accepter d'être notre Premier.

« Comme don de joyeux avènement, M. MONDIÈS nous a donné à une des dernières séances, la description d'une station de l'âge du bronze, sise à Durban (Aude), sur la rive gauche de la Berre, au milieu de schistes portant de très belles empreintes de fougères. Il nous a présenté un talon de hampe de lance, quatre bracelets de bronze ouvragé et un rasoir. Vous avez entendu votre Président faire la description de ces objets dont il fait don au Musée de la Société.

« Son travail illustré sur cette station, sera un des plus beaux chapitres de notre prochain bulletin.

« M. MONDIÈS est d'ailleurs l'auteur d'un article fort intéressant écrit au sujet des inondations qui détruisirent la ligne des tramways de Félines-d'Hautpoul et il a publié dans le volume XXXII de notre collection, le compte-rendu d'une excursion organisée, dirigée, écrite et illustrée par lui : « *Les mines de pétrole de Gabian et le Château de Cassan* ».

« M. MONDIÈS a encore de nombreuses communications à produire sur des sujets divers et ce n'est pas sous sa Présidence que la Société cessera sa marche en avant.

« Monsieur MONDIÈS, je vous invite à vous asseoir au fauteuil de la Présidence, entouré des membres du Bureau ».

L'assistance salue par ses applaudissements nourris le discours de M. BARTHÈS, et c'est au milieu d'une ovation chaleureuse et sympathique que le Président sortant cède son fauteuil à M. MONDIÈS, qui prend la parole en ces termes :

« MONSIEUR LE DIRECTEUR,  
« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« Mon premier devoir est de rendre à notre Président sortant l'hommage de toute la reconnaissance qui lui est due pour le dévouement avec lequel il a rempli ses fonctions durant l'année écoulée, et ceci malgré toutes les difficultés créées par les douloureux événements que nous traversons.

« M. BARTHÈS vient de nous énumérer tous les travaux accomplis sous sa Présidence en 1940. Vous pouvez en juger l'importance et en apprécier la valeur.

« Les découvertes qu'il a faites précédemment à Liviana et les intéressantes communications qu'il a présentées sur cette importante station gallo-romaine, font le plus grand honneur au chercheur et à l'éru- dit qu'est M. BARTHÈS.

« Sous sa présidence, il a su maintenir, groupés autour de lui, les membres assidus à nos séances et rendre celles-ci toujours plus intéressantes par les nombreuses communications qui ont été faites et par les travaux qui ont été présentés.

« Je n'insisterai pas davantage sur les mérites de M. BARTHÈS.

« Il suffit de voir le groupe d'adeptes qu'il a formé autour de lui, à Douzens, l'empressement de ceux-ci à suivre leur initiateur à toutes nos séances et à toutes nos excursions, pour juger de la valeur du maître et de l'estime qu'il inspire à tous ceux qui l'approchent.

« Monsieur BARTHÈS, vous avez dignement rempli votre mission, et je vous exprime au nom de la Société et en mon nom personnel, l'hommage de toute notre gratitude et l'assurance de notre profonde sympathie.

« Je remercie M. CERTAIN, que les préoccupations de sa charge ont obligé de résilier les fonctions de bibliothécaire de la Société, du soin qu'il a apporté dans l'accomplissement de son travail.

« M. CERTAIN a fait preuve de grandes connaissances numismatiques et a présenté au cours de l'année écoulée de nombreuses pièces de monnaies françaises et étrangères, et plusieurs sceaux et médailles qui ont été fort appréciés.

« En regrettant la décision de M. CERTAIN, je lui adresse les remerciements de la Société pour les services qu'il a rendus.

« MES CHERS COLLÈGUES,

« A la dernière séance, vous m'avez fait le grand honneur de m'élever à la Présidence de la Société. Je n'avais jamais rêvé un si grand destin, n'ayant d'autre mérite que celui d'avoir apporté, comme tant d'autres, ma collaboration à nos intéressants travaux.

« Je suis très sensible à votre marque de sympathie dont je vous remercie très sincèrement.

« En acceptant la Présidence que vous avez bien voulu me confier, je vous promets de me montrer digne de la confiance que vous m'avez témoignée.

« J'ai eu, je l'avoue, quelques appréhensions sur les difficultés d'assurer la charge qui va m'incomber. Mais elles ont été de courte durée.

« J'estime que sous la direction d'un Maître aussi éclairé que M. le docteur COURRENT, notre Directeur, l'âme de notre Société, et de qui il serait puéril de rappeler tous les mérites; avec la collaboration de Vice-Présidents tels que M. le docteur CANNAC dont le passé est le meilleur garant pour l'avenir et de M. Vincent PERRET que vous connaissez déjà par le bien que vient de vous en dire mon prédécesseur, tant comme botaniste que comme organisateur de la Société des « Randonneurs Narbonnais »; avec le concours de notre dévoué Secrétaire Général, M. HYVERT, secondé au besoin par son adjoint M. CAHUZAC.

Avec le concours de M. MESNARD, numismate averti et très dévoué à notre Société et que vous avez entendu plusieurs fois déterminer des pièces de nos collections et avec des finances aussi bien gérées qu'elles le sont par M. FAGES Antoine et M. FAGES Pierre, ma tâche me semble bien simplifiée.

« Aussi, c'est avec pleine confiance que nous pouvons entreprendre nos travaux de l'année 1941.

« Je vous demande, Messieurs, de vouloir bien collaborer à nos communs travaux dans la plus étroite union.

« Je fais appel à tous les membres de la Société, en les invitant à nous présenter tout ce qui paraîtra intéressant.

« Ajoutons tous notre pierre à l'édifice. J'ai confiance que malgré les difficultés de l'heure présente, nous pourrons réaliser, pour notre bulletin, un travail présentable. Il ne nous est pas possible de prévoir encore un programme de travail, encore moins d'excursions.

« Nous restons en cela soumis aux difficultés que nous pourrons éprouver. Vous en serez tenus au courant. N'oublions pas les absents. Je forme pour notre archiviste M. BLAQUIÈRE et pour tous nos collègues que des circonstances malheureuses retiennent éloignés, le vœu de les voir reprendre leur place au milieu de nous avant la fin de l'année.

« Nous n'avons pas appris que des décès soient venus attrister les familles de nos collègues absents.

« Si le sort a dû être fatal à l'un d'eux, nous adressons un hommage à leur mémoire et faisons part à leur famille de nos condoléances émues.

« Je termine en formulant les souhaits très sincères pour la prospérité de notre Société et vous souhaite à tous une heureuse année ».

Le nouveau Président se rassied, au milieu des acclamations de l'Assemblée, et donne la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance, et de la correspondance.

#### DONS

M. le Président remercie au nom de la Société M. Lannes, membre à vie, qui a envoyé une cotisation bénévole de 100 francs.

#### PRESENTATIONS

M. Jean Desmoulins, homme de lettres, licencié ès-lettres, 71, rue Leavers à Calais, actuellement au Groupement de démobilisables, caserne de la Justice, à Carcassonne et Madame Georges Lanoir, veuve du Directeur des Eaux et Forêts, rue Coste-Reboulh, à Carcassonne, sont admis comme membres de la Société.

### COMMUNICATIONS

A la demande de nombreux membres qui n'avaient pu entendre sa récente communication sur *l'Age de Bronze et la légende de l'Atlantide*, M. ESPARSEIL en donne à nouveau lecture. (Le texte de ce travail a paru dans le Bulletin, tome LXV).

M. ESPARSEIL a complété son travail sur quelques points, qui font l'objet de la communication suivante :

Je me propose de réunir dans cette communication une série d'arguments en faveur de l'origine du bronze. Je viens d'avoir l'honneur de vous lire, à votre demande, le travail que j'ai déposé sur notre bureau l'année dernière sur ce sujet, je crois utile d'y ajouter ce qui suit :

On sait que lorsque Colomb découvrit l'Amérique, il ne trouva pas devant lui un pays vierge et sauvage. Une civilisation brillante occupait les régions des deux Amériques. Même les tribus d'Indiens qui peuplaient les forêts riveraines de l'Amazone et du Mississipi n'étaient pas tout à fait incultes. Ces barbares avaient leur art.

Mais la conquête, malheureusement, d'après Louis Gillet, détruisit le passé. Depuis, nous avons appris à connaître les épaves de ce monde disparu, car les antiquités des deux Amériques sont devenues des branches de l'archéologie.

Les civilisations, auxquelles j'ai fait allusion, dans le travail que je viens d'avoir l'honneur de vous relire, les Mayas, les Aztèques, les Incas, ont pris place dans l'histoire de l'humanité, ce qui nous a permis de les comparer à nos anciennes civilisations. Les grands musées d'Europe ont créé des sections d'antiquité américaine, elle est enseignée au même titre que la nôtre, et c'est ainsi qu'il est apparu que le génie mexicain, si on en juge par les ruines des Mayas et par les monuments des Aztèques, est un génie décoratif beaucoup plus que constructeur contrairement aux Incas. Par contre, la poterie péru-

vienne est recherchée comme la céramique grecque et enfin une esthétique s'est fondée faisant entrer dans le domaine du beau ce qui n'intéressait autrefois que l'ethnologue et l'anthropologiste. L'une des conséquences les plus inattendues de cet ordre de fait, est que l'art précolombien est une des sources du cubisme.

C'est donc en remontant dans le passé qu'il a été possible d'acquérir au fur et à mesure de la connaissance du monde préhistorique américain, le rapport étroit existant avec notre préhistoire.

L'architecture qui se trouve en Bolivie, aux abords de Tichuanaco dont j'ai parlé dans mon travail, possède une ressemblance troublante avec ce que les anciens ont fait par le monde et notamment en Europe ou en Egypte.

C'est tout d'abord les alignements de pierres taillées dans une andésite qui semble provenir de fort loin. Ils rappellent en mieux, par ce que ces blocs sont bien taillés, les cromlechs de notre région. Ces alignements se présentent au bord de l'ancien rivage du lac Titicaca, dont l'eau se trouve maintenant à 25 kilomètres. Ce sont d'énormes blocs de plusieurs mètres de hauteur redressés qui semblent limiter l'ancien rivage, tout en étant plantés dans le lit, comme s'ils formaient l'ossature d'une immense digue aujourd'hui disparue, à la mode de nos modernes ossatures en béton armé.

On y trouve également de vieilles statues rappelant le style égyptien, mais traitées et plantées de la même manière que celles de l'Île de Pâques. Ce sont d'énormes monolithes au sommet desquels la tête est grossièrement dégagée avec des yeux énormes, le nez étant simplement stylisé de même que les mains et les jambes sur la pierre elle-même.

La fameuse porte du Soleil qui offre tant de ressemblance avec la porte des lions de Mycènes, comme dimensions et comme mode de construction, représente un

procédé d'architecture, ainsi qu'une mise en valeur de matériaux d'après certaines méthodes que l'on retrouve chez les Egyptiens.

Trois plates-bandes superposées avec un profil très simple formant imposte dessinent la porte et semblent se prolonger de chaque côté vers les remparts disparus. Une corniche dont quelques vestiges témoignent de son existence la surmonte alors que de toutes petites niches rectangulaires sous la corniche et au-dessus des plates bandes sont disposées et alignées pour un usage mal déterminé, comme les deux grandes niches du même modèle situées de chaque côté de la porte. L'envers de ce monument situé du côté de la ville disparue comporte des dessins géométriques avec le condor stylisé comme ornement principal.

Cette civilisation, ainsi que je le fais remarquer dans mon travail, ne peut provenir que d'une peuplade de mineurs pratiquant depuis de nombreux siècles ayant précédé l'histoire écrite, l'art des mines, Or, ces mines comportent un minerai dont il est possible d'extraire directement le bronze, sur l'origine duquel personne n'est d'accord.

Louis CIRET le fait venir avec les Celtes par mer dans la péninsule Ibérique. Mais il est forcé de faire passer cette peuplade par la Bohême où il n'existe aucun gisement approprié et de là par les Iles Britanniques. C'est bien invraisemblable.

Jacques de MORGAN, dans *l'Humanité Préhistorique*, fait venir le cuivre du Nord de l'Asie. Quand à l'étain, il n'en sait rien, émettant l'idée qu'il peut être originaire de la Chine ou de l'Indochine.

LEPSIUS, le grand savant Allemand, émet l'hypothèse que les anciens auraient trouvé le cuivre au Sinaï, alors qu'il ne dit rien de l'étain.

Par contre, on ne voit pas pourquoi les indigènes de Chine auraient eu l'idée de fabriquer de l'étain dont

la métallurgie est si compliquée, alors que sans le cuivre, il est inutilisable. De plus, la cassitérite n'ayant même pas l'éclat métallique l'on se demande pourquoi un pareil minerai aurait attiré de préférence l'attention de l'homme préhistorique, alors que seul son utilité à cette époque est contestable.

De LAUNAY, dans la *Conquête Minérale*, prétend qu'il faut aller chercher les gisements d'étain loin de la Méditerranée orientale.

SAGOT, dans la *Brétagne Romaine*, indique que l'antiquité classique ne connut longtemps que l'étain de Bretagne alors que les bretons employaient le bronze de provenance étrangère.

CESAR, dans ses commentaires montre que l'étain d'Angleterre y était trouvé, alors que le cuivre y était importé.

Pour le cuivre, donc, on ne sait rien.

GLOTZ, dans la *Civilisation Egéenne*, conclut que le bronze a été apporté dans le monde connu des anciens d'on ne sait où et par une peuplade inconnue.

Mais en Espagne, on trouve des instruments en pierre polie mélangés à des objets en cuivre. Au Portugal également et cela prouverait que dans la péninsule Ibérique il y a eu très anciennement une industrie minière et métallurgique très développée, elle indiquerait que les Ibères savaient travailler le cuivre qui dans ce pays aurait précédé de longtemps le bronze.

Bien que l'étain subsiste en Espagne, on ne connaît pas de mine fournissant un minerai mixte de cuivre et d'étain d'où aurait pu sortir le bronze. Il est prouvé que ce pays où l'industrie des métaux remonte à l'âge de pierre, a été le siège d'une civilisation extrêmement ancienne.

L'humanité est tellement vieille et les migrations des peuples tellement nombreuses et enchevêtrées, que leurs noms tels que Ibère, Ligures, Celtes, Pelasges, etc., ne

peuvent avoir de valeur que lorsqu'ils servent à déterminer certains événements.

On pourrait donc se demander avec M. PLOTTON si les Celtes ne seraient pas autre chose qu'une migration des Atlantes chassés de leur terre par un cataclysme précurseur du cataclysme final. Dans une certaine mesure, cela pourrait expliquer l'arrivée du bronze par l'ouest, ainsi que je le montre dans mon travail, sans qu'il soit besoin de lui faire faire un détour invraisemblable pour le faire venir de pays où la nature des gisements ne peut permettre en aucune façon d'expliquer sa fabrication.

Dans ce cas, il faudrait admettre que la colonisation de l'Ibérie et de l'Europe Occidentale n'a pu se produire que par le processus de migrations successives des Atlantes et de là un essaimage vers l'Orient autour de la Méditerranée, concurremment avec les migrations de la même peuplade, dont parle Platon par le nord de l'Afrique.

Si on admet cette thèse, il est évident que les Pelasges ne pourraient être autre chose que des Atlantes Ibériens dont les Basques d'après l'abbé ESPAGNOL, représenteraient un dernier reste. On sait que l'abbé ESPAGNOL a établi un petit dictionnaire étymologique dans lequel il prouve que le Basque n'est que du grec pelasgique.

Ces arguments confirmeraient donc mon travail, car pour si extravagante que cette hypothèse puisse paraître, elle a l'avantage de n'être pas en contradiction, ni avec les faits, ni avec les anciens textes.

Mais il reste encore l'énigme de la callais dont M. PLOTTON se sert pour établir la liaison Amérique Espagne par l'Atlantide. Sur ce point, je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui.

Dans les dolmens de l'Aude et notamment dans l'Allée Couverte de Caunes, trouvée par M. SICARD qui nous a légué les merveilleux objets en faisant partie, on trouve des colliers et des grains d'enfilage composés d'une substance voisine de la turquoise d'une couleur verte et par-

fois veinée de blanc. On l'a dénommée callais. On n'en connaît aucun gisement dans l'ancien continent.

Or, la callais est une substance formée par l'action des phosphates organiques des excréments des oiseaux sur les silicates alumineux des roches.

La callais se trouve uniquement sur les rochers isolés des Antilles fréquentés par les oiseaux de mer. Si l'on considère que les Antilles peuvent représenter l'un des restes du continent aujourd'hui englouti par la mer au commencement du quaternaire et à la fin du tertiaire qui permettait de passer d'Amérique en Europe, il est logique de faire suivre à la callais le même chemin que le bronze pour le faire aboutir à notre pays.

Mais à l'inverse de celui-ci, de ce qu'il n'y a pas actuellement chez nous des rochers isolés fréquentés par les oiseaux de mer, il ne s'en suit pas que le long des rivages inhabités à l'époque préhistorique, il n'y en eut pas.

L'énigme donc, à ce sujet, reste entière.

R. ESPARSEIL.

M. PERROUTY, qui se consacre depuis plusieurs années aux recherches radiesthésiques, a cherché à établir les fondements de ses travaux sur des données positives; il définit la polarité des individus, et, après avoir exposé sa méthode de détection des radiations individuelles, il aborde le problème délicat de la stérilité biologique, qui, selon lui, se révélerait systématiquement par une inversion de polarité.

La parole est donnée ensuite à M. CERTAIN, qui, à l'occasion du baptême de la rue Joseph-Poux, lit quelques extraits de l'œuvre du regretté historien de la Cité.

M. Pierre FAGES lit la note suivante :

Dans un des plus importants et intéressants ouvrages de Louis GAVOY, entomologiste remarquable par sa collection et par ses écrits : « Le catalogue des Coléoptères

de l'Aude », commencé en 1907 et publié en 1926, j'ai découvert pendant mes travaux une faute d'impression que je tiens à vous signaler non comme une critique, mais comme simple correction permettant à tous ceux qui liront cette imposante classification, de ne pas retomber dans la même erreur.

A la page 211, on peut lire ceci : *Rhinomacer betulx* : très commun parfois dans les vignes dont il roule les feuilles et prend le nom de cigarreur. Il s'agit ici non d'un rhinomacer, mais d'un rhynchite : et du rhynchites betuleti.

Sur la même page, on rencontre un *Cimberis attelaboïdes* qui lui est bien un *Rhinomacer attelaboïdes*.

La différence qui existe entre ces deux coléoptères est bien nette.

Ce sont tous les deux des Curculioniens ou charançons du grand embranchement des *Orthocères* ou *Recticornes*. A premier abord, ce qui les différencie, c'est l'habitat. Tandis que le *Rhinomacer* vit sur les pins où il pond en mai sur les cônes mâles des pins maritimes, le *Rhynchites betuleti* redouté par les viticulteurs sous les noms d'Urhu, cigarreur, diableau ou velours vert, pond dans les feuilles de vigne qu'il roule après avoir copieusement piqué le limbe et surtout le pétiole, de façon à arrêter la sève et ainsi de permettre aux petites larves à venir au monde plus aisément.

Du point de vue aspect extérieur, voici un court parallèle.

<b>RHYNCHITES BETULETI</b> Tête allongée Rostre filiforme et allongée Antennes terminées en massues Elytres laissant à découvert le dernier segment de l'abdomen.		<b>RENOMAEN ATTELABOÏDES</b> Tête allongée Rostre allongé et renflé à l'extrémité Antennes grêles Elytres recouvrant tout l'abdomen
---	--	---

Il est donc impossible de confondre et de classer ces deux insectes aussi près l'un de l'autre.

P. FAGES, Ingénieur agricole.

De la part de M. le docteur Charles BOYER, excusé, M. le Secrétaire donne lecture de la note suivante, relative à un document découvert aux archives communales de Tourouzelle, par M. Jean Jougla :

L'an mil sept cens quinze et le vingt huitième jour du mois d'avril dans le lieu de tourouzelle, le Conseil général des hans du dit lieu a esté assamblé en la maison commune et acoutumée et à l'issue de la messe, après avoir esté convoqué par un cri publiq à la diligence des sieurs françois ponrouch, jean teysseiré et guillaume néziat, consuls modernes du dit lieu ou sont esté présans les habittans bas signés ou marqués.

Davantage a esté proposé que lors du passage de la reine Despaigne les Consuls de l'année dernière aurait reçu un ordre de monsieur le gouverneur dazille de faire porter deux lits des plus propres qu'ils fussent dans le lieu, ce que les dits Consuls aurait fait Et par une négligence des consuls d'Azille, ils auroint laissé perdre une couverture de lit appartenant à la veuve de Jalabert et que la dite Veuve aurait tenté procès contre les dits anciens consuls et qu'il aurait obtenu ordonnance de Monsieur de Lescure contre les dits consuls à luy payer la couverture après l'avoir faite estimer par deux nommes. Et comme c'est une affaire de communauté, il ne serait pas juste que les dits Consuls suportassent la perte, mais bien luy estre permis de la faire Imposer sur le livre d'imposition de l'année présante en faveur de la dite veuve après avoir esté Estimée selon dieu et consiance tous les habittans bas signés ou marqués comme faisant et représentant le plus grand corps de la communauté tous lieu u mémient délibérer ce quy sensuit. (Archives communales de Tourouzelle délibérations de 1715).

Je n'ai pas trouvé les délibérations de 1714, ou peut-être y avait-il l'ordre et la lettre du gouverneur d'Azille, et peut-être aussi le nom de la reine d'Espagne.

En tout cas, il est bien curieux que pour la recevoir, elle et sa suite, on soit allé chercher des lits (des plus propres) et des couvertures dans les communautés voisines.

M. le docteur BOYER ajoute à cette note le commentaire suivant :

« Il s'agit du passage à Azille de la reine d'Espagne Elisabeth Farnèse. C'est un nouveau document qui permet de jalonner d'une façon plus précise le voyage de cette reine, que j'ai étudié et présenté à la séance publique du Cinquantenaire de la Société ».

M. G. RIVALS lit une

*Note concernant le*

**“ MOULIN DEL REY ”**  
*Hameau des Moulins,  
commune de la Cabanasse (Pyrénées-Orientales),  
sis aux portes de Mont-Louis*

Une ordonnance royale datée du 28 août 1691 à Versailles, a concédé à François de Fortin, marquis de Durban, gouverneur de la place et citadelle de Mont-Louis, la faculté de prendre les eaux qui lui sont nécessaires de la rivière de la Têt et autres pour faire moudre un moulin avec autant de meules qu'il estimera à propos, même d'y ajouter un moulin à papier joignant ledit moulin de blé, ensemble un moulin à cuivre où foulon, etc., sans qu'il lui soit donné en cela aucun empêchement par qui que ce soit, pour en jouir par lui, ses héritiers, successeurs ou ayants-cause, pleinement, paisiblement, et perpétuellement.

En vertu de cette concession a été créé, aux portes de Mont-Louis, le moulin à blé dit Moulin del Rey ainsi que le canal d'aménée des eaux de la Têt au moulin. M. Pierre Blanc, propriétaire à Limoux, gendre de M. Jules Rivals, ancien député de l'Aude, et neveu de M. Gabriel Rivals, membre de la Société des Etudes Scientifiques de l'Aude, est le propriétaire actuel du Moulin

del Rey, faisant partie de son domaine des Moulins et se trouve ainsi aux droits du marquis de Durban, en vertu de l'acte royal de Louis XIV qui a pu ainsi être relevé dans ses papiers de famille.

Par des actes authentiques, diverses concessions d'arrosage ont été attribuées au Syndicat du Canal de la Cabanasse pour l'arrosage, aux habitants du hameau des Moulins pour l'alimentation en eau des habitants et du bétail. Le hameau des Moulins est ainsi dénommé en raison des deux moulins qui existaient jadis, et dont il ne subsiste plus en service que le moulin del Rey.

Au sujet de cette communication, M. le docteur COURRENT fait remarquer que le nom catalan de Fortia ne peut surprendre, la famille de Durban ayant contracté de nombreuses alliances dans cette région.

M. Roger HYVERT expose le projet d'un travail qu'il se propose d'entreprendre, afin d'apporter aux membres du Corps enseignant, pour chacune des communes audoises, les éléments d'histoire locale qui peuvent servir de cadre aux monographies, et cela en se référant avant tout à la collection de notre Bulletin.

Les renseignements déjà fournis par les tables dressées par M. le docteur COURRENT seraient complétés par des indications bibliographiques relatives aux autres publications régionales.

Accessoirement, cette mise au point signalerait, pour en éviter la réédition, les erreurs contenues dans d'anciens ouvrages, et qui doivent être signalées à ceux qui n'ont pas la possibilité ou le loisir, soit de puiser aux sources de première main, soit de consulter une abondante bibliographie.

M. le Président remercie les auteurs de communications, et lève la séance à 17 heures.

Séance du 16 février 1941

Présidence de M. MONDIES

M. le Président a le regret de faire part à l'Assemblée du décès de M. Bernard ARRIBAUD, Directeur d'École honoraire, qui était membre de la Société depuis 1925; à cette occasion, il adresse à la famille de M. Arri'baud les condoléances de la Compagnie.

Après lecture du procès-verbal et de la correspondance, sont discutés deux projets d'excursion; M. FAGES propose la visite de Saint-Salvaire, MM. le docteur COURRENT et HYVERT suggèrent de visiter les ruines de Ventajou, près de Félines-Minervois. Ces deux projets sont adoptés, et leur réalisation dépendra avant tout des possibilités de déplacement.

M. le Président, apprenant le retour auprès des siens, de M. Antoine Azais, lui adresse ses cordiaux compliments.

M. Jean LAUTIER, Directeur du Syndicat Agricole de Douzens, et M. l'abbé VIDAL, curé de Limousis, sont admis comme membres de la Société.

M. le docteur PICHEIRE, d'Agde, a fait hommage de sa Monographie sur l'Eglise Romane de Formiguères en Capcir. M. HYVERT analyse cette remarquable étude :

« Formiguères, dit-il, intéresse notre département à plus d'un titre, d'abord parce qu'elle dépendit du comté de Razès avant de passer au comté de Cerdagne, ensuite parce que le village et son territoire appartenaient à l'abbaye de Bénédictins de Joucou ».

« Je suis sûr d'être votre interprète en félicitant M. le docteur Picheire de son travail sur ce monument trop peu connu de la Haute Vallée de l'Aude, et en le remerciant de l'hommage qu'il a bien voulu en faire à notre bibliothèque ».

M. MAFFRE offre à la Société une plaquette sur l'histoire locale de Rouffiac, publication qui lui a valu une lettre élogieuse de M. le Ministre de l'Education Nationale.

M. Ramière de FORTANIER, en souvenir de son frère, Capitaine, Mort-pour la France en 1939, offre un important ouvrage sur les Droits Seigneuriaux dans la Sénéchaussée de Lauragais.

M. le docteur COURRENT enrichit les collections de la Société, d'un poids en bronze qu'il reçut jadis de M. l'abbé Pont. A propos de ce poids, M. le docteur Courrent lit un article de M. Nogué, paru dans la *Revue Lauragaise*, sur les Poids Régionaux :

« Un de ces poids, faisant partie de la collection privée de M. Pierre Embry, figure : au droit (légende) : la Cité de Carcassonne, écu de France aux 3 fleurs de lys, surmonté d'une couronne; au revers (légende) : Carcassonne 1555, porte flanquée de 2 tours et surmontée de l'écusson royal aux 3 fleurs de lys.

« Le poids offert par M. le docteur Courrent est identique à celui que décrit M. Nogué, mais au revers, au lieu de la Cité, il a pour légende : Henri II, roi de France, et la date 1555.

« Son poids est de 1.180 grammes, ce qui équivaut à peu près à trois livres poids de table ».

M. PAQUET présente une série de volumes contenant des Arrêts du Parlement de Dauphiné.

M. de FORTANIER résume le résultat de ses recherches préhistoriques dans le Lauragais. Il rappelle que cette région occidentale du département présente, pour la préhistoire, des difficultés particulières.

Le sol y est rarement calcaire, aussi y a-t-il peu de grottes.

Les trouvailles peuvent être classées en deux catégories : celles qui proviennent d'alluvions anciennes, et celles qui intéressent les alluvions calcaires. Les premières sont abondantes : à Saint-Martin-Lalande, elles ont fourni une grande variété de pierres polies : percuteurs néolithiques, dont M. de Fortanier offre deux beaux spécimens pour les collections de la Société.

Les secondes sont, au contraire, très rares; à Laurabuc, M. de Fortanier a recueilli une série de pierres calcaires, dont les unes portent à peine la marque d'un travail humain, alors que d'autres sont bien caractérisées par leur forme carénée; certaines de ces pièces sont en microgranite. La question de l'utilisation de ces objets en pierre relativement tendre, n'est pas résolue.

De la part de M. Antoine FAGES, M. Pierre FAGES lit la note suivante :

Dans les récoltes préhistoriques que j'ai faites dans la station des Auriolles commune de Cavanac (Aude), une flèche à base concave et à ailerons avait retenu l'attention de notre savant maître en préhistoire, j'ai nommé M. Cartailhac; d'après lui, elle était bien rare, malgré qu'il en ait vu une dans un musée de Lisbonne (Portugal).

Depuis cette récolte (1902), j'en ai reconnu une troisième dans les nombreux matériaux qu'avait récolté en Afrique du Nord le Commandant Prévost, membre honoraire de notre Société.

Enfin, en consultant un compte rendu d'une fouille de grotte sise à Brunn (Autriche-Hongrie), j'ai reconnu dans les nombreuses planches qui illustrent ce travail, une quatrième flèche concave.

Comment se fait-il que ces pièces soient si rares quand il nous est signalé ce modèle dans différents pays.

Faut-il y voir la difficulté de l'ouvrier pour tailler ces ailerons recourbés qui veut des barbelures verticales et avec plus de fini; ou bien ce modèle a-t-il été délaissé à cause du difficile emmanchage qui n'avait pas de point d'appui comme dans les flèches pédonculées.

Dans une autre hypothèse, faut-il y voir une pièce votive.

M. HYVERT communiqué quelques extraits de ses notes sur l'histoire locale, concernant, les unes la délimitation du pagus de Carcassonne, les autres la constitution des délégations de l'Assiette diocésaine.

M. le Président remercie les donateurs et les auteurs de communications et lève la séance à 16 heures.

Séance du 16 mars 1941

Présidence de M. MONDIES

M. le Président annonce le décès de M. le docteur Clément COMBELERAN, qui était membre de la Société depuis 1914, et appartenait aussi à la Société des Arts et Sciences, qu'il présida en 1931. En cette pénible circonstance, M. le Président adresse des condoléances attristées à Madame veuve Combéleran, à M. et Madame Rancoule et à leur famille.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal et de la correspondance :

La Fédération Historique du Languedoc-Méditerranée annonce l'impression du Répertoire Archéologique du département de l'Aude (période wisigothique), œuvre de M. le docteur Boyer; à cette occasion, la Société décide d'envoyer à la Fédération une subvention de 50 francs.

D'autre part, la Commission de Propagande Régionaliste de Toulouse prépare un Congrès pour le 4 mai; M. Hyvert est désigné pour y représenter la Société.

M. MILLÉ annonce un important travail sur le synclinal de Soulatgé et un opuscule sur la culture de la vigne dans le bassin supérieur du Verdoble.

M. Max WEBER, Président et Directeur Général de la Loubatière, à Fontiers, et Léopold MILLÉ, 15, rue de la Trinité, à Limoux, sont admis comme membres titulaires.

Madame Pierre FAGES et M. André GABARROU sont admis comme membres familiaux.

M. le docteur COURRENT rend compte de l'ouvrage en occitan offert à la Société par son auteur M. MAFFRE.

M. HYVERT analyse l'ouvrage de M. de Fortanier, « les Droits Seigneuriaux dans la Sénéchaussée de Lauragais » et note en terminant que « ce vaste travail sera désormais la source indispensable de toute recherche historique sur la Région Lauragaise pendant les Temps Modernes; on n'en regrettera que davantage la disparition prématurée »

de son auteur, Mort pour la France, au cours de la guerre; que son frère, préhistorien que notre Société s'honore de compter parmi ses membres, reçoive ici, pour le don qu'il a fait à notre Bibliothèque, l'expression de notre reconnaissance ».

M. Antoine FAGES donne lecture de la note suivante :

En 1885, j'ai fouillé, sous la haute direction de l'abbé Ancé, la grotte sépulcrale du Cingla, qui est à l'Est du chemin qui va de Greffeil à Clermont-sur-Lauquet.

Nous avons fait cette fouille à cause de la trouvaille que fit un berger de Greffeillet d'un moule de fondeur qu'il avait trouvé près de la grotte.

Le vidage fut très pénible car la voûte était peu élevée (1 m. 60) et c'est assis ou accroupi que j'ai pu travailler. Toutes les sépultures étaient le long de la paroi Nord orientée Est-Ouest.

J'ai récolté un riche mobilier, mais sans ordre, ce qui veut dire que j'ai mélangé toutes les sépultures, quand un bon fouilleur doit faire l'inventaire de chacune. Voici, d'après mon carnet de fouilles, le détail :

11 haches de roches diverses dont trois sans tranchant; une en serpentine avec trou de suspension au talon et deux en bronze;

43 flèches en silex de différentes formes, mais toutes très belles;

6 lames retouchées dont une de 120;

2 défenses de sanglier, 5 canines de chien; une de cheval, toutes perforées;

9 perles en os dont deux canelées;

11 perles en stéatite, pierre oraire et albâtre;

16 en callais et 27 rondelles en coquillage.

Toute cette belle récolte a été éparpillée comme en avait l'habitude M. Ancé.

1. Musée de Carcassonne : Moule de fondeur en grès et 8 haches;

2. Collection Raynaud : 38 flèches en silex et les pendeloques;

3. Collection Fages : une hache en serpentine d'un fini parfait, deux haches en bronze et 6 lames en silex.

En 1900, j'ai cédé au docteur Chervin, de Paris, une hache en bronze afin qu'il me donne la teneur : 98,80 cuivre, 0,09 étain.

Après cette analyse et l'habitat des haches, je crois que je peux avancer que l'âge du bronze suit sans lacune l'époque de la pierre polie. D'abord, parce qu'elles étaient associées avec des matériaux robenhausiens, puis le moule avait deux cavités qui étaient le décalque d'une hache en pierre, de plus les haches en bronze que nous avons récolté ont la mensuration pareille aux cavités creusées dans le moule. La hache en bronze que j'ai l'honneur de vous présenter a le pourtour rugueux, l'ouvrier n'a pas su faire disparaître les bavures, il n'a pas su donner le fini comme dans les haches en cuivre. Pour ces dernières, on voit que l'ouvrier est plus savant, qu'il a appris à faire du martelage; travail qu'il ne savait faire au début de la fonte. Il continuait à suivre les travaux de la pierre polie. En ceci, la hache de la grotte du Cingla a subi un second affutage tout comme la hache en pierre qui après son accident a son tranchant refait par l'aiguillage.

Je termine par un complément d'analyse du docteur Chervin.

Callais. — Turquoise des anciens. Pierre précieuse d'un bleu de mer qui vient du Caucase. On la récolte en surface, tout comme les granits du Val d'Aran.

M. A. FAGES fait passer sous les yeux de l'assistance la hache en bronze qui fait l'objet de sa communication, ainsi qu'une hache en cuivre, dont chacun peut remarquer le travail beaucoup plus fini et soigné.

M. Pierre FAGES lit la note ci-après :

Les entomologistes ne sont plus les seuls à rechercher avec avidité les Coléoptères, et particulièrement les Bu-

prestes; sur une revue d'Histoire Naturelle, je lisais qu'en Chine les femmes en ornent leurs coiffures et qu'à Paris on peut voir aux étalages de certains bijoutiers, des broches, des bracelets et des boucles d'oreilles montés avec ces splendides coléoptères.

Malheureusement, l'Europe ne possède qu'un petit nombre de Buprestes de petite taille dont l'habitat exclusif est le Bassin méditerranéen. Parmi les plus beaux, le *Pœcilonata rutilans* a attiré l'attention de Gavoy qui le cite dans son Catalogue, avec la remarque suivante : « Je n'ai jamais capturé cette espèce, mais elle existe dans le département et je suis persuadé qu'on la trouvera un jour ou l'autre sur les tilleuls de nos jardins ».

En juin dernier, sur des oliviers de Bohême en fleurs dans le parc de M. le docteur Charles Boyer, j'ai eu l'agréable surprise d'en récolter un bon nombre.

Ce bupreste fait partie du genre *Pœcilonata* de la tribu des Buprestiens, de 12 à 15 mm. de longueur, d'un vert métallique avec les côtés dorés et les élytres tachetés de noir; il se nourrit exclusivement de bourgeons et de pétales de fleurs.

Je vous présente en même temps un autre bupreste : le *Pœcilonata festiva*, très voisin du précédent, récolté dans les bois de Gondal, près Cazilhac.

Vous retrouverez dans la boîte :

l'*Antaxia manco*;

l'*Ancylocheira fluvopunctata*;

et l'*Ancylocheira punctata*.

Avant de terminer cette courte étude sur ces deux buprestes, je ne veux pas passer sous silence un curieux Hyménoptère, ennemi redoutable de buprestes, décrit et étudié par Dufour et Fabre : Le *Cerceris bupresticide*, qui entasse dans son nid souterrain les plus belles espèces, au profit de ses larves.

La mémoire remplie de fabuleuses histoires du *Cerceris bupresticide*, mon père et moi avons tenté d'observer le

fameux chasseur de buprestes. Par une belle soirée de septembre, qui nous annonce l'hiver et semble vouloir nous faire regretter l'été, les femelles de *Cerceris* travaillaient d'arrache-pied à leur souterrain refuge avec de graves bourdonnements, tandis que, aux aguets, les mâles, oisifs et paresseux, surveillaient les femelles. Une femelle s'échappe, un couple se forme, un rival intervient, une rixe a lieu dans la poussière au milieu des bourdonnements et bientôt la femelle indifférente s'éloigne avec le vainqueur triomphant que le hasard lui a donné.

M. le docteur Charles Boyer présente une note sur une récente découverte archéologique :

On vient de découvrir à Trèbes, en labourant une vigne située au fond de la plaine du Devès, un amas assez important de pièces féodales. Ces pièces, en alliage d'argent et de cuivre, sont principalement des deniers melgoriens, monnaie très usitée dans tout le Midi durant le Moyen âge. Les pièces sont en mauvais état, oxydées et collées les unes aux autres. Il est probable que l'on se trouve en présence d'une cachette remontant peut-être à la guerre des Albigeois.

L'emplacement de cette cachette à environ 1 kilomètre à l'Ouest de Trèbes, est assez curieux. Actuellement, il n'y a aucune habitation dans les environs. Cependant, j'ai toujours pensé qu'à l'époque féodale, il existait un chemin partant du portail d'Orbiel et se dirigeant, en longeant la partie Nord de la plaine du Devès, vers un gué de l'Aude situé à côté du village de Berriac. Ce gué est encore signalé sur les cartes. Une bifurcation de ce chemin aboutissait au village de Villedubert.

La porte d'Orbiel était, semble-t-il, la principale entrée du village fortifié de Trèbes. On en fait mention dans plusieurs récits historiques ou légendaires. A ce propos, permettez-moi, en terminant, de vous citer une légende, que je crois peu connue, qui parle de cette porte et donne

l'origine d'une croix érigée tout à côté de l'emplacement où elle était construite.

Un chef des « Poulacrés », nommé Rayon-de-Soleil, avait décidé de s'emparer de Trèbes. Arrivé au Portail d'Orbiel, il s'aperçut, en examinant la porte, que celle-ci n'était pas fermée, puisque un rayon de soleil passait entre les deux vantaux. Voyant cela, il dit : « Si un rayon de soleil peut passer par cette porte, moi qui me nomme Rayon-de-Soleil, je passerai bien aussi ». Il s'approcha sans faire de bruit et passa sa tête dans l'entrebaillement du portail. A ce moment, les habitants du village qui étaient cachés derrière la porte, la refermèrent brusquement et décapitèrent ainsi le chef des Poulacrés.

En souvenir de cet événement et pour remercier le Ciel d'avoir sauvé le village, on éleva dans le voisinage une croix en pierre.

M. RIVALS a envoyé à la Société une monographie de Leuc, dont l'auteur est M. Albert Fabre; l'analyse en est confiée au Secrétaire.

M. de FORTANIER offre à la Société le dernier ouvrage de son frère; il s'agit d'une très importante publication des Chartes de Franchise du Lauragais, du plus haut intérêt pour l'histoire communale du Haut-Languedoc.

M. le Président remercie les généreux donateurs et se félicite de voir la bibliothèque s'enrichir d'ouvrages de cette importance.

M. de FORTANIER rend ensuite compte de ses recherches préhistoriques. Frappé par la constatation que le Répertoire archéologique de l'Aude ne contient presque aucune référence sur la partie lauragaise du département, il espère que cette lacune sera comblée un jour. Il apporte, en tous cas, sa contribution à cette œuvre en signalant diverses trouvailles gallo-romaines qu'il a faites depuis 1929 aux environs de Castelnaudary. En reportant ces stations sur la carte, elles paraissent jalonner un itinéraire qui, passant au Sud de Castelnaudary, prolongerait

la voie déjà connue qui vient de Carcassonne, depuis les Cheminières jusqu'à Montferrand.

Les objets recueillis, assez abîmés par la défonceuse qui les a exhumés, sont : un fragment de poterie noire micacée, que M. Fages attribue à l'âge de bronze; un fragment de mosaïque analogue à celui présenté en 1929; de nombreux débris de poteries; des fragments de tuiles à rebord, avec l'encoche d'assemblage, évidements qui recevaient une barre de fer cimentée destinée à renforcer l'assemblage de deux tuiles voisines.

M. MONDIÈS offre pour les collections une boîte contenant une douzaine d'hippocampes récoltés à Gruissan; ces curieux poissons vivent attachés aux herbes par leur queue enroulée et sont ainsi transportés dans la mer; les mâles gardent leurs œufs pondus et fécondés dans une poche ventrale où se fait l'incubation; des formes fossiles existent dans les terrains tertiaires de l'Europe.

M. le Président remercie les donateurs au nom de l'Assemblée et lève la séance à 16 heures.

---

Séance du 20 avril 1941

Président : M. MONDIÈS

M. le Président annonce que M. le docteur COURRENT a obtenu la médaille d'argent de la Société Archéologique du Midi, pour son ouvrage sur la famille de Treilles-Gléon-Durban. En présentant à son sympathique Directeur les félicitations de la Société, M. le Président souligne l'importance du travail qui vient d'obtenir cette haute récompense.

M. le docteur COURRENT remercie avec émotion, et fait part de son intention de préparer pour la bibliothèque de la Société un exemplaire manuscrit de cet ouvrage héraldique, orné de nombreuses armoiries dessinées à la plume et enluminées.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal et de la correspondance; la Commission de propagande régionaliste de la Haute-Garonne a adressé un questionnaire; un texte de réponse, préparé par M. Hyvert, est proposé à l'Assemblée et adopté, après discussion des divers articles. M. Hyvert est d'autre part désigné pour représenter la Société à ce Congrès.

M. Jean MONTANIÉ, 62, route de Toulouse, est admis comme membre de la Société.

M. HYVERT analyse les ouvrages précédemment reçus: la Revue du Tarn; l'ouvrage de M. Fabre, sur Leuc, et « La Paléographie »; plaquette de M. le docteur CAYLA, où l'auteur a reproduit son discours d'installation à la Présidence de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne.

M. CERTAIN fait don à la Société d'une monnaie provenant d'un trésor découvert à Trèbes: « cette monnaie est un denier de Melgueil, portant à l'avant l'inscription IAMUNOS ou Ramundus, pal accosté de 2 pennons. M. le chanoine CALS affirme que l'on trouve ici le monogramme du Christ IX avec le point sur l'I; et au revers: NARBONA, quatre annelets (réminiscence de ODDO) imitation des deniers d'Eudes. (Eudes frappait ces derniers ODDO): Narbo potens delutris, capitoliis moneta ».

M. HYVERT donne lecture de la communication suivante, faisant suite à la note de M. Fages sur la callaïs (séance de mars):

« Nous extrayerons les passages suivants de la Minéralogie de la France de LACROIX, T. 4, p. 485:

« L'attention des archéologues est depuis longtemps attirée par des pendeloques et des grains d'enfilage d'un vert pomme à un vert émeraude, quelquefois marbrés de blanc, transparentes quand la substance est intacte, blanchissant et devenant opaques par altération. Elles ont été tout d'abord attribuées à de la turquoise.

(suit l'énumération de divers gisements archéologiques)

« M. Damour a publié autrefois l'analyse:

P2 05	42,48
Al2 03	29,57
Fe2 03	1,82
Cr2 03	traces
Ca 0	0,70
H2 0	23,62
Insoluble	2,10

qui le conduisit à considérer le minéral comme une espèce nouvelle, à laquelle il donna le nom de callaïs et à laquelle il attribua la formule  $Al_2PO_4 \cdot 2,5 H_2O$ . Celle-ci est si rapprochée de la formule de la variscite qu'il m'a paru utile de reprendre l'étude de ce minéral extrêmement rare, dont j'ai pu obtenir quelques fragments grâce à la générosité de la Société polymathique du Morbihan... et de M. Luis Siret qui m'a documenté sur le minéral provenant du Sud de l'Espagne.

« L'étude microscopique seule, n'est pas d'un grand secours. En lames minces, la callaïs se montre homogène, mais constituée par des plages trop enchevêtrées pour qu'il soit possible d'en déterminer les propriétés optiques. L'indice moyen oscille autour de 1,576, valeur qui est très voisine de celle de la variscite.

« L'examen de la densité, de l'indice de réfraction et de la composition chimique, me conduisent à admettre l'identité de la callaïs et de la variscite...

« Le problème qui se pose pour les archéologues, aussi bien que pour les minéralogistes est de savoir d'où provient le minéral ayant servi à faire ces objets; faut-il le chercher sur place ou au contraire y voir un apport dû à un commerce avec des régions plus ou moins lointaines? L'identité de nature des perles recueillies dans tous les gisements précités de la Bretagne et de l'Espagne, plaide en faveur d'une communauté d'origine.

« L'association de la turquoise à la cassinérite dans les filons de Montebras et l'existence de gisements d'étain

en Bretagne, rapprochées de l'association d'objets de bronze à des grains de callaïs ont fait penser à M. Siret que la callaïs provient de gisements stannifères. Il faut reconnaître que cette séduisante hypothèse ne peut être appuyée par des arguments minéralogiques. On vient de voir, en effet, que la callaïs est fort différente de la turquoise de Montebbras.

« Elle ne renferme aucune inclusion de minéral étranger permettant d'éclairer sa genèse; s'il n'est pas impossible qu'elle provienne de gisements stannifères, rien ne prouve qu'elle ait une semblable origine.

« Ainsi, par analogie avec les gisements connus de variscite (d'origine non organique, bien entendu), est-il plus sage de supposer que ce minéral provient de veinules traversant les roches schisteuses de l'un ou de l'autre des pays cités plus haut, mais ces gisements restent à découvrir ».

*Principales différences entre la callaïs et la turquoise :*

	CALLAIS	VARISCITE	TURQUOISE
Densité	2,50 à 2,52	2,47 à 2,50	2,70 à 2,83
Composition chimique :	ALPO 4,2,5H <sub>2</sub> O	ALPO 4,2H <sub>2</sub> O	Al <sub>2</sub> (OH) <sub>3</sub> PO 4,1H <sub>2</sub> O
P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> %	42,58	44,9	32,6
Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> %	29,57	32,3	46,8
H <sub>2</sub> O %	22,62	22,8	20,8
Indice de réfraction :	1,576	1,579	1,63

Les variétés colorées de variscite ne peuvent être confondues avec la turquoise, à cause de leur coloration verte et de l'absence de cuivre. (La turquoise contient de 2 à 7 % de CuO).

Quant à la variscite, elle constitue l'élément cristallisé des roches, silicatées alumineuses, transformées en phosphates d'aluminium sous l'action chimique des sels solubles du guano. Ce phénomène n'a guère été observé jusqu'ici que sur les îlots de la région tropicale compris entre l'Equateur et le 17<sup>e</sup> degré de latitude N. Ces îlots dénudés, dépourvus de terre végétale et battus par la mer, servent de refuge à d'innombrables oiseaux

qui les couvrent de leurs déjections, cause déterminante de la production du phosphate d'aluminium par un mécanisme analogue à celui qui est étudié au paragraphe de la minervite, c'est-à-dire par l'action du phosphate bi-ammoniacal (consécutif à des phénomènes microniens) sur les silicates alumineux des roches.

La Minervite, découverte par Armand Gautier dans la grotte de Minerve, y formait un lit de 0 m. 50 à 0 m. 80 d'épaisseur; son mode de formation est le même que celui de la Brushite.

Armand Gautier considère la Brushite comme formée par l'action sur le calcaire du phosphate d'ammoniaque résultant de la destruction bactérienne des dépouilles d'animaux, dont les ossements se trouvent en abondance dans la même caverne. Il se formerait dans ces conditions un mélange de phosphate tricalcique et de phosphate bicalcique de calcium. Celui-ci, plus soluble que le premier, est souvent dissous et va plus loin se précipiter sous forme de phosphate tricalcique au contact d'une nouvelle paroi rocheuse.

Après la lecture de ces documents, M. HYVERT pense que, si l'on se croit autorisé à conclure à l'origine physiologique de la callaïs dans les guanos péruviens, l'analogie de formation de ceux-ci avec la brushite, la minervite et la variscite permettraient tout aussi bien de conclure à la formation hypothétique de callaïs dans des sites comparables à ceux de Minerve. L'origine réelle de la callaïs n'en demeure pas moins mystérieuse, et les hypothèses avancées ne permettent d'apporter aucun argument décisif pour étayer ou infirmer notamment, la théorie de l'Atlantide.

M. HYVERT donne ensuite lecture d'une communication relative à un registre de Reconnaissances d'Ouveillan, en date de 1454. (*Archives de l'Aude*, fonds Nelli). Il s'agit d'un registre de 7 feuilles parchemin, écriture du XV<sup>e</sup> siècle, avec notes marginales du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles

et quelques annotations modernes faites à l'occasion d'un achat.

Ces reconnaissances sont faites par les tenanciers des terres et fief de Loupian (territoire d'Ouveillan), à Bernard de Narbonne, co-seigneur de Loupian et habitant de Sallèles, absent, mais représenté par son fils légitime et naturel Antoine de Narbonne.

Leur texte a été transcrit par M. HYVERT pour les archives de la Société, où il pourra être consulté par les chercheurs qu'il pourrait intéresser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

---

*Séance du 18 mai 1941*

Président : M. MONDIES

M. le Président donne la parole à M. le Secrétaire pour la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observations.

La table décennale 1930-1940, œuvre de M. le docteur COURRENT, est distribuée aux membres présents. « Notre Directeur, fait remarquer M. le Président, n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour fournir aux lecteurs de notre Bulletin un indispensable instrument de travail ».

M. CERTAIN rappelle que le mois de mai 1941 marque le centenaire du Pont-Neuf de Carcassonne. A cette occasion, furent frappées deux médailles commémoratives, l'une en bronze de 50 grammes, l'autre en argent à l'effigie de Louis-Philippe. Un exemplaire de chacune de ces médailles a été placé, avant le scellement, sous la première pierre.

M. CERTAIN présente ensuite une monnaie antique de l'Espagne, monnaie de Tarragone, représentant une tête

à chevelure très développée, au revers un cheval ailé; elle a été frappée avant l'occupation romaine.

Cette pièce, d'une belle conservation, a été trouvée dans les carrières de La Palme, par M. Vical, contrôleur des Contributions à Sigean.

Sa description figure dans le catalogue de Heiss, planche VII, 21-35.

M. le docteur COURRENT fait connaître à l'Assemblée que les difficultés actuelles ne semblent pas permettre d'envisager l'édition du 2<sup>e</sup> volume de *l'Histoire du Clergé de l'Aude*, de M. l'abbé Sabarthès. La réalisation de ce projet est donc ajournée à plus tard.

A la demande d'un des membres présents, la question de la capacité civile de la Société sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance; entre temps, les membres du bureau étudieront les formalités à remplir. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 30.

---

*Séance du 15 juin 1941*

Président : M. MONDIES

M. le Président fait part à ses collègues de la haute distinction ecclésiastique dont Monseigneur BOYER-MAS a été récemment l'objet. « Attaché culturel à l'Ambassade de Madrid, Monseigneur BOYER-MAS est bien connu de tous les membres de notre Société par ses travaux historiques; sa communication au Congrès de la Fédération Historique du Languedoc-Méditerranéen, lors de notre Cinquantenaire, fut particulièrement remarquée. Les félicitations de la Société et ses vœux déferents accompagnent Monseigneur Boyer-Mas dans sa haute mission.

« Notre Société, ajoute M. le Président, est encore honorée en la personne de M. le docteur Ch. BOYER, que la Société Française d'Archéologie vient de désigner pour

remplacer M. Joseph Poux dans le département de l'Aude. Notre regretté Directeur ne pouvait être remplacé par une personnalité plus qualifiée ».

Des applaudissements unanimes saluent ces paroles d'estime et d'admiration. M. le docteur BOYER tient à remercier ses collègues de cette marque de sympathie, et adresse une pensée émue à la mémoire de son prédécesseur, pensée dont il fait hommage à Madame Joseph Poux.

Après lecture du procès-verbal et de la correspondance, MM. Henri SEIGNON, chevalier de la Légion d'honneur, à Ferrals-les-Corbières, M. Hervé QUINTE, poète, diplômé de la Société Archéologique de Béziers et de l'Académie des Jeux Floraux de Tunisie, rue Villebois-Mareuil, à Graulhet, et M. Pierre BÉZIAT, Directeur du Crédit Immobilier, rue des Rames prolongée, à Carcassonne, sont admis comme membres de la Société.

Malgré l'augmentation importante du prix de l'impression, il est décidé de publier un bulletin, réduit s'il le faut à une dizaine de feuilles; son étude est confiée à la Commission.

M. R. HYVERT rend compte du Congrès de la Fédération Historique du Languedoc-Méditerranéen et du Roussillon, auquel assistaient un certain nombre de membres de la Société, parmi lesquels M<sup>e</sup> OLIVE, MM. CABRIÉ, DE MARTIN, COULOUMA, M<sup>e</sup> NOGUÉ, M. le docteur BOYER et Madame.

Consacré au souvenir de l'historien Frédéric Fabrège, ce Congrès s'est ouvert à Montpellier par une réception officielle de la Municipalité, et fut marqué par l'hommage solennel à la mémoire de Fabrège, prononcé par M. le doyen FLICHE au grand amphithéâtre de la nouvelle Faculté des Lettres, et par l'inauguration d'un buste de l'historien de Maguelonne, dans la nef même de l'antique cathédrale.

Parmi les autres manifestations, on retiendra encore l'inauguration des nouvelles salles de collection de sculp-

turés antiques, à la Faculté des Lettres; la messe pontificale célébrée à Maguelonne par Monseigneur BRUNHES et suivie du Jeu d'Adam et d'Éve, mystère interprété dans un style sobre et émouvant par la Schola de M. Pétangue; et enfin la séance de travail qui réunit tous les congressistes en une magnifique réception à l'Hôtel de Lunaret, propriété de la Société Archéologique du Midi.

Le programme de cette séance comprenait tout d'abord un rapport de M. Oudot de Dainville, sur la cathédrale de Maguelonne, mais cet exposé avait été présenté dès le matin « *in situ* » devant le monument lui-même.

Ensuite M. Bonnet lut un rapport très documenté sur sur les inscriptions de Maguelonne, puis ce fut le tour de notre collègue, M. le docteur Boyer, de produire son travail sur les « Eglises fortifiées de l'Aude ».

Avec un sens critique pénétrant, M. le docteur Boyer cherche d'abord à définir l'église fortifiée: car il est souvent malaisé de discerner si une église a été fortifiée réellement pour des fins militaires, si la fortification est antérieure ou postérieure à l'édifice, si elle fait corps avec lui ou demeure plus ou moins indépendante.

Amené à distinguer ainsi plusieurs catégories d'églises fortifiées, M. le docteur Boyer puise dans sa connaissance approfondie des monuments religieux audois les exemples les plus démonstratifs.

Enfin, à l'issue de cette séance de clôture, fut distribué aux congressistes le Répertoire Archéologique du Département de l'Aude, période wisigothique, ouvrage de M. le docteur Boyer.

M. le Président donne alors la parole à M. le docteur COURRENT, qui présente en ces termes cet important ouvrage :

« M. Emile Bonnet, Président de la Société Archéologique de Montpellier et Secrétaire de la Fédération, avait présenté en 1939 le premier répertoire de la période

wisigothique, carolingienne et romane, pour le département de l'Hérault.

« Notre excellent collègue et ami M. le docteur Charles Boyer, ancien Président de notre Société, a été chargé de rédiger le Répertoire de cette même période pour notre département audois, qui constitue une véritable région autonome, historique et géographique, de tous points de vue tributaire de ce fleuve côtier qui l'arrose, le fertilise et l'embellit : j'ai nommé l'Atax, dont la dénomination remonte bien manifestement aux périodes gauloise et romaine.

« En confiant ce travail à M. Ch. Boyer, que toutes les Sociétés savantes se font un grand honneur de posséder au nombre de leurs membres actifs, et qui est très légitimement apprécié par tous ceux que le département et les départements voisins possèdent de personnalités vouées aux Sciences, on ne pouvait pas choisir un auteur plus attaché à la petite patrie.

« M. Boyer a rédigé son travail avec l'ordre, la méthode et la compétence que nous lui connaissons, qualités qui d'ailleurs l'ont fait appeler et rappeler plusieurs fois à la Vice-Présidence de la Fédération. N'est-ce pas par une sorte d'intuition de son rôle à venir d'historien dans le département, qu'il rédigeait depuis quelque temps les nombreuses fiches qui lui ont permis de mener à bien son intéressant répertoire, lequel comble une lacune regrettable.

« On a peu écrit sur les monuments de la période romane, j'entends sur ceux répandus dans notre belle et intéressante région; j'excepte, bien entendu, Carcassonne, Narbonne et les grandes stations architecturales et historiques d'Alet, de Rieux-Mérinville, de Fontfroide, de Saint-Papoul, etc. Mais que savions-nous des monuments de la Corbière, du Lauragais, du pays de Sault? Il a fallu cet ouvrage synthétique si bien conçu pour que nous apprenions que presque tous nos villages possédaient au-

trefois une église romane, que les vieux châteaux et places-fortes de la frontière roussillonnaise, et aussi les satellites de la Cité de Carcassonne, remontaient, en partie du moins, aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

« Du point de vue de notre Société, je dois vous présenter une intéressante statistique : l'ouvrage de M. Boyer contient, par lettre alphabétique, 160 articles. Savez-vous combien de fois notre Bulletin est cité comme contenant des études ayant trait à la période wisigothique et romane? Soixante.

M. Boyer a trouvé dans notre ouvrage annuel un peu plus du tiers de sa documentation !

« Et je termine en joignant mes félicitations à celles qui lui ont été adressées au sein de la Fédération, à celles qu'on lui a octroyées à la dernière séance de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne pour sa précieuse contribution à l'histoire du département. Je le remercie au nom de vous tous et au mien, d'avoir prouvé une fois de plus que nul ne peut étudier notre département et écrire sur son histoire, sans s'inspirer en particulier des travaux parus dans le bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude ».

Les applaudissements de l'Assemblée associent dans une même manifestation de sympathie le Directeur de la Société et son ancien Président, M. le docteur Charles Boyer.

M. ESPARSEIL fait la communication suivante :

J'ai l'honneur de déposer, au nom de M. THORAL, Professeur à la Faculté des Sciences de Lyon : 1<sup>o</sup> un manuscrit sur l'Ordovicien supérieur et le Gothlandien de la Montagne Noire; 2<sup>o</sup> sur l'âge des formations paléozoïques des environs de Caunes-Minervois; 3<sup>o</sup> les terrains primaires de la feuille de Carcassonne campagne 1937-1938 et 1939; 4<sup>o</sup> la structure de la région occidentale du versant méridional de la Montagne Noire; 5<sup>o</sup> sur l'origine du vulcanisme calédonien sur le versant méridio-

nal de la Montagne Noire; 6° sur les Bryozoaires de la Montagne Noire, par M. PRANZLT.

On sait les inestimables services que nous ont rendus les travaux analogues sur les premières campagnes de la carte géologique de l'Aude que notre regretté M. Chartier fit reproduire dans les premiers numéros de notre bulletin; les travaux de M. Thoral, que nous ne saurons trop remercier, viennent les compléter.

Parmi ceux-ci, il en est un qu'il ajoute à son envoi pour notre bibliothèque et dont l'importance dans l'état actuel de nos finances nous interdit de reproduire. Il s'agit d'une plaquette sur la stratigraphie et le faciès de l'Arenig Languedocien.

Je voudrais profiter de la présente occasion pour indiquer le grand intérêt qui va se dégager pour le mineur des conclusions de M. Thoral.

Il résulte en effet de ces travaux qu'une partie des assises géologiques rangées jusqu'à aujourd'hui dans le Géorgien doivent être attribuées à l'ordovicien, au gothlandien et au dévonien.

Il y a dans le Midi de la France, autour du méridien de Carcassonne, à 15 ou 20 kilomètres près de chaque côté, et avec les mêmes caractères métallogéniques, trois districts aurifères bien caractérisés : celui du Cabardès, celui de Maisons dans les Corbières, et celui du Canigou.

Se basant sur les résultats des travaux de Salsigne, il était admis jusqu'à ce jour que les intrusions hydrothermales aurifères ne montaient pas plus haut que le Cambrien, alors que dans les deux autres districts les manifestations aurifères se retrouvent dans le gothlandien et peut-être même dans une faible partie du dévonien inférieur. Il n'en fallait pas plus pour qu'une lacune soit créée entre la métallogénie de chacun des trois districts.

Or, les travaux de M. Thoral contribuent à combler cette lacune, puisqu'il vient de démontrer l'existence dans

la Montagne Noire et plus particulièrement au Sud-Ouest de Villanière, c'est-à-dire à l'emplacement actuel de la mine de Salsigne, d'une assise qui se retrouve dans la mine, attribuée jusqu'à aujourd'hui au Géorgien, alors qu'elle est du Gothlandien et Dévonien. Cette détermination correspond bien, du reste, à celle que fit mon père dans son *Régime Minéral du Département de l'Aude*, publié dans les premiers numéros de nos Bulletins.

Il est donc possible de conclure : que dans le Midi de la France, la zone aurifère doit être cherchée dans l'ensemble des sous-étages du silurien ainsi que dans une partie du dévonien inférieur.

Parmi ceux-ci, le cambrien, qui est le plus profond, serait évidemment le plus riche, puisque c'est là que l'on constate les plus fortes concentrations aurifères. Mais le terme de la montée générale doit être cherché dans le gothlandien et peut-être même dans une faible partie du dévonien inférieur.

Cela correspond bien du reste à la propriété qu'ont les venues sulfo-arséniuses-antimonieuses-aurifères d'atteindre seules les parties hautes des filons.

En fait, dans les Corbières et dans le Canigou, où les travaux miniers, contrairement à ceux de Salsigne, n'ont atteint nulle part le niveau hydrostatique, les gisements aurifères se présentent de la même manière que dans la Montagne Noire.

Au sujet du travail de M. Thoral intitulé *Orogénèse et Vulcanisme Calédonien sur le versant méridional de la Montagne Noire*, je me permets les observations suivantes :

Dans la séance de notre Société en date du 28 mars 1896, et avec une série de minéraux qui ont servi à jeter la base de nos collections minéralogiques, je déposais sous le nom de Lave de la Montagne Noire, un échantillon d'une roche inconnue qui nous a beaucoup intrigués à l'époque. J'ajoutais à ma note : cette lave résiste à une température de 2.000° au four électrique. Elle fut analysée à ce moment par M. Fournier, le distingué chimiste de Marseille, il ne put l'attaquer par les méthodes ordi-

naires de la chimie, parce qu'elle n'est constituée uniquement que de silice. Nous l'avions du reste rangée dans la catégorie des laves acides.

Or, au cours de leur campagne, MM. Thorat et Gèze ont retrouvé le filon de cette lave qu'ils déterminent dans leur travail comme étant une Rhyolite, celle-ci devant être cataloguée dans les roches hypocristallines porphyroïdes et trachytiques. Ce qui correspond bien à la détermination que nous en avons faite en 1896.

Je précise que l'emplacement de cette Rhyolite se trouve dans le ravin de Sériès, commune de Fournes.

Enfin, dans la *Stratigraphie et faciès de l'Arenig Languedocien*, M. Thorat, après avoir accumulé de nombreux documents et matériaux avec de très intéressantes héliogravures de fossiles originaires du versant méridional de la Montagne Noire compris entre les abords de l'Orbiel et ceux de Clermont-l'Hérault, fait le point stratigraphique de l'Ordovicien inférieur languedocien, et, d'une manière plus détaillée, de l'arenig. Il conclut que sur le versant méridional, l'ordovicien inférieur est représenté par le *Tremadoc* et par l'*Arenig* inférieur et moyen.

M. HYVERT donne lecture d'un texte inédit, relevé par lui aux Archives Départementales, série C (non inventoriée), dans un registre de procès-verbaux des Assemblées du Diocèse de Carcassonne (1627-1645, f<sup>o</sup> 445) :

« Honneurs funèbres du Roy Louis XIII, faites par la ville et diocèse de Carcassonne, 1643.

L'an mil six cens quarante trois et le dis-huitième jour du mois de juing, dans la Maison de l'Officialat de la ville de Carcassonne, estans assemblés Messire Vital de Lestang, evesque de Carcassonne, Monsieur Me Anne de Roux, juge maige lieutenant nay et général en la Sénéchaussée dudit Carcassonne, François Filhol, Gibert Fournier et Anthoine Mas consuls de lad. ville de Carcassonne, commissaires ordinaires de l'assiete du Diocèse dud. Carc. Ms Raimond de la Court et Pierre de Petry, con-

seillers de la part de la cour Présidiale dud. Carc. et Mes Phelipes Dedieu et Jean Dumons, depputés dud. diocèse.

Mondit Seigneur l'Evesque a dit avoir reccu deux lettres du Roy et de la Reyne régente sa Mère, par lesquelles il luy mande de fere fere les honneurs funèbres du Roy Louis Trezieme, Roy de France et de Navarre son très honoré Père que Dieu absolve, avec les cérémonies accoustumées en pareilles occurences, mesmes à celles faites pour le Roy Henry Quatriesme d'heureuse mémoire, desquelles lettres a esté faite lecture ensemble des délibérations du diocèse prinzes sur le sujet des honneurs funèbres dud. déffunt Roy Henry Quatriesme en l'année mil six cens dix.

Et a esté arrêté et délibéré que lesdits honneurs funèbres seront faites le judy vingt cinquiesme du present mois aux frais et despens du général du diocèse suivant la coustume avec les économies qui feurent observées pour les deffunts Roys auxquelles fins les consuls des villes mestresses du diocèse seront advertis de se rendre led. jour de matin en la presente ville, assavoir deux consuls de chacune desdites villes avec leurs livrées consulaires et vallets.

Que tous les habitants de ceste ville, fauxbourgs et cité seront priés d'y assister et de se rendre dans la Maison de Ville où la salle sera tapissée de noir et un autel dressé avec quatre cierges et un drap mortuaire représentant le corps du Roy. Que deux conseillers de la Cour Présidiale avec deux advocats et quatre bourgeois de lad. ville feront le convoy au nom de lad. ville et diocèse.

« Que Monseigneur l'Evesque est prié de faire l'office comme il luy a pleu de s'offrir revestu de ses habits pontificaux. Que Messieurs du Vénérable Chappitre de la Cité avec la Muzique seront priés d'y assister ensemble la paroisse de Saint-Sernin et celles de ceste ville avec tous

les ordres de Religieux quy seront payés suivant la taxe quy leur sera faite par led. Seigneur Evesque.

Que l'oraison funebre sera faite par tel prédicateur qu'il plaira aud. Seigneur Evesque de nommer.

Que Messieurs les Consuls de Carcassonne feront crier par leur trompette la veille dud. jour desdits Honneurs que le peuple et habitans ayent à cesser toute sorte de travail et œuvre, ny ouvrir les botiques des maisons jusqu'à ce que lesdits Honneurs ayent esté faites.

Que les cloches des paroisses et couvents sonneront depuis le soir desdits honneurs jusques au lendemain à Midy, qu'il sera fait un voile ou drap mortuaire de velours noir avec une croix de satin blanc et quatre courdons et houpes de soye blanc et noir à chasque bout quy sera porté par Messieurs les Consuls de Carcassonne, lequel drap demurera après à celle des esglises que lesd. honneurs seront faites.

Que ladite esglize ou seront faites lesd. honneurs sera tapissée d'un drap noir emprunté ensemble l'autel, qu'il sera faite une chappelle ardente de grandeur de deux canes garnie de deux cens cierges de bonne cire du poids de deux livres chacun, à laquelle chappelle sera mise une ceinture de velours noirs emprunté, qu'il sera fait vingt flambeaux de lad. cire du poids de deux livres chacun pour mettre sur l'autel pendant l'office et autour de lad. chapelle ardente avec de chandeliers d'argent quy seront empruntés.

Qu'il seront faites trente armoyries du Roy sur carton dorées pour mettre tant sur le drap mortuaire, sur le velours de la chapelle ardente, sur l'autel et aux endroits ou sera advisé, du prix de trois livres chacune.

Qu'ils seront aussy faites cent cinquante armoiries semblables sur papier non dorées du prix de cinq sols chacune pour mettre sur le drap quy sera autour de l'esglize et de la Maison de Ville.

Que les bancz et chèzes de la cour Présidiale, des consuls de ceste ville et des villes mestresses et Officiers seront couverts de drap noir ou sangalles empruntés ensemble le bas de l'autel et cheres des pretres quy serviront à la messe.

Qu'il sera eslu un mestre de Ceremonie pour la conduite et ordre desd. honneurs. Que Me Paul Solaiges, receveur dud. diocèse est prié de faire l'advance et fourniture de la despence desd. honneurs et de remettre les deniers en mains des Sieurs Dedieu et Dumons deputés du diocèse a mesure de lad. despence en vertu de leurs recepissés dont ils rendront compte à la prochaine assiette et desquelles sommes led. Sieur Solaiges sera remboursé par led. diocèse en principal et interets.

Sur le différent d'entre les Recteurs des paroisses de St-Michel et de St-Vincent de lad. ville, prétendant lesd. honneurs funebres devoir estre faites en l'une desd. paroisses, et les Peres Jacopins resformés de lad. ville au contraire soustenant que depuis la fondation de leur couvent faite par le Roy Saint Louis, ils ont jouy de ce droit et privilège que les honneurs funebres des Roys ont esté faites dans leur Couvent, comme appert des Registres de lad. Ville et diocèse, excepté pour celles du Roy Henry Quatriesme qui feurent faites en l'esglise de St-Michel à cause que leur couvent quy feust desmoly en temps de guerre n'estoit pas rebasty ainsy qu'il est a présent, et feust alors rendu ordonnance par feu Monseigneur l'Evesque que sans preiudice à leur droit et sans tirer à consequence pour l'advenir lesd. honneurs seront faites aud. St-Michel, veu lad. ordonnance et les Registres tants de la ville que du Diocèse, a esté ordonné par led. Seigneur Evesque que lesd. honneurs funebres seront faites en l'esglise desd. Pères Jacopins et que l'oraison sera faite par le Révérend Père Rauquet Inquisiteur de la Foy et prieur dud. Couvent ».

Ainsi se trouvait résolu, au profit du couvent des Jacobins, un de ces conflits de préséance qui, aux yeux des contemporains revêtaient une importance que nous avons peine à comprendre aujourd'hui.

Il eût été surprenant que d'autres conflits du même ordre n'opposassent aussi, soit les corps consulaires, soit les diverses députations. Le plus grave devait éclater entre les délégués de la ville-basse et ceux de la Cité: conflit où se reflétaient à la fois les rancunes ancestrales entre les deux villes, l'opposition séculaire entre les magistrats présidiaux, hommes de robe anoblis souvent oubliés d'une récente ascendance mercantile, et les consuls de Ville-Basse, représentants pour la plupart du haut commerce drapier, qui n'avaient pas encore gravi le suprême échelon de la noblesse bourgeoise où atteindraient un jour leurs descendants.

La délibération du 23 juin en fait foi; en voici le texte:

« Monsieur de Roux, président et juge-maige ayant fait advertir Messieurs les Consuls dud. Carcassonne que la Cour Présidiale avait nommé quatre conseillers de leur corps pour fere le convoy desd. honneurs, et qu'ils ne vouloient uzer de priere envers lesd. habitants de la ville pour se trouver ausdits honneurs, ny dire que ce feust de la part de la ville et diocese, mais simplement qu'ils les advertissaient de se trouver ausdits honneurs, lesdits sieurs Consuls sont allés trouver led. Sieur Juge-Maige pour le prier de ne point desroger aux coutumes et délibérations desja prises et ce faisant de ne nommer que deux conseillers pour fere led. convoy aveq les deux advocats et quatre bourgeois que lesd. Srs consuls avoient desja nommés et agréés. Aussy que les habitants fussent priés au nom de lad. ville et diocese, puisque s'estoit la coutume et qu'ils faisoient l'entière despence desd. honneurs. Comme aussy de trouver bon comme bons François qu'on procède aveq la civillité accoustumée

en matière de convoys, quy est d'uzer de priere et non de commandement.

Considere la Tristesse que lesd. habitants tesmoignent par les larmes qu'ils respandent pour la perte d'un sy bon Roy et leur parfaite soumission et obéissance envers sa Majesté et la Reyne régente sa Mère — ausquelles prieres led. Sieur Juge-Maige n'ayant voulu entendre, au contraire perciste que lad. cour Présidiale ayant prins sa délibération, il debvoit s'y tenir et la fere executer. Lesd. Srs consuls auroient fait assembler dans la Maison de Ville partie des advocats, bourgeois et principaux habitans de lad. ville quy ayant ouy le rapport desd. Srs consuls par l'organe du Sr Filhol — auroit esté délibéré que led. convoy se feroit par quatre advocats et quatre bourgeois sans aucun conseiller, quy auront esté nommés à l'instant assavoir pour la paroisse de St-Michel les sieurs Guibert et Gaudail advocats, Imbert Foquaud et Pierre Blaquiére bourgeois, et pour la paroisse de St-Vincent les Sieurs Flassa et Dabadie, advocats, Anthoine Pech et Thomas Valgrôs bourgeois, lesquels auroient fait le lendemain led. convoy au nom de la ville et diocese avec civillité et satisfaction entière de tout le général de la ville.

Pour Mestre des cérémonies auroit esté nommé Me Jean Vialar, prêtre ».

Voici maintenant le compte-rendu de la cérémonie :

« Le judy vingt-cinquiesme jung mil six cens quarante trois, sur les dix à unze heures du matin, la Cour Présidiale, advocats, bourgeois de la Ville et grand nombre de Peuple sestant rendus dans la Maison de Ville, comme aussy Monseigneur l'Evesque de Carcassonne revestu de ses habits Pontificaux aveq Messieurs du Chapitre de la Cité et tous les ordres religieux assemblés, chacun adverty de son rang par le Mestre des Cérémonies. L'Assemblée seroit partie de lad. Maison de Ville pour aller aux parroisses de St-Vincent, St-Michel et de la

au couvent des Pères Jacobins où l'office auroit été fait par Mond. seigneur l'Évesque, et l'Oraison par le Révérend Père Rauquet, conseiller du Roy, Inquisiteur de la Foy et Prieur dud. couvent.

« L'ordre des honneurs estoit tel : Premièrement marchoient : les Pères Minimes — les Pères Capucins — les Religieux de la Mercy — les Pères Augustins — les Pères Carmes — Les Pères Cordeliers — les Pères Jacobins — la Paroisse de St-Vincent — la Paroisse de St Michel — la Paroisse de St-Sernin — le Chapitre de St-Nazaire — Monseigneur l'Évesque et ses Officiers — les vallets des consuls de la Cité — les Juges et consuls de lad. Cité — les vallets des consuls des villes mestresses du diocèse — les procureurs et greffier de la ville, syndic et greffier du diocèse — les quatorze consuls des villes mestresses — le premier vallet des consuls de Carcassonne, avec sa robe et armoiries de lad. ville — Messieurs les consuls de Carcassonne portant le drap mortuaire — les quatre vallets desd. Srs consuls portant les flambeaux et armoiries autour desd. Sieurs consuls — deux huissiers de la Cour Presidiale — Messieurs les Invitateurs — Deux autres huissiers de la Cour Présidiale — La Cour Presidiale — Les Sergents du Viguier — Monsieur le Viguier, Juge et Lieutenant — Les Receveurs et Financiers Officiers du Roy — les avocats et bourgeois de la ville — et le Public ».

On imagine ce que fut ce long défilé, déroulant ses méandres par les rues et traverses de la Ville-Basse, sous le soleil de juin qui dorait la poussière soulevée par les piétinements de la foule. Quel tableau eût tiré de cette description un Jean-Paul Laurens !

Mais, sous le recueillement que commandaient les circonstances, la foule restait vibrante de passion et sans doute commentait à sa façon les incidents de la veille. Le conflit qui couvait, devait d'ailleurs s'aggraver bientôt, sous un prétexte fiscal, qui allait amener quelques

jours plus tard l'emprisonnement du consul Fillhol, celui-là même qui conduisait la délégation des notables de la Ville aux honneurs funèbres du Roi défunt.

M. le Président annonce une note de M. COULOUMA, sur le Polymorphisme des chênes verts, et lève la séance à 16 heures 30.

---

Séance du 19 octobre 1941

Président : M. MONDIES

Dès l'ouverture de la séance, M. le docteur COURRENT, Directeur, demande la parole, pour souhaiter la bienvenue à M. Jean GUIRAUD, Membre Honoraire de la Société, qui a bien voulu venir assister à la séance.

M. Jean GUIRAUD répond en rappelant ses origines Audoises; ayant habité successivement les quatre arrondissements du département de l'Aude, il n'est pas un recoin de ce terroir qui lui soit étranger.

Le savant historien de Prouille, de l'Inquisition, de la Révolution Française dans le Midi, félicite M. le docteur Courrent pour son inlassable activité, et termine en promettant sa collaboration effective à la Société pour l'Histoire Religieuse et Politique du Département de l'Aude.

Les applaudissements unanimes de l'Assemblée saluent ces allocutions, et l'ordre du jour se continue par la lecture et l'adoption du procès-verbal. Le Secrétaire donne connaissance de la correspondance reçue, et souligne l'importance d'une lettre du Ministère de l'Éducation Nationale, faisant appel à la collaboration des Sociétés Savantes pour maintenir l'activité intellectuelle Française.

La Société, aussi bien que chacun de ses membres, ne marchandent pas leurs efforts pour développer les études régionales scientifiques et historiques.

Parallèlement, la Société décide d'adhérer à la Fédération Régionaliste de l'Est Aquitain, siégeant à Toulouse,

sans que cette adhésion implique le moindre relâchement des liens qui unissent d'autre part la Société à la Fédération de Montpellier.

M. le docteur CANNAC, Vice-Président, et M. HYVERT, secrétaire, sont désignés pour représenter la Société au sein de la Fédération.

M. le docteur LEMOINE, de Saissac, et M. Emile RIGAUD, 70, rue de l'Hôpital, à Castelnaudary, sont admis comme membres.

#### *Dons*

M. le Trésorier annonce que M. Charles Cabrié, ancien Président et déjà membre donateur, a fait parvenir à la Société une somme de mille francs. Grâce à cette générosité, la Société pourra faire face aux engagements si lourds que représente l'impression du bulletin.

Par acclamations, M. Cabrié est proclamé Membre Bienfaiteur de la Société.

M. le docteur COURRENT remet à la Société un exemplaire de son ouvrage historique sur la famille de Treilles-Gléon-Durban; il s'agit d'un manuscrit richement enluminé, contenant les nombreuses armoiries de cette famille. Ce travail, fruit de longues années de recherches patientes, a déjà obtenu les plus hautes récompenses, et M. le Président, au nom de tous, remercie le docteur Courrent de ce don précieux pour la Bibliothèque de la Société.

#### *Communications*

M. le Secrétaire donne connaissance d'un travail de M. Martinez, sur le grau de la Vieille-Nouvelle; il sera intéressant de reproduire cette étude dans le Bulletin lorsque les circonstances le permettront.

D'autre part, M. le Secrétaire fait connaître que M. le docteur Lemoine a bien voulu illustrer à ses frais sa monographie sur La Bezole pour le tome XLV du Bulletin en cours d'impression.

On pourra lire également dans ce bulletin le compte-rendu de M. le docteur Charles BOYER de l'excursion de

Saint-Salvaire; cette deuxième partie du volume contiendra également le rapport de M. le docteur COURRENT sur les châteaux d'Aguilar, Pierrepertuse et Quiribus.

M. Antoine FAGES lit la note suivante :

« Je vous signale un gisement de Lophiodons sur le chemin de Cantegril au lieu dit « Le Couvent », commune de Pennautier.

Un habitat d'un papillon noir très rare dans les rochers qui sont à l'Est du bois de pins pignons du domaine de Garrilles, à 4 k. 100 de Pennautier et sur le chemin d'Aragon;

au lieu dit Saint-Martin, à 2 k. de Villemoustaussou, est une station de l'Allium Maury. Cette plante très rare a été signalée il y a 40 ans dans l'Alaric, trouée de Saint-Jean, par MM. Gauthier et l'abbé Baichères ».

M. CERTAIN décrit deux milliaires qui jalonnent la voie Domitienne dans la commune de Roquefort-des-Corbières, au lieu dit « La Clotte ». Ces bornes ont été décrites par M. L. Marty, en 1869 (voir le *Répertoire Archéologique du Département de l'Aude*, Période Gallo-Romaine, par MM. Hélène et Courrent, page 83).

M. CERTAIN propose que ces intéressants vestiges soient mis sous la protection de l'Administration et dégagés des déblais qui en rendent l'abord difficile. Un vœu dans ce sens est adopté à l'unanimité.

M. MONDIÈS a apporté à la Société sa collection d'objets en bronze, dont il a déjà donné la description pour le Bulletin; il offre également les clichés destinés à illustrer son étude. Continuant ses dons, M. Mondières enrichit les collections de la Société de plusieurs boîtes de coquillages provenant de ses recherches personnelles sur les plages audoises.

A l'issue de la séance, l'Assemblée se réunit en commission pour étudier la composition du futur Bureau, telle qu'elle sera soumise aux suffrages des Membres à la séance de décembre.

Séance du 16 novembre 1941

Président : M. MONDIES

A l'ouverture de la séance, M. le Président exprime les vœux de l'Assemblée à l'adresse de son Directeur, M. le docteur COURRENT, qui entre ce mois-ci dans sa quatre-vingtième année. M. le docteur COURRENT, très ému de ces marques de sympathie, assure qu'il continuera comme par le passé et tant que ses forces le lui permettront, à apporter son concours total à la prospérité de la Société.

Le procès-verbal est lu et adopté; un Comité de conférences régionalistes, formé sous l'égide de M. le Préfet de l'Aude, organise un cycle de conférences au théâtre de Carcassonne. Il est décidé que la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude apportera son concours le plus actif à cette œuvre. Chaque membre recevra une convocation individuelle.

#### *Modification aux Statuts*

M. CERTAIN donne lecture du projet de modifications à apporter aux Statuts pour que la Société puisse acquérir la personnalité civile et juridique. Pour que ces modifications soient valables, il conviendra que la Société se réunisse en Assemblée extraordinaire. Il est décidé que cette Assemblée sera tenue à l'issue de la séance de Décembre.

M. Joseph COMBÈS, adjoint au Maire de Carcassonne, Conservateur des Hypothèques honoraire, et Mademoiselle LARGE, sont admis comme membres de la Société.

#### *Communications*

M. HYVERT analyse le dernier Bulletin de la Société Helvétique des Sciences Naturelles. M. ESPARSEIL rend compte de divers Bulletins de Sociétés : Revue Géographique des Pyrénées, Revue du Tarn, Bulletins de la Société des Etudes du Lot et de la Société Dauphinoise d'Ethnologie et d'Archéologie.

M. le docteur COURRENT présente à la Société l'ouvrage de M. Morel : « Carcassonne, La Cité », offert par M. Pierre Embry, lors d'une précédente séance. M. le Directeur souligne les qualités de clarté de cet ouvrage, qui complète heureusement la série des documents sur la Cité de Carcassonne; l'illustrateur, qui n'est autre que M. Pierre Embry, a dessiné avec sa compétence habituelle les planches qui permettent de situer les époques de construction des différentes parties de l'édifice et de faire exactement la part des restaurations de Viollet-le-Duc.

M. HYVERT donne lecture de la lettre adressée à notre Directeur par M. Caillard, au nom de la Bibliothèque de Narbonne :

« CHER MONSIEUR COURRENT,

« La Commission Archéologique s'est réunie cet après-midi, et selon votre désir, M. Cros-Mayrevieille a offert en votre nom la superbe généalogie de la famille Treilles-Gléon-Durban.

Je ne puis mieux faire que de vous envoyer le manuscrit des paroles qu'il a prononcées à ce sujet. Il a ensuite fait une intéressante analyse du livre, que les membres de la Commission se sont passés de mains en mains, en l'admirant unanimement.

Je n'ai pas besoin d'insister sur la satisfaction profonde avec laquelle notre Compagnie a reçu votre don magnifique; et je suis particulièrement heureux d'avoir à vous transmettre ses félicitations et ses chaleureux remerciements ».

M. HYVERT lit ensuite un extrait du discours de M. Cros-Mayrevieille :

« J'ai aujourd'hui l'honneur et le plaisir de remettre à la Commission archéologique un travail des plus intéressants pour notre pagus narbonnais, travail d'ailleurs couronné par la Société Archéologique du Midi de la

France, au concours de 1940 : « la Généalogie de la Maison de Treilles-Gléon-Durban ».

« Fruit d'un long labeur et d'une sagace érudition, cette œuvre magistrale est due à la plume toujours alerte de notre savant collègue le docteur COURRENT.

« Et voici que dans cette étude si complète, l'auteur n'a pas limité son travail à appuyer sur des documents certains l'origine et la vie de cette très noble Maison, mais il a illustré son œuvre de toutes les armoiries des familles qui ont successivement amené cette illustre Maison jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, et encore reproduit les monuments qui nous restent de ces temps passés.

« Cette belle œuvre manuscrite est celle d'un bénédictin, amant de l'histoire de sa petite patrie. Avec tous nos collègues, nous restons honorés d'avoir la mission de la déposer à la bibliothèque de la Ville dont elle sera un des plus précieux et des plus beaux monuments ».

La lecture de ces documents est accueillie par les applaudissements unanimes de l'Assemblée à l'adresse de son vénéré Directeur.

A propos de l'excursion de Saint-Salvaire, M. Antoine FAGES lit la note suivante :

Extrait de *l'Histoire de Clermont-sur-Lauquet*, par l'abbé R. Ancé, curé :

Il était une fois, il y a bien longtemps, un géant qui s'appelait Brau, qui était d'une force peu ordinaire; qu'on se figure, pour s'amuser, il jouait au palet avec des meules de moulin. Il aimait à dormir, et parfois quand les voyageurs passaient près du fleuve au fond du ravin, ils entendaient comme un roulement de tonnerre lointain. C'était le géant qui dormait là-bas sur la cime du mont le plus haut, au pied du mur rocheux des trente-six vents.

Ce géant n'était pas heureux ! car un autre géant, nommé Bacou venait souvent troubler son sommeil. Il était de loin, des rives arides du Lauquet, et avait le don de commander aux bêtes féroces.

Un jour Brau fut réveillé en sursaut par un bruit semipiternel qui venait de l'autre rive du fleuve. C'était Bacou qui avait fait venir à lui tous les loups du pays pour que leurs hurlements empêchent de dormir Brau. Celui-ci, pris de colère, arracha un bloc de pierre qu'il lança de toutes ses forces sur celui qui venait troubler son sommeil. La terre trembla quand le caillou vint se planter à sept pieds et demi de Bacou qu'il renversa, et le couvrit de poussière pareille à une brume basse, et les sources coulèrent pendant deux heures trouble. Bacou, pris d'une grande frayeur, vint à grandes enjambées se cacher dans un trou près des tours sur les bords du Lauquet. Ses gémissements firent écrouler une partie du château et depuis, afin que les murs encore debout ne viennent fermer à jamais sa demeure, on ne l'entend plus, seul par les matinées froides, si tu veux savoir s'il y est encore, penche-toi sur l'Avent de l'Orte et tu sentiras la chaleur de sa respiration.

M. Ramière de FORTANIER adresse la communication suivante :

Poursuivant mes recherches sur les gisements préhistoriques du Lauragais, recherches où le hasard seul amène les découvertes, j'ai trouvé un important gisement néolithique entre les fermes du Sévillé et de Lanta, situées à la limite des communes de Pexiora et du Villasavary.

Les pièces sont très nombreuses, constituées par des percuteurs en silex et en quartzite, d'une facture très grossière et d'un poids parfois formidable (un specimen de plus de 10 kg.). Elles sont empruntées à une nappe d'alluvions qui traverse la plaine en direction Est-Ouest, et qui ont la particularité, rare dans ces régions, de renfermer des quartzites. Nous avons constaté une fois de plus que les néolithiques utilisaient les éléments qu'ils avaient sur place, sans emprunter de matériaux à des gisements voisins, de taille plus facile.

J'ai aussi trouvé quelques fragments de briques à rebords, et de poteries gallo-romaines. Donc cette station préhistorique fut réoccupée au début de notre ère. La ferme actuelle du Sévillé est toute voisine. Comment expliquer cette permanence d'habitat? Par la situation géographique, sur une butte de très faible altitude, suffisante cependant pour se garer de la boue. Et cette observation confirme ce fait, qu'on pourrait poser en règle générale dans le Lauragais, qu'il n'est pas de champ qui ne renferme de restes d'habitations.

M. Maurice Nogué, retenu au chevet de son Père gravement malade, à qui M. le Président adresse ses vœux de prompt et complet rétablissement, communique par lettre les résultats de son examen de trois pièces offertes à la Société par M. Mondières.

Il s'agit de trois bronzes romains.

1° *Avers* : IMP (eratori) CAES (ari) NERVAE TRAINO AVG (usto) GER (manico) DAC (ico) P (ontifici) M (aximo) TR (ibunitia) P (otestate) XVI CO (n) S (uli) V P (atri). Sa tête radiée à droite.

*Revers* : Légende à l'entour : S. P. Q. R. (senatus populusque romanus). OPTIMO PRINCIPI. S. C. (senatus-consulto). Lég. à l'exergue : AQVA TRAIANA. Le Génie du Fleuve appuyé sur une urne et couché à g. sous une voûte cintrée reposant sur 2 colonnes.

Moy. Bz de Trajan, emp. 98-117 (à partir de l'an 104 les noms et titres de Trajan figurent au datif sur ses monnaies).

Marcus Ulpius Trajanus, adopté par l'empereur Nerva, lui succéda en l'année 98 sous le nom de NERVA TRAIANUS. A la suite de ses nombreuses victoires remportées sur les barbares, Trajan reçut plusieurs surnoms honorifiques, tirés des noms mêmes des peuples vaincus. Le surnom de Germanicus lui fut donné en 97, après ses batailles contre les Suèves; celui de DACICVS en 103, à l'occasion de sa campagne militaire contre Décébale, roi

des Daces. En l'an 105, il fut appelé OPTIMVS PRINCEPS (voir les qualités de ce prince qui lui ont valu ce titre, dans Pline le Jeune : *Panegyrique*, 2 et 88).

Ces diverses appellations permettent de situer approximativement dans le temps les monnaies frappées par cet empereur. Une indication apporte une date plus sûre aux émissions du monnayage impérial : c'est la mention de la puissance tribunitienne (qui figure sur la plupart des pièces du haut-empire). Auguste avait pris soin de se faire attribuer la TRIBVNITIA POTESTAS, surtout pour s'assurer l'inviolabilité (Voir Tacite, *Annales*, liv. 3, 56). Il reçut ce pouvoir en 28 av. J.-C. et depuis lors, la puissance tribunitienne fut accordée à ses successeurs. Elle est à la fois perpétuelle et annuelle : étant concédée au prince sans limite de temps ni de lieu, et annuelle parce que, à chaque nouvelle année de règne, l'empereur ajoute une unité au chiffre de ses puissances tribunitiennes. Ce nombre, figurant sur les monnaies et qui suit TRIBVNITIA POTESTATE, donne la date de l'émission. Trajan fut élu tribun en 96 (du temps de Nerva); le bronze décrit ci-dessus a donc été frappé en l'année 111 (TRIB. POT. XVI). A cette époque, Trajan exerçait la fonction de consul pour la cinquième fois (COS V).

Le revers évoque l'aqueduc conduisant sur le Janicule l'eau du lac Sabatinus et que Trajan fit construire (l'inauguration de ce monument eut lieu le 24 juin de l'an 109. Consulter l'article de M. Carcopino dans *Rev. Acad. Inscript. et Belles-Lettres*, 1932, p. 378).

II. — *Avers* : IMP (erator) GORDIANVS PIVS FELIX (ix) AVG (ustus), son buste à la tête laurée, drapé et cuirassé, à dr.

*Revers* : AETERNITATI AVG (usti) S.C., le soleil debout, la tête radiée, tenant un globe. G. Bz. de Gordien III, dit le Pieux, emp. 238-244.

L'adulation qui avait divinisé les premiers césars, personnifia sur leurs monnaies la Félicité, la Providence,

l'Éternité de l'empereur. Ici, AETERNITAS est représentée sous l'aspect du Soleil.

Les lettres S. C. empreintes sur ces deux monnaies, indiquent que les pièces en bronze étaient frappées depuis Auguste « par décret du Sénat », cet empereur s'étant réservé l'émission de l'or et de l'argent. (De certains princes, qui, comme Othon et Pescennius Niger, ne furent pas reconnus par le Sénat, il existe des pièces en or et en argent, mais point en cuivre). Aurélien, après le soulèvement des monnayeurs, mit la main sur toute la frappe des monnaies et depuis ce temps, en 274, les lettres S. C. disparaissent sur les bronzes romains.

III. — *Avers* : D (ominus) N (oster) GRATIANVS P (ius) F (elix) AVG (ustus), son buste à la tête diadémée, drapé et cuirassé à dr.

*Revers* : REPARATIO (ni) REI PVB (licae), l'empereur debout, en habit militaire, portant un globe nicéphore et relevant une femme prosternée à ses pieds. A l'exergue : S. M. AQ (signata moneta Aquileiae; monnaie frappée à Aquilée; marque d'atelier). Moy Bz. de Gratien, emp., 375-383.

La légende du revers, commune à cette époque, apparaît sous le bas-empire. Le souhait qu'elle formule : au raffermissement de l'Etat! ne se réalisa pas sous Gratien, assassiné à 24 ans. A partir de Dioclétien, l'empereur est appelé « Notre Maître ». Cette dérogation aux anciens usages se manifeste également ici dans le port du diadème ornant la tête de Gratien. Sur les deux autres bronzes, nous avons vu les têtes des empereurs entourées d'une couronne radiée et de laurier.

La couronne de laurier, que la République accordait aux « viri triumphales » fut concédée à l'empereur. Il la portait pendant le triomphe et, après la montée du cortège au Capitole, la consacrait à Jupiter. La couronne radiée symbolise la puissance du soleil. C'était là aussi une façon de s'attribuer les honneurs divins.

Bien plus tard, la couronne fut remplacée par le diadème : bandeau blanc, orné de broderies et de perles, qui n'apparaît sur les monnaies qu'après l'établissement du siège de l'empire en Orient avec Dioclétien. Cet insigne des anciens rois ne plaisait pas aux Romains; le fait de vouloir s'en parer signifiait le désir d'aspirer à la royauté (cf. Plutarque : J. César, 61, l'incident des Lupercales où, sur l'hostilité de la foule, César refusa le diadème que lui tendait Antoine). Tandis que personne ne s'offensait de voir paraître aux fêtes avec la couronne de laurier les citoyens qui l'avaient reçue comme une récompense publique.

Continuant la série de ses études numismatiques sur les collections de la Société, M. MESNARD lit la note suivante :

#### FELS MAROCAINS ALAOUIDES

des Collections de la S. E. S. A.

Nous avons dans nos collections quelques monnaies de bronze marocaines alaouides qui n'ont pas été déterminées et que je vais vous présenter. Il s'agit de 9 fels en langue arabe, caractères neskhis, chiffres arabes.

Les 6 premiers fels sont d'aspect archaïque : monnaies frappées au Maroc, en alliage de cuivre et zinc d'un litre très irrégulier; elles ont été coulées dans des moules et divisées au ciseau, comme l'attestent les bavures.

Les 3 derniers ont été frappés en Europe avec nos procédés de monnayage modernes.

1<sup>o</sup> Fels 18 mm. Avers : Sceau de Salomon; au centre, un point.

Revers : dans le champ : 1229, sans nom de ville.

Règne de Sliman ben Mohammed. Valeur 1 fels.

2<sup>o</sup> Fels 17 mm. Avers : sceau de Salomon dans un cercle; au centre, un point. Revers : RABAT 12... (les deux derniers chiffres de la date sont martelés). Valeur : 1 fels.

3° Fels 18 mm. Avers : sceau de Salomon; au centre, un point.

Revers : RABAT 1266. Règne d'Abd-er-Rahman ben Hecham, valeur : 1 fels.

4° Fels 17 mm. Avers : Sceau de Salomon dans un cercle, au centre un point. Revers : TETOUAN 1271. Mêmes règne et valeur que le précédent.

5° Fels 17 mm. Avers : comme le précédent. Revers : Fès 1272; un trait entre Fès et la date. Mêmes règne et valeur que le précédent.

6° Fels 27 mm. Avers : sceau de Salomon, au centre un point. Le sceau entouré de deux cercles concentriques réunis par des hachures. Hachures entre les branches de l'étoile.

Revers : double cercle concentrique; dans le champ: Douriba biFas (frappé à Fez) 1288. Règne de Mohammed ben 'Abd-er-Rahman. Valeur : 4 flous.

7° Fels 25 mm. : tranche lisse. 5 Mouzounats (correspondant à peu près à 5 centimes). Avers : Grecque entre deux cercles concentriques, le cercle extérieur dentelé. Dans le champ : 5 Douriba biBariz (frappé à Paris). Revers : même ornementation; 'Aam 1321 (année 1321, règne de Moulay 'Abd-el-'Aziz ben el-Haçan.

8° Fels 30 mm. Tranche lisse, 10 mouzounats, soit environ 10 centimes. Avers : dans le champ : 10 Douriba bi England (frappé en Angleterre, c'est-à-dire à Birmingham). Revers : comme le précédent, même règne.

9° Fels 25 mm. Tranche lisse. Avers : deux trilobes enlacés formant étoile à 6 branches; sur trois pointes une flamme; sur les trois autres un petit croissant avec pointe au milieu. Au centre : Douriba bi Bariz 1330. Revers: Etoile à 5 branches à double filet. Au centre : 5 Mouzounat (règne de Moulay Hafid ben el-Haçan.

M. Antoine FAGES annonce une étude géologique sur les affleurements de terrains dévoniens de la région d'Alet

qui ne figurent pas sur la carte géologique, feuille de Quillan.

M. CERTAIN fait passer sous les yeux de l'Assemblée un manuscrit du XVIII<sup>e</sup> siècle, sur parchemin; il s'agit d'extraits de compoix terriers et de reconnaissances; on y relève un hommage du seigneur d'Auriac.

M. HYVERT a récemment fait l'acquisition d'un livre de l'Intendant Basville, qui n'est autre qu'une édition de ses Mémoires postérieure de 2 ans au manuscrit du même auteur que M. le docteur Courrent a fait transcrire, en 1938, à l'intention de la Société. Les deux ouvrages sont à peu près identiques, sauf la préface, l'avant-propos et quelques titres.

Ils fournissent sur l'administration du Languedoc, et surtout sur ses productions industrielles et agricoles et sur son commerce, des renseignements précieux.

M. le Président remercie les auteurs de communications et lève la séance à 16 h. 30.

---

*Assemblée Générale extraordinaire*

*du 21 décembre 1941*

L'Assemblée Extraordinaire de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, réunie ce jour, vingt et un décembre mil neuf cent quarante et un dans sa salle ordinaire des séances, sise à Carcassonnè, rue de la Mairie, numéro 7, suivant convocation spéciale adressée le vingt novembre mil neuf cent quarante et un à chacun de ses membres, après avoir constaté que le quorum était atteint par le nombre des membres présents ou représentés nécessaires afin qu'un vote valable puisse être régulièrement émis :

Après avoir entendu les explications de M. le Président et le rapport du Secrétaire-Commissaire relativement à la proposition présentée au nom de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, en vue de posséder pour l'avenir

la personnalité morale, civile ou juridique régulièrement reconnue;

L'Assemblée décide, tout en restant comme par le passé une Association purement scientifique, c'est-à-dire sans partage de bénéfice quelconque entre ses membres, de se conformer aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association, c'est-à-dire de posséder pour l'avenir la personnalité morale civile et juridique des Sociétés régulièrement reconnues, et notamment de pouvoir être autorisée à acquérir immeubles, valeurs mobilières, recevoir dons, legs, etc., conformément aux dispositions de l'article II, titre II de la susdite Loi, et aussi attaquer et défendre ses droits en justice, si besoin était.

A l'unanimité des membres, cette proposition est adoptée.

Sur ce, le Président a donné acte à l'Assemblée de l'adoption de l'ordre du jour et désigné M. CERTAIN pour faire auprès de l'Administration Préfectorale et toutes autres, toutes formalités nécessaires pour l'exécution de la susdite délibération.

#### *Cotisations*

L'ordre du jour appelle l'augmentation de la cotisation pour 1942. Sur la proposition de M. le Président, et après diverses explications, l'Assemblée décide à l'unanimité qu'à partir du 1er janvier 1942 la cotisation est portée à TRENTE FRANCS pour les MEMBRES ACTIFS et à SIX CENTS FRANCS pour les MEMBRES A VIE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Président,*

MONDIES.

*Le Secrétaire,*

HYVERT.

*Séance du 21 décembre 1941*

Président : M. MONDIES

M. le Président a le regret d'annoncer le décès de M. Albert TARBOURIECH, d'Olonzac, qui était membre de la Société depuis 1930. Des condoléances sincères sont exprimées à l'adresse de sa famille.

En hommage à la mémoire de Paul SABATIER, le regretté Doyen de la Faculté de Toulouse, M. HYVERT retrace la longue et brillante carrière du défunt, qui avait accepté le titre de Membre Honoraire de la Société, et malgré son âge, était venu assister aux fêtes du Cinquantenaire.

M. le Président annonce ensuite le mariage de M. Henri Lugagne, fils de notre collègue du château de Miquelle, avec Mademoiselle Mathilde Ser, et présente aux jeunes époux et à leur famille les compliments et les vœux de la Société.

Après lecture et adoption du procès-verbal, M. Bourrély, architecte, Mademoiselle Jeannine Rousset, institutrice, artiste-peintre, 17, rue du 14-Juillet à Carcassonne, sont admis comme membres titulaires. Madame Maurice Nogué est admise comme membre familial.

#### *Dons*

M. Gabriel RIVALS fait don à la Société d'une médaille commémorative de la construction du Pont-Neuf de Carcassonne, provenant de son arrière grand-père, Gabriel David-Barrière, maire de la ville; M. Rivals offre également à la Société plusieurs ouvrages de numismatique, ainsi qu'un parchemin maçonnique portant les signatures de Gamelin, de Reboulh, etc.

#### *Communications*

M. HYVERT lit un article de M. le docteur GIROU, paru dans la Revue du Touring-Club de France et relatant la croisière sur le Canal du Midi.

M. le Président se félicite que cette excursion originale qui connut le plus vif succès, ait été due à l'initiative de M. le docteur Girou, que la Société s'honore de compter parmi ses membres les plus actifs.

M. HYVERT analyse ensuite un mémoire de M. ESPARSEIL : « Contribution à la métallogénie des gisements aurifères du Midi de la France » ; l'auteur, qui est présent, donne lecture de quelques passages de cet important ouvrage.

M. MESNARD rend compte du dernier numéro de la Revue Tunisienne, qui contient des études historiques et archéologiques, un travail sur la fabrication des poteries tunisiennes, des recherches numismatiques. M. Mesnard souhaite que la Société continue à échanger son Bulletin avec cette Revue, et M. le Président souscrit à ce désir.

M. Ramière de FORTANIER donne lecture de la communication qui suit :

*Extrait d'un article de Louis SOULÉ « Le chevalier Du Mège de la Haye ». Bulletin municipal de la ville de Toulouse, 44<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 4, p. 263, avril 1940.*

« Au cours d'un voyage dans l'Aude, Du Mège découvre dans le jardin du curé de Saint-Hilaire, un tombeau en marbre blanc qui fut autrefois celui de saint Sernin.

« Agissant au nom et pour le compte de la ville de Toulouse, il offre à la Fabrique de Saint-Hilaire le troc de ce tombeau contre six grands tableaux du musée. Un traité est aussitôt signé par les parties contractantes (2 juillet 1830). Mais avant son exécution, le maire démissionne. Son remplaçant s'oppose au transfert du tombeau à Toulouse.

« Le Préfet de la Haute-Garonne, saisi de la question, intervient auprès de son collègue de l'Aude. Il lui rappelle notamment que les conditions du contrat sont très avantageuses pour la commune de Saint-Hilaire, puis-

que les six tableaux cédés sont d'une valeur de 600 fr., tandis que le tombeau pris en échange, ne vaut pas plus de 120 francs (Archives départementales de la Haute-Garonne, liasse 7 T-5) ».

« En 1545, disait le rapport de Du Mège (même source), le chapitre de Saint-Saturnin de Toulouse fit faire en argent, par Nicolas Bachelier, élève de Michel-Ange, un tombeau destiné à renfermer les reliques de ce saint. On les conservait dans un ossuaire en marbre sur lequel étaient grossièrement sculptées quelques circonstances de sa vie. Ce monument devenu inutile fut alors vendu, ainsi qu'il résulte d'un acte daté du 17 septembre de cette année, au monastère de Saint-Hilaire, près de Carcassonne, monastère fondé d'abord sous le nom de Saint-Saturnin, ou Sernin. Le fondateur portait le nom d'Hilaire; il vivait vers la fin du IX<sup>e</sup> ou le commencement du X<sup>e</sup> siècle, et comme son histoire était un peu obscure, on l'avait confondu avec un autre Hilaire, compagnon de Saturnin, et qui vivait dans le III<sup>e</sup> siècle. Le marché fut conclu pour la médiocre somme de deux écus d'or, ou Soleil, ce qui de nos jours ne serait que peu de chose, car on sait que sous le règne de François 1<sup>er</sup>, ces écus étaient à 23 karats.

Le tombeau de Saint-Saturnin fit partie après son transport à Saint-Hilaire de l'autel principal, mais celui-ci ayant été fait à la moderne il y a plus de 80 ans, le vieux monument fut placé dans le jardin du prieur qui maintenant est possédé par la Fabrique et le curé de Saint-Hilaire ».

« En 1793, le tombeau en argent fut brisé et envoyé à Paris.

Lors de l'ouverture des églises, à la fin de 1795, l'évêque constitutionnel de Toulouse, M. Hyacinthe Sermet, voulut vendre à la ville de Toulouse un monument à la fois religieux et historique; mais l'administration départementale d'alors répondit que ce n'était qu'un objet

propre à entretenir l'ignorance et le fanatisme, et qu'elle le ferait briser. Elle oublia néanmoins d'ordonner cet acte de vandalisme, et en 1830, j'ai retrouvé ce tombeau dans le presbytère de la commune où il avait été transporté en 1545 ».

M. le docteur COURRENT présente des documents qu'il a rassemblés en vue d'une étude sur Puivert, Arques et Couiza; il s'agit de dessins, de planches et de photographies de monuments, ainsi que de reproductions de blasons. Les armoiries qui figurent les alliances des seigneurs de Puivert, permettent de suivre leurs filiations et de retracer l'histoire de leurs familles. Sans entrer dans le détail de ces recherches, qui seront communiquées à la Société Archéologique du Midi, M. le docteur COURRENT rappelle que les Bruyères, Srs de Puivert, ont été remplacés par le Sr d'Arques (de Voisins) qui a épousé la dernière des Bruyères; l'autre branche des Bruyères a pris le fief de Chalabre, et a fini en quenouille au siècle dernier, pour faire place à la maison de Mauléon. La famille de Voisins finit elle-même en quenouille au XVI<sup>e</sup> siècle. puis on note des alliances avec les Joyeuse et la famille de Roux.

M. MESNARD lit la communication suivante :

**LES DINARS ALMOHADES**  
du Musée de Carcassonne

« Le Musée de Carcassonne possède deux dinars particulièrement intéressants, et d'une grande beauté, trouvés à Salsigne en 1854; je dois à notre collègue M. EMBRY, conservateur, d'avoir pu les étudier et les déterminer.

« Ici, il est utile d'ouvrir une parenthèse : comme nous aurons d'autres occasions de nous occuper de monnaies musulmanes, il importe de rappeler comment les Arabes désignent leurs monnaies; le mot Fels, pluriel Flous, est un mot proprement arabe signifiant obole, liard, et par extension sou ou toute monnaie de bronze; quand il s'agit d'une somme peu importante, les Arabes

d'Afrique du Nord disent couramment : « Attini l-flous » (donne-moi des sous).

Le mot pluriel Draham, qui vient du grec Drachme a toujours signifié, depuis que les Arabes furent en rapport avec les anciens Grecs, un poids et une monnaie; par la suite, il a eu la même signification en Perse, en Turquie, etc.; quand il s'agit d'une somme quelconque, les Arabes disent « Attini d-Draham » ce qui signifiait anciennement : « donne-moi des drachmes », et actuellement : « donne-moi de l'argent ».

« Du pluriel Draham, les Arabes ont tiré un singulier Dihram ou Dihrem, la prononciation des voyelles variant d'une région à l'autre.

C'est ce mot Dirhem qui signifie une monnaie d'argent.

Enfin le mot Dinar, qui vient du latin Denarius désignait primitivement chez les Arabes un poids d'une drachme et demie; à la fin du VII<sup>e</sup> siècle, les Arabes frappèrent une monnaie d'or qu'ils appelèrent dinar, mot qui était encore employé il y a quelques années, avec la même signification, en Albanie et en Serbie.

(Le mot denarius qui a passé en arabe avec la signification de monnaie d'or, a passé en espagnol sous la forme de dinero qui signifie argent; denarius désignait à Rome le denier d'argent; dinero désigne encore actuellement au Pérou le denier d'argent de 50 centimes).

Mais revenons aux monnaies qui nous occupent. Il s'agit de deux dinars, en caractères neskhis, sans date ni lieu de frappe, tous deux d'Abd el Moumen ibn'Ali (1130-1163) premier khalife de la dynastie berbère des Almohades, qui conquiert l'Espagne sur les Almoravides et sous le règne duquel la civilisation musulmane atteignit un très grand éclat, puisque c'est à cette époque que vécurent Ibn Sinna et Ibn Rouchd que nos historiens du Moyen Age ont appelé Avicenne et Averroès. Cinquante ans plus tard, d'ailleurs, devait se livrer la bataille de Las Navas

de Tolosa, qui marquera le déclin, définitif cette fois, de la domination arabe en Espagne.

Le premier dinar, d'un diamètre de 21 mm. comporte à l'avvers un carré inscrit avec, dans le champ, la légende suivante :

— Au nom de Dieu le Clément le Miséricordieux (cette formule est pour les Musulmans ce que le signe de la croix est pour les Chrétiens; elle est placée en tête de chaque sourate du Qoran).

— Il n'y a de dieu que Dieu — Mohammed est l'envoyé de Dieu. Autour du carré : — Dieu est unique — Il n'y a pas de dieu si ce n'est Lui — le Clément le Miséricordieux.

Au revers, dans le champ du carré inscrit : — Le Savant par la volonté de Dieu — Le khalife Abou Mohammed — 'Abd el Moumen ben'Ali — Chef des Croyants.

Autour du carré : — Chef des Croyants — Abou Ia'qoub Iouçouf — Fils du Chef des Croyants.

Abou Ia'qoub Iouçouf qui est qualifié de fils du Chef des Croyants, succèdera à son père en 1163.

Le deuxième dinar, plus grand, de 28 mm., comporte les mêmes légendes, mais avec quelques additions : le deuxième fils du khalife Abou Iouçouf Ia'qoub y est mentionné après son frère Abou Ia'qoub Iouçouf, et comme celui-ci, qualifié de fils du Chef des Croyants; il succèdera lui-même à son frère en 1184.

Vers 740, 'Abd er Rahman ben Olkama, vali de Narbonne, fit la guerre en Espagne, en enrôlant des Septimaniens, et en 794, après la bataille de Lagrasse, gagnée par les Arabes, ceux-ci se retirèrent définitivement en Espagne; mais ces dinars ont été frappés vers le milieu du 12<sup>e</sup> siècle, soit environ trois siècles et demi après les dernières incursions arabes. Comment sont-ils parvenus à Salsigne?

— Ont-ils appartenu à des proscrits musulmans qui se seraient retirés en Languedoc, ainsi que cela s'est produit à plusieurs reprises?

— Ont-ils été donnés en paiement d'opérations commerciales menées par delà les monts?

— Ont-ils appartenu à des Languedociens enrôlés dans les armées des princes chrétiens des deux côtés des Pyrénées, qui combattirent les conquérants arabes depuis le milieu du 12<sup>e</sup> siècle jusqu'après Las Navas de Tolosa, et qui seraient ensuite revenus dans leur pays?

— Ou bien ont-ils tout simplement appartenu à des soldats musulmans qui auraient succombé en Languedoc?

Les quatre hypothèses sont vraisemblables ».

A propos de cette communication, M. MONTANIÉ fait remarquer que l'on peut rapprocher des pièces décrites par M. Mesnard une pièce d'argent trouvée aux confins de l'Algérie et du Maroc et dont il donne la description. « Il est certain, ajoute-t-il, que les études numismatiques poursuivies en Afrique du Nord et dans les pays de langue arabe sont du plus grand intérêt pour les Audois, dont le département possède en assez grande abondance des monnaies arabes.

M. MAFFRE, de Rouffiac, envoie une note sur deux fibules trouvées à la Lagaste; ces objets de parure en bronze, de forme cintrée, seraient de l'époque celtibérienne. La Lagaste et le Pech Tartar voisins ont été récemment fouillés par M. E. Bonnet, ancien président de la Société, qui a décrit le résultat de ses investigations dans une savante étude: « La Station gallo-romaine de La Lagaste », bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, XL, 1936. M. Maffre lui-même a illustré son « Résumé de l'Histoire locale de Rouffiac d'Aude » par la reproduction de diverses poteries et monnaies remontant à cette antique civilisation. Enfin, le « Répertoire archéologique du département de l'Aude », de MM. Courrent et Hélène, qui constitue le vade-mecum de tout archéo-

logue méridional, résume aux pages 77 et 78 les travaux effectués sur cet emplacement.

*Renouvellement du Bureau pour 1942*

Le vote sur les candidatures proposées donne les résultats suivants : M. le docteur CANNAC est élu Président par 62 suffrages.

La liste proposée pour le bureau est élue à l'unanimité des membres présents; cette liste comprenait les modifications suivantes : nouveaux vice-présidents : MM. Nogué et de Fortanier; en remplacement de Pierre Fages, trésorier-adjoint, que ses nouvelles et importantes fonctions retiennent loin de Carcassonne, M. Mondières a bien voulu accepter, en abandonnant la Présidence, d'assister M. Antoine Fages dans son rôle de Trésorier. Enfin, Mademoiselle Bigué, qui apporte son constant dévouement depuis des années à l'administration de la Société, appartiendra désormais au Bureau comme Secrétaire Administratif.

M. le Président proclame les résultats du scrutin et indique que le Bureau pour 1942 est ainsi constitué :

*Administration de la Société pour 1942*

*Directeur* : M. le docteur COURRENT, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Santé Publique, Officier de l'Instruction Publique. Correspondant de la Commission des Monuments et Objets d'Art du département de l'Aude. Lauréat de l'Académie de Médecine.

*Président* : M. le docteur CANNAC, président du Spéléo-Club de l'Aude.

*Vice-Présidents* : M. Vincent PERRET; M. Maurice NOGUÉ; M. Ramière de FORTANIER.

*Secrétaire Général* : M. Roger HYVERT.

*Secrétaire Adjoint* : M. René CAHUZAC.

*Trésoriers* : M. Antoine FAGES; M. MONDIÈS.

*Bibliothécaire* : M. BLAQUIÈRE, archiviste-paléographe.

*Conservateur des Collections* : M. MESNARD.

*Secrétaire Administratif* : Mademoiselle BIGUÉ.

## Procès-Verbaux des Séances 1942

*Séance du 18 janvier 1942*

Présidence de M. MONDIÈS

puis de M. CANNAC

M. MONDIÈS, Président sortant, prononce l'allocution suivante :

« MONSIEUR LE DIRECTEUR,

« MES CHERS COLLÈGUES,

« Il est d'usage que le Président sortant fasse, avant l'installation de son successeur, l'analyse des travaux de l'année écoulée. C'est pour ne pas déroger à cette tradition que je vais, très succinctement, vous présenter le bilan de nos travaux pendant l'année 1941.

« Tout d'abord, je rends hommage à mes collaborateurs qui, malgré toutes les difficultés du temps présent ont continué d'apporter leur concours dévoué à notre Société, par les intéressantes communications qu'ils ont faites et qui méritent particulièrement notre attention.

« Dans l'ordre chronologique, c'est d'abord l'étude de M. Esparseil sur l'âge de bronze et l'Atlantide, où se mêlent la légende et l'histoire, travail suivi d'une communication de M. Hyvert sur la composition des alliages antiques : bronze et orichalque.

Viennent ensuite les communications de M. Pierre Fages sur les coléoptères de notre région, de M. le docteur Boyer sur le passage de la Reine d'Espagne Elisabeth Farnèse à Azille.

« Dans la même séance, M. Rivals nous a présenté un document qui concède à François de Fortia, marquis de Durban, gouverneur de la place et de la citadelle de Mont-Louis, la faculté d'utiliser les eaux de la Têt pour ses moulins.

« Dans la séance de février, M. le docteur Picheire d'Agde, a fait l'hommage à la Société de sa monographie sur l'église romane de Formiguères en Capcir. M. Maffre, notre collègue, a fait hommage à la Société d'une plaquette sur Rouffiac-d'Aude; M. Certain a présenté deux splendides vases carthaginois offerts par Madame Lanoir en souvenir de son mari; M. le docteur Courrent a offert à la Société un poids de bronze de Carcassonne.

Dans la séance de juin, M. Hyvert nous a rendu compte du congrès de la Fédération Historique du Languedoc-Méditerranéen-Roussillon, au cours duquel M. le docteur Boyer a donné lecture de son travail sur les églises fortifiées du département de l'Aude.

« Au nom de M. Thorat, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon, M. Esparseil a fait une intéressante communication sur les différents terrains de la Montagne Noire, donnant ainsi à notre Société la primeur de ses importants travaux géologiques.

« M. Hyvert nous a donné lecture d'un texte inédit relevé par lui aux Archives départementales : « les honneurs funèbres de Louis XIII faites par la ville et diocèse de Carcassonne en 1643 ».

« Après trois mois de vacances, nos travaux ayant repris leur cours, nous avons eu, dans la séance d'octobre, le grand plaisir d'être honorés de la présence de M. Jean Guiraud, ancien Professeur de Faculté, savant historien, auteur du cartulaire de Prouille et de l'Histoire de l'Inquisition.

« Notre Directeur, M. le docteur Courrent, a souhaité la bienvenue à son cher maître et ami, qui a promis à la Société sa collaboration effective sur l'histoire religieuse et politique du département.

« M. le docteur Boyer nous a rendu compte de l'excursion à Saint-Salvaire, que M. A. Fages a agrémenté

en donnant lecture de la Légende de Brau, d'après l'abbé Ancé.

« M. le docteur Lemoine, de Saissac, a présenté sa monographie du village de La Bezole. Des communications ont été faites, par M. le docteur Courrent sur les châteaux d'Aguilar, de Pierrepertuse et de Quéribus; par M. Pierre Fages, sur la vie de quelques papillons qui vivent dans nos contrées; par M. Certain sur les bornes milliaires de Roquefort-des-Corbières.

« En fin d'année, nous devons à M. Maurice Nogué et à M. Mesnard, d'intéressantes déterminations de pièces de monnaie.

« Je ne vous donne ici que le résumé des communications les plus importantes. Il y en a bien d'autres encore, mais je craindrais de vous lasser en les énumérant toutes. La lecture du bulletin vous en donnera le détail. J'ai simplement voulu vous faire connaître que malgré les difficultés de toutes sortes que nous avons subies, la Société continue à vivre et ne reste pas inactive.

« Nous regrettons seulement de n'avoir pu faire quelques sorties dans les environs, en espérant que des temps meilleurs nous permettront de rattraper le temps perdu.

« DONS. — Notre bibliothèque et nos collections se sont enrichies de quelques dons que je dois vous faire connaître. Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous rappeler le don généreux de notre dévoué Directeur, M. le docteur Courrent, qui a offert à notre bibliothèque un exemplaire de son ouvrage historique sur la famille Treilles-Gléon-Durban, manuscrit richement enluminé contenant de nombreuses armoiries de cette famille. Ce travail, fruit de longues années de patientes recherches, sera l'ouvrage le plus

intéressant de notre bibliothèque où la meilleure place lui est réservée.

« M. Pierre Embry a offert en hommage, pour notre bibliothèque, au nom de M. Morel et en son nom personnel, le livre « Carcassonne : La Cité », ouvrage analysé par M. le docteur Courrent.

« M. Ramière de Fortanier a offert à la Société, en souvenir de son frère, capitaine, mort pour la France, deux importants ouvrages : « Les droits seigneuriaux dans la sénéchaussée de Lauragais » et les « Chartes de Franchises du Lauragais », mémoires du plus haut intérêt pour l'histoire de cette région.

« M. Esparseil a enrichi nos collections par l'apport de nouveaux échantillons de minerais décrits dans ses communications.

« M. Rivals a fait don à la Société d'une médaille commémorative de la construction du Pont-Neuf à Carcassonne en 1830, et d'un parchemin maçonnique portant les signatures de Gamelin et de Reboulh.

« M. Mondières a fait don de sa trouvaille d'objets en bronze faite à Durban, objets décrits dans le bulletin en cours de tirage. Il a également remis pour nos collections de nombreuses monnaies, romaines, françaises et étrangères dont la majorité se trouve classée, ainsi qu'une importante série de coquillages recueillis sur les plages de Gruissan et de Fleury, et toute sa collection de coquillages de la Méditerranée, plus quelques pièces exotiques.

« Au point de vue financier, M. Cabrié, ancien président, déjà membre donateur, a fait parvenir à notre caisse la somme de mille francs; en reconnaissance, M. Cabrié a reçu le titre de membre Bienfaiteur.

« M. Lannes, de Bram, membre à vie, a envoyé à la Société une somme de cent francs.

« Plusieurs de nos membres ont ajouté à leur cotisation des versements bénévoles plus ou moins importants. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

« Chacun de nos collègues a reçu la table décennale 1930-1940 de nos bulletins; cette table est l'œuvre du docteur Courrent, qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour établir cet indispensable instrument de travail. Nous l'en remercions très sincèrement.

« **DISTINCTIONS.** — Au cours de l'année écoulée, notre dévoué Directeur a obtenu la médaille d'argent de la Société Archéologique du Midi pour son ouvrage sur la famille Treilles-Gléon-Durban. Nous renouvelons nos plus vives félicitations à notre Directeur pour cette distinction méritée.

« M. l'abbé Boyer-Mas, bien connu de tous les membres de notre Société par ses travaux historiques, a été l'objet des plus hautes distinctions ecclésiastiques. Notre Société a été encore honorée en la personne de M. le docteur Boyer, désigné par la Société Française d'Archéologie pour remplacer M. Joseph Poux comme inspecteur dans le département de l'Aude. Le regretté Joseph Poux ne pouvait être remplacé par une personnalité plus qualifiée que notre érudit collègue, à qui nous adressons nos affectueux compliments. Enfin, notre jeune collègue et ami, M. Pierre Fages, fils de notre dévoué trésorier, a été nommé Professeur d'Agriculture dans l'Aveyron; nous le félicitons de cette distinction et lui souhaitons une heureuse carrière.

« **ADMISSIONS.** — Au cours de l'année écoulée, 20 nouveaux membres ont été admis dans notre Société. A nos nouveaux collègues, nous souhaitons une cordiale bienvenue.

« TRAVAUX EN COURS. — Lors de sa séance du 21 décembre 1941, la Société s'est réunie pour prendre les dispositions utiles en vue de posséder pour l'avenir la personnalité morale, civile et juridique, conformément à la loi de 1901 sur les associations. M. Certain a bien voulu se charger d'accomplir comme mandataire toutes les formalités nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

« Tels sont, Messieurs et chers Collègues, les travaux accomplis et les résultats obtenus pendant l'année 1941. Dans notre dernière séance, vous avez renouvelé leur mandat aux membres du bureau qui furent mes collaborateurs pendant l'année écoulée et que je remercie encore une fois de leur bienveillant concours.

« J'ai été très heureux du choix que vous avez fait en la personne de notre nouveau Président, le docteur Cannac, que nous connaissons déjà pour ses admirables découvertes et ses intéressants comptes-rendus. Sous sa présidence, la Société ne peut que s'enrichir de nouvelles découvertes et continuer de marcher de l'avant.

« A nos deux nouveaux Vice-Présidents, M. Maurice Nogué et M. Ramière de Fortanier, nous souhaitons une bien cordiale bienvenue.

« Mon cher Président, je vous invite à prendre place au fauteuil de la présidence, entouré des nouveaux membres du bureau ».

Aux applaudissements de l'Assemblée, le nouveau Bureau prend place, et, au milieu de l'attention générale, M. le docteur CANNAC prononce l'allocution d'usage :

« MON CHER DIRECTEUR,  
« MADemoisELLE,  
« MESDAMES,  
« MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

« En prenant place à ce fauteuil, permettez-moi de vous exprimer toute ma reconnaissance pour le témoignage de confiance et de sympathie que vous m'avez accordé. En échange, je puis vous assurer de mon entier dévouement.

« Mon premier devoir, en entrant en exercice, sera de me faire l'interprète de vous tous pour rendre un respectueux hommage à notre cher Directeur, M. le docteur Courrent, qui toujours sur la brèche, continue malgré les difficultés actuelles, ses merveilleux et passionnants travaux historiques et héraldiques.

« Après l'histoire de la famille de Treilles-Gléon-Durban, ouvrage superbement illustré de sa main, il s'est attaqué à la tâche ardue qu'est l'étude des seigneurs successifs des châteaux d'Arques, de Couiza et de Puivert. C'est un nouveau monument qui, nous l'espérons tous, verra bientôt le jour et qui viendra augmenter l'œuvre déjà si importante du docteur Courrent.

« Permettez-moi, mon cher confrère, de vous adresser toutes nos félicitations, tous nos remerciements, pour votre don généreux d'un exemplaire manuscrit de votre histoire de la famille de Treilles-Gléon-Durban et de vous dire notre profonde admiration pour votre esprit pondéré et clair, doué d'un si intense rayonnement.

« MON CHER PRÉSIDENT,

« Je vous remercie des paroles fort aimables que vous avez bien voulu m'adresser. Je crois exprimer la pensée de tous les membres de notre compagnie, en vous faisant part de notre regret de vous voir quitter cette présidence que seule votre très grande modestie

vous avait fait refuser il y a quelques années et que nous avons été si heureux de vous voir enfin accepter en 1941.

« Votre modestie cache un érudit et un sage. Je ne puis rappeler ici tous vos travaux et vos communications. Je citerai seulement ceux relatifs aux mines de pétrole de Gabian et aux inondations qui détruisirent en 1929 la voie des tramways de l'Aude à Félines-d'Hautpoul. Je mentionnerai tout particulièrement votre description d'une station de l'âge de bronze sise à Durban, sur la rive gauche de la Berre, au milieu de schistes portant de très belles empreintes de fougères et dont la fouille vous a permis de découvrir un talon de hampe de lance en bronze, quatre bracelets en bronze, dont un cannelé, et un tranchet ou rasoir, objets d'un réel intérêt préhistorique. Votre travail illustré sur cette station sera l'un des plus beaux chapitres de notre prochain bulletin.

« Je ne saurais passer sous silence la générosité de M. Mondières qui non seulement a fait illustrer à ses frais cette monographie, mais a fait don au Musée de notre Société des objets en bronze provenant de la station de Durban, et en outre de nombreuses monnaies romaines et de collections de coquillages et d'hippocampes récoltés sur les plages audoises de la Méditerranée.

« M. Mondières possède encore, au fond de ses cartons de nombreuses communications inédites, j'en suis persuadé; je lui demande de ne pas les tenir plus longtemps cachées.

« En nous tournant, comme il se doit, vers l'avenir, comment ne pourrions-nous pas le considérer avec confiance, alors que notre bureau comprend des personnalités aussi remarquables que MM. : Vincent Perret, dont il m'a été donné d'apprécier la haute courtoisie il y a quelques années, alors qu'il était président

des Randonneurs Narbonnais et que je venais de créer le Spéléo-Club de l'Aude. J'espère que notre distingué collègue voudra bien agrémente nos réunions, en nous relatant ses souvenirs de cyclo-touriste et nous donner de judicieux conseils lors de l'élaboration du programme des excursions.

Maître Maurice Nogué, dont vous connaissez tous l'érudition : juriste distingué, numismate éminent, collaborateur du Groupe Audois d'Etudes Folkloriques, notre nouveau vice-président s'est spécialisé dans l'étude des Ibères et de leurs monnaies. Son dernier travail, en collaboration avec notre collègue M. Jean-jean « Les Ibères dans le Bas-Languedoc », est en cours de publication.

« Mais on ne peut se rendre vraiment compte du travail acharné fourni par Maître Nogué, qu'en feuilletant dans son musée les divers catalogues qu'il a lui-même élaborés après de longues et minutieuses recherches.

« M. Ramière de Fortanier, dont nous avons déjà apprécié toute la valeur scientifique. Spécialisé dans l'archéologie préhistorique, il a bien voulu nous communiquer ses découvertes de silex polis dans la région du Lauragais. Nous souhaitons que ses recherches soient à nouveau couronnées de succès, ce qui nous donnerait ainsi le grand plaisir de mieux connaître l'industrie préhistorique.

« Que vous dirais-je de nos deux secrétaires que vous ne sachiez déjà ?

« M. Roger Hyvert continue à porter bien haut le flambeau qui lui a été confié il y a quelques années par notre Directeur. Ses communications sont toutes pleines de considérations philosophiques et de sentiments nobles et élevés. Il sera pour moi un collaborateur des plus précieux.

« M. René Cahuzac, qui seconde notre secrétaire dans sa rude tâche est pour moi un double collaborateur, puisqu'il remplit au sein du bureau du Spéléo-Club de l'Aude, les fonctions de trésorier : spéléologue, préhistorien et numismate à ses heures.

« Nous comptons sur lui pour nous relater ses dernières fouilles préhistoriques.

« Je n'insisterai pas, pour ne point offenser sa modestie, sur le concours si précieux que continuera à nous apporter dans ses fonctions, souvent si ingrates, de Trésorier, M. Antoine Fages. Je tiens à lui exprimer tous nos regrets du départ de son fils, mais en même temps à le féliciter de la nomination si justement méritée de M. Pierre Fages à un poste important dans l'enseignement de l'agriculture. Qu'il veuille bien transmettre à son fils nos plus sincères félicitations.

« Je suis très heureux de ce que M. Mondières ait bien voulu accepter d'aider M. Antoine Fages dans ses fonctions de Trésorier. C'est là une nouvelle preuve de dévouement à notre Société que nous donne notre Président sortant. Je l'en remercie au nom de vous tous, Messieurs.

« Et puisque j'en suis au chapitre de la Trésorerie, je dois remercier tout spécialement M. Cabrié, qui a versé une somme importante pour nous aider à l'impression de notre Bulletin.

« Nos pensées les plus cordiales vont à notre sympathique bibliothécaire, M. Blaquières, retenu en captivité, auquel vous avez bien voulu conserver sa place au sein de notre bureau. Nous formons tous des vœux sincères pour son prompt retour.

« M. Mesnard, à la fois numismate et orientaliste, qui s'est attaqué à la délicate besogne du classement de nos collections, s'en acquitte avec un soin méticuleux. Nous tenons à l'en remercier bien vivement.

« Je ne terminerai pas cet exposé sans remercier également Mademoiselle Bigué, Secrétaire administratif, de son zèle et de son dévouement à notre compagnie.

« Je n'omettrai point enfin de remercier par avance les auteurs de travaux et de communications, les donateurs qui enrichiront encore généreusement, soit notre caisse, soit nos collections, enfin les dévoués organisateurs de nos prochaines excursions.

« A ce propos, vu les difficultés présentes de transport, ne pourrait-on pas organiser une excursion à Carcassonne même, en visitant sous la conduite de M. Pierre Embry et de M. Bourrély, les travaux de fouille entrepris depuis quatre ans à la Cité? Ne pourrait-on pas visiter également les dernières découvertes archéologiques de Narbonne?

« En terminant, je demande à tous mes collaborateurs du Bureau, je vous demande à vous tous, Mesdames et Messieurs, de m'accorder pleinement votre concours, de m'aider à mener à bien la noble tâche que vous m'avez fait le très grand honneur de me confier. Et je ne puis mieux conclure cet exposé qu'en faisant mienne cette exhortation que nous adressait le 15 janvier 1939, notre cher et vénéré Directeur :

« Prenons le flambeau des mains de ceux qui s'en sont allés depuis notre fondation, et ils sont légion  
« parmi les savants, les érudits et aussi les modestes  
« chercheurs.

« Continuons à creuser, et mieux encore à approfondir le sillon déjà tracé par eux. N'hésitons pas  
« à assumer la responsabilité de l'avenir de la Société.

« Tout en conservant les traditions et les tendances, apportons de nouveaux éléments de succès en  
« ajoutant nos efforts à ceux déjà fournis par nos  
« aînés »!

Des applaudissements unanimes marquent l'assentiment général au programme tracé par le nouveau Président, qui donne immédiatement la parole au Secrétaire pour la lecture du procès-verbal. Celui-ci est adopté, et c'est au tour du Trésorier de rendre compte de la situation financière de la Société.

Cet exposé reçoit l'approbation de l'assistance, et il est procédé à l'admission de nouveaux membres :

Madame Hélène CANNAC, sculpteur, M. Charles MINGAUD, étudiant, M. Jean GUILHEM, négociant à Bram, la Société des Amis du Livre et de l'Art, bibliothèque municipale de Castelnaudary.

DONS. — M. ESPARSEIL offre pour les collections une hache en grès, provenant de la Caunette (Hérault), d'une détermination délicate. M. MONDIÈS ajoute à ses dons précédents une importante collection de coquillages marins provenant de ses récoltes sur les plages de Gruissan et de Fleury.

COMMUNICATIONS. — M. CRÉBASSOL adresse la note suivante :

#### Curieux cas Tératologique chez une Alouette

Dernièrement, l'on m'apporta à naturaliser une alouette champêtre (*alauda arvensis*) des plus curieuses. Cet oiseau, qui avait été tué parmi d'autres alouettes, était en effet affligé de deux têtes. Les deux têtes indépendantes l'une de l'autre et bien conformées de toutes parts, n'étaient réunies que par leur dernière vertèbre cervicale se soudant ensemble par leur base pour ne former qu'un seul œsophage et une seule trachée-artère. Le reste du corps, vérifié à l'autopsie, ne présentait aucune anomalie, comme j'étais enclin à le penser à première vue. Malgré ses deux têtes, l'oiseau avait parfaitement vécu, puisqu'il était adulte au moment de sa capture et ne paraissait nullement avoir souffert de son infirmité. Il eût été très intéressant

de pouvoir l'étudier de son vivant et j'avoue que c'est le premier cas de ce genre qu'il m'ait été donné de voir.

M. Maurice NOGUÉ donne ensuite lecture de la note ci-après :

A la séance de décembre, M. Jean Montanié a présenté deux intéressantes monnaies trouvées dans les environs de Narbonne et dont voici la détermination :

1<sup>o</sup> Avers : ANT (onius) AVG (ur) (I)III VIR (triumviri) R.P.C. (Rei Publicae Constituendae). Galère prétorienne voguant à dr.

Revers : aigle légionnaire entre deux enseignes et l'indication de la légion : LEG (io) II.

Denier en argent de Marc-Antoine. Cette pièce, découverte dans la commune d'Ornaisons, offre un état de conservation remarquable.

En 50, Antoine devint tribun du peuple... « bientôt après il est nommé l'un des prêtres inspecteurs du vol des oiseaux et que l'on appelle Augures » (Plutarque : Antoine, 5).

La Légende III VIR R. P. C. désigne le second triumvirat qui fut formé entre Antoine, Octave et Lépide (en octobre de l'an 43) sous prétexte de rétablir la constitution ébranlée (triumviri rei publicae constituendae).

Ce denier a été frappé en l'année 31 (2) lorsque Antoine se préparait à la bataille navale d'Actium... « Au moment de commencer la guerre, Antoine n'avait pas moins

(1) L'abréviation AVG ne peut évidemment signifier ici AVGVS-TVS puisque Octave le premier ne reçut du Sénat ce surnom que le 16 janvier de l'an 27 avant J.-C., soit 3 ans après la mort d'Antoine.

(2) Les monnaies de cette espèce, émises en faveur des soldats de Marc-Antoine, portent la mention de la Légion, depuis la première (LEG. PMA) jusqu'à la trentième (LEG. XXX). En effet, nous savons qu'avant le combat d'Actium, Antoine disposait de 30 légions : 19 formant l'armée de terre (Plutarque : Ant. 68), 8 engagées sur la flotte (Orose : Hist. VI, 19), les 3 dernières se trouvant en Egypte (Orose, *ibid.*)

de 500 navires de combat, parmi lesquels plusieurs à 8 et à 10 bancs de rameurs, équipés avec une magnificence triomphale » (Plutarque, *ibid.*, 61). Mais, ajoute l'historien en décrivant la bataille d'Actium... « les vaisseaux d'Antoine, à cause de leur pesanteur, n'ont pas cet élan qui donne au choc une impulsion désastreuse ». (*Ibid.*, 66).

On reconnaît, sur l'image de la galère, et dans sa partie antérieure, le « rostrum » en forme de trident, qui perçait les bâtiments ennemis. La poupe se termine, comme dans la plupart des navires romains, par un ornement en col de cygne.

En même temps que l'indication de la deuxième légion (LEG. II), on distingue très nettement au revers de cette pièce et avec tous les détails, l'« aigle » entouré de deux enseignes militaires.

Pline l'Ancien, nous apprend qu'avant le fameux général Marius, qui défit les Cimbres et les Teutons en 102-101, la légion romaine était menée au combat par cinq enseignes, portant chacune des figures d'animaux : aigle, loup, minotaure, cheval, sanglier (Pline : *Hist. Nat.* X. 5). Marius ne conserva que l'aigle, qui devint ainsi le symbole même de la légion.

Nous pouvons voir ici l'« aquila », les ailes éployées, tenant dans ses serres la foudre. (L'aigle était l'oiseau consacré à Jupiter, « le maître du tonnerre »). La hampe qui le soutient, terminée par une pointe servant à l'enfoncer, porte en son milieu un crochet qui permettait d'arracher l'enseigne fichée en terre.

Sur les « signa manipulorum » qui encadrent l'aigle légionnaire, on aperçoit : au sommet une main ouverte (en souvenir de l'ancien manipule (3) et que les Romains

(3) La légende rapporte que Romulus répartit ses compagnons de cent hommes, divisions reconnaissables à la longue perche surmontée d'une « poignée » (manipulus) de foin, tenant lieu d'enseignes... « Ces emblèmes n'étaient qu'une touffe de

considéraient comme protection contre le mauvais œil ; puis se placent les phalères, décorations militaires en forme de plateaux portant au centre un bouton saillant ; au-dessous figure enfin un croissant, emblème qui servait aussi de talisman (à l'origine, il était figuré par deux os courbés).

II<sup>o</sup> Avers : PERPINIANI (croisette) VILLE : légende entre deux grènetis. Ecu losange aux 4 pals, surmonté d'une grande couronne à 5 trèfles, entre lesquels sont 4 annelets. Dans le champ, 4 annelets, 2 à chaque angle latéral de l'écu, et le millésime disposé en carré : 1598. En contremarque, sur l'écu, la tête de Saint-Jean Baptiste.

Revers : INTER NATOS (croisette) MVLIERVVM (croisette) (4) : lég. entre deux grènetis.

St-Jean-Baptiste debout, vu de face, couvert d'un manteau à longs poils, la tête nimbée, penchée à gauche, aux cheveux pendants sur les épaules. Il tient sur le bras gauche l'agneau pascal porte-bannière, qu'il montre de la main droite. Dans le champ, aux pieds du Saint, et de chaque côté, les deux lettres P (PerPinianum), surmontées, celle de droite d'un annelet, celle de gauche d'une feuille à quatre lobes et d'un annelet.

Double-sou, en billon, frappé par la ville de Perpignan Diam. 24 mm. (monnaie trouvée au domaine de Gléon, commune de Villesèque-des-Corbières (5).

Les origines de Perpignan remonteraient aux environs du X<sup>e</sup> siècle. Primitivement, la Villa Perpiniani « semble avoir été un domaine rural possédé à une époque qui

foin, mais ce foin leur était aussi sacré que le sont maintenant nos aigles » (Ovide : *Fastes.* III. v. 115-116).

(4) Tiré de l'Évangile : « car je vous dis qu'entre ceux qui sont nés de femmes, il n'y a point de prophète plus grand que Jean-Baptiste ». (Saint Luc, VII. 28).

(5) Consulter l'étude très documentée sur la seigneurie de Villesèque-des-Corbières, article de M. le docteur Courrent, *Bulletin Soc. Etud. Scientifiques*, t. XXXII, 1928.

peut varier du Ve au IX<sup>e</sup> siècle par un individu d'origine gallo-romaine ou hispano-romaine » P. Vidal : Histoire de la ville de Perpignan, p. 12).

Les armoiries de cette ville n'apparaissent que vers 1349, époque où Pierre IV, roi d'Aragon, permit à Perpignan la frappe des monnaies.

Ces armes, que nous retrouvons simplifiées sur le double-sou sont : de gueules à quatre pals d'or, au Saint-Jean de carnation, debout sur des ondes au naturel, tenant de sa main dextre une croix d'or et sur son bras senestre un agneau pascal d'argent contourné, brochant sur le palé. Le blason de Perpignan rappelle les armes d'Aragon (de gueules à quatre pals d'or) et il évoque la protection de l'Eglise paroissiale de Saint-Jean, consacrée en 1025 par Bérenger, évêque d'Elne. (Bérenger fixa les limites de la nouvelle paroisse et c'est autour de Saint-Jean le Vieux que s'étendit et prospéra l'importante cité de Perpignan).

Le type de la pièce qui nous occupe se présente sous le règne de Charles-Quint, dont l'ordonnance de 1528 autorise « la création de la monnaie perpignanaise en billon, privilège spécial de fabrication accordé par l'Empereur et Roi à la Ville et aux consuls de Perpignan ». (Voir Xammar : *Civilis doctrina civitatis Bacinonae*, p. 66). En même temps, cette licence fixe les diverses émissions : double-sou, sou sanar, sixain (ou demi-sou) et menut.

L'origine de notre double-sou se place au début de l'année 1598, soit à quelques mois avant la fin du règne de Philippe II. A cette époque, privilège est accordé à la ville de Perpignan par le Capitaine-Général, au nom du Roi : d'emprunter, à rente constituée, 80.000 livres, pour subvenir aux besoins de la commune et de fabriquer de la monnaie de billon jusqu'à concurrence de 60.000 ducats (ordonnance du 19 janvier 1598).

Le pouvoir royal concède cette faveur sur la supplique de Joseph Carbonell, syndic de Perpignan. Des dépenses considérables avaient appauvri le trésor de la ville : charges imprévues provenant des secours aux malades atteints de la peste, qui se déclara de 1590 à 1593 (6) et frais de guerre occasionnés par les moyens de défense contre l'assaut que donnèrent les Français, le 15 août 1597 (voir A. Colson : recherches sur les monnaies qui ont eu cours en Roussillon, p. 148).

Perpignan reprend donc la frappe des monnaies de billon, mais ces nouvelles pièces à bas titre devaient déclencher la mise en circulation de nombreux exemplaires contrefaits. Pour porter remède et distinguer les bonnes espèces, on appose en contre-marque la tête de Saint-Jean (telle que nous la voyons ici représentée).

Conquis par les armées françaises en 1642, le comté de Roussillon se trouva définitivement cédé à la France par le traité des Pyrénées (1659). Perpignan prit alors le titre de « Capitale de la Province de Roussillon ». On lui conserva son Université, mais son Hôtel des Monnaies ne fonctionna plus, car le roi de France n'accordait pas de privilège monétaire à ses bonnes villes.

M. R. ESPARSEIL donne ensuite lecture d'un important mémoire sur la formation du soufre et du pétrole dans l'oligocène du bassin de Narbonne. Dans le cas où les circonstances ne permettraient pas la publication intégrale de ce travail dans le bulletin, l'original resterait à la disposition des chercheurs dans les archives de la Société.

---

(6) En 1592, le fléau reprit avec une telle violence que les notaires refusaient d'aller recevoir les dernières volontés des mourants dans les maisons et dans les « morbarias » espèce d'hôpitaux établis hors les murs pour loger les pestiférés. (P. Vidal, loc. cit., p. 514).

M. Eugène CASTEL fait passer sous les yeux des assistants un jeton en bronze, dont il fait ainsi la description :

**JETON ANCIEN**  
*aux Armes de la Ville de Narbonne*

J'ai l'honneur de présenter à notre Société un jeton en bronze, de 32 mm. de diamètre, non daté, mais paraissant, par sa facture, par le style de son blason et de ses ornements, avoir été frappé pour un négociant de Narbonne, vers le milieu du 17<sup>e</sup> siècle.

Ce jeton porte à l'avvers l'inscription Dominique Bouffet, les deux noms séparés par deux rameaux fleuris symétriques; dans le champ, grande croix à deux traverses (croix primatiale de Narbonne). Au revers, on voit, dans une couronne de lauriers, un écu, au chef cousu de France, chargé de la clef posée en pal, caractéristique des armes de la même ville.

Pour corser l'intérêt de cette petite production numismatique régionale, je joins les commentaires faits à son sujet, par un collectionneur anonyme et écrits de sa main il y a plus de cent ans, sur la feuille de papier servant d'enveloppe à la médaille et dans laquelle elle m'a été donnée:

1<sup>o</sup> Mention écrite au dos de l'enveloppe :

« Pièce de monnaie frappée à Narbonne, avec les armoiries de la ville, d'un côté, et la croix archiépiscopale de l'autre, avec deux roses, l'une en bas, l'autre en haut, entre les noms du monétaire, emblème de l'état florissant de cette ville, par sa nombreuse population et son commerce, etc.... ».

2<sup>o</sup> Mention écrite à l'intérieur de l'enveloppe :

« Ce fut sous le règne de Charles-le-Chauve (en 922) que Narbonne obtint continuation de battre monnaie, à raison de son grand commerce, de ses foires renommées et de sa population nombreuse. En effet, le commerce que les Narbonnais faisaient sur mer était si étendu,

que le roi David, craignant qu'ils n'inquiétassent les vaisseaux qu'il envoyait dans diverses régions, leur dépêcha deux émissaires pour contracter alliance avec eux; ce qui a été constaté par un très ancien manuscrit tiré des archives des Juifs d'Avignon et transporté dans celles de l'Hôtel-de-Ville de Narbonne. Nous en avons extrait le passage suivant :

« Se troba que én lou tems d'el Rey David, la ciuta de Narbouna era emmurada, et qué én aquel tems lou Rey David tramers dous conseillers per fa liança « én la dita ciutat, et aïço s'es trouba à las archivas « des jousieous en Avignoun ».

Avant que Louis XIII prit Perpignan, époque où le privilège de battre monnaie y fut transporté, Narbonne était une clef de France, ainsi que l'indique la clef sur ses armoiries. Le vaste commerce que faisait cette ville populeuse, l'avait rendue si riche et si florissante, qu'elle prit pour emblème la rose qui partage le nom du Monétaire dans cette pièce ».

Séance du 15 février 1942

Président : M. le docteur CANNAC.

Le procès-verbal est lu et adopté après que M. ESPARSEIL eût précisé que la hache préhistorique signalée à la séance de janvier, provient d'anciens travaux miniers.

M. G. BRAS, instituteur à Couiza, est admis comme membre.

Madame PUECH-MILHAU, sur l'invitation de M. le docteur Cannac, est venue exposer à la Société le résultat de ses recherches sur les Audois en Abyssinie; la conférence de Madame Puech-Milhau, écoutée avec le plus grand intérêt, recueille des applaudissements unanimes.

« Il est bien regrettable, déclare M. le Président, que les circonstances ne permettent pas actuellement la publication

dans notre Bulletin de ces passionnantes recherches historiques; en attendant, M. le Secrétaire en fera une brève analyse à l'intention de ceux de nos membres qui n'ont pu venir assister à notre réunion ». Voici le texte de cette analyse succincte :

Madame Puech-Milhau s'est proposée de relater la vie aventureuse de quelques enfants de Castelnaudary et de Cses environs : Edouard Combes, né à Castelnaudary en 1812, et Tamisier, né au Somail en 1810.

Une pièce officielle du 22 juillet 1833, relate le départ de Combes, en compagnie de l'Ingénieur Talabot, celui-là même qui devait attacher son nom aux barrages du Nil et esquisser les premiers projets du canal de Suez. Quant à Tamisier, il fut attaché comme secrétaire au médecin-chef de la campagne d'Arabie. C'est en 1835 qu'ils passèrent en Abyssinie, pays qui était alors sous un régime féodal, avec Gondar pour capitale. L'objectif du voyage était la prospection des sources du Nil blanc. L'expédition dura deux ans. A leur retour en Egypte, les explorateurs furent accueillis par de Lesseps.

Revenus à Paris en 1837, ils publient leurs notes de 1838 à 1840, et sont décorés par le roi Louis-Philippe.

Ils échafaudent alors de grandioses projets de mission saint-simoniens: établissement de comptoirs français sur la Mer Rouge, création d'un port, abolition de l'esclavage, etc. Bien que favorablement disposé envers eux, Louis-Philippe ne peut s'empêcher de leur objecter les difficultés qu'il entrevoit, surtout dans l'ordre international. Combes constitue alors la Société Nanto-Bordelaise et frète un navire, avec une cargaison destinée à l'achat du Port (Archives du Ministère des Affaires Etrangères).

En 1839, le Maréchal Soult, devenu Président du Conseil, et qui estimait Combes, lui promit, à l'insu du Roi, un stock d'armes anciennes déclassées, provenant des arsenaux, et d'une valeur de 100.000 francs.

Officiellement, la mission Combes était purement scientifique : elle comprenait des savants du Muséum et quelques spécialistes chargés d'étudier la possibilité de la pêche des perles. Deux officiers d'Etat-Major avaient été pressentis pour accompagner l'expédition; mais les bureaux du Ministère de la Guerre, leur refusèrent les autorisations nécessaires, et il fallut l'intervention personnelle réitérée du Maréchal Soult pour aplanir ces difficultés.

C'est alors que des dissentiments séparèrent de Combes ces officiers qui partirent séparément, passèrent à Tailzourrah (aujourd'hui Djibouti) et achetèrent un petit port ensablé, mal situé, loin de la route habituelle des caravanes. La fameuse cargaison d'armes fut refusée par le pacha du lieu, et ne fut pas mieux accueillie ailleurs.

Le bateau dut revenir avec son frêt à Bordeaux, et il fallut vendre les armes à des indigènes d'Océanie, moins au courant que les Abyssins des progrès des armes à feu.

De son côté, Tamisier avait créé une Société d'assurances de remplaçants militaires et s'était désintéressé des expéditions lointaines.

Un enseigne de vaisseau, Lefebvre, organisait lui aussi une expédition, sans aucune liaison avec les autres, et recevait aussi des subventions officielles (un fait analogue devait se reproduire en 1898 pour la mission Marchand).

Combes fut nommé consul en Asie-Mineure, puis à Rabat (cf. les documents saint-simoniens de la Bibliothèque Nationale). Il serait à souhaiter que sa mémoire soit honorée à Castelnaudary à l'occasion de son centenaire.

M. Ramière de FORTANIER demande la parole pour préciser que le tombeau de Combes existe toujours, à Castelnaudary, et que les faits marquants de son existence mouvementée sont relatés sur la pierre tombale. (Cf. infra. séance de juin 1942, une nouvelle communication à ce sujet).

M. CRÉBASSOL a adressé une note sur des  
CAPTURES D'OISEAUX RARES

La saison de chasse m'a procuré à naturaliser les oiseaux rares suivants :

1° Un aigle botté (*Hieratus pennatus*) (Gmelin), réduction fidèle de l'aigle, puisqu'il ne mesure que 50 centimètres de long. Cet oiseau sédentaire ou erratique et rare dans les grandes forêts du Sud et du Centre de la France, est rare dans nos régions, car c'est le deuxième qu'il m'est donné de voir en près de vingt ans.

Il est cependant très probable que d'autres sujets aient pu être capturés dans nos régions et confondus avec buses ou faucons par des chasseurs peu férus d'Ornithologie, car ainsi que j'ai pu le remarquer bien des fois tout rapace est un faucon ou une buse de même que toute chouette est un chat-huant.

2° Un vautour fauve (*Gyps fulvus*) (HABL) adulte capturé dans la haute Ariège. Je ne saurais que trop regretter la destruction de ce grand rapace absolument inoffensif et qui tend de plus en plus à disparaître de nos Pyrénées dont il était un des plus pittoresques habitants, dont on ne se lasse pas d'admirer le vol aussi puissant que gracieux et que j'ai si souvent admiré en Afrique où ils étaient à cette époque encore très communs.

3° Un faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) (Tunstall), rapace autrefois très employé pour la fauconnerie et toujours rare dans nos régions.

4° Enfin, pour terminer, je dois citer la capture d'un Jaseur de Bohême (*Bombycilla garrula*) (Linné). Cet oiseau a été tué parmi d'autres il y a une quinzaine de jours environ, mais contrairement à ce que j'espérais, d'autres captures ne m'ont pas été signalées.

Cet oiseau, aussi élégant que coloré, est un visiteur très accidentel, aux visites très espacées dans toute la France et que pour ma part, je n'avais encore eu le plaisir de voir ailleurs que dans les Musées.

M. Maurice NOGUÉ, de la part de M. Maffre, signale la découverte d'une poterie au plateau de la Lagaste, près de Rouffiac-d'Aude : c'est une coupe de forme oblongue, hauteur 22 cm., largeur dans la partie renflée, 10 cm.; poterie friable; couleur gris foncé. Le col est entouré d'une guirlande d'angles aigus, dessins géométriques tracés en creux au moyen d'un poinçon (hauteur de l'ornement: 2 cm.). Cet intéressant spécimen de céramique indigène semble appartenir, ainsi que l'indique M. Maffre, à la civilisation ibérique.

M. Ramière de FORTANIER donne un aperçu sommaire des services que l'étude des noms de lieux pourrait rendre à l'histoire du peuplement. Sa communication, intitulée « l'Histoire de l'Aude éclairée par la Toponymie », est une esquisse du travail en cours, que l'auteur illustre par la présentation de cartes sur calque des communes de l'Aude classées suivant l'origine présumée de leurs noms. « Les noms que l'on donne à chaque époque, ajoute M. de Fortanier, ont une livrée identique. On peut ainsi reconnaître, dans les communes du département, 7 % de noms pré-romains, 20 % de gallo-romains, le reste du Moyen Age. La période moderne (depuis la Renaissance), donne à peine 1 % ».

A propos de cette communication, M. HYVERT fait observer que l'étude détaillée de la métrologie ancienne pourrait parfois confirmer ou compléter les renseignements ainsi obtenus; mais il ne se dissimule pas, toutefois, que c'est là un travail des plus délicats, et qui nécessitera encore de longues et minutieuses recherches.

M. Antoine FAGES envoie la communication suivante:

Comme à chaque fin d'année, je n'ai pu vous donner la liste des coléoptères rares ou nouveaux récoltés par notre phalange de chasseurs. Des occupations imprévues nous en ont empêchés. Puis notre maître en entomologie, M. Gruardet, n'a pu recevoir nos récoltes et de peur de

faire de mauvaises déterminations, nous avons préféré emmagasiner en attendant des jours meilleurs.

Notre récolte a été très riche et très variée, malgré que notre champ de chasse fut très limité. C'est dans la commune de Villemoustaussou et Villegailhenc que nous avons eu le bonheur de découvrir une lande aride semée de cail-loutis et n'ayant comme culture que quelques petits champs d'avoine rouge, des luzernes et quelques maigres vignes. Beaucoup de cistes, des amandiers, des chênes blancs et verts, des aubépines, des chèvrefeuilles, des ronces, des genêts épineux voire même des ajoncs et de maigres roseaux dans les endroits humides. Ces vacants sont à l'Ouest de Villemoustaussou et suivent la corniche que domine la voie romaine qui traverse Villegailhenc.

Ce plateau, élevé au Sud et au Nord, semble un lieu choisi pour confondre la faune de l'Alaric avec celle de la Montagne noire.

A titre de comparaison, nous prenons comme exemple les carabes que nous y avons récoltés en leur donnant l'habitat des captures de M. Gavoy :

*Carabus violaceus* (Malepère); *Catenatus* (Alaric); *Hispanus* (Caunes); *Auronitens variété festinus* (M. Noire); *Cancellatus* (Alaric).

Une autre récolte très riche fut de huit *Polyphylla fullo* sur le même pin, non loin du chalet de M. Durand, à Tissot. Et pour terminer, nous avons récolté sur des chênes près du cimetière de Villegailhenc, le très rare *Polasia oblonga*.

Je fais don d'un *Unio* en poupée que j'ai trouvé ces jours derniers à 500 mètres environ de Mas-des-Cours. Ce gisement fossilifère est en Lutétien supérieur et contient aussi des *bulimus*.

M. Bories, le regretté géologue des Corbières, a signalé la même faune à Jonquères.

M. le docteur Charles BOYER donne lecture de l'extrait suivant du Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France (T. IV, 2) :

« M. le docteur P. COURRENT, de Carcassonne, nous a communiqué un important manuscrit consacré à la Généalogie de la Maison Treilhes-Gléon-Durban. Pour l'écrire, il a eu la bonne fortune de pouvoir utiliser, outre la bibliographie ancienne dont le principal élément est un ouvrage du P. Ange, publié en 1725, les titres et parchemins possédés par les derniers descendants de cette noble famille, l'une des plus ancienne de la vicomté de Narbonné. Une histoire généalogique est toujours aride pour le profane, et le rapporteur particulier, M. Mot, était à cet égard beaucoup moins dépaysé que je n'ai conscience de l'être : c'est aux filiations et aux alliances, aux naissances et aux morts qu'elle s'attache et, si le blason est, comme le rappelle le docteur Courrent à la fin de son travail :

un art ingénieux

de peindre la parole et de parler aux yeux,

il a sa langue, ses mots de passe et ses mystères en même temps que ses chatolements. L'histoire tout court y peut pourtant faire son profit et j'ai trouvé, par exemple, singulièrement évocatrices d'une situation agraire, sociale et politique les pages où sont transcrits certains actes juridiques relatifs à l'assassinat du marquis de Gléon et de son fils, le 12 novembre 1830, par les habitants de Ville-sèque désireux de « reprendre les défrichements qu'ils avaient fait dans les terres de Gléon et d'exercer à l'avenir les pacages et lignerages dans les garrigues de ce domaine. D'un bout à l'autre aussi, je louerai le docteur Courrent de son inlassable et précise patience comme de l'éclat des écussons armoriés qu'il a multipliés pour la joie des yeux de son lecteur. C'est donc à juste titre, Messieurs, que nous lui avons décerné, en le remerciant et en le félicitant, une de nos médailles d'argent ».

M. MESNARD a étudié une monnaie de la collection Giboulet et une monnaie de Persépolis du Musée de Carcassonne :

**DIRHEM d'ALI, roi de DENIA  
de la collection de M. Giboulet.**

Diamètre : 24 mm. Caractères koufiques.

AVERS : Légende centrale :

Mou'iz ed daoulat	Celui qui illustra l'empire
La ilaha illa	Il n'y a de dieu que
Ilah ouahdouh	Dieu l'unique
La charika lahou	Il n'a pas d'associé
Mohammed	Mohammed

Légende circulaire :

Bismi llah douriba	Au nom de Dieu a été frappé
hadel dirhem bi-Daniat	ce dirhem à Denia
Senat telt oua etnin (?)	
(ou bien arba'in) oua arba' (sic)	An 423 (ou bien 443)

REVERS : Légende centrale :

Iqbal	L'Elu
El Imam.....	L'Imam.....
Amir el mouminina	Chef des Croyants
ed daoulat	de l'Empire

Légende circulaire :

Mohammed raçoul allah	Mahomet est l'envoyé de Dieu;
arsalahou bolhada ou din el	il l'a envoyé avec la bonne direc-
heqq lijadharahou 'ala	qu'il la manifeste contre toutes
(din koulhou oua laou	tion et la vraie religion pour
karaou el machrikouna)	les autres religions même si les
	polythéistes en éprouvaient de
	l'aversion.

Citation tronquée faute de place, comme sur la plupart des monnaies musulmanes, de la mission prophétique (Qoran, chapitre du Repentir, sourate IX, vers 33).

Le nom de l'Imam est martelé et illisible, ainsi que, dans la date, le chiffre des dizaines qui peut être vingt ou quarante.

De plus, le mot cent qui doit régulièrement se trouver à la fin du nom de nombre, manque; cette particularité ne soulève cependant pas de difficulté, car il existe d'autres exemples de monnaies des rois de Denia, de Tortose, etc., où ce mot est omis faute de place.

L'année de l'hégire 423 correspond à 1033 de notre ère.

Iqbal ed daoulat, l'Elu de l'Empire (1re et 4e ligne du Revers) est le surnom d'Ali, roi de Dénia. Les rois de Dénia, de Tortose, de Valence, sont parmi les dynastes qui ont recueilli l'héritage des Ommeyades d'Espagne après leur disparition et avant l'arrivée des Almoravides.

Mou'iz ed daoulat Celui qui illustre l'empire (1re et 5e lignes de l'avvers) désigne Mohammed, hadjib d'Ali. Les Houjjab des princes successeurs des Ommeyades, étaient les grands chambellans; c'étaient en quelque sorte des maires du palais qui détenaient la réalité du pouvoir et usaient du droit régalien de faire frapper des monnaies à leur nom, ainsi que le présent dirhem en est un exemple.

Indépendamment du caractère décoratif qu'elle partage avec beaucoup de monnaies arabes, cette pièce est surtout intéressante par le titre Iqbal ed daoulat, l'Elu de l'Empire, qu'a choisi le souverain. En effet, depuis Abd el Malik, 5e khalife ommeyade qui fit frapper vers 700 la première monnaie arabe, c'est-à-dire depuis 12 siècles, ce prince est le seul, parmi la multitude des souverains musulmans, qui se soit donné ce titre.

**DIRHEM DE PERSEPOLIS du Musée de Carcassonne  
trouvé à GREZE (Aude)**

Diamètre : 22 mm. Caractères koufiques.

Cette pièce présente un aspect tout à fait insolite : l'avvers pourrait faire croire, étant donné son état de conservation exceptionnel, qu'il s'agit d'une monnaie n'ayant presque pas circulé, alors que le revers offre l'aspect d'une pièce si usée que les légendes en sont presque illisibles.

Je suis cependant parvenu à les déchiffrer, les voici :

AVERS. Dans le champ, le Témoignage :

La ilaha illa llahou	Il n'y a de Dieu que Dieu seul
ouahdouhou	Il n'a pas d'associé
La charika lahou	



vole de 300 francs. M. le Président remercie la généreuse donatrice et souhaite que son exemple soit imité.

COMMUNICATIONS. — M. CREBASSOL a envoyé une communication sur l'Utilisation du Formol en Taxidermie; il énumère les précautions à prendre pour la préparation de divers animaux : tortues, poissons et oiseaux.

En ce qui concerne ces derniers, il précise que l'utilisation du formol n'est qu'un pis-aller, car tout faux pli est irréparable et doit être évité. Il ne faut donc soumettre au formol que les sujets que l'on ne peut conserver autrement.

M. Antoine FAGES lit la note suivante :

Je fais don pour les collections de la Société, de quelques pièces préhistoriques (noyau, matrice, nucleus, percuteur, tesson de poterie et lames en silex). Ces objets ont été récoltés dans la petite vallée qui sépare Papecard de Rémi, commune de Pennautier (en deux séances j'ai récolté près de 3 kilos de silex ouvrés). Je vous signale les stations de feu l'abbé Ancé à Greffeil : Pic des Trois Seigneurs au Sud de Greffeil, rive Gauche du Lauquet, atelier de plein air.

A 500 mètres au Sud de Greffeilet, il y a une station de haches polies.

M. le docteur COURRENT, sur la proposition de M. le docteur BLANC, présente un projet de visite du Laboratoire de Bactériologie de l'Hôpital. Sur l'accord unanime de l'Assemblée, il est décidé que M. le docteur COURRENT s'entendra avec M. le docteur BLANC pour fixer la date de cette intéressante visite.

M. le docteur COURRENT rend compte ensuite de l'ouvrage : « Codification des Usages locaux à caractère agricole du département de l'Aude », publié sous les auspices de la Chambre d'Agriculture de l'Aude. Il en analyse les principaux chapitres, et fait ressortir l'intérêt de cette publication, non seulement pour les praticiens,

mais pour tous ceux qui s'intéressent aux traditions locales. M. CERTAIN ajoute quelques précisions au sujet de certaines questions particulières, telles que le délai-congé agricole.

M. CERTAIN présente un poids de Toulouse en bronze, de 1225. Très belle conservation. A l'avvers : Tour du Château de Narbonne à Toulouse, sur l'emplacement du Tribunal de Commerce. Au revers : l'église de Saint-Sernin à Toulouse, légende MEIN, livre de Toloza.

Il existait des poids à Carcassonne, mais ceux de Toulouse étaient aussi en usage dans la région. Il y avait des quarts de livre, demi-livres, livres et doubles-livres.

Au sujet d'une pièce de la collection Giboulet, M. NOGUÉ lit la communication suivante :

M. Giboulet récemment me montrait (dans la librairie Jeanjean où l'on découvre les aliments intellectuels les plus variés), une belle pièce en argent, appartenant au règne de Henri III, mais avec le millésime 1590. Notre ami, qui s'intéresse à la numismatique et enseigne l'histoire de France, s'étonnait de rencontrer une monnaie portant l'effigie de Henri III, frappée après sa mort. Nous adressons nos félicitations au collectionneur dont le goût avisé et l'esprit de curiosité lui ont valu de mettre la main sur un échantillon monétaire peu commun; et, avec l'autorisation de notre aimable collègue, nous allons effectuer des recherches, tâchant d'identifier du mieux possible cet exemplaire de choix.

La monnaie se présente ainsi :

AVERS : HENRICVS III D(ei) G(ratia) FRAN(ciae)  
ET POL(oniae) REX. Petite mitre épiscopale  
(différent du Maître Johan Malus). Lettre K  
(marque d'atelier : Bordeaux) (1), buste du

(1) Le différent est la signature du directeur de la Monnaie, symbole choisi qu'il devait apposer sur les espèces émises sous son contrôle, comme sceau de bon aloi.

roi à droite la tête laurée, avec cuirasse, draperie et col montant. Dessous : 1590.

REVERS : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM, croix feuillue et fleurdelysée; en cœur lettre H entre 8 points.

« Quart de Franc » ou pièce de 5 sols. Diamètre 25 mm.

Poids : 3 gr. 35 (poids légal à l'émission : 3 gr. 54).

Rappelons la mort de Henri III survenue le 2 août 1589. Le 4 août, Henri de Bourbon-Navarre était proclamé roi de France à la suite du pacte de Saint-Cloud. « Il fut attesté que le Roy seroit reconnu mais à condition qu'il se feroit instruire dans six mois par les plus habiles prélats de son royaume; qu'il rétablirait l'exercice de la Religion Catholique dans tous les lieux d'où elle avait été bannie, qu'il ne donneroit aucun gouvernement aux Huguenots et que l'Assemblée pourroit députer vers le Pape pour luy rendre compte de sa conduite ». (*Histoire de la Ligue*, par M. Maimbourg, liv. IV, p. 364).

Paris, qui appartenait au parti de la Ligue, ne voulut pas reconnaître le nouveau souverain. Divers seigneurs élirent roi de France le Cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X... « vray roi de théâtre et de peinture, car il n'exerça un seul moment la Royauté ». Plusieurs villes du Midi, inféodées à la Ligue, et notamment Bordeaux, hésitèrent à se prononcer en faveur de Henri IV. Le duc de Nevers, *Gouverneur de Guienne*,

---

Par l'ordonnance du 14 janvier 1540, sous François Ier, tous les ateliers du royaume reçurent une marque distinctive. C'était, pour chacun d'eux, une des lettres de l'alphabet : A désignait Paris; B, Rouen; M, Toulouse; N, Montpellier; Z, Grenoble. Ce n'est qu'à partir de 1879, que tout le numéraire est frappé à Paris.

resta quelque temps attaché au mouvement de la Sainte-Union.

Cette situation explique comment l'atelier de Bordeaux continua de battre monnaie en conservant l'effigie du roi défunt; et pendant toute une année, c'est Jehan Malus (ayant pour différent la mitre épiscopale) qui surveille l'émission des pièces (2).

Les espèces, écu d'or, demi-franc, quart de franc, quart d'écu, huitième d'écu et douzain ou sol tournois, furent mises en circulation sous le nom de Henri III. Elles portent la date de 1590 et la marque d'atelier K.

A la fin du premier semestre de 1590, le duc de Nevers et la municipalité de Bordeaux consentirent à l'adhésion de la ville et d'une partie de la Guyenne au pouvoir royal de Henri IV. Lorsque Bordeaux s'inclina, le Parlement de Toulouse, qui demeurait toujours hostile au Béarnais, ordonne, par arrêt du 3 juillet 1590, que « la fabrication des pièces de 5 et 10 souls sera remise en la ville de Saint-Lézer » (l'actuelle Saint-Lizier, située à quelque distance de Saint-Girons). Les partisans de la Ligue, chassés de la capitale de la Guyenne, désiraient établir dans le Midi un centre de résistance.

Le nouvel atelier de Saint-Lizier prit comme insigne monétaire la marque K, marque de Bordeaux; il fonctionna pendant quatre ans, émettant des pièces de 10 sols (le demi-franc) et de 5 sols (le quart de franc), toujours au portrait de Henri III; les Gascons n'acceptaient pas Charles X, dont le monnayage sortait des ateliers des « Politiques du Nord ». Mais ces empreintes monétaires de Saint-Lizier se distinguent des coins bordelais par la présence d'une *rosette*, de la lettre C (initiale du Maître de la Monnaie) figurant au Revers, à la suite de

---

(2) Jehan Malus conserva son emploi de « maître et fermier » de l'atelier bordelais de 1588 à 1607 (voir *Journal du règne de Henri IV*, par Pierre de l'Estoile, vol. I, p. 64).

la légende, et d'un point secret sous la 5e lettre (à l'imitation de l'atelier de Toulouse) (3).

Les francs de Saint-Lizier, plus rares que notre spécimen de Bordeaux, mais d'un alliage moins fin, sont devenus à peu près introuvables; ils furent retirés de la circulation par Henri IV. Le roi édicta que... « les pièces de dix souz et de cinq souz forgées durant les troubles es-ville de Saint-Lézer, sous la marque K, seraient décriées (4) et refondues. Lesquelles voulons être portées en la Monnoye de Toulouse pour être fondues et converties en autres espèces de poids et lois prescrits par ladite ordonnance... Paris 5 juin 1596, publié et enregistré en la Cour des Monnoies de Paris le 10 juin 1596 » (voir la plaquette : *Lettres patentes du Roi pour l'observation de l'ordonnance faite sur le règlement général des monnoies de l'an 1577*, à Paris, chez la Veuve Nicolas Rosset, à la Rose blanche sur le pont Saint-Michel).

Les habitants de la petite ville de Couserans avaient fait leur soumission à Henri IV au mois de mai 1594, en même temps que Toulouse et le restant du Languedoc (5).

Dans cette province, des places attachées à la foi catholique avaient suivi l'exemple de Saint-Lizier...

(3) L'usage du point secret, placé sous une lettre de la légende monétaire, eut cours de Charles VI à François 1er. L'atelier se trouve ainsi désigné par le numéro d'ordre de la lettre pointée. Le 1er point indique Crémieu; le 4e Montpellier; le 10e Limoges.

(4) La mise en circulation d'une pièce nouvelle était annoncée par le cri des monnaies. Les espèces étaient démonétisées (on disait à cette époque « abattues » par voie de décri : dès lors, défense de les « exposer »; on devait les rapporter en l'Hôtel des Monnaies qui les remboursait.

(5) Consulter de P. Bordeaux : *Les ateliers monétaires de Bordeaux et de Saint-Lizier pendant la Ligue*, dans *Annuaire de la Soc. Franç. de Numismat.*, t. XVIII, 1894. — de G. Amardel : *L'atelier monétaire de Saint-Lizier*, dans *Bull. Commiss. Archéol. de Narbonne*, 1896, 2e sem.

« Narbonne frappait monnaie pendant la Ligue et l'on s'y servait des coins appartenant au règne de Henri III. Narbonne ne s'était pas encore soumise à Henri IV... et l'émission dura jusqu'en 1594 » (6).

Ces coins narbonnais portaient la lettre Q comme marque d'atelier.

En examinant soigneusement la monnaie de M. Giboulet, on observe — sans se laisser entraîner par la séduction du patriotisme régional — que le zéro de la date (1590) semble avoir été surfrappé. Plus grand que les autres chiffres, le 0 présente un léger trait à la base et il paraît formé par deux ronds superposés. (Ajoutons qu'une patine recouvre tout le métal et qu'aucune rugosité ne se sent au toucher : s'il y a contremarque, elle est bien de l'époque).

Cette pièce de Bordeaux vint-elle chercher refuge dans le Narbonnais, dont l'atelier, par l'apposition de sa *lettre* continuait de la classer avec le monnayage resté fidèle à l'ancien roi? Que M. Giboulet veuille bien considérer notre dire comme simple hypothèse! Mais son exemplaire, déjà estimé, n'acquerrait que plus de prix par cette surfrappe le rattachant au patrimoine local.

M. le docteur COURRENT présente quelques observations au sujet de la Chambre de Condé à Durban, à l'époque de la guerre du Roussillon (maréchal de Schomberg); il cite à ce propos quelques curieuses anecdotes et annonce une prochaine communication à ce sujet.

M. le docteur CANNAC analyse le dernier ouvrage de M. Norbert Casterét : « *Le Christ et les Grottes* ». L'auteur, recherchant le rôle historique des cavités souterraines, a parcouru les lieux saints et a visité toutes les grottes qui ont eu un rôle dans la vie de N.-S.; il en dénombre 15 : celles de l'Annonciation, de la Nativité,

(6) G. Amardel : *L'Hôtel des Monnaies de Narbonne pendant la Ligue*, *ibid.* 1891, 1er sem., p. 296).

de St-Joseph (près de la précédente), des Innocents, des Bergers, du Lait, de l'École des Prophètes (près de Caïffa), du Jeûne, de l'Éléonate ou de l'Enseignement, du Credo, de Gethsémani, du Jardin des Oliviers, de Saint-Pierre, de la Prison, d'Adam (ou Crânon); le Saint-Sépulcre (grotte artificielle); enfin la grotte de l'Invention de la Sainte-Croix. Il convient d'ailleurs d'observer que les cavernes sont nombreuses dans les formations calcaires de la Judée.

Après quelques observations de M. MESNARD sur le rôle des étables ou des crèches en Orient, la parole est donnée à M. R. HYVERT, pour une communication sur un registre de Notaire, qui lui avait été confié pour étude par M. Antoine Fages.

Il s'agit du registre du Notaire Cabibel, notaire royal d'Aupoul-Mazamet, pour les années 1600, 1601 et 1602.

La clientèle de ce notaire appartenait à la religion réformée; elle comprenait surtout des petits marchands et des artisans de Mazamet et des environs : pareurs de drap, chapeliers, lissierands, teinturiers.

Les actes transcrits : testaments, actes de mariage, achats, obligations, etc., indiquent des relations assez suivies avec le versant audois de la Montagne Noire; nombreux sont les habitants du Cabardès qui figurent à un titre quelconque dans ce registre où l'on trouve citées les localités de Carlipa, Cenne, Cuxac, Caunes, Fontiès, La Bastide Esparbeirenque, Lastours, La Tourette, le Mas, Miraval, Pradelles, Villaret, Les Ilhes, ainsi que Carcassonne, Marseillette et Narbonne.

On y relève l'établissement récent, sur le versant Tarnais, de plusieurs familles bourgeoises ou paysannes qui, sans doute, en raison de leur religion, abandonnèrent le diocèse de Carcassonne pour une région plus accueillante aux réformés.

Un testament d'un pareur de draps de Mazamet mérite d'être cité :

« Toutes personnes sachant comme a dit la mort corporelle estre certaine et l'heure dicelle à l'homme incertaine, et craignant estre surprins dicelle sans au préalable estre pourvu de testament, disposition ou ordonnance de sa dernière volonté, mesme d'estre meurtry et tué par Samuel Grasset son frère quy par cy-devant et divers foys l'a assailly et menassé (sic) de le tuer et le menace journellement... ».

Comme il s'agit d'un testament nuncupatif, c'est-à-dire d'un acte énonçant les noms des héritiers universels et particuliers suivant la volonté exprimée par le testateur, il est essentiel que tous les parents soient nommés comme héritiers particuliers pour éviter de leur part quelque revendication au partage. Aussi, malgré ce préambule révélateur des sentiments de deux frères l'un pour l'autre, n'est-on pas surpris de voir figurer Samuel Grasset, le frère aux intentions meurtrières, comme héritier particulier d'une somme de cinq sols tournois; ainsi se trouvait écartée toute autre prétention de sa part.

---

Séance du 19 avril 1942

Présidence de M. le docteur CANNAC

En ouvrant la séance, M. le Président présente à M. le docteur GIROU, qui a eu la douleur de perdre sa mère, et à M. FORT, de Tuchan, éprouvé par le décès de sa mère adoptive, les condoléances attristées de l'Assemblée.

Après lecture et adoption du procès-verbal, il est procédé à l'admission de MM. Henri MIQUEL et Roger CASTILLOU, tous deux stagiaires à l'École d'Agriculture de Charlemagne, et de M. Maurice COURRENT, Directeur d'École à Homps, comme membres de la Société.

EXCURSIONS. — M. le Secrétaire fait connaître que la Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen

ayant décidé de tenir son Congrès à Narbonne les 16 et 17 mai, il a proposé à M. le doyen FLICHE d'associer la Société d'Etudes à cette manifestation. Le Président de la Fédération ayant répondu favorablement, l'excursion prévue à Narbonne a donc été fixée aux 16 et 17 mai. Le programme comprendra en outre un déplacement en autocar aux environs, probablement à Fontfroide. Le programme détaillé sera communiqué aux membres de la Société en temps utile.

COMMUNICATIONS. — M. CERTAIN fait connaître que le poids de Toulouse qu'il a présenté à la séance de mars pèse 190 grammes. C'est donc une demi-livre.

M. Jean SARRAND fait une communication sur le résultat des fouilles qu'il vient d'effectuer dans son château de Couffoulens. Il rappelle les plus anciens textes mentionnant le « castrum de Confolent » cédé en 1067 par Raymond-Bernard, vicomte d'Albi et sa femme Ermengarde de Carcassonne à Raymond Bérenger, comte de Barcelone. Le village, construit sur les bords de l'Aude, tire son nom de sa position même, au « confluent » du Lauquet.

Couffoulens, situé sur l'ancienne voie de Carcassonne à Limoux, connaissait un trafic important et son église paroissiale (de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle), « donnant l'illusion d'une petite cathédrale » atteste par ses vastes proportions le nombre de ses anciens paroissiens.

Mais l'origine de l'habitat remonte à une époque bien antérieure, et l'abondance des vestiges antiques recueillis sur cet emplacement, prouvent l'existence d'une station avant la conquête romaine. A côté de la céramique gallo-romaine (exemplaires déjà signalés dans le « Répertoire archéologique du Département de l'Aude » de MM. Courrent et Hélène), les fouilles de M. Sarrand ont permis de découvrir des tessons de poteries plus anciennes : fragments ibériques, présentant des cordons à barillets, poteries peignées, coupe brisée en terre grise dure avec décor

ondulé. Ce morceau rappelle l'échantillon phocéén trouvé au Cayla de Mailhac (voir l'étude de O. et J. Taffanel, dans Bull. Soc. Etudes Scient., 1938, t. XLII, p. 128).

Les travaux poursuivis dans l'enceinte du château ont révélé la présence de quelques silos. Au fond de l'un d'eux, après le déblai de poteries et débris d'ossements calcinés, est apparue une grande pierre rectangulaire à parois taillées. L'auteur de l'exposé pense qu'il s'agirait d'un silo devenu puits sépulcral; on a observé des sépultures de ce genre sur la colline d'Ensérune (consulter « Les Origines de Narbonne » par Ph. Hélène, p. 194 sq.).

Continuant ses recherches, M. SARRAND, abordant ici le domaine du folklore, a voulu vérifier la tradition d'après laquelle un souterrain relie le château de Couffoulens à la Cité de Carcassonne; un endroit du sous-sol cache un trésor enfermé dans une peau de vache. L'entrée de la galerie, ajoute la vieille légende, se trouve derrière une porte ogivale, aujourd'hui murée dans le château. Cette entrée dégagée fit apercevoir une paroi rocheuse.

L'emplacement de la grande porte devant un rocher ne s'expliquait pas, aussi, activant ses investigations, M. Sarrand, contournant le gros bloc, parvint dans un couloir en partie obstrué, d'une largeur moyenne de 1 m. 60. Son examen s'arrêta sur une longueur de 5 à 6 mètres. Les objets ramassés à cet endroit ont donné : un soubassement de cheminée datant du XIII<sup>e</sup> siècle, de nombreux tessons de poteries grises ou noires (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.), un fragment de tuile à rebord (tegula romaine), un clou à grosse tête ronde émaillée et ornée d'une rosette à six pétales (parure de coffre ou de harnachement), un sceau en plomb portant un grand B, un « gros » en argent de Louis 1<sup>er</sup> de Crécy, comte de Flandres (1322-1346).

Cette communication a vivement intéressé les membres présents. Tous souhaitent à leur aimable collègue, lorsqu'il aura repris ses explorations, d'arriver à percer le mys-

tière du trésor souterrain qui viendra enrichir sa collection numismatique déjà estimée.

M. CERTAIN présente une rare monnaie du règne de Henri III, frappée après sa mort : c'est une pièce en argent bien conservée : demi-franc ou pièce de 10 sols, portant la lettre K, marque de l'atelier de Bordeaux, et le millésime 1590. On distingue, à la suite de la légende, la petite mitre épiscopale, différent du Maître Jehan Malus.

Cet exemplaire, recherché des collectionneurs, fait partie de la même série que le quart de franc appartenant à M. Giboulet, et dont M. Nogué a communiqué la description et l'étude à la dernière séance.

M. le docteur COURRENT donne lecture de son important travail sur la généalogie de la famille de Calouin de Tréville :

M. le Président remercie et félicite M. le docteur Courrent de ce travail généalogique sur cette famille seigneuriale, qui ajoute un nouveau chapitre aux ouvrages héraldiques sur les grandes Maisons audoises, auxquels se consacre notre Directeur.

M. le docteur BOYER communique le résultat de sa visite des anciennes églises de Villarlong. La première a été décrite par Germain Sicard (Bulletin, t. XXVII, p. 3). Elle est du XI<sup>e</sup> siècle; ses ruines sont situées à la lisière d'un bois; l'abside est percée de deux fenêtres en plein cintre; on note que la porte de la tribune affleure au ras du sol extérieur (à l'Ouest).

M. le docteur BOYER trace au tableau noir quelques croquis rapides pour illustrer sa description; l'élévation du chevet montre deux assises en *opus spicatum*, au-dessus de l'ouverture. On a pu se demander pourquoi l'arc de l'ouverture, en plein cintre, repose sur deux blocs de pierre qui font largement saillie à l'intérieur, en encorbellement.

M. le docteur BOYER estime que cette saillie était destinée à recevoir le cintre en bois utilisé pour soutenir l'arc pendant sa construction.

M. le Président souhaite que la Société puisse aller visiter ces ruines intéressantes lorsque les circonstances le permettront; en attendant, il espère que M. le docteur Boyer rédigera pour le Bulletin une monographie détaillée de ces anciens édifices.

---

Séance du 21 juin 1942

Présidence de M. le docteur CANNAC

A l'ouverture de la séance, M. le Président adresse les cordiales félicitations de la Société à M<sup>e</sup> OLIVE, avoué, à l'occasion de la naissance de son petit-fils.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance d'avril, qui est adopté sans observations. M. le Secrétaire fait remarquer que la séance du mois de mai n'a pu se tenir, comme il avait été prévu, lors de l'excursion de Narbonne, le programme très chargé de la journée du 17 mai ne l'ayant pas permis.

EXCURSION DES 16 ET 17 MAI. — M. HYVERT rend compte de la participation de la Société au Congrès de la Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon, qui s'est tenu à Narbonne les 16 et 17 mai. Plus de soixante membres de la Société ont suivi les travaux du Congrès et ses diverses manifestations.

L'excursion du 16 mai, à Fontfroide, se trouva favorisée par un temps splendide; la visite de ce joyau archéologique se fit sous la conduite éclairée de M. l'abbé Sigal et de M. le docteur Charles Boyer. Le lendemain, ce fut la visite de l'église Saint-Paul et de l'important chantier de fouilles qui a déjà mis à jour de nombreux sarcophages et d'intéressantes pièces d'art. M. l'abbé Sigal et M. Bourrély, architecte des Monuments Historiques,

s'acquittèrent à leur honneur de la lourde tâche de conduire plus de 120 visiteurs dans le dédale de ces travaux et des échafaudages. Enfin la cathédrale Saint-Just et le Musée Lapidaire furent visités sous la conduite de M. l'abbé Sigal.

Les séances de travail ne furent pas moins suivies. Le samedi soir, à la Chambre de Commerce, M. le professeur THOMAS, avec sa verve habituelle, narra la pittoresque aventure d'un « Petit Voltaire de Languedoc menacé de la Bastille, en 1729 », d'après des documents inédits de l'Intendance de Languedoc (archives départementales de l'Hérault). Puis M. le doyen FLICHE commenta la visite de l'abbaye de Fontfroide, en remplaçant le monument dans son cadre monacal, par le rappel de la puissante action de Saint-Bernard sur le vie cistercienne.

Le dimanche matin, dans la grande salle du Musée, furent développées des communications qui toutes se rapportaient aux relations du Languedoc avec la péninsule Ibérique.

Ce fut l'occasion pour notre collègue et vice-président, M. NOGUÉ, d'apporter le résultat de ses études sur les Monnaies Ibériques dans le Bas-Languedoc et le Roussillon. Cette communication fut très vivement goûtée et suivie d'un rapide exposé de notre collègue, M. le docteur COULOUMA, sur les Limites de l'Influence Ibérique : Magalas, Saint-Thibéry, Bessan. Ce résumé succinct de longues années de recherches patientes fut également très applaudi.

Suivirent des communications : de M. François BONNÉRY, sur l'établissement de réfugiés espagnols en Septimanie au IX<sup>e</sup> siècle; de M. Jean COMBES, sur « Montpelliérains et Catalans dans le commerce du Levant au XIV<sup>e</sup> siècle (d'après l'étude des registres de notaires montpelliérains à partir du XIV<sup>e</sup> siècle); de Mademoiselle Cécile ROUDIL, sur « Les Papes d'Avignon et l'Espagne »; de M. le professeur THOMAS, sur Guifred, archevêque de

Narbonne, de 1017 à 1079; la curieuse figure de cet Archevêque est évoquée par l'auteur qui, s'appuyant sur les textes, se montre enclin, sinon à tenter une réhabilitation de Guifred, initiateur de la Trêve de Dieu, du moins à le laver des accusations de simonie qui entraînèrent son excommunication. M. le président FLICHE, tout en rendant hommage au talent du conférencier, rappelle de quelles précautions furent entourées les procédures engagées sur la plainte de Bérenger, vicomte de Narbonne.

Enfin, la séance se termina par l'élection de quelques membres du Bureau et une allocution de M. le doyen FLICHE, souhaitant un succès égal au prochain Congrès annuel.

PRESENTATIONS ET ADMISSIONS. — Madame JIMENEZ, professeur de Lettres au Cours complémentaire, Ecole Louis-Pasteur, à Narbonne, Mademoiselle TAUDOU, professeur de mathématiques au même cours, sont admises comme membres de la Société.

DONS. — Plusieurs membres à vie ont tenu à compléter leur cotisation pour aider la Société à supporter des charges croissantes : M. BAUDRU a versé un complément de 200 francs; M. Marius CATHALA un complément de 400 francs.

M. RIVALS fait don d'une plaquette de M. Magne « Découvertes archéologiques dans les fouilles de la rue Dante ».

M. le Président remercie les généreux donateurs. Il annonce que la Société a reçu pour sa bibliothèque : le Bulletin de la Section de Géographie du Comité des Travaux Historiques; une plaquette de vers de M. Gaston Icart « Sonnets barbares »; un recueil de vers du même auteur : « Villottes »; une plaquette de vers de M. Hervé Quinté « Montagne »; le bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne, contenant notamment la suite du travail de M. l'abbé Sigal sur les

antiquités de Narbonne; une plaquette consacrée au centenaire de F. Fabrège.

COMMUNICATIONS. — M. BRUNETON adresse une note sur l'origine de l'appellation de la rue St-Antoine du Tau, que certains orthographient à tort : St-Antoine du Taur, par confusion avec la rue du Taur, également toulousaine.

M. Bruneton rappelle qu'au coin des rues Duranti et St-Antoine du Tau existent des bâtiments occupés actuellement par le cercle militaire, et autrefois habités par les religieux de l'ordre de Saint-Antoine de Vienne (la première maison ayant été fondée près de Vienne, en Dauphiné). Au lieu de la croix latine, ces religieux portaient sur leurs ornements, attributs, etc., la lettre grecque T (tau); celle-ci, d'ailleurs, à l'origine du christianisme, étant fréquemment prise comme symbole représentant la croix de N. S.

Le nom de la rue vient donc de l'existence à cet endroit des moines réguliers de Saint-Antoine. Une autre conséquence de cet état de choses est que, par opposition aux autres croix existantes, la croix à trois branches avec deux angles droits, est appelée parfois « Croix de St-Antoine ».

M. HYVERT fait observer à ce propos que Carcassonne a possédé au XVI<sup>e</sup> siècle une commanderie de Saint-Antoine, qui occupait les bâtiments récemment démolis pour l'édification du Lycée de Jeunes Filles; trop peu nombreux pour subsister, ces religieux allèrent à Toulouse rejoindre leur maison mère, abandonnant leur immeuble aux religieux de la Merci. L'actuelle rue Victor-Hugo a d'ailleurs longtemps conservé le nom de Rue St-Antoine. (cf. la Monographie de l'auteur sur le Territoire de Contrast).

M. CERTAIN présente une balance d'essayeur, basée sur le principe de la romaine, avec réglette et curseur, d'un bel état de conservation.

M. MONTANIÉ décrit des monnaies trouvées à Ornaïsons et déterminées par M. Nogué qui remettra une note à leur sujet.

M. RIVALS, à propos de la monographie de M. le docteur Lemoine, sur La Bezole, apporte quelques précisions sur la famille Télinge.

M. Ramière de FORTANIER, rappelant l'évocation de la curieuse figure d'Edmond Combes, explorateur audois (cf. séance de février 1942), fait connaître que tous les papiers de ce grand voyageur ont malheureusement été brûlés par ses descendants, y compris des lettres de grands écrivains contemporains : George Sand, Lamartine... La collection du journal *L'Abeille*, de Castelnaudary, contient sur la vie de Combes, quelques détails qui permettent de redresser les erreurs chronologiques du Larousse à son sujet.

Au cimetière de Castelnaudary, on peut encore voir son tombeau, qui a la forme d'un grand obélisque. Le même cimetière contient quelques tombes curieuses : celle, en marbre de Caunes, de M. de Soubiran, le mausolée du général Andréossy, celui de Martin d'Auch, et enfin la pierre tombale du félibre Auguste Fourès, en forme de carré de 50 cm. de côté, le mort étant enterré debout.

En fin de séance, l'assemblée décide de faire établir de nouvelles étagères pour faciliter le classement de la bibliothèque.

---

*Séance du 18 octobre 1942*

Présidence de M. le docteur CANNAC

M. le Président fait part à l'Assemblée du décès de M. le docteur ORMIÈRES, qui était membre de la Société depuis 1926; M. le docteur CANNAC présente à la famille de ce regretté collègue les condoléances émues de la Société.

Retenu loin de Carcassonne par un léger accident, M. le docteur COURRENT s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance; M. le Président forme des vœux pour son prompt rétablissement.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire rend compte de la visite de la Cité, en juin dernier; cette excursion, favorisée par le beau temps, fut très réussie; M. Pierre Embry, conservateur du Musée lapidaire, montra en détail les fouilles récentes du château, et fit le point de l'état actuel de nos connaissances sur les origines des constructions dont on a retrouvé les substructures. Les visiteurs firent ensuite le tour des lices, conduits par M. Bourrély, architecte des Monuments historiques, qui commenta à leur intention les récents travaux de déblaiement et de consolidation.

M. le Président exprime le souhait qu'un compte-rendu détaillé de cette visite puisse être inséré dans un prochain Bulletin.

M. le docteur CANNAC et M. HYVERT sont mandatés pour représenter la Société au Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne, qui se réunira à Toulouse le mois prochain.

PRESENTATIONS ET ADMISSIONS. — Mademoiselle BAUDOT, assistante au Laboratoire d'anatomie pathologique de Paris, 28, rue de la Préfecture, à Carcassonne, M<sup>e</sup> Aimé PAGÈS, avocat, 8, rue de Belfort, à Carcassonne, et M<sup>e</sup> Marcel ITARD-LONGUEVILLE, Juge de Paix, chevalier de la Légion d'honneur, sont admis comme membres de la Société.

CAPACITE CIVILE DE LA SOCIETE. — M. CERTAIN rend compte de ses démarches en vue de donner à la Société la capacité civile. Il produit le récépissé de la déclaration de la Société à la date du 20 juin 1942, et le justificatif du *Journal Officiel* contenant l'insertion obligatoire, à la date du 17 juillet 1942.

Désormais, toutes les modifications apportées aux Statuts de même que les changements survenus dans l'Administration de la Société devront être déclarés dans les trois mois et consignés sur un registre spécial.

M. CERTAIN propose alors qu'en raison des circonstances, le Président soit maintenu pour trois ans. Plusieurs membres présents font observer qu'une modification aux Statuts serait nécessaire pour cela. Après discussion, l'examen de cette question est ajourné.

COMMUNICATIONS. — M. le docteur BOYER lit la communication suivante :

MESSIEURS,

J'ai le grand plaisir de vous présenter le dernier ouvrage du docteur COURRENT, la *Monographie sur Rennes-les-Bains*. Ce travail, que nous attendions depuis longtemps et qui devait être en quelque sorte le couronnement de tout ce qu'avait écrit notre cher Directeur, a pu paraître malgré les temps difficiles que nous traversons. Notre longue attente n'a pas été déçue et le livre que nous voyons aujourd'hui orner toutes les vitrines des libraires de notre ville, est une œuvre réussie en tous points, et digne de son auteur.

Enveloppé dans une couverture ornée sur le premier volet d'une très fine aquarelle de notre peintre carcassonnais, J. OURTAL, et sur le dernier volet d'une gravure de Jean LAUGÉ, le travail débute par une belle préface du professeur VIRES, de Montpellier. Il y retrace la vie faite de labeur et de dévouement du docteur COURRENT; il nous parle de ses maîtres, les célèbres professeurs Estor, Lannegrace, Carrieu et se laisse ensuite entraîner nous énumérant les propriétés des eaux de Rennes, à nous faire un véritable cours de pathologie générale.

Après cette préface de 45 pages, commence la *Monographie historique, scientifique, médico-thermale et touristique de Rennes-les-Bains*. C'est d'abord l'histoire des

origines de la station qu'étudie l'auteur. Elle se perd dans la nuit des temps, remonte peut-être à l'époque préhistorique, mais eut surtout une grande renommée à l'époque romaine, ainsi que l'attestent les nombreuses trouvailles en monnaies et en objets divers. Nous suivons ensuite l'évolution de la station thermale pendant le Moyen âge. S'appuyant sur des documents d'archives, l'auteur nous apprend qu'elle fut d'abord appelée Sources chaudes (Aquae calidae) en 1162, puis plus tard Bains de Montferrand, du nom du petit hameau qui domine la vallée. Il n'oublie pas de nous signaler l'allusion qu'y fait Rabelais dans son ouvrage. C'est ensuite le développement rapide de Rennes-les-Bains depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. Cette deuxième partie renforcée de documents anciens donnés souvent en fac-simile, de pièces d'archives, de photographies, de plans, de tableaux d'analyse des eaux à diverses époques, nous renseigne complètement sur cette station.

Puis vient un long chapitre sur le cadre géologique et l'origine des eaux. L'auteur donne d'abord l'opinion de M. BERGOUNIOUX, géologue distingué, professeur à l'Institut catholique, mais il ne cache pas ses préférences pour la théorie du géologue de BEAUMONT, corroborée par le professeur Armand GAUTIER de Paris.

Enfin le docteur COURRENT aborde la partie médicale de son long travail : les applications thérapeutiques des eaux de Rennes.

Le praticien est là dans son élément; on voit qu'il connaît à fond la station et les ressources que l'on peut en retirer. En détail, minutieusement, il passe en revue les propriétés physiques et chimiques, les propriétés physiologiques; les indications et les contre-indications des différentes sources sont longuement étudiées. Avec l'auteur, nous visitons le Bain-Doux, le Bain de la Reine, la Source Marie, le Bain Romain, les différentes sources ferrugineuses ou salées, et nous voyons par la longue liste des affec-

tions que l'on peut y traiter, l'importance que pourrait prendre un jour cette station trop peu connue.

Pour être complet, le docteur COURRENT s'est souvenu de son violon d'Ingres, l'archéologie, et il a consacré son dernier chapitre aux nombreuses excursions que l'on peut faire de ce centre touristique placé à proximité des Corbières, des Petites-Pyrénées, et de la Cité de Carcassonne.

Vous attendiez de moi peut-être, Messieurs, une analyse plus détaillée du livre de notre Directeur; je n'ai pas voulu déflorer un aussi beau travail; j'ai simplement essayé de vous en donner une esquisse pour vous alécher et vous engager à le lire.

La *Monographie sur Rennes-les-Bains* a eu, vous disais-je, un succès considérable. L'auteur m'a permis de parcourir les nombreuses lettres de félicitations qu'il a reçues. C'est un concert unanime d'appréciations les plus flatteuses, émanant de personnalités les plus diverses, telles que : Albert Daniel, hygiéniste, lauréat de l'Institut, qui s'est chargé de présenter l'ouvrage au Maréchal Pétain, au ministre Grasset, et au Secrétaire général Léon Aublant; c'est M. le Préfet de l'Aude; ce sont les maîtres de l'Université de Montpellier et de l'Université de Toulouse; ce sont tous les directeurs des différents journaux de la région.

Dans le livre d'or que forme le recueil de toutes ces lettres, je me suis permis de détacher une phrase du docteur MOLINÉRY, de Luchon; je la donne comme conclusion à mon analyse :

« Cet homme, dit-il, a écrit un livre, il l'a pensé, il l'a vécu : Rennes-les-Bains ne saura jamais assez l'en remercier ».

Docteur CH. BOYER.

Cette communication est saluée par les applaudissements de toute l'Assemblée.

M. RIVALS donne lecture de l'important travail suivant :

*Addition à la Monographie de La Bezole*  
(Arrondissement de Limoux)

**GENEALOGIE DE LA FAMILLE TELINGE**

Le docteur Jacques Lemoine, de la famille d'Etienne Dujardin-Beaumetz, et propriétaire actuel de La Bezole, a écrit une monographie de la commune et du château de La Bezole, publiée dans le Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude, tome XLV, année 1941. L'auteur, auquel je rends hommage, a présenté un travail très étudié et très intéressant que j'ai lu avec un réel plaisir, car dans mes très jeunes années j'ai séjourné souvent à La Bezole où j'étais particulièrement choyé.

Mon père, Etienne Rivals, était lié d'une amitié fraternelle avec ses cousins, Léopold et Auguste Pétiet, qui étaient d'excellents peintres. La famille Rivals possède quelques tableaux des frères Pétiet, surtout des portraits, et 2 portraits peints par M. et Madame Dujardin-Beaumetz.

Je possède moi-même le portrait de mon père à 13 ans, exécuté par Auguste Pétiet, à peine son aîné.

M. le docteur Lemoine a joint à son historique le tableau généalogique des familles Télinge et Pétiet. Il me permettra une addition rationnelle à ce tableau qui ne fait pas état, faute sans doute de documents, d'une branche dont je suis le descendant et le doyen à cette heure et qui s'établit comme suit : Pierre Télinge, qui acquit la propriété dénommée La Bezole, avait comme enfants, non seulement Antoinette Télingue, épouse Bonnet et Jérôme ou mieux Hiérome Télinge, mais aussi une autre fille, mariée au Sr Gellis, et dont la propre fille, Guilhelmine Gellis, épousa mon bisaïeul paternel, Etienne Rivals, Procureur en la Sénéchaussée et Présidial de Limoux, dont les descendants directs, demeurant à Carcassonne, sont aujourd'hui mes neveux Rivals et moi-

même, Gabriel Rivals et les familles Firmin Canavy, docteur Paul Cayla, Henry Mas et Paul Boyer.

Les armes parlantes de Télinge Hiérome, seigneur de La Bezole, ou mieux de Télinge, car il est toujours désigné avec la particule, était une main tenant un linge. La cuiller que je montre, reproduisant ces armes, m'a été confiée par ma cousine, Madame Canavy, son ascendant Louis Rivals, frère de mon grand-père, ayant eu en partage des couverts de l'oncle de Télinge, marqués des armes de ce dernier, dispersés aujourd'hui entre les divers membres de cette branche.

J'ajouterai un détail assez pittoresque relatif à mon très arrière-grand-oncle, M. de Télinge, seigneur de La Bezole. Etant gravement malade, il se recommanda à Notre-Dame de Marceille près Limoux, bien connue de tous les originaires de l'Aude. Sa guérison survenue, il fit exécuter par un peintre primitif du pays un tableautin le représentant alité.

Ce tableautin resta suspendu fort longtemps en bonne place dans la chapelle des ex-votos. Il présentait un détail amusant. Au beau milieu de la peinture s'égalait bien en vue, et sous le lit, l'ustensile familier et indispensable qu'on dissimule aujourd'hui dans une table de nuit. Depuis quelques années, l'ex-voto de M. de Télinge a été déplacé et soustrait à la vue directe. Peut-être paraissait-il malséant ainsi exposé à la curiosité maligne des fidèles visitant N.-D. de Marceille. Mais les générations successives y étaient tellement accoutumées que jamais les pèlerins du sanctuaire de la Vierge Noire ne s'en offusquèrent jadis.

Ainsi donc, c'est par ma bisaieule Guilhelmine ou Guil-laumette Gellis, épouse Rivals, nièce d'Hiérome Télinge, que s'établit la parenté des familles Rivals, Canavy, Cayla, Mas et Boyer avec la famille Pétiet et Madame Dujardin-Beaumetz, née Marie Pétiet, •branche aujourd'hui éteinte.

Il m'a paru tout naturel de reconstituer ainsi l'intégralité de la généalogie de la descendance Pierre Télinge, père de Hiérome Télinge, qui fut ainsi par sa petite-fille l'ascendant maternel direct de la branche Etienne Rivals et des familles qui en sont issues.

Je ne puis clore cette note sans y joindre un souvenir assez curieux relatif à la Bezole, que j'ai extrait intégralement des mémoires de mon frère, Jules Rivals, dans son manuscrit « *La Poussière du chemin* », dont une partie seulement a été éditée. Je cite donc intégralement le texte de mon frère :

« Si je suis spiritualiste, et, par mon âme rurale  
« quelque peu panthéiste, je ne suis ni occultiste ni spiri-  
« rite, mais il y a des forces psychiques, pressentiment,  
« transmission de pensée, qui sont indéniables, et, comme  
« on le dit, il y a toujours au profond de l'être des puis-  
« sances inconnues dont jamais l'homme n'est libéré.

« Comme Paul de Molières, je ne nie rien et ne veux  
« rien imposer à la crédulité des autres, mais, en conteur  
« véridique, je vais raconter ce qui m'est survenu dans  
« l'ordre psychique et qui fut peut-être un rayon de  
« clarté traversant le rideau qui nous sépare de l'avenir ».

Mon frère raconte d'abord deux faits sur lesquels je passe et j'en arrive au troisième à propos duquel mon frère s'exprime ainsi :

« Le dernier récit que je veux faire, à titre de curio-  
« sité, touche à la mort d'une personne qui avait l'affec-  
« tion de ma famille au-delà de toute expression et dont  
« la mort a été pour nous un sujet constant de regrets.  
« Je ne raconterais pas le fait dont je vais parler, s'il  
« ne s'était produit en plein jour, en présence d'un te-  
« moin encore vivant, et si, à l'instant même du phéno-  
« mène, je n'en avais prévenu le propriétaire du domaine,  
« mari de notre amie, qui vivait il y a quelques mois  
« encore.

« Nous étions donc en visite chez eux, un dimanche,  
« et nous faisons à quelques-uns, une promenade dans  
« les flancs du coteau aride complanté de chênes-verts,  
« ayant à l'œil la teinte grise des pays tout à fait incultes.  
« Le chemin qui nous ramenait, à travers les touffes de  
« genévriers et d'arbres épineux vers la maison, était  
« profondément encaissé au moment où il débouchait  
« sur la grande route; tout à coup, à l'endroit où ce  
« talus avait sa plus grande hauteur, nous apparut, à  
« la personne qui était avec moi, et à moi, une grande  
« croix noire, comme faite à l'aide de cambouis ou de  
« craie noire et tracée sur le coin du tertre.

« L'aspect de ce signe, toujours sinistre, bien qu'il ait  
« été adopté comme celui de la Rédemption, nous choqua  
« et nous fit, dans sa couleur, ses dimensions et son  
« relief, une telle impression que nous nous en plai-  
« gnîmes à notre hôte qui n'était pas venu avec nous,  
« mais qui, sur notre observation qu'il ne devrait pas  
« permettre à ses gens de tracer sur les tertres des che-  
« mins pareil symbole réservé pour le champ de repos,  
« nous dit: « Allons voir l'endroit et ce soir même je  
« ferai effacer cette empreinte ». Nous revînmes donc  
« à trois au chemin creux, mais nous ne vîmes plus rien.  
« Nous eûmes beau chercher, aller, revenir, et nous en  
« étions à douter de cette funeste vision de laquelle  
« nous finîmes par rire.

« Huit jours après, jour par jour, dans le même do-  
« maine, nous entourions, le cœur brisé, le lit d'agonie  
« où succombait à un mal subit et foudroyant la châte-  
« laine qui nous avait fait, avec sa grâce habituelle et  
« sa bonté idéale, les honneurs de sa maison ».

Ceux qui figurent dans ce récit ne sont plus depuis longtemps. Je puis donc les désigner. C'est à la Bezole que se passa ce qui vient d'être raconté. En dehors de mon frère, auteur des lignes citées, je nommerai ma belle-sœur, Madame Jules Rivals, M. Etienne Dujardin-

Beaumetz et la châtelaine de la Bezole, sa femme, née Marie Péliet, prématurément décédée en 1893.

La métairie de Valette, mentionnée dans l'historique de la Bezole, fut cédée en 1910 à Etienne Dujardin-Beaumetz, par un cousin germain de mon père, Casimir Callat, avocat à Limoux, beau-frère du député Théron, et descendant aussi par sa mère, née Rivals, de Pierre Télinge. Mon cousin Callat avait en effet acheté cette propriété à la famille Montcalm, descendante du fameux Montcalm, le héros du Canada.

Mon sentiment et celui de mes cousins, le docteur Paul Cayla et M<sup>e</sup> Louis Mas, à qui je m'en suis ouvert, est donc de demander, pour l'exactitude des faits, qu'il soit fait état de ce supplément d'état civil apporté à la généalogie Télinge. M. le docteur Lemoine ne voudra voir là qu'un simple complément familial à ajouter à sa notice si étudiée et si documentée et qui méritait bien l'insertion qui en a été faite dans notre bulletin annuel.

M. le Président remercie M. RIVALS de sa communication toute imprégnée du souvenir de la grande famille audoise à laquelle il appartient. Il donne ensuite la parole à M. MESNARD, pour une note sur

**Un Fels Arabe Bilingue du VIII<sup>e</sup> Siècle**  
*de la Collection de M. BARTHÉS*

Parmi les monnaies musulmanes que m'a confiées notre collègue, M. Barthés, aux fins d'identification, je crois devoir signaler un fels qui présente un intérêt particulier, spécialement pour nos collègues qui s'occupent de numismatique latine.

A l'avvers, dans le champ, on lit :

La ilaha illa'llahou ouahdouhou

(Il n'y a de dieu que Dieu l'unique)

C'est un verset du Qoran.

Au revers, dans le champ également :

Mohammadoun raçoulou'llahi

(Mahomet est l'envoyé de Dieu).

légendes qui se rencontrent sur beaucoup de monnaies musulmanes.

Ainsi qu'il a été dit dans une précédente communication, on a commencé de frapper des monnaies de ce genre pendant le premier siècle de l'hégire et pendant plusieurs siècles ils ont été répandus dans tout le monde arabe méditerranéen.

Le fels dont il s'agit a été frappé en Afrique du Nord au XIII<sup>e</sup> siècle, vers 717.

Les Arabes après leurs conquêtes ne substituaient pas immédiatement leur monnaie à la monnaie autochtone, mais dès que les besoins en numéraire se faisaient sentir, ils frappaient des monnaies rappelant souvent celles qu'elles devaient remplacer et sur lesquelles ils substituaient à une des légendes anciennes une légende arabe.

C'est à une monnaie de ce genre que nous avons affaire.

Elle comporte deux légendes latines circulaires que l'usage et l'oxydation ont malheureusement fait disparaître presque complètement. Des exemplaires mieux conservés ont cependant permis de les lire.

Légende circulaire de l'Avers :

HSLDFRTINAFRKANXCVII

ce qui est l'abréviation de :

Hic solidus feritus in Afrika anno nonagesimo septimo  
(Ce sou a été frappé en Afrique en l'année 97).

Cette légende est la traduction de celle que les Arabes ont l'habitude de faire figurer sur la plupart de leurs monnaies, d'où la facilité relative avec laquelle on a pu la traduire.

Bien que, dans ce texte, le verbe être ne soit pas absolument indispensable, celui-ci n'existant pas en arabe, on l'a tout naturellement omis.

Mais il est surtout intéressant de remarquer que les Arabes en abrégant le texte latin — à la différence de toutes les abréviations de texte latin connues — l'ont traité comme s'il s'agissait de leur propre langue.

On sait qu'en arabe, comme dans beaucoup de langues sémitiques, araméen, hébreu, etc., les voyelles ne sont pas représentées par des lettres, mais par des signes placés au-dessus ou au-dessous des consonnes (signes qu'on omet d'ailleurs la plupart du temps, d'où la difficulté de traduire les textes non vocalisés).

Dans la légende qui nous occupe, sauf en ce qui concerne les initiales, on a omis toutes les voyelles comme s'il s'agissait d'un texte arabe normal non abrégé et l'idée n'est certainement pas venue au directeur de l'atelier monétaire d'abrégé différemment un texte étranger à l'arabe.

La légende du Revers est la suivante :

INNDNINDSNISISNDS

On conçoit que cet assemblage d'I, d'N, d'S et de D ait retenu longtemps, à la différence de la légende précédente, l'attention des archéologues avant qu'ils aient pu en découvrir le sens, car non seulement il s'agissait d'une légende circulaire sans solution de continuité, mais le verset du Qoran ainsi traduit en latin, était précédé de l'invocation: Au nom du Seigneur, cas très rare en numismatique musulmane.

Le verset du Qoran précédé de l'invocation était :

— Bismi'llahi La ilaha illa'llahou ouahddouhou — La charika lahou

(Chapitre CXII sourat de l'Unité de Dieu)

et le texte latin abrégé :

In nomine Domini — Non deus nisi solus — Non Deo socius.

(Au nom du Seigneur — Il n'y a pas de dieu si ce n'est l'Unique — Il n'est pas d'associé à Dieu).

Il y a là un exemple rare de transcription de versets du Qoran en une langue étrangère à l'Islam.

Cette légende a été plus abrégée encore que celle de l'Avers, puisque des mots de deux ou trois syllabes sont réduits à leur seule initiale, sauf cependant le mot NISI qui est celui qui a le plus d'importance pour la doctrine religieuse qu'apportaient les conquérants et sur lequel ils ont toujours insisté vis-à-vis des polythéistes dont selon eux font partie les chrétiens.

La tolérance des Arabes envers la langue des peuples subjugués leur servait dans les premiers temps de leur domination d'instrument de propagande.

Il faut se rappeler en effet qu'en Afrique du Nord, la religion punique qui s'était répandue dans la population autochtone, admettait une triade divine et qu'elle fut remplacée par la religion romaine au nombre imposant de divinités.

Le Christianisme remplaça à son tour la religion romaine; mais, bien que l'évangélisation de l'Afrique ait commencé au premier siècle, le Christianisme ne devint la religion officielle de l'empire romain qu'au IV<sup>e</sup> siècle, sous Constantin, c'est-à-dire au moment où Rome allait commencer à donner des signes de décadence et où sa puissance de pénétration diminuait; les côtes étaient alors peuplées de chrétiens qui professaient le dogme de la Trinité et dans le Sud subsistaient les restes des religions polythéistes antérieures, toutes croyances que les Arabes avaient également en horreur et prétendaient détruire.

Les Arabes entreprirent dès leur arrivée d'imposer l'Islamisme avec son dogme du Dieu unique. Ils s'y employèrent souvent par la violence, mais nous voyons qu'ils ne dédaignaient pas, pour sa propagation, l'effet psychologique produit par la vue quotidienne sur la monnaie, de légendes coraniques appropriées.

Séance du 15 novembre 1942

Présidence de M. Maurice NOGUE, Vice-Président

En ouvrant la séance, M. le Président souhaite la bienvenue à M. le docteur COURRENT, heureusement rétabli de l'accident qui l'a tenu éloigné de notre dernière réunion.

M. le Président exprime les sympathiques félicitations de la Société à M. Pierre FAGES, qui vient de recevoir un poste très important dans l'Enseignement agricole.

M. le docteur CANNAC s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal, qui est adopté, et de la correspondance. Le Congrès de la Fédération de Toulouse est remis au 12 décembre. M. HYVERT est chargé d'y présenter deux demandes : l'une relative au papier d'édition du bulletin, l'autre concernant une demande de subvention pour des travaux d'onomastique stellaire.

Mademoiselle Marie-Antoinette DAGUET, de Douzens, lauréate des Jeux Floraux, M. Albert MEISSONNIER, de Grèzes, et M. Jean SICARD, délégué à la prospection des Sites Urbains et Ruraux, 71, rue du Marché, à Carcassonne, sont admis comme membres de la Société.

DONS. — M. le docteur COURRENT offre à la Société le tirage à part de la couverture de son ouvrage sur Rennes-les-Bains, œuvre du peintre OURTAL. M. le Président remercie M. le docteur COURRENT, et il est décidé que ces pièces, d'une grande valeur artistique, seront encadrées et placées dans la salle des séances.

COMMUNICATIONS. — M. Ramière de FORTANIER, qui s'excuse de ne pouvoir venir à la réunion, envoie la communication suivante :

E. RAMIÈRE DE FORTANIER

**Un Voleur changé en Bourreau**

*Histoire Castelnaudarienne du XVI<sup>e</sup> Siècle*

On prétend que ce sont les anciens braconniers qui font les meilleurs garde-chasses.

Le document ci-dessous montrera comment les Castelnaudariens du XVI<sup>e</sup> siècle choisirent pour bourreau un condamné à mort.

Jehan Vernhet, du lieu de Cangut, en Gascogne, était un vagabond essorillé; passant à Montclar, près Carcassonne, il vola un bœuf de poil vermeil, de la valeur de dix écus petits, et le mena au marché de Castelnaudary. Le propriétaire fit diligence pour reprendre son bien, et Vernhet fut appréhendé, mis dans les prisons de la ville, et condamné à mort par les consuls. On devait le conduire aux justices de Montmer, pour le pendre et l'étrangler avec un lien au cou « selon le cours accoutumé ».

Cette perspective dut déplaire à Vernhet, tout larron public qu'il fut. Il interjeta appel, et fit remarquer « qu'en lad. jugerie de Lauraguès n'avoit point aulcung maître des aultes euvres, et que de toute ancienneté estoit de coutume en icelle avoyr exequeteur des haultes œuvres; voulant fouyr à la mort, ayant intencion soy esmender et prendre la charge du d. office pour icelluy en la d. jugerie exercer... ouffrant bien et deument servir et estre loyal, se soubzmettant à la corde... Si ferez bien, et le d. suppliant priera Dieu pour vous ».

Les quatre consuls, leur assesseur et le procureur du roi statuèrent sur la requête et l'approuvèrent. Et voilà pourquoi un condamné à mort fut chargé d'exécuter d'autres condamnés, moins heureux que lui.

(Archives municipales de Castelnaudary, 16 mai 1522).

M. ESPARSEIL présente plusieurs beaux échantillons de minerais, qu'il offre pour les collections de la Société. Il en donne la description suivante :

MISPICKEL AURIFERE DES MINES DE LAS CORBOS,  
DISTRICT DE MAISONS, CANTON DE TUCHAN.

L'échantillon que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Société est assez curieux parce qu'il représente un minerai aurifère d'un type peu courant. Le mispickel se présente en général en masses amorphes ou en cristaux tellement enchevêtrés qu'il offre l'aspect de blocs non cristallisés. Ici, ce sont de petits cristaux isolés de mispickel, disséminés dans les schistes dont l'abondance en constitue la richesse en or. Sa formation métallogénique dépend de la grande perméabilité des schistes imprégnés. Ils se sont laissés pénétrer avec une grande facilité par la solution métallisante pour s'y cristalliser lentement. Ce processus offre un gros intérêt au point de vue de l'enrichissement du tout venant, en ce sens que l'absence de quartz permet de le triturer au plus bas prix et la légèreté du stérile de le séparer facilement du mispickel par simple lavage à l'eau. Cela évite les traitements onéreux de la flottation qui handicapent presque toujours le prix de revient du minerai.

MINERAI COMPLEXE DE CUIVRE, PLOMB, ANTIMOINE ET ARGENT DES MINES DE LA CANAL, CONCESSION DE LA BOUSOLE, CANTON DE MOUTHOMET.

Ce minerai est constitué par de la silice ayant entraîné une solution composée de sulfure de cuivre, de plomb, d'antimoine et d'argent. Seuls quelques sulfures subsistent encore en plaques non oxydées, il s'agit vraisemblablement de stibine ou de jamesonite. Le cuivre à l'état d'oxyde s'y reconnaît par des traces vertes de malachite ou des plaques d'azurite, l'antimoine en imprégnation jaune rappelant l'orpiment.

LIGNITE DE LA CONCESSION D'AGEL.

Ce lignite fait partie dans l'Hérault, des gisements du bassin du Minervoï, dont la plus grande partie s'étend sur le département de l'Aude. On le trouve dans ce que l'on est convenu d'appeler la série géologique du cal-

caire d'Agel qui se différencie du calcaire de la Cautette ou de la série des grès d'Assignan, ce dernier seul non productif en charbon.

M. CERTAIN présente deux bronzes romains bien conservés qu'il a trouvés dans la commune de Ferrals.

1<sup>o</sup> Avers : HADRIANVS-AVGVSTVS.

sa tête nue à dr.

Revers : COS. III. P.P. S.C.

La Vertu militaire debout tenant le glaive et la haste.

M. B. de Hadrien, emp. 117-138.

- Hadrien réunissait en sa personne les qualités d'un parfait administrateur et d'un excellent général... « Il s'attacha à relever la discipline militaire que, depuis Auguste, la négligence des princes avait laissé tomber peu à peu... Il maniait les armes avec dextérité et connaissait à fond l'art militaire ». (Spartien : Vie d'Hadrien, 10-14).

2<sup>o</sup> Avers : IMP. CAES. M. AVREL. ANTONINVS AVG. P. M.

Revers : CONCORD. AVGVSTOR. TR. P. XVI. S. C.

Marc-Aurèle et Lucius Verus debout se donnant la main.

Exergue : COS. III.

M. B. de Marc-Aurèle, emp. 161-180.

Marc-Aurèle succéda à Antonin le Pieux, le 7 mars 161. Il fut adopté par cet empereur, sur la demande de Hadrien, qui ... « adopta Antonin le Pieux, à la condition que celui-ci adopterait Marc-Aurèle et que ce dernier, à son tour, désignerait pour lui succéder Lucius Verus ». (Capitolinus : Vie de Marc-Aurèle, 5).

Devenu héritier présomptif, Marc-Aurèle reçut le 5 décembre 139, le titre officiel de César. Consul en 140, il se vit attribuer la puissance tribunicie le 10 décembre 146. A la mort d'Antonin, le nouvel empereur, reve-

nant sur la décision de Hadrien... « désigna son frère adoptif Lucius Verus avec le titre de César Auguste, pour partager l'empire avec lui; à partir de ce moment, ils gouvernèrent ensemble. Ce fut la première fois que l'empire romain eut deux Augustes ». (Capitolinus, 7).

C'est en l'année 161 que Marc-Aurèle est « investitus tribunitiae potestatis » pour la seizième fois (TR. P. XVI), à cette époque il devient consul pour la troisième fois (COS. III). Le revers de cette monnaie fait donc allusion aux débuts de la collaboration entre Marc-Aurèle, qui revêt la pourpre impériale en cette même année 161, et Lucius Verus, dont la disparition devait se produire à la fin de l'an 169.

M. le docteur COURRENT présente, de la part de M. Cabrol, diverses observations recueillies par cet infatigable chercheur et érudit aux environs de Carcassonne.

C'est tout d'abord un dessin de la Croix en pierre située en bordure de la route de Grèzes à Herminis, près du Petit Pont; un excellent croquis en a été relevé par M. Albert Meissonnier, propriétaire à Grèzes.

Sur une face est sculpté un animal, une chèvre, semble-t-il, et sur l'autre un Tau. Hauteur, 58 cm.; largeur, 40 cm.; épaisseur, 11 cm. 5.

M. Cabrol signale ensuite :

1° à Puivert, la chapelle N.-D. du Bon Secours, contenant une statue en marbre blanc de N.-D. du Bon Secours, un Christ du XVIII<sup>e</sup> siècle en bois sculpté et peint, haut de 3 m. 32; un monument, élevé en août 1941, œuvre du sculpteur Paul Manaut, de Chalabre; et une chaise en bois peint, du XVII<sup>e</sup> siècle, portant l'inscription: « a été donnée cette chaise 1693 estant evesque Mgr Victor de Méliars ».

2° Près de Puivert : l'église et le cimetière de Campferrier (à remarquer l'appareillage extérieur de l'abside, à l'intérieur les peintures apparaissant sous le badigeon actuel, une croix du cimetière exposée dans l'église).

Les archives paroissiales et communales contiennent des délibérations sur le prêtre assermenté et non assermenté.

3° A Nébias, au château de Mauléon : une Trinité en pierre provenant de Nébias, et actuellement au Musée de Carcassonne; une cloche ancienne classée, donnant le do, portant des inscriptions latines en lettres gothiques; chez M. l'abbé Pic, curé, un plat en cuivre jaune repoussé sujet religieux. Sous la révolution, la métairie de Fauruc aurait été le siège d'une auberge où les émigrés se rendant en Espagne étaient hébergés et quelquefois, paraît-il, dévalisés et assassinés.

4° A Rouvenac, une station préhistorique découverte par le curé du lieu.

5° A Espéraza, un mobilier empire, lettre de l'impératrice Eugénie.

6° A Caux-et-Sauzens, le château, le presbytère fortifié, vestiges d'anciens remparts, croix en pierre sur la place publique, croix de métier à l'avenue de Pezens, dalle de l'église avec inscription, Vierge à l'enfant en bois (XVI<sup>e</sup> siècle, non classée); enfin une médaille en bronze commémorative de la campagne d'Italie, 2<sup>e</sup> Empire, dont M. Cabrol fait don à la Société.

7° A Castans : une croix de la Vierge à l'enfant, et des sarcophages découverts en 1938 dans un champ, par M. Lapeyre, à Bourdials.

8° A Saint-Jean de Barrou : statue de la Vierge en bois dominant l'autel de la chapelle de N.-D. de l'olive.

M. le docteur COURRENT revient alors sur la découverte de la lettre de l'impératrice Eugénie, dans un meuble appartenant à Madame Cartier, 31, avenue de Chalabre, à Espéraza.

#### DECLARATION DE MADAME CARTIER :

Madame Cartier a hérité de sa mère, un mobilier 2<sup>e</sup> Empire, comprenant 1 secrétaire, 1 lit, 1 guéridon, 1 table de nuit, 1 commode, 2 vases.

Madame Cartier mère avait hérité ce mobilier d'un oncle, M. Cabanes, habitant Limoux en 1892-1894.

M. Cabanes avait un frère hôtelier à Madrid. Il avait fait un séjour dans la capitale espagnole pour construire un escalier chez son frère.

Dans le secrétaire, Madame Cartier a trouvé en 1932 (lorsqu'elle a hérité du mobilier) :

Une lettre signée de l'impératrice Eugénie à sa mère habitant Madrid.

Un Bordereau inventaire sur timbre du contenu de la cassette confiée aux soins de M. Juan Fernandez de Moncada, par ordre de S. M. l'Impératrice des Français, pour être transportée à Madrid et remise à sa Mère, Madame la Comtesse de Montijo. Le tout évalué à 8 millions. Date du Palais des Tuileries, le 4 septembre 1870. Signé: Le Grand Chambellan, Vaillant.

Querida Mama,

La desgracia nos persigue y maltrata esta noble Nacion: un nuevo y terrible desastre nos destrona obligandonos à émigrar.

Vos envio uno de mis mas fideles empleados, nuestro compatrioto el Capitan D. Juan Fernandez de Moncada el cual vos entregara una cajita que contiene en oro, billetes y altrajas, la suma de ochto millones de francos, segun el adjunto inventario.

Rogad à Dios por la Francia y por nuestra desgraciada familia.

*Vuestra hija que vos adora,*

EUGENIA.

DETAIL DU CONTENU DE LA CASSETTE CONFIEE AUX SOINS DE M. JUAN FERNANDEZ DE MONCADA, PAR ORDRE DE S. M. L'IMPERATRICE DES FRANÇAIS, POUR ETRE TRANSPORTEE A MADRID ET REMISE A SA MERE, MADAME LA COMTESSE DE MONTIJO.

ECRINS :

- 1<sup>o</sup> Une rivière de diamants, hommage de S. M. l'Empereur de Russie;
  - 2<sup>o</sup> Deux bracelets garnis de diamants, hommage de Sa Majesté la Reine d'Angleterre;
  - 4<sup>o</sup> Un collier de perles et de diamants, hommage de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche;
  - 6<sup>o</sup> Six bagues d'un travail artistique ornées de diamants antiques, souvenir de Napoléon 1<sup>er</sup>;
  - 7<sup>o</sup> Une rivière de diamants, hommage de S. M. l'Empereur du Brésil;
  - 9<sup>o</sup> Un collier de perles et d'émeraudes, hommage de S. A. le Grand-Duc Constantin de Russie;
- 2 sachets remplis d'or;  
Vingt-cinq paquets de la Banque de France;  
Dix paquets de billets de la Banque d'Angleterre.

Le tout évalué à Huit Millions de Francs.

Paris (Palais des Tuileries),  
le 4 Septembre 1870.

*Le Grand Chambellan,*

VAILLANT.

M. le docteur COURRENT ajoute qu'il a pu obtenir de Madame Cartier l'autorisation de photographier ces deux documents, lettre et bordereau; ces pièces ne sont pas des autographes. Les signatures ne ressemblent en rien aux vrais signatures d'Eugénie et de Vaillant, mais elles sont tout au moins curieuses.

M. le Président, au nom de la Société, remercie M. le docteur Courrent, et se félicite de ce que la Société et son Bulletin aient la primeur de cette intéressante trouvaille.

M. MESNARD communique une série d'articles sur Jean 1<sup>er</sup>, comte d'Armagnac et de Rodez, vicomte de Lomagne. Il souligne particulièrement un passage, relatant qu'après le traité de Brétigny (8 mai 1360), la fille du second lit de Jean 1<sup>er</sup>, Jeanne, épousa A CARCASSONNE, le fils du Roi de France, le comte de Poitiers, alors âgé de 20 ans.

La contre-partie de ces honneurs ne se fit pas attendre : le comte de Foix, Gaston Phœbus, rival militaire et ennemi politique du comte d'Armagnac, leva ouvertement l'étendard de la révolte (1).

---

*Séance du 20 décembre 1942*

Présidence de M. le docteur CANNAC, Président

M. le Président prononce l'éloge funèbre de M<sup>e</sup> Osmin NOGUÉ, avocat, membre de la Société depuis 1897. « On peut lire, dans la collection du Bulletin, l'article qu'écrivit notre regretté collègue pour rendre compte de l'excursion au couvent de Montserrat, en Espagne; de sa plume toujours alerte, il savait rapporter ses impressions sans que jamais aucune trace de pédanterie

---

(1) **Note de M. Hyvert** : Le comte de Poitiers était alors lieutenant du roi en Languedoc; ses passages à Carcassonne furent très fréquents : il y séjourne à deux reprises en avril 1359, y revient le 8 mai, le 27 mai, vers la mi-septembre, le 29 octobre, le 11 novembre, le 14 décembre. Son mariage eut lieu le 24 juin 1360. Ces voyages fréquents montrent surtout quelle était la situation fâcheuse de la région depuis la randonnée du Prince Noir et la captivité du roi Jean (cf. notamment : Histoire du Languedoc, les Etats Généraux de Languedoc, du Baron Trouvé, et le Cartulaire de Mahul, t. VI, 23).

vint alourdir le jaillissement spontané de sa pensée. Son fils est maintenant Vice-Président de la Société, il en sera bientôt le Président. Puissent nos paroles de réconfort l'aider à supporter la cruelle amertume de la séparation. Nous lui adressons, ainsi qu'à toute la famille du regretté disparu, nos sincères et sympathiques condoléances ».

Après lecture et adoption du procès-verbal, il est décidé d'adresser une souscription de 50 francs au Secours National.

M. HYVERT rend compte de ses démarches auprès de la Fédération des Sociétés Savantes de Toulouse, et relate les manifestations du dernier Congrès.

M. LAMOTHE, docteur en médecine, domaine de Cas-sagnau, à Pauligne, présenté par M. Gaujarenques et M. le docteur Courrent, est admis comme membre.

D'autre part, la Société enregistre les démissions de MM. Jean GOURDON, Joseph MAZEROLLES et Paul HUC.

M. le Président tient à remercier tout particulièrement plusieurs membres qui ont versé des sommes supérieures à leur cotisation. Ce sont : MM. Jean Sicard, Nogué, Tauja, Galtier, M. le docteur Cannac. D'autre part, pour témoigner à M. Certain la gratitude de la Société pour ses actives démarches, ses dons et son dévouement, M. le Président propose de nommer M. Certain Membre Bienfaiteur. Il en est ainsi décidé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS. — M. Ramière de FORTANIER prend date pour une note sur les Hydrocarbures de Saint-Gaudens.

M. le docteur COULOUMA envoie une communication sur le Libron et la capture d'Autignac, illustrée de plusieurs clichés. Il est décidé de publier cet important travail dès que les circonstances le permettront.

M. CERTAIN dépose sur le Bureau les Statuts modifiés de la Société, ainsi que le registre d'inscription où se-

ront inscrites, dans un délai de trois mois, les modifications apportées, soit aux Statuts, soit à la composition du Bureau.

De la part de M. ASTRE, chargé de cours de Géologie à la Faculté des Sciences de Toulouse, M. le docteur COURRENT remet une plaquette consacrée à la bibliographie des travaux de cet éminent géologue, à qui notre Société doit une remarquable étude des Crocodiliens fossiles des terrains tertiaires sous-pyrénéens (t. XXXVI, p. 190). Sur la proposition de M. le Président, M. ASTRE est nommé membre correspondant de la Société.

M. le docteur COURRENT signale les récompenses obtenues par deux membres de la Société : M. Cros-Mayrevieille, qui a reçu une médaille et M. le docteur Blanc, lauréat de l'Académie de médecine pour un de ses ouvrages; M. le Président félicite cordialement ces collègues, pour les distinctions dont ils ont été l'objet.

M. Antoine FAGES annonce une trouvaille archéologique à la Bourdette, commune de Carcassonne, près de Charlemagne: au cours d'un défonçage chez M. Besse, Madame Grimal a signalé la découverte d'ossements humains et de sarcophages.

M. CERTAIN présente un objet non déterminé, probablement un fragment de marteau de porte, provenant d'Aigues-Vives; cette pièce paraît dater du XVI<sup>e</sup> siècle.

M. R. HYVERT a retrouvé aux Archives Départementales de l'Aude un volume de la Recherche Générale du Diocèse de Saint-Papoul en 1538. Analysant brièvement ce recueil, M. Hyvert fait remarquer qu'il permet de dresser un tableau exact des surfaces cultivées dans ce diocèse, et cela par nature de cultures : terres labourables, prés, bois, vignes et jardins. La proportion de la surface cultivée en vigne est importante; en certains villages, elle atteint ou dépasse 15 % de la surface cultivable. Cette extension du vignoble serait en rapport avec la

prospérité qui régnait alors dans cette partie du Languedoc.

D'autre part, cette prospérité est elle-même en connexion avec les bénéfices importants que procurait alors l'industrie du pastel.

Si l'on relève, dans cette Recherche Générale, les valeurs des revenus immobiliers, on constate que les moulins à pastel y figurent, dans certaines communautés, pour le quart du revenu total des immeubles.

Cette situation si brillante devait être de courte durée : 25 ans plus tard, les guerres civiles et religieuses dévastaient la contrée, et, après les ruines et les épidémies, ce fut la mortelle concurrence de l'indigo. Bien que cette plante tinctoriale ait été introduite en France dès 1516, ce n'est que peu à peu qu'elle parvint à s'imposer, moins en raison des prohibitions d'importation ou d'emploi, que des difficultés techniques de son utilisation. Mais, peu à peu, ces obstacles étant vaincus par l'ingéniosité des artisans, l'industrie du pastel disparut définitivement, pour ne laisser, en souvenir des périodes d'abondance, que l'appellation de « Pays de Cocagne » aux régions qui produisaient jadis la « coque », nom commercial du pastel.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU POUR 1943 :

Le dépouillement du scrutin pour l'élection du Président donne à M<sup>e</sup> Maurice NOGUÉ, avoué, Vice-Président de la Société, l'unanimité de 88 suffrages.

En conséquence, M. le Président proclame M<sup>e</sup> NOGUÉ Président pour 1943.

A l'unanimité des membres présents, le Bureau est ainsi constitué :

*Directeur* : M. le docteur COURRENT, chevalier de la Légion d'Honneur et de l'ordre de la Santé Publique, Officier de l'Instruction Publique, Correspondant de la Commission des Monuments et Objets d'Art du département de l'Aude. Lauréat de l'Académie de Médecine.

*Président* : M. Maurice NOGUÉ.

*Vice-Présidents* : M. Vincent PERRET; M. Ramière de FORTANIER ; M. RIVALS.

*Secrétaire* : M. Roger HYVERT.

*Secrétaire-adjoint* : M. René CAHUZAC.

*Trésoriers* : MM. Antoine FAGES et Paul MONDIÈS.

*Bibliothécaire* : M. BLAQUIÈRES.

*Conservateur des Collections* : M. MESNARD.

*Secrétaire Administratif* : Mademoiselle BIGUÉ.

En outre, il est décidé de compléter la Commission d'Etudes par une section de numismatique, confiée à M. CERTAIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h. 30.

SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE A FIN 1941

La Société avait en caisse fin 1940.....fr.	4.302 02
Elle a reçu en 1941 .....	15.213 25
	<hr/>
TOTAL .....	19.515 27
Les dépenses s'élèvent à .....	13.655 38
	<hr/>
EXCÉDENT DE RECETTES.....	5.859 89

SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE A FIN 1942

La Société avait en caisse à la fin de 1941.....	5.859 90
Elle a reçu en 1942 .....	16.036 25
	<hr/>
TOTAL .....	21.896 15
Les dépenses s'élèvent à .....	16.374 45
	<hr/>
EXCÉDENT DE RECETTES.....	5.521 70

DEUXIÈME PARTIE

UNE VISITE

*de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude à*

**l'Hôpital Général de Carcassonne**

*le 31 Mai 1942*

par le Docteur Jean BLANC

A la sortie de la Ville basse de Carcassonne, en allant vers la Cité, se rencontrent à l'entrée du Vieux Pont deux monuments caractéristiques. A droite de la route G. C. 104 vers Saint-Hilaire, la chapelle médiévale de N. D. de la Santé. A gauche, en contrebas de deux arches recouvertes par la chaussée, l'Hôpital général, dont la façade ornée d'une statue de Saint Vincent de Paul, se prolonge du côté de la rivière par une chapelle grandiose.

C'est à la visite de cet Hôpital, le plus ancien de la ville, que sont conviés quelques membres de la Société d'Etudes Scientifiques par une belle journée de mai 1942.

Au rendez-vous sont fidèles une vingtaine de personnes, parmi lesquelles le docteur Courrent, Directeur de la Société, les anciens Présidents docteur Boyer, Hyvert, Mondès, docteur Cannac, plusieurs membres actifs tels que MM. Bruniquel, Ingénieur du S. V.; Mesnard, orientaliste; Certain, numismate. Nous n'aurons garde d'oublier Mesdames Hyvert, Lauth, Mesdemoiselles Hyvert et Mademoiselle Suzanne Lauth, Infirmière de la Croix-Rouge. Etaient enfin invités, quoique ne faisant pas partie de la Société, M. Gustin, Professeur de Sciences au Lycée, et quelques-uns de ses élèves.

La visite de l'antique bâtisse se confond avec l'exposé de son histoire à travers les siècles. Nous laissons donc la parole à notre cicérone.

L'Hôpital que nous visitons est situé dans la Ville basse, fondée sous Saint Louis, et séparée de la Cité par le fleuve côtier l'Aude.

La nouvelle ville était à l'origine enfermée dans des remparts, dont le tracé est actuellement dessiné par les boulevards plantés de tilleuls et de platanes.

A l'extérieur des fortifications, se plaçaient les faubourgs protégeant les avancées de la ville. L'Hôpital général se trouve dans un de ces faubourgs, dit de Notre-Dame, au voisinage du Pont de Pierre bâti en 1184, terminé dans son état actuel au XIV<sup>e</sup> siècle.

C'est à l'entrée de ce Pont-Vieux, orné autrefois en son milieu d'une statue de la Vierge, que se sont installées les premières maisons d'accueil ou de secours pour les passants, les pèlerins et les miséreux. Vers 1247, il y existe un asile des pauvres, que Saint Louis fait bâtir à ses frais. En 1316, apparaît l'Hôpital Saint-Jacques destiné aux infirmes incapables de travailler, puis l'Hôtel-Dieu dit du Bout du Pont, réservé aux malades indigents. Enfin, en 1646, s'installe un Hôpital de Charité, et en 1687 l'actuel Hôpital général.

Ce dernier, depuis son origine, a essayé de résoudre le problème toujours pendant de la misère, en venant au secours des nécessiteux, en occupant les sans-emploi, en recueillant les infirmes et les abandonnés.

Nous pouvons, en parcourant les couloirs, en visitant les salles ogivales, nous faire une idée de son architecture passée. C'était un établissement moyenâgeux divisé à l'infini, aux recoins obscurs, aux ruel-

les tortueuses, aux chambres surpeuplées, avec des séparations illusoire d'âges et de sexes.

A cette époque existaient un peu partout, dans les campagnes, et dans la ville même, d'innombrables œuvres charitables abritant sans méthode de rares miséreux.

Cette situation prit fin au XVII<sup>e</sup> siècle. A ce moment, en effet, les maisons secourables sont brusquement dans la nécessité de recueillir une multitude de mendiants, d'infirmes, d'orphelins, victimes de la guerre de Trente ans et des discordes civiles de la Fronde. En même temps qu'un grand mouvement de pitié traverse le pays pour réparer les maux issus des destructions et des exodes, le pouvoir central essaie de mettre un peu d'ordre dans l'organisation de la charité.

Avec son approbation, Claude de Rébé fonde à Paris le Bureau de l'Aumône générale, et Saint Vincent de Paul l'Hôpital des pauvres vieillards. Le philanthrope Théophraste Renaudot, Docteur de Montpellier, obtient par faveur royale, en 1612, le fameux Règlement général des pauvres valides du royaume.

Le souhait du roi Louis XIV de voir supprimer les petites maisons charitables et de réunir dans de grands édifices les pauvres vieillards, les infirmes et les enfants naturels pour les élever dans la piété chrétienne, est compris et suivi par toutes les grandes villes, qui fondent leurs Hôpitaux généraux.

A Carcassonne, dès le 14 janvier 1646, les Consuls projettent la construction d'un Hôpital de la Charité. En 1648, les pauvres, qui ne peuvent attendre leur future demeure, sont déjà rassemblés dans une aile de Notre Dame du Bout du Pont.

Aussitôt après les passages du roi à Carcassonne, en janvier et en avril 1660, se construit donc l'Hôpital général.

Il obtient en octobre 1687 les lettres patentes du roi, enregistrées au Parlement de Toulouse le 4 mars 1689, et modèle ses réglemens sur ceux de l'Hôtel-Dieu de Lyon, pays d'origine des évêques Mgr de Grignan et Mgr de Rochebonne, ses protecteurs et ses fondateurs.

Grâce à leurs libéralités, l'Hôpital général pouvait recevoir outre les pauvres sains ou incurables, les enfants trouvés ou orphelins et les femmes de mauvaise vie amenées par la police. Seules ces femmes libertines lui seront enlevées en 1759 pour être confiées à l'Hôtel-Dieu.

En 1730, l'Hôpital général abritait 150 pauvres valides, 20 femmes, et 100 petits enfants, soit en tout 270 lits, surveillés dès 1790 par 5 sœurs de la Charité.

Malgré tout, les administrateurs de l'Hôpital étaient devenus plus difficiles sur les conditions d'existence des malheureux qu'ils hébergeaient. Il existait encore trop de promiscuité, trop d'entassement. Les locaux manquaient d'air, et regorgeaient par contre d'humidité. Un rapport du 5 avril 1827 des Docteurs Fréjacques et Barbieux mentionne que pendant les années 1793 et 1794, la mortalité à l'Hôpital général a été double de celle de l'Hôtel-Dieu. Chaque grande crue de l'Aude, par exemple le 24 février 1688, le 6 octobre 1820, inonde le bâtiment sur plus d'un pied de hauteur. Dans l'église même, mise à la disposition du Service de Santé militaire pendant les guerres de l'Empire, la mortalité est plus forte que partout ailleurs.

Aussi, dès 1826, envisage-t-on d'installer un nouvel Hôpital pour remédier aux inconvénients que nous venons de signaler, et aussi pour exécuter l'Instruction ministérielle du 8 février 1823 demandant l'ad-

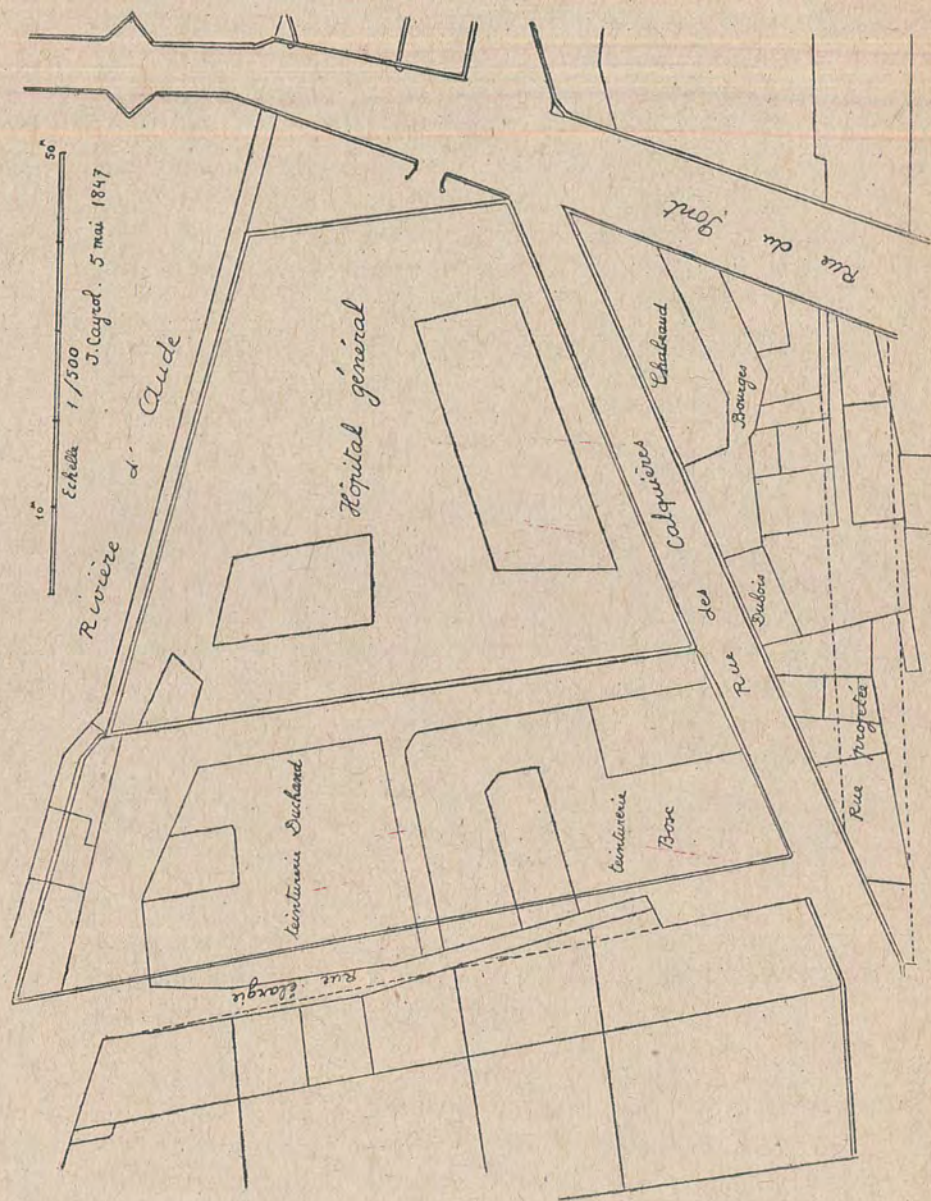
mission dans les Hôpitaux généraux des indigents étrangers à la ville et disséminés dans les campagnes.

Le premier projet prévoyait la construction d'un nouvel immeuble sur l'emplacement du jardin Fours, en face la palais de justice. Il fut ajourné par suite d'un financement insuffisant, puis abandonné quand la construction du Pont-Neuf et l'assiette nouvelle de la route royale donnèrent au jardin une autre destination.

Pour assainir et pour agrandir les locaux primitifs, il ne restait plus qu'à opérer sur place. Le 21 août 1842, les Administrateurs de l'Hôpital décident l'achat de parcelles de terrains au midi de la nouvelle route de Toulouse à Narbonne, en amont du Pont Neuf, et de maisons existant entre les parcelles de l'Hôpital, par exemple les teintureries Duchand Jules et Bosc, les maisons Chabaud, Bourges, Dubois Jean. Ainsi, pourra s'ouvrir sur 5 mètres de large la petite impasse des Calquières, qui communiquera avec la rue neuve projetée du même nom. Le devis, de 40.000 francs, proposé par l'architecte J. Cayrol, date du 5 mai 1847.

Ce plan, comme on peut le voir, ne fut exécuté qu'en partie. L'Hôpital général ne s'agrandit que par sa partie Nord, et la nouvelle rue ne s'ouvrit pas.

Le problème est toujours entier. L'établissement que nous visitons est encore mal agencé, mal aéré, froid et humide. La mortalité des organismes fragiles y prend des proportions plus grandes qu'ailleurs. Les crues de l'Aude, témoin la crue récente du 16 octobre 1940, inondent toujours le rez-de-chaussée. Cet édifice gagnerait à être transporté hors de la ville, dans des conditions plus favorables. Sur son emplacement, une belle promenade ombragée embellirait notre ville.



L'Administration hospitalière a toujours fait son possible pour retirer d'une situation désavantageuse le maximum de possibilités. En 1860, le Règlement pour le Service intérieur des Hospices, approuvé le 17 avril 1861, prévoyait 46 lits d'hommes, 39 lits de femmes, 30 lits d'orphelins et 67 d'enfants trouvés, soit 182 au total.

Actuellement, ainsi que vous pouvez le constater, la destination première est conservée. L'Hôpital général abrite dans un premier service 207 lits de vieillards, infirmes ou incurables; 43 places de pupilles de l'Assistance et 25 berceaux de nourrissons sont installés dans des bâtiments spéciaux, 12 filles-mères peuvent se loger dans une maison maternelle, enfin un nouveau local abritera quelques jeunes délinquants que les maisons pénitentiaires n'ont pas à recevoir. En tout, près de 300 lits.

Jetons un regard, en passant, sur le Laboratoire Départemental de Bactériologie que l'Hôpital héberge depuis une dizaine d'années dans son ancienne Pharmacie, ornée de boiseries et de pots anciens d'un bel effet ornemental. La visite de ce service moderne pourra un jour intéresser notre Société. L'histoire locale a conservé le nom de la dernière sœur apothicaire, sœur Bobilier, et de ses 35 ans de service, en 1821.

Et, avant de quitter les salles de l'Hôpital, remarquons que cet établissement ne s'est pas toujours cantonné dans un rôle, peu reluisant, d'asile de misère. A maintes reprises, il a abrité et soigné des malades et des blessés, par exemple, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, qui ont amené sa réquisition au profit des armées. Les indigents ont ainsi été privés de tout secours jusqu'à la paix avec l'Espagne en 1795. De même, vous n'ignorez pas que l'Hôpital général a reçu en automne 1937 les débris,

blessés et malades, des républicains espagnols en déroute.

La découverte d'une fosse remplie d'ossements de membres, et de membres seuls, à l'occasion du récent dépavage de l'escalier central, atteste également la réalité des opérations chirurgicales pratiquées autrefois dans cet Hôpital.

Pendant longtemps, les pensionnaires de l'Hôpital général pouvaient assister aux offices religieux dans la minuscule chapelle de N. D. de la Santé. Sur le portail de cette dernière, on pouvait remarquer encore ces dernières années, les étoiles du blason de Jean de Saix, seigneur de la Bastide, contrôleur de la sénéchaussée, dont le père Jean Saix, bourgeois de la ville, avait légué 4.000 livres en 1527 à l'hôpital du Bout du Pont pour construire des logements de pestiférés.

L'importance de l'Hôpital général exigeait cependant un édifice religieux plus vaste. En 1768, de pieux donateurs voulurent édifier une église dans l'Hôpital même, sans que ce dernier eut à en supporter les frais. C'est cette chapelle que nous voyons aujourd'hui servir de dépôt ou d'entrepôt. Elle était bénie le 12 juin 1783. Une arcade, à gauche de l'autel, servait de chœur aux religieuses. Le maître autel ne serait autre que celui de l'abbaye de Fontfroide, transporté par ordre de Monseigneur de Laporte le 24 mai 1805. Dans la tribune sont en perdition une demi douzaine de tableaux, dont deux, attribués à l'école de Caravage et à Coypel, mériteraient une place plus honorable.

Cette chapelle de l'Hôpital général était le siège d'une Confrérie des Ames du Purgatoire, autorisée par une bulle du Pape Clément XIV en 1772, et qui n'eut pas une longue durée.

Le 25 octobre 1787, se célébrait dans cette église une messe solennelle en l'honneur de Saint Martin de Tours, patron de la chapelle, pour le centenaire de la fondation de l'Hôpital général. Après une interruption de quelques années, au moment de la Révolution, et la reprise du culte le 11 juin 1800, l'église fut définitivement désaffectée au moment de la laïcisation des Hôpitaux par la municipalité.

N'oublions pas, avant d'abandonner la chapelle, d'admirer la belle cloche, enlevée du fronton, qui menaçait ruine, en juin 1940, et qui porte comme inscriptions, en outre d'une invocation à la Vierge : AVE MARIA GRATIA PLENA, des initiales et une date : J. C. 1846, enfin le nom du fondateur : PAR LOUISSON A TOULOUSE.

Nous avons déjà parlé des premiers hôpitaux de Carcassonne, situés de chaque côté de la chapelle de N. D. de la Santé. C'est dire que l'Hôpital général et la maternité sont les seuls témoins du passé hospitalier de notre ville.

L'importance de l'Hôpital général n'a fait qu'augmenter au cours des années, à l'inverse des autres asiles charitables attenants à N. D. de la Santé.

Cet établissement a englobé peu à peu les autres fondations de la ville et des communes limitrophes : le 10 mai 1686 l'Hôtel-Dieu du Bout du Pont, le 11 janvier 1695 l'Hôpital de Sainte Croix, la Maladrerie, les Hôpitaux d'Alzonne, de Pennautier, de Trèbes, Capendu et Barbaira.

Son importance est reconnue en 1759, où il accueillait 600 personnes.

C'est dans son église que fut transporté solennellement, le 7 mars 1791, le Saint Suaire amené de Palestine vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, et possédé par les Augustins. C'est là également qu'a été inhumé la

bienfaisante Anne Suzanne Tassin, épouse de M. de Barante, Préfet du Département en 1800. Nous pouvons voir sa dalle funéraire dans une chapelle, à gauche de l'entrée.

Enfin, c'est au profit de l'Hôpital général que la plupart des Evêques de Carcassonne, jusqu'à la Révolution, ont institué pour héritiers universels les pauvres de l'Hôpital. Il faut reconnaître que ces Hôpitaux de Charité n'avaient autrefois comme ressources variables et incertaines que les aumônes et les quêtes.

En 1759, des lettres patentes permirent à l'Hôpital général d'accepter les dons et legs d'immeubles. Mais, à bien des reprises, la situation financière de l'établissement ne put être rétablie que par des dons personnels de l'Evêque de Carcassonne.

La prospérité de l'Hôpital en 1789 fut anéantie par la Révolution, mais quelques nouveaux domaines lui furent restitués en 1795. Enfin, la nouvelle législation de l'Assistance mit fin aux vicissitudes financières des Hôpitaux généraux. Rappelons-nous la faillite de l'Hôpital de Toulouse, en 1760, et les essais malheureux d'établissement de manufactures de couvertures par les pauvres de l'Hôpital en 1759, pour ne pas trop regretter ces temps révolus.

Cependant, nous devons un souvenir de reconnaissance aux généreux bienfaiteurs de l'Hôpital.

La salle d'honneur, qui nous accueille en ce moment, renferme 43 portraits de dignitaires de l'Eglise et d'insignes donateurs laïques, qui méritent notre attention.

Remarquons les belles proportions de cette pièce de 80 mètres carrés, qui occupe presque toute la façade de l'Hôpital sur la rue du Pont. Le lustre à pendeloques de cristal, le parquet à bâtons rompus,

l'ameublement sont dignes des souvenirs abrités dans les cadres ovalaires dorés.

Les portraits des Evêques de Carcassonne, quoique effectués à une date récente, méritent de nous arrêter un instant.

Voici Charles, cardinal de Vendôme, et plus tard de Bourbon, évêque de Carcassonne de 1546 à 1553, puis de 1565 à 1567; Vitalis de Lestang (de 1621 à 1652); Louis de Nogaret de la Valette (de 1655 à 1679); Louis Joseph de Castellane d'Adhémar de Monteil d'Ornano de Grignan (de 1681 à sa mort le 1<sup>er</sup> mars 1722), frère de M. de Grignan, gouverneur de Provence, et, comme vous le savez, gendre de Madame de Sévigné.

Voici encore trois de nos Evêques, morts également à Carcassonne au cours de leur épiscopat, et dont les souvenirs dans cette salle attestent les libéralités envers l'Hôpital: Louis Joseph de Châteaufort de Rochebonne (de 1722 à sa mort le 31 décembre 1729); Armand Bazin de Bezons (de 1730 à sa mort le 11 mai 1778); Armand Ferdinand de la Porte (de 1802 à sa mort le 19 septembre 1824).

Nous saluerons en terminant les noms des bienfaiteurs laïques, inscrits en lettres d'or, et dont quelques portraits, reproduits par des mains plus ou moins habiles, sont également à l'honneur sur ces murs: dame d'Estaville, de Floure; J. B. Meyer, de Villeneuve-les-Chanoines, député du Tarn et régicide; veuve Mandoul-Détroyat; Honoré Caminade; Robert Marius, Président de Chambre; Léon Suberville, Conseiller du Commerce Extérieur, bien connu par sa philanthropie inlassable; qui ont légué à l'Hôpital général, de l'année 1816 à nos jours, des sommes allant de 150.000 à 800.000 francs.

Pour terminer leur visite, les membres de la Société d'Etudes Scientifiques montent allègrement sur

la terrasse des nouveaux bâtiments inaugurés le 13 juin 1942 par M. le Maréchal Pétain, constructions qui contrastent heureusement avec les anciens locaux par leurs salles claires, spacieuses et régulières.

De cette terrasse, au deuxième étage, une admirable vue sur la rivière, sur les quartiers du Pont-Neuf, sur la Cité et sur la campagne environnante, retient et charme les visiteurs.

Dominant d'une trentaine de mètres le cours d'eau et ses frondaisons et les trois ponts de Carcassonne, la terrasse est un excellent point d'observation du Château comtal, de la Barbacane et des tours altières découpées sur l'horizon.

Au Nord, le panorama s'étend jusqu'à la Montagne Noire, granitique prolongement des Cévennes. Au Sud, se remarquent les contreforts neigeux des Pyrénées orientales.

En ce point, lieu de passage immémorial, l'Aude, qui a suivi jusqu'à Carcassonne un parcours Sud-Nord, s'infléchit brusquement vers l'Est, paraissant indiquer les voies d'échanges avec l'Orient. Le fleuve suit désormais l'antique couloir des deux Mers, et le passage des flots préhistoriques, qui unissaient l'Océan à la mer intérieure, n'est plus rappelé aujourd'hui que par les vents impétueux qui font rage sur les eaux calmes du canal de Pierre Paul Riquet.

---

### TROISIÈME PARTIE

## NOTES GÉNÉALOGIQUES

sur la famille de

### Calouin de Tréville

établie en Languedoc depuis 1550

Les CALOUIN n'existent en Languedoc que depuis 1550.

Ils descendent en ligne directe de l'ancienne Maison PATRY, du baillage de Caen, par Guillaume PATRY, écuyer (Miles) qui se transporta en Anjou en 1345.

Il est à remarquer qu'un Guillaume PATRY de Lalande, figure sur la liste des compagnons de Guillaume le Conquérant, qui combattirent avec lui à la bataille d'Hastings (1066).

Guillaume II PATRY, fils de Jean, écuyer du comte d'Anjou, s'établit dans cette province où il acquit vers 1345 la terre de la *Calouinière*, qui existe encore.

Selon l'usage, il prit le nom de CALOYN ou CALOUIN, du nom de cette terre.

THOMAS, seigneur de la *Calouinière*, écuyer du prince de Navarre (futur Henri IV), et 2<sup>e</sup> fils de Rolland de PATRY, écuyer de Marguerite de Valois et de Françoise de Pelle, fut le premier qui se transporta en Languedoc. THOMAS, qui s'était déjà fait connaître par ses talents militaires, arriva seul en Languedoc, en qualité de gouverneur de *Prouille* pour le roi et pour Madeleine de Bourbon, tante de Henri IV, prieure de *Prouille* de 1543 à 1569, et en même temps abbesse de *Sainte Croix de Poitiers*.

A la mort de la prieure Madeleine de Bourbon, Charles IX désigna pour lui succéder, comme prieure

royale sa sœur Eléonore (1569-1611), coadjutrice de l'abbaye de Fonterrault, en Anjou. Lorsqu'il fut question de placer un gouverneur à *Prouille*, pour la défense du monastère et des châteaux environnants, Madeleine de Bourbon, qui avait de l'affection et de l'amitié pour la famille de CALOUIN, ses propres voisins de Fonterrault, proposa au choix, Thomas de CALOUIN.

A peine arrivé, grâce à ses efforts et à sa vigilance, *Prouille* et les châteaux voisins échappèrent au désastre de ces guerres civiles qui noyèrent le Languedoc dans des flots de sang.

En 1569, la guerre étant suspendue, Thomas crut devoir profiter du calme, pour se rendre en Anjou, afin de voir sa famille et présenter ses hommages à Eléonore de Bourbon, à Fonterrault.

De retour en Languedoc, il continua ses opérations avec succès.

La paix étant enfin cimentée, il songea sérieusement à quitter le Languedoc où, malgré son mariage avec Bérengère de CAYRES, fille de Jean et de Jeanne de Lacoste, veuve de Jean Bosc, il n'avait jamais prétendu s'établir.

En vain, Madame Eléonore de Bourbon, le monastère de *Prouille* et les Seigneurs des environs le sollicitèrent d'y rester.

Il se disposait à partir, lorsque le Cardinal de Joyeuse, commandant dans la Province, et qui l'honorait d'une sincère amitié, entreprit de l'arrêter. Il lui représenta combien sa présence était nécessaire dans cette région, si bien qu'il changea de résolution.

Il se fixa au *Villa-Savary*. Il se fit nommer secrétaire de la reine de Navarre (22 décembre 1588) et en 1601, Eléonore de Bourbon le nomma son procureur fondé pour ses affaires d'intérêt à *Prouille*.

A peine fixé en Languedoc, il y attira plusieurs de ses parents.

*Marguerite* et *Eléonore*, ses sœurs, prirent le voile à *Prouille*. Il eut un frère aîné, *Mathurin* de CALOUIN, qui fut l'aumônier de Madame Eléonore de Bourbon; un autre frère, autre *Mathurin*, chanoine de Don; un troisième frère, le sénéchal *Rolland* de CALOUIN; un quatrième, *Denis*, qui se distingua au siège de La Rochelle; un cinquième, autre *Thomas*, gentilhomme du Cardinal de Bourbon; un sixième, *Antoine*, écuyer d'Eléonore de Bourbon; une dernière sœur, *Françoise-Madeleine*.



Les armes de la famille de CALOUIN étaient : « De gueules à 3 quintes feuilles d'argent 2 et 1. » avec la devise : « Gloria, Decus, Honor Patriæ ». (V. p. 25).

Ces armes furent placées dans l'église de Villa-Savary où elles existaient récemment.

*Thomas de CALOUIN* testa le 5 janvier 1611 et mourut peu de temps après dans la même année.

Il eut un fils qui suit

*Mathurin III de la Calouinière*.

Enseigne-colonelle du régiment de Montmorency. Capitaine en 1621. Il épousa le 11 juin 1623 Anne d'Auriol. Capitaine aux milices de Mirepoix, environ de 1632 à 1639, il prit part à la bataille de Castelnaudary (1637) et au siège de Leucate (1638) où il fut grièvement blessé.

Anne d'Auriol se remaria avec Jean Ribayron, écuyer et mourut après 1660.

Ses frères et sœurs furent :

*Marie*, femme de Grégoire de Cousin, capitaine;

*Jeanne*, épouse de Joseph de Georgie, Seigneur de Sibra;

*Madeleine*, *Eléonore* et *Marguerite*, religieuses à Prouille;

*François*, mort en bas âge.

Mathurin eut pour enfants :

1<sup>o</sup> *François I*, Seigneur de la Calouinière.

Celui-ci entra dans le régiment de la Reine mère en qualité de cornette. Il fut fait lieutenant avant 1664. Il partagea avec ses frères en 1659 et céda à *Jean Sauveur* le fief de Montalivet. Il se maria deux fois : 1<sup>o</sup> avec *Madeleine de Rouch* (1650); 2<sup>o</sup> avec *Marguerite de Guittato*. C'est du premier lit que naquirent ses enfants : a) *Jeanne*; b) *Françoise*; c) *Marie*; d) et *Jean*. Du deuxième lit : a) *Marguerite de Guittato*; b) *Marie*; c) *Henriette*; d) et *Françoise*.

2<sup>o</sup> *Grégoire*, Auteur des Seigneurs de Tréville (V. plus loin).

3<sup>o</sup> *Jean Marc de Laurion*, qui suivit la carrière des armes. Lieutenant du régiment de la Reine mère

(cavalerie), garde du corps en 1668, Maire perpétuel de Villasavary. Mort le 20 août 1714.

Jean Marc et Jean Sauveur, son frère, étaient ensemble aux gardes du corps en 1668 (Louis XIV). Mort après le 20 août 1668.

4° *Jean Sauveur*, Seigneur de Dechalvet, siège des Seigneurs de Montalivet (Voir ci-après). Servit dans le régiment de la Reine Mère, devint Seigneur de Montalivet par la cession que lui en fit son frère aîné, François. Il épousa Françoise de Juillot. Il eut comme enfants 3 garçons : a) N..., tué en Catalogne; b) François, tué aussi en Catalogne; c) Grégoire, mort sans alliance; d) Françoise et Gabrielle.

5° *Jean de Villebaudon*, garde du corps, mourut en 1668.

6° *Joseph*, décédé mineur après la mort de son père.

7° *Charlotte*, mariée le 13 janvier 1659 à Jean-François de Cabaniel, Seigneur de Cahuzac, remariée en 1673, morte en 1682.

8° *Marie*, mariée : 1° à Daniel de Sévérac; 2° le 9 septembre 1684 à Jacques de Médrane-Layon, major de cavalerie.

9° *Anne*, religieuse de Prouille où elle mourut après 1655.

10° *Françoise-Eléonore*, religieuse à Prouille, où elle mourut en 1695. Elle était entrée en 1643.

11° et 12° *Claire* et *Madeleine*, religieuses à Castres au couvent Sainte-Ursule.

François I eût pour enfants :

1° *François II*, né estropié et mort sans postérité.

2° *Marie*, épouse (le 19 mars 1713) de son cousin Raimond de Calouin.

3° *Françoise*, épouse de Bonnevil.

4° *Jean*, Seigneur de la Calouinière, né le 20 janvier 1658. En 1689, aide de camp des armées du roi en Catalogne. Lieutenant sous le maréchal de Noailles; lieutenant du régiment de Franquière; lieutenant du roi de Villefrance, chevalier de Saint-Louis, mort le 16 juillet 1729, sans alliance.

*Fin de la branche de la Calouinière*

BRANCHE DES SEIGNEURS DE TREVILLE,  
PONT DE L'ARC, VILLA-SAVARY

*Grégoire* de CALOUIN

second fils de Mathurin, servit dans le régiment de Cavalerie de la Reine Mère. Au siège de Monzon fit prisonnier de guerre l'officier qui commandait la sortie. Il épousa le 1<sup>er</sup> avril 1659 Jeanne de BÉDOS, fille de Guillaume de Bédos et de Gabrielle de Saint-Hilaire ou Saint-Alary, seigneurs de Tréville. Jeanne de Bédos lui apporta la terre de Tréville dont il devint seigneur en 1671, du fait de la cession que lui en fit son beau-père. (1).

Ce mariage se fit avec dispense pour cause de parenté.

Grégoire de CALOUIN, seigneur de Tréville, mourut en 1706, laissant tous ses biens à 7 de ses enfants qui continuèrent la lignée directe jusqu'à nos jours.

(1) La terre de Tréville était autrefois la propriété des Amiel (Ameli), capitouls de Toulouse, qui en firent l'acquisition en 1484. — Ils possédaient déjà la terre de Ferrals et le domaine d'Airoux. Cette terre passa en 1590 dans la famille de Bédos (Beduci), famille éteinte du diocèse de Lodève et Lavaur, par le mariage, en 1590, de Claire d'Amiel, fille unique de Henri et de Marie de Montmaure avec Marc de Bédos, fils de Claude et de Jeanne d'Auressin. Enfin, en 1671, elle devint la propriété de la famille de Calouin par le mariage de Grégoire avec Jeanne de Bédos.

1<sup>o</sup> *Raymond I*, Seigneur de *Tréville* et de *Combelzonne*, né en 1667; marcha plusieurs fois au ban et arrière-ban. Il fut aide de camp du maréchal de Noailles en 1691, se distingua au siège de Cette par les Anglais en 1710. Capitaine au régiment de Champagne. Major de Gérone et de Perpignan, chevalier de Saint-Louis le 31 janvier 1735.

Il avait épousé le 19 mars 1703 Marie de Calouin sa cousine germaine. Il est mort après 1756. Il n'eût qu'un enfant qui suit, *Grégoire II*.

2<sup>o</sup> *Jean Marc*, alias *Guillaume*, né en 1660. Sous-lieutenant dans Royal-Vaisseau en 1687. Mourut en garnison à Damville, le 23 janvier 1690, près de Marville, arrondissement de Montmédy. Il est enterré dans l'église.

3<sup>o</sup> *Jean Mathias*, servit aux Cadets gentilshommes dans le régiment de Sonnetterre. Mort sans alliances le 14 juillet 1729.

4<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> *Madeleine* et *Marie*, religieuses à Prouille, où elles sont mortes à un âge avancé, la première en 1749, la deuxième en 1750.

6<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup> *Marguerite* et *Catherine*, mortes sans alliances.

#### *Grégoire II, fils de Raymond*

Seigneur de *Tréville* et de *Combelzonne*, passa une partie de sa jeunesse auprès du maréchal de Houilles. Destiné à être aide de camp et cornette dans le régiment de Houilles, il ne put servir. Il épousa le 10 novembre 1723 Charlotte de Vernès. Vivait encore en 1771 et avait pour enfants :

1<sup>o</sup> *Pierre*, né le 17 août 1724

Destiné d'abord à la robe, dut servir dans le régiment de Noailles, mais resta dans le régiment de Marsan et de Guer, fait, en 1740 la campagne de

Westphalie, de Bohême, de Bavière. Meurt de ses blessures suivant attestation donnée par le régiment en 1769 d'un coup de fusil à la cuisse (Guerre de 7 ans (1756-1763)).

2<sup>o</sup> *Jean François Mathias*, chevalier, seigneur de *Combelzonne*, né le 1<sup>er</sup> février 1727, lieutenant au régiment de Marsan, fait la campagne d'Allemagne en 1741, se trouve à l'affaire de Dinguelfling et à la retraite de Bavière. Il épouse le 12 avril 1768 Jacqueline Gabrielle de Courtiade. Il mourut le 8 juillet 1809, âgé de 82 ans. Il eut comme enfants :

a) Le chevalier de *Combelzonne*, *Louis-Esprit*, né le 20 août 1774;

b) *Esprit-Jean*, né le 18 mai 1773, mort le 13 août 1838;

c) *Raymond Marie Auguste*, né le 28 août 1777;

d) *Marie Thérèse Françoise*, née le 19 juillet 1770, religieuse à Prouille;

e) *Charles*, époux ds *Caroline*, baronne de *Schwitzen* de *Valdegy* à *Gratz* en *Styrie*, né le 19 juillet 1771.

3<sup>o</sup> *Bernard*, né le 1<sup>er</sup> mars 1728, chevalier, Seigneur de *Tréville*, 3<sup>e</sup> fils de *Grégoire* deuxième du nom. Entra dans le régiment de ses frères; lieutenant le 18 août 1747, Capitaine le 5 mars 1757. Il fut blessé et fait prisonnier à la bataille de *Rosbach*. Il a épousé le 1<sup>er</sup> juillet 1763 *Louise-Rose* de *Grave*. A eu 4 enfants au château de *Millegrand*. Cette dernière décédée le 28 septembre 1808.

4<sup>o</sup> *Jean*, né le 7 juillet 1730. Agé de 14 ans, a qualité de lieutenant au siège de *Fribourg*; s'est retiré ensuite à la *Chartreuse* de *Castres* où il était coadjuteur sous le nom de *Dom Jean Sébastien* en 1771.

5<sup>o</sup> *Raymond*, né le 11 septembre 1736. Fut fait, avant 11 ans, lieutenant dans la compagnie de son

frère Jean François Mathias, capitaine au régiment de Guyenne en 1756, servait encore en 1771.

6° *Anne Laurence*, née le 4 février 1726, épouse le 13 octobre 1763, Jean Baptiste Toussaint de Bonnefoy.

7° *Catherine*, née le 13 avril 1729, épouse le 12 décembre 1748 Balthazar de Gouzen-Fontaine.

8° *Marguerite*, née le 3 septembre 1731, religieuse à Prouille en 1771.

9° *Louis*, prêtre.

*Bernard* eut pour enfants :

*Hyacinthe* qui suit  
chevalier de l'ordre d'Henri IV, comte de Tréville.

Né à Castelnaudary, le 3 mai 1767. Entré en 1787 en qualité d'aspirant à l'école royale d'artillerie de Metz. Il émigra en 1789 en Espagne; il sert comme volontaire dans le corps français organisé pour la défense de la Catalogne. Rentré en France en 1801, il fut nommé au commencement de la Restauration, chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis. Il avait épousé en Espagne Anglette de Banyuls Montferré, le 6 février 1794, fille de Don Joseph de Montferré et de Jacqueline de Bellissens.

2° *Grégoire III*, né le 7 novembre 1765, mort âgé de 2 ans (parrain Grégoire son grand-père, marraine Rose de Grave, sa grand-tante).

3° *Raymond*, né le 10 mars 1770, baptisé à Tréville, fut capitaine dans le régiment de Guyenne, mort en 1810.

4° *Jacques*, mort en bas âge.

5° *Charlotte*, morte en 1764, à l'âge de 5 ans.

6° *Marc Bruno*, mort jeune en 1765.

7° Un abbé émigré en Espagne.

Les enfants d'Hyacinthe furent :

1° *Lys*, né en Entré à Saint-Cyr, nommé officier de cavalerie, disparu en 1812 ou 1813 après la campagne de Russie.

2° *Charles*, né en Officier de cavalerie, décédé à Tréville en 1825.

3° *Gustave*, né en Espagne en 1800. Lieutenant au 7<sup>e</sup> Dragons avec lequel il fait la campagne d'Espagne. Démissionnaire en 1830. Il avait épousé en premières noces Mademoiselle de Lafage et en deuxièmes noces Mademoiselle Caroline de Pouy, veuve de M. de Bournezel. Chevalier de Saint-Ferdinand d'Espagne, décédé à Castelnaudary en 1880.

Les enfants de Gustave, nés du deuxième lit furent :

a) *Ludovic* (1), né à Caudeval, élève de St-Cyr en 1874, officier de Hussards en 1892.

b) *Marie*, épouse en avril 1875 M. Joseph Counges. Elle eut 4 filles et 2 garçons.

c) *Alfred*, né en 1858. Elève de Saint-Cyr. Capitaine au 126<sup>e</sup> de ligne. Célibataire.

d) *Bernard*. Lieutenant au 2<sup>e</sup> Hussards a épousé le 9 juillet 1892 Blanche Charmat (aînée).

e) *Céline*, épouse de Henri Martimor des Eaux et Forêts.

f) *Angélique*, décédée en bas âge en 1868.

4° *Hermann*, né en 1803.

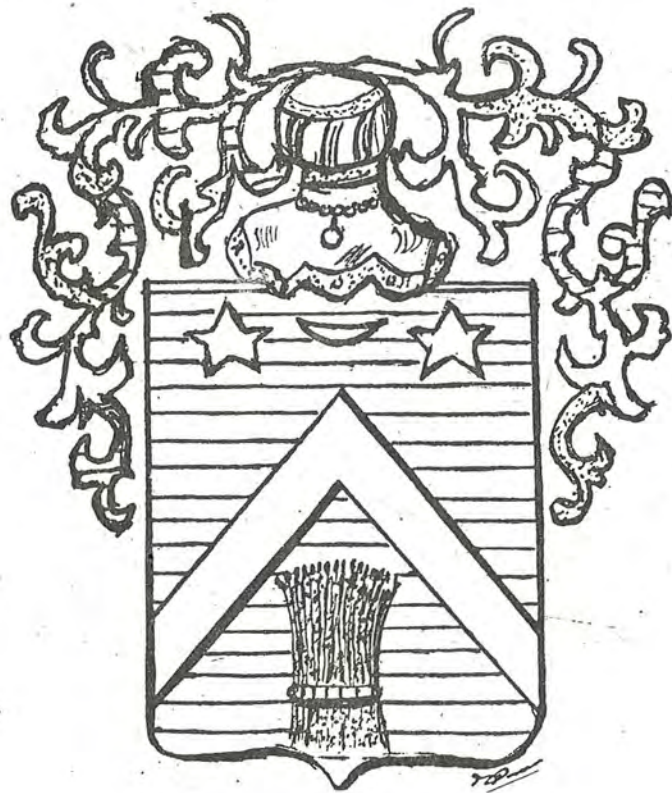
Entré au 7<sup>e</sup> Dragons, Lieutenant dans ce régiment, démissionnaire en 1830. Nommé membre de l'Assemblée nationale en 1871 et sénateur inamovible.

Il avait épousé Antoinette de Bau et de Réart (d'origine espagnole).

(1) Ludovic-Antoine-Joseph de Tréville, né à Caudeval le 7 janvier 1855 décédé à Caudeval le 26 novembre 1915. Il avait épousé le 10 décembre 1887, Zélia Donnezan, dont il eut deux filles: Marie-Elisabeth-Antoinette et Marthe-Marie-Caroline.

Décédé au château de Tréville le 18 février 1886.  
Ses enfants sont :

- a) Antoinette.
- b) Fanny, religieuse au couvent Notre-Dame de Castelnaudary.



- c) Hyacinthe, célibataire.
- d) Louise.
- e) Thérèse.
- f) Henriette, née le 18 février 1859, sœur jumelle de Henri.

g) Henri, comte de Tréville (1), né le 18 février 1859, officier au 3<sup>e</sup> Régiment de Hussards. Le 7 novembre 1884, commandant de cavalerie, officier de la Légion d'honneur.

Epouse le 27 novembre 1888 Marguerite de Séré dont les enfants sont :

*Joséphine*, née le 19 novembre 1889.

*Henriette*, née le 27 décembre 1890.

*Marguerite*, née le 18 août 1892.

On ignore l'époque de la fondation de *Tréville* (Trebillia de Trebillicum) en 1208. Villa de Trévilla de Tréwillar en 1270. *Gallia Christiana*, T. XIII. Tréville en 1781.

Il est fait mention de Tréville pour la première fois en 1207, à l'époque des Albigeois (*Histoire du Languedoc*). Tréville était une villa et non un castrum comme plusieurs de ses localités voisines.

En 1574, le capitaine protestant Deymie (Roger de Durfort) s'empara du château, y mit le feu et massacra le gouverneur.

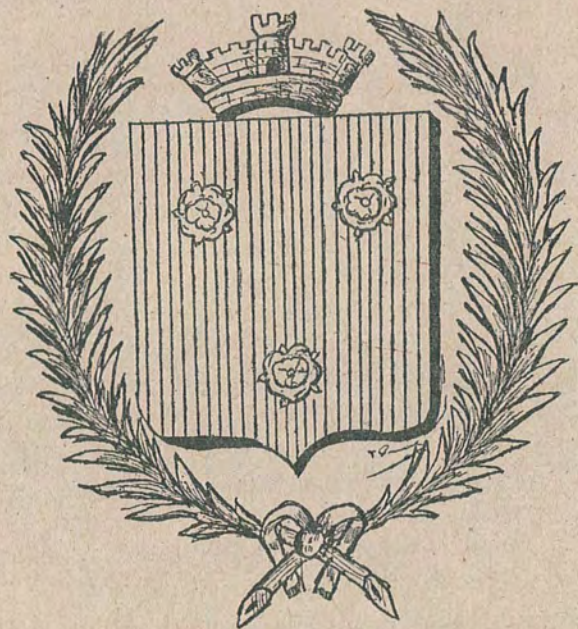
Le village de *Tréville* est bâti sur les derniers contreforts de Saint-Félix et de la Montagne Noire. On y jouit d'une très belle vue s'étendant sur la chaîne des Pyrénées, le mont de Tabe (Saint-Barthelemy) et les ruines du château de Montségur.

Armes de la famille *Tréville de Calouin* :

« De gueules à 3 quintes feuilles d'argent posées 2 et 1 » avec la devise : « Gloria, decus, Honor, Patriæ ». — Couronne de comte surmontée d'un destrochère d'argent ornée d'un cimenterre d'or.

Supports : deux sauvages, l'un appuyé sur sa massue et l'autre la tenant levée.

(1) Décédé en 1939. Il fut pendant de nombreuses années Président de la Société Ariégeoise des Sciences Lettres et Arts, et conservateur du Musée de Foix.



Armes de la Communauté de *Tréville* :  
« De gueules à 3 roses d'argent » (Cornet-Peyrusse).

---

Docteur COURRENT.

## LE LIBRON et la Capture d'Autignac

par le Docteur COULOUMA

Pharmacien à Béziers

---

Le Libron (Flumen Lebrontis) est un curieux petit cours d'eau qui s'est formé entre les vallées de l'Orb et de l'Hérault. Son bassin est limité au Nord par des sommets qui constituent l'axe de la Montagne Noire orientale, du village de Roquessels à celui de Caussinijouls.

L'altitude des crêtes varie, de 280 mètres aux rochers quartzeux qui dominent l'origine du ruisseau de Sauvanés, à 400 m. au bois de Montban surmontant la vallée de la Catièda, à 350 mètres au col de Pétafy et enfin à 600 mètres au-dessus de Caussinijouls. La montagne des Trois Tours qui domine Faugères culmine à 440 mètres. Ces derniers sommets sont calcaires et appartiennent à l'étage dévonien.

Les schistes viséens leur font suite dans les vallées, où ils viennent en surface à l'altitude moyenne de 250 mètres. Le Libron n'est réellement formé qu'à Laurens, par la réunion de deux ruisseaux : le Sauvanés et la Naubine.

Au Nord-Est le Sauvanès, appelé parfois Libron sur les vieilles cartes, descend du bois d'arbousiers du même nom; son ruissellement commence sous la route de Gabian à Faugères. Il est en réalité

---

(1) Cartulaire d'Agde (1151).

moins important que son affluent de droite, le ruisseau de Vallivière, grossi lui-même du Colombel qui coule parallèlement à la route montant de Gabian vers Faugères. Le Vallivière est prolongé vers le Nord-Est par le ruisseau de la Cuatieda (1), près duquel naît la source ferrugineuse de Bacou; cette vallée étroite continue en amont jusqu'au pied du bois de Montban par un ravin sans eau.

Au Nord-Ouest, le ruisseau de Naubine, autrefois nommé l'Albine, draine les eaux du col de Pétafy et de la gare de Faugères. Il reçoit à gauche le ruisseau de la Rivière, importante vallée qui descend du village de Faugères et se continue même en amont par une dépression sans cours d'eau.

Si l'on ajoute à ces vallées principales celle du Bouldouyre, affluent que le Libron reçoit en aval, nous observons qu'elles forment un éventail s'étalant à leur origine sur 10 kilomètres; quatre d'entre elles se réunissent aux environs de Laurens en deux cours d'eau qui confluent dans le village à l'altitude de 150 mètres.

Ces sillons présentent deux types différents, selon qu'ils sont entièrement creusés dans les schistes viséens comme Bouldouyre ou Sauvanés, ou qu'ils se prolongent par une vallée sans eau dans un causse dévonien précédant les sommets calcaires comme Cuatieda et Rivière. Leur pente est rapide: 100 mètres en 5 à 6 kilomètres. Leur débit maigre en hiver, presque nul en été, devient considérable et torrentueux après les fortes pluies. A la hauteur du village de Laurens, la vallée est limitée à l'Est par le bois de Fouissau (2), causse de 200 à 230 m. d'alti-

(1) D'après le cadastre de Faugères, il faut écrire Cuatieda et d'après la matrice cadastrale Castieda.

(2) D'après le cadastre de Laurens, il faut écrire Fouissan.

tude, formé d'un calcaire très perméable qui donne naissance à des sources au point de contact du dévonien et des schistes gothlandiens et carbonifères, eux-mêmes en contre-bas de 30 à 40 mètres. L'une d'elles fait le charme et la beauté du village qui l'enserme de ses maisons.

La ligne de faite est distante sur la rive gauche de plus de 5 kilomètres du cours d'eau. Il en est de même sur la rive droite, mais ici ce sont des schistes friables et érodés qui limitent le bassin avec une différence de niveau plus faible avec le thalweg du Libron: 20 à 30 mètres au maximum.

En aval et à peu de distance de Laurens, le torrent a érodé des calcaires de la molasse helvétique dans lesquels il a creusé des entonnoirs, des gouffres, ou des béals naturels. Il y a même là une cascade qu'utilisait autrefois le moulin dit de Laurens.

Il est curieux de constater la présence des dépôts marins de l'Helvétien dans une cuvette creusée dans le Primaire, paraissant former un bassin fermé dans les terrains anciens.

Sur sa rive droite, le Libron longe un petit plateau de tuf tertiaire qui le surmonte de 8 à 12 mètres. Sur la rive gauche, l'altitude est moindre: c'est une terrasse pliocène de 5 à 6 mètres formée de cailloux roulés et de sables.

Un peu plus loin, le Libron repasse dans les schistes carbonifères. Un kilomètre et demi en aval de Laurens, il reçoit un affluent très important déjà mentionné: le Bouldouyre qui draine les eaux d'une cuvette limitée à l'Ouest par le chemin d'Autignac à la Liquière. Le Bouldouyre est prolongé vers le Nord par le ruisseau de Gournautuc ou de Caussinijouls, longue ravine creusée dans les schistes et parallèle au ruisseau de Naubine sur une longueur de 5 kilomètres.

Ce confluent, situé à l'altitude de 130 mètres, apporte au Libron un volume d'eau moitié du sien. Le Bouldouyre est rarement à sec.

Sur la rive droite, en aval, les schistes forment une butte à pentes raides, haute d'une quinzaine de mètres : c'est le dernier sursaut du primaire.

Le Carbonifère est peu après recouvert par le calcaire à dragées du Tortonien, tandis que sous ses dépôts lacustres les marnes jaunes et bleues de l'Helvétien viennent buter contre le Primaire. La crête s'abaisse plus on chemine vers le sud. Elle permet bientôt le passage du chemin d'Autignac qui se raccorde à la grand'route de Béziers à Bédarieux au kilomètre 19 k. 400, face à la campagne de Saint-Jean de Grézan, ancienne commanderie de Templiers, dont les constructions s'élèvent sur la rive gauche du Libron.

#### CAPTURES D'AUTIGNAC

Nous approchons d'une curiosité géographique assez rare : l'absence de versant. Le talus s'abaisse sur le côté droit de la route. Un petit affluent, le ruisseau de Tabernoles, descend du N.-O au S.-E et rejoint le Libron à 100 mètres environ en aval du pont par lequel la route le franchit. Par dessus la ligne de faite, notre vue embrasse une large vallée aux pentes adoucies qui se dirige vers l'Ouest et dont la déclivité est nettement opposée au Libron. Nous sommes à moins de 70 mètres de la ligne de partage des eaux qui dépasse de 10 mètres environ le thalweg du ruisseau de Tabernolles à la hauteur du pont et de 15 mètres au maximum le lit du Libron. Une crue de 15 mètres ferait passer les eaux de « la rivière » de Laurens dans le versant de l'Orb. Normalement, à moins de 200 mètres du torrent, les eaux s'écoulent vers l'Ouest. Ce point se trouve à

19 k. 200 de Béziers. Il y a là une ancienne capture du bassin supérieur du Libron par le Taurou, creusée dans les marnes du miocène ou dans les calcaires coralliens d'Autignac.

Cette absence de versant se prolonge vers le Sud et présente un second point critique. Tout d'abord, le terrain se relève, tandis que le cours du Libron s'éloigne de la route qui durant six cent mètres passe dans une petite tranchée, limitée par des talus de 1 m. 50 à 2 m. 50 de hauteur. Si l'on remonte sur le talus de droite, on s'aperçoit que les eaux des vignes s'écoulent vers l'Ouest. La route fait le partage des eaux entre Libron et Taurou.

En descendant sur la même rive et aux environs du kilomètre 18.150, distance de Béziers, le petit seuil a totalement disparu et la route forme même un léger talus à droite et à gauche, au-dessus des terres avoisinantes.

Le chemin d'Autignac et de Saint-Geniès s'embranchent sur la grand'route, au moment précis où elle franchit un fossé important par le pont appelé « des Baumes ». Ce ruisseau a été creusé par les hommes ; il limite l'embranchement d'Autignac et reçoit les eaux d'écoulement du chemin de Saint-Geniès et de l'ancienne route de Béziers à Bédarieux, ainsi que quelques drainages de terres situées au Sud.

Le pont des Baumes a une hauteur de 10 mètres au-dessus du ruisseau qui se trouve lui-même à 80 mètres de son confluent avec le Libron, nous estimons que la différence de niveau de la route et de la ligne de partage des eaux avec le thalweg du torrent de Laurens est au maximum de 12 mètres.

A moins de 55 mètres du parapet aval, en suivant le chemin vers Autignac et à droite de cette route, la pente des vignes est dirigée vers l'Ouest. A 150 mètres de ce même parapet les eaux s'écoulent déjà

dans un fossé avec un léger courant vers le ruisseau de la Mouline, troisième tributaire du Taurou. Il suffirait donc d'une crue de 10 à 12 mètres pour que les eaux du haut bassin du Libron passent dans celui de l'Orb, distant à peine de 130 mètres de son lit mineur. Immédiatement en aval du pont des Baumes, le terrain se relève si bien qu'une vigne en bordure du Libron a sa plus grande altitude à côté du torrent et sa déclivité dirigée vers la route de Béziers.

L'aspect de cette ancienne vallée est tout à fait caractéristique quand, montant de Béziers, le touriste arrive au kilomètre 17 k. 700 à l'avant-dernier tournant avant le pont des Baumes, ou mieux encore quand on gravit le plateau d'Affaniès par la vieille route de Béziers à Bédarioux.

Les collines au Nord limitent admirablement la dépression du cimetière qui paraît inclinée de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O. Dans cette conque deux petits vallonnements de terrain et deux ruisseaux correspondent aux deux points les plus bas dans la ligne de partage des eaux; l'un passe à 500 mètres au Nord du cimetière et continue la capture du pont de Tabernolles; l'autre coule à 600 mètres au Sud et prolonge la capture du pont des Baumes. Mais ces deux sillons sont insignifiants, par rapport à la vallée qui, à notre avis, ne forme qu'une seule capture de 1.200 mètres de largeur.

#### ETUDE DE LA RIVE DROITE

Au point de vue géologique, la dépression n'est pas due à un synclinal, mais à une forte érosion. Nous trouvons en effet le long de la route et au kilomètre 19 les marnes jaunes et bleues bien stratifiées et bien parallèles. Dans la dépression, sous une mince couche d'apports alluviaux de la région montagneuse, tout le terrain est constitué par l'Hel-

vétien, sous étage du Miocène. Ce sont des marnes bleues et jaunes, ou parfois des calcaires coquilliers à *Ostrea Crassissima*.

Les strates de marnes se retrouvent en position horizontale sur les pentes de la colline d'Affaniès qui limite la vallée au Sud. D'autre part, l'altitude d'Affaniès et celle des sommets d'Autignac sont très voisines (140 et 150 mètres).

Enfin, nous observons dans le lit du ruisseau de la Mouline, comme dans celui du Ricourgou qui le reçoit, du sable et des fragments de schistes qui sont venus de la région de Laurens.

J'ajoute que les terrasses alluviales le long des vallées du Tauroussel et du Taurou, d'Autignac au pont de la route de Saint-Geniès à Murviel, sont très nombreuses et très puissantes, tout aussi bien celle de 5 mètres que celle de 12 mètres. Elles sont formées surtout de schistes et de quartz roulés qui constituent les sommets dans les deux vallées du Taurou et du Libron. Nous y avons ramassé des fragments de conglomérat carbonifère à lydiennes et à quartz.

En amont d'Autignac nous connaissons une terrasse alluviale dominant le Taurou de plus de 15 mètres. Elle couvre d'une terre limoneuse la ligne de faite entre le Taurou et le Rieutord.

Sur la rive gauche et en aval du moulin de Ciffre, nous signalons une autre terrasse, érodée par le cours majeur du Taurou; elle se prolonge jusqu'au tènement de Gine proche d'Autignac.

Par contre, ces terrasses sont rares le long du cours moyen du Libron. Nous citerons seulement celle de 5 mètres sur la rive droite face au village de Puimisson où elle forme une véritable brèche.

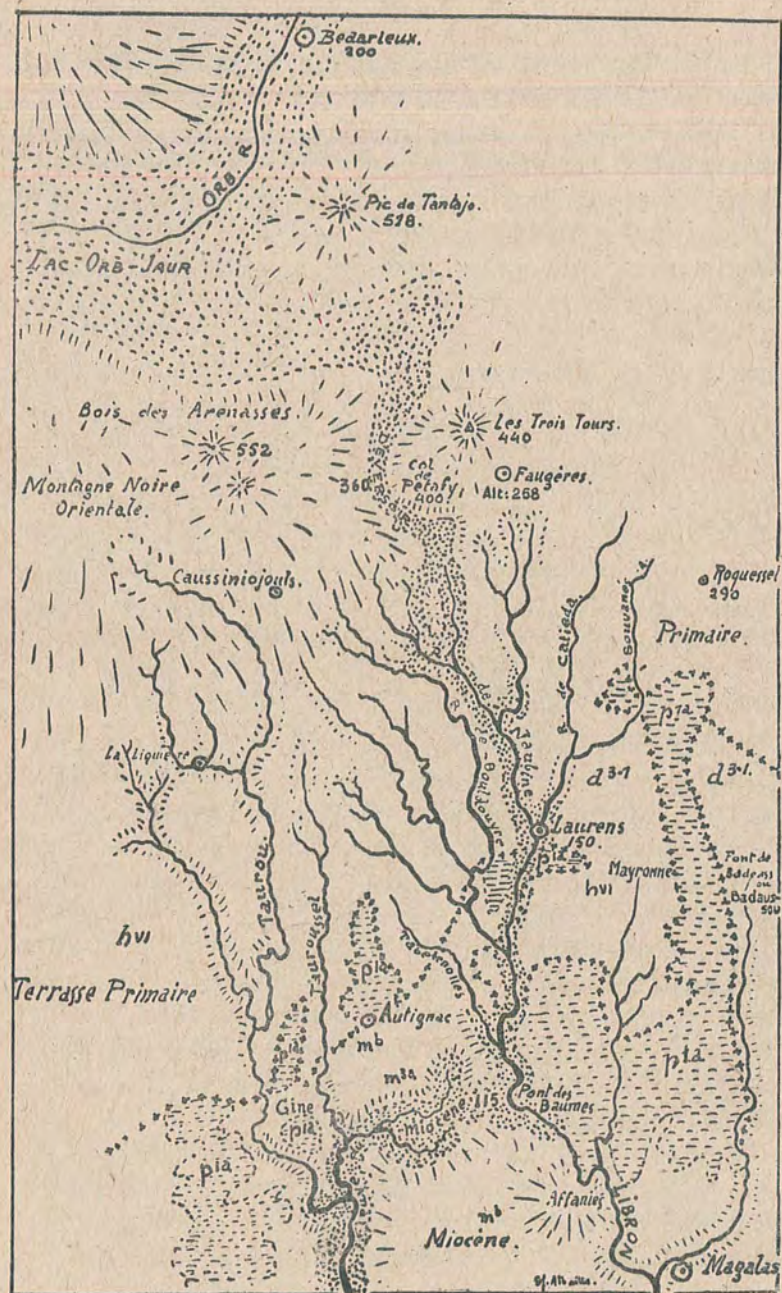
Les différentes altitudes, relevées le long des cours d'eau et dans la dépression, fournissent un argument en faveur d'un passage facile des eaux de Laurens

dans le versant du Taurou et de l'Orb. Le pont des Baumes est à 125 mètres au-dessus de la mer, tandis que le Libron tout voisin est à 113. Au Sud du cimetière d'Autignac, le ruisseau déjà abondant de la Mouline, continué par le Ricourgou, coule à l'altitude de 105 mètres. Sous la cascade de la source ferrugineuse il n'est plus qu'à 95 mètres. Le confluent du Ricourgou et du Tauroussel se trouve seulement à l'altitude de 80 mètres, alors qu'il est distant à peine de 2 kilomètres du Libron. Enfin le Taurou, sous le pont de la route de Saint-Geniès à Murviel, a son étiage à 50 mètres.

Les vallées du Taurou et du Tauroussel sont nettement plus profondes, plus basses que celle du Libron aux mêmes latitudes, bien qu'ils coulent à une faible distance les uns des autres.

Nous devons ajouter que nous sommes surpris du volume d'eau roulé par le Ricourgou à un kilomètre à peine de son origine. N'y aurait-il pas là une infiltration encore existante du cours souterrain du Libron suivant l'ancien lit du Miocène?

L'étude du lit du torrent de Laurens en amont et en aval du Pont des Baumes est aussi concluante. Depuis les passes de Baldy, le Libron se dirige nettement de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O, comme s'il devait rejoindre le Ricourgou et son lit est bien érodé, sans rochers. Arrivé au confluent du ravin des Baumes, notre petit fleuve côtier change totalement de direction et coule du N.-O. au S.-E. D'autre part, son lit est coupé de rochers, de rapides, et même d'une cascade aménagée en barrage près de Saint-Jean des Causses. Il semble que nous nous trouvons en présence d'un cours d'eau jeune, n'ayant pas terminé le creusement normal de son lit. Il n'y a du reste pas sur cette rive droite d'alluvions anciennes en



bordure du cours d'eau, comme nous en trouvons plus au Sud, à partir de Magalas.

Il faut toutefois remarquer que les roches traversées sur ce parcours sont des marnes et des calcaires durs d'une autre nature qu'en amont. Il y a, en effet, au-dessus de Saint-Jean des Causses un îlot de Trias inférieur et moyen en position synclinale, indiquant une ancienne dépression au Sud; celle-ci est remplie d'un éboulis rouge parsemé sur son bord méridional d'un conglomérat.

Plus en aval, le Libron rencontre sur la même rive un autre îlot de calcaire dur appartenant au Bathonien. Il constitue un éperon de la massive colline d'Affaniès, presque à pic sur le Libron, à la hauteur du four à chaux de Magalas. Cette présence de roches compactes ne serait-elle pas une des raisons pour lesquelles les eaux de Laurens ont tout d'abord coulé vers le Taurou?

#### ETUDE DE LA RIVE GAUCHE

Sur la rive gauche, face aux deux captures d'Autignac, le versant du Libron est large de 5 à 6 kilomètres et la ligne de faite culmine en certains points à 200 mètres d'altitude, en particulier au bois de Fouissan, cause dévonien, et plus au Sud, à 170 mètres d'altitude, dans les îlots de schistes carbonifères qui l'entourent. Plus en aval, il s'abaisse à 150 mètres dans un lambeau de Permien, face au hameau de la Garrigue, mais la ligne de partage des eaux avec la Lèné, tributaire de la Tongue, est beaucoup plus éloignée à la hauteur de ce village. Il faut la chercher aux environs de Fouzilhon.

Tout ce vaste terrain n'est pas drainé directement par le Libron. A l'Ouest de la voie ferrée, les eaux descendent vers le four à chaux de Magalas par la Mayronne qui, en se réunissant au Libron, continue

son cours en ligne droite, tandis que le petit fleuve côtier fait une courbe ou un méandre pour rejoindre son affluent.

A l'Est des collines qui couronnent la voie ferrée, le Badaoussouï, né à la limite sud du causse, dit bois de Fouissau, de deux « douzes », sources importantes l'hiver et sèches l'été, draine un bassin assez grand, passe du terrain diluvial pliocène, au secondaire infraliasique, ronge les pentes Nord des collines de Montfo et de Magalas et se jette dans le Libron à 500 mètres de ce village à l'altitude de 90 mètres. Avant que le torrent de Laurens ait pu rejoindre les cours d'eau de Magalas il y a donc eu un Libron inférieur assez important, dont l'origine était proche de Fouzilhon.

Une loi géographique nous indique que les captures hydrographiques se font toujours en remontant. Les cours d'eau ont une tendance générale à prolonger leur bassin en éloignant de plus en plus leur source de la mer par l'érosion. Les ruisseaux de Magalas n'ont-ils pas pu, à la longue, étendre leur cours au delà de Saint-Jean des Causses?

#### HYPOTHESES

D'après le savant professeur MARRES, il est probable que la dépression qui a attiré très anciennement le drainage du Libron supérieur vers le Taurou, était une dépression monoclinale, déblayée au contact des terrains primaires et d'enveloppe sédimentaire. Le Trias marneux affleure à l'Ouest d'Autignac et au Sud-Est près de Saint-Jean des Causses. Le Calcaire Bathonien d'Affaniès se retrouve dans le Causse de Fouzilhon; il paraît d'ailleurs ployé en anticlinal, comme plus à l'Est à Gabian.

Cette bande de dépression monoclinale dégagée après les premiers mouvements orogéniques pyréné-

néens aurait été fossilisée par la transgression de la mer burdigalienne et vindobonienne. L'Orb aurait accumulé les dépôts d'un cône de déjection ou plutôt de Piedmont, en bordure du littoral pliocène.

Une objection grave se présente : les dépôts de la plaine de Piedmont Pliocène sont absents précisément dans la dépression qui nous intéresse : Saint-Geniès, Autignac.

Il convient même de noter qu'entre Saint-Geniès et Autignac, le manteau calcaire lacustre du Tortorien (m3b) a disparu et l'Helvétien a été mis à nu.

Il paraît donc légitime d'admettre que postérieurement au Miocène supérieur cette dépression a été déblayée, peut-être parce qu'elle était déjà précédemment un peu déprimée, avant la transgression vindobonienne.

Il semblerait légitime également de penser que cet affouillement est postérieur au cône de déjection, puisque les dépôts pliocènes subsistent au Nord d'Autignac, mais pas dans la dépression qui nous intéresse. Ils ont donc été déblayés. Il convient toutefois de noter qu'ils ont subsisté à Gine sur l'Helvétien, ce qui n'est pas sans intérêt. Nous avons trouvé là une terrasse de 6 et 8 mètres entre le Taurou et le Tauroussel et une plus importante entre le Taurou et le Rieutord. Ils prouveraient que la dépression aurait été dégagée un peu avant l'édification du cône de déjection pliocène. Dans une deuxième période, cette dépression a été noyée par le cône. Enfin plus tard l'érosion aurait repris son œuvre et aurait dégagé et affouillé la dépression, comme le prouvent les lambeaux pliocènes perchés au dessus de la dépression, elle-même actuellement débarrassée de son manteau de remblaiement. Ces phénomènes sont d'ailleurs normaux dans une région d'alluvionnement torrentiel.

Ce cône n'a pas été édifié en une seule fois, mais il est le résultat de remblaiements successifs au cours des âges. Une fois délesté de sa charge, le torrent reprend son travail de creusement et entame son cône, dans lequel il emboîte un chenal.

Donc le déblaiement de la dépression d'Autignac, sa résurrection plutôt, doit être contemporaine du Pliocène.

Il nous reste à expliquer pourquoi elle a été abandonnée par le Libron dont le profil n'est pourtant pas surbaissé par rapport au Taurou.

Le Professeur MARRES qui a bien voulu revoir notre modeste travail, a proposé une solution possible de ce problème difficile.

Il s'est produit au cours du Pliocène supérieur des périodes de remblaiements et des périodes d'érosion; remblaiement quand la charge torrentielle était trop puissante, érosion une fois les rivières allégées de l'excès de charge.

A la suite d'une nouvelle période de remblaiement le Libron a pu flotter sur la surface de son cône et prendre la direction dans laquelle il s'est fixé non sans difficultés.

De ce cône surajouté subsiste le lambeau au Nord et à l'Ouest d'Autignac et au S.-O. de Laurens.

Au cours de la reprise du travail d'érosion, lié à l'alignement du cours d'eau dévié, le matériel du cône surajouté aurait été dispersé.

Suivant une autre hypothèse qui nous est personnelle, la division des eaux a pu également se produire de la manière suivante :

Durant le pliocène la mer a déposé ses marnes et ses calcaires sur l'emplacement des bassins actuels du Rieutord, du Taurou et du Libron. Après le soulèvement de ces dépôts et le retrait de la mer, un grand fleuve a déposé durant la période suivante du Plio-

cène d'énormes alluvions qui forment actuellement les terrains du bassin inférieur du Libron. Ce sont des terrasses, constituées de sable ferrugineux et d'argile dans lesquelles on retrouve le quartz, le mica et les granits de la Montagne Noire. Des fossiles primaires y sont cachés dans des nodules. Nous avons même ramassé des fragments de minerai de fer dans les garrigues rouges de Ribaute et de Saint-Jean de Libron.

L'auteur du chapitre de Géographie physique de la Géographie de l'Hérault (1) a émis l'hypothèse que le fleuve qui a apporté dans la plaine ces témoins énormes de l'érosion du primaire n'était autre que l'Orb. D'après lui, avant l'ouverture de la cluse de Vieussan, ce cours d'eau formait un lac entre le granit de l'Espinouze et le terrain primaire de la Montagne Noire; son déversoir était le col de la Malquière près de Valquières. Ce col s'ouvre à l'altitude de 365 mètres entre l'Escandorgue au Nord et la Montagne Noire orientale au Sud. D'autre part, cette dernière chaîne s'abaisse à 360 mètres au Col de Pétafy, passage de la route et de la voie ferrée de Béziers à Bédarioux et ligne de faite entre les versants de l'Orb et du Libron.

Nous estimons que les deux cols ont permis le déversement du grand torrent pliocène, entraînant avec lui des charges énormes de matériaux arrachés aux montagnes. Ce fleuve a formé au pied des Avants Monts d'énormes dépôts qui ont constitué d'abord des terrasses à peu près uniformes.

Quand la quantité de matériaux charriée a diminué, des courants distincts se sont formés sur ces larges terrasses, absolument comme dans un grand lit de nos rivières en été. L'érosion a commencé son œu-

(1) Géographie de l'Hérault, Tome I (pages 20, 112, 116, 135).

vre destructrice. Elle s'est poursuivie longtemps ne laissant subsister, près des Avants Monts, que quelques témoins, comme la terrasse du bois d'arbousiers de Sauvanès près Roquessels, prolongeant ses dépôts sur le causse de Laurens qu'elle partage. Le Badaoussou a raviné un autre îlot non loin de Fouzilhon.

L'érosion s'est faite plus facilement dans le Tortonien et dans l'Helvétien supérieur, terrains plus abondants dans la vallée du Taurou que dans celle du Libron.

D'autre part, la cluse de Vieussan a été ouverte et approfondie par l'érosion de l'Orb.

L'altitude du confluent Orb-Taurou a baissé rapidement pour atteindre presque le niveau marin d'aujourd'hui, de sorte que le Taurou a profondément affouillé son lit pour descendre 100 m. d'altitude sur une distance de 15 kilomètres, du moulin de Ciffre près Autignac à la plaine de Thézan.

A ce moment, tout le bassin du Libron supérieur devait se déverser dans le Taurou par la capture du Pont des Baumes.

Quand cette grande érosion a atteint le niveau de base, c'est-à-dire les marnes helvétiques, plus résistantes que le cône de déjection de la grande terrasse, le courant d'eau a pu se partager.

C'est à ce moment peut-être que le Libron inférieur a reçu les eaux de la haute vallée de Faugères-Laurens.

Nous faisons remonter également à la période pliocène la formation de la cuvette helvétique de Saint-Geniès-le-Bas qui a été peut-être creusée par ce fleuve. Le passage des eaux est probablement marqué sur la route de Béziers à Bédarioux au croisement des routes de Magalas et de Saint-Geniès par un abaissement de la ligne de faite à 115 mètres d'altitude, à

moins d'un kilomètre du Libron et à 25 mètres à peine au-dessus du thalweg de ce cours d'eau. Ne serait-ce pas là une autre capture?

C'est après le Pliocène que l'érosion a formé les cours d'eau actuels, parallèles au Libron, comme la Tongue et la Peyne vers l'Est, le Taurou et le Rieutord à l'Ouest.

## UN CENTENAIRE

---

### Voyageurs Audois en Abyssinie

- 1833-1842 -

---

Si ces dernières années n'avaient pas été bouleversées par la guerre mondiale, nous aurions pu assister à la commémoration d'un centenaire, celui des voyages effectués en Egypte, en Arabie et en Abyssinie par des Français dont les plus marquants étaient originaires de notre région. La docte Société Française de Géographie et l'Institut de France se seraient souvenus, à cette occasion, des louanges et des prix décernés à ces pionniers et à leurs ouvrages. Malgré la tristesse des temps, en raison même de nos malheurs, il nous a paru juste de rappeler en 1942, entre Audois, l'ardeur généreuse de leurs devanciers et de faire, un instant, revivre leur mémoire (1).

Qui étaient ces voyageurs? on revoit, de temps à autre, leurs noms dans les catalogues de livres d'occasion, mais il a fallu fouiller diverses archives pour reconstituer la genèse de leur œuvre, pour comprendre et admirer leurs efforts. Ce sont, par ordre chronologique, Maurice Tamisier et Edmond Combes, nés en 1810 et 1812, le premier au Sommail, le second à Castelnaudary; Joseph Galinier, né à Belpech en 1815 et son compagnon Adolphe Ferret,

---

(1) On trouvera de plus amples détails, en ce qui concerne les Voyageurs Méridionaux en Abyssinie il y a cent ans, dans notre article de la *Revue du Tarn*, du 15 mars 1937.

né en 1814 à Réalmont (Tarn); jeunes hommes de 21 à 25 ans, ils furent soutenus dans leurs expéditions par une endurance et un enthousiasme auxquels les explorateurs français nous ont habitués depuis ces précurseurs.

D'autres voyageurs, venus de régions françaises différentes, ont partagé dans le même temps la curiosité de nos méridionaux à l'égard de l'Abyssinie; nous devons rappeler ici le nom de l'enseigne de vaisseau Charlemagne Lefebvre, né à Nantes en 1811, et des frères d'Abbadie, nés en 1810 et 1815. Retenons toutefois que ce sont les ouvrages de Combes et Tamisier, de Ferret et Galinier, qui ont révélé aux Français ce pays mystérieux dont on ne parlait guère depuis l'aventure de la reine de Saba avec le roi Salomon, il y a quelques milliers d'années. Ces ouvrages devraient se trouver aux bibliothèques de Carcassonne et de Castelnaudary, où les membres de notre Compagnie pourraient les consulter; en voici les titres :

COMBES et TAMISIER. — *Voyage en Abyssinie, dans le pays des Galla, de Choa et d'Iffat.* — Paris 1838-40 — 4 volumes in 8°.

COMBES. — *Voyage en Egypte, Nubie, etc.* — Paris 1846.

TAMISIER. — *Voyage en Arabie.* — Paris, 1841. 2 volumes in-8°.

FERRET et GALINIER. — *Voyage en Abyssinie, dans les provinces du Tigré, du Samen et de l'Amhara* — publié par ordre du Gouvernement — Paris 1847.

Les seuls ouvrages relativement récents, antérieurs à ceux de nos compatriotes, dataient de 1790 : *Travels to discover the source of the Nile*, de l'Écossais Bruce, et de 1814 : *Voyage to Abyssinia*, de l'Anglais Salt, ce dernier traduit en Français en 1816. Combes

et Tamisier les avaient lus; ils y font allusion et signalent, du reste, que « ces observations ne sont exactes que pour les régions que leurs auteurs ont personnellement explorées ».

Il convient de noter, comme point de départ de ces voyages français en Abyssinie, un désir de rapprochement international, conforme à l'esprit saint-simonien. Combes et Tamisier étaient saint-simoniens; on sait quel rôle important joua dans le mouvement saint-simonien « l'Église » de Castelnaudary, si agissante parmi toutes les autres, et si influente en raison de l'incontestable valeur de quelques-uns de ses dirigeants régionaux (2). Combes fit partie de la Phalange saint-simonienne lors de la dispersion de la « Famille » saint-simonienne de Lyon, quand celle-ci partit pour une tournée, du reste malheureuse, dans le Jura et le Maconnais, en 1832; il devait être un des premiers à se rendre, à l'appel du Père Enfantin, en Egypte, porte de l'Orient, cet Orient qui exerça une attraction raisonnée sur les saint-simoniens, lesquels espéraient y trouver la MERE, comme ils avaient trouvé en Prosper Enfantin le PERE, le pontife de leur système philosophique, religieux et social.

Le 22 juillet 1833, le Préfet de l'Aude avisait le Sous-Préfet de Castelnaudary que « six jeunes gens, apôtres du Saint-Simonisme, viennent de partir sous la conduite du pharmacien Toussaint de Castelnaudary, se rendant à Toulon et à Alger ». Ce préfet n'était pas bien renseigné, car Combes s'embarquait ce même jour à Marseille, et non à Toulon, pour Alexandrie, et non pour Alger, avec huit autres mem-

(2) J.-L. PUECH. — *Les Saint-Simoniens dans l'Aude.* — in 8°. — 1929. — Jeanjean — Carcassonne.

bres de la famille saint-simonienne, dont Maurice Tamisier.

Peu après, Combes était du nombre des saint-simoniens qui allèrent saluer en mer le Père Enfantin à son arrivée à Alexandrie. L'Égypte était alors particulièrement accueillante pour les Français. Le Vice-Roi d'Égypte, Méhemet Ali, grand ami de la France, avait appelé en Égypte des fonctionnaires et des savants français pour organiser ses différents services gouvernementaux; il reçut avec la même bienveillance les nouveaux venus saint-simoniens parmi lesquels se trouvaient des polytechniciens, comme Prosper Enfantin, des ingénieurs, comme Barrault et Talabot (qui se mirent tout de suite à l'étude du barrage du Nil), des artistes, comme Félicien David, lequel allait écrire sa partition du Désert, et le pianiste Rogé.

Tamisier rencontra dès son arrivée en Égypte Chef-duveau, le médecin-chef des troupes égyptiennes que Méhemet Ali envoyait en Arabie pour y combattre les Wahabites; il devint le secrétaire de ce médecin pendant toute la campagne, à l'issue de laquelle Combes alla le rejoindre en Arabie. Ayant décidé leur voyage en Abyssinie, ils traversèrent la Mer Rouge selon la route habituelle Djedda-Massaouah, qui était encore un port dépendant du Sultan, et par où l'on pénétrait généralement en Abyssinie.

Nous ne décrivons pas ce voyage; il faut lire le récit qu'en font nos deux amis durant ces années 1835 et 1836, voyage mouvementé, parfois dangereux, effectué surtout dans le nord et l'ouest du pays, jusqu'à Kartoum — nous disent-ils — en tout cas jusqu'à Gondar qui était alors la capitale de l'Abyssinie, et au lac Tana d'où sort l'Abai ou Nil Bleu. Leur objectif était la source du Nil Blanc, mais comme il arrive toujours dans de pareilles expéditions, les surprises qui se greffent sur un itinéraire assez imprécis

modifient en cours de route les plans des voyageurs. Recommandés au Raz Oubié, dont les terres s'étendaient au nord du pays abyssin, ils furent sous la protection relative de ce chef et se rendirent assez bien compte des possibilités de commerce et de l'intérêt du pays au point de vue scientifique pour désirer y retourner le plus tôt possible avec un mandat du gouvernement français.

Remontés en Égypte, ils reçurent de Lesseps un chaleureux accueil; ils avaient fait sa connaissance au Caire et il désespérait de les y revoir. Ils se rembarquèrent bientôt pour la France avec un groupe de saint-simoniens qui, à défaut de la MÈRE, avaient trouvé en Orient de passionnantes expériences. Peu après, on les voit à Paris où ils travaillent à la rédaction et à la publication de leurs notes de voyage, parues de 1838 à 1840, sous les titres indiqués plus haut. Ils se mettent en rapports avec la Société de Géographie et avec le château des Tuileries, où le duc d'Orléans se montre très intéressé par l'Égypte et l'Abyssinie. La Société de Géographie publie dans son Bulletin de juin-juillet 1837 un extrait du livre à paraître; Combes et Tamisier sont décorés par Louis-Philippe, distinction plus rare alors que de nos jours, surtout quand elle est accordée à des civils de 25 ans.

Cependant, Combes ne voit dans ce premier voyage en Abyssinie que le prélude à de plus vastes entreprises; il ne pense qu'à repartir, mais cette fois avec une mission du gouvernement dont il escompte l'appui. Il multiplie les démarches dans divers Ministères (au Commerce, à l'Agriculture, à la Marine, aux Affaires étrangères), ainsi qu'à la Présidence du Conseil, auprès d'un autre méridional, le Maréchal Soult. Il tâche d'intéresser tous les milieux à son projet, pour la plus grande gloire de la France, et d'obtenir les subventions indispensables pour mener son

plan à bonne fin. En bon saint-simonien, il voit surtout le côté pratique de sa mission : développer les relations commerciales entre la France et l'Abyssinie, sans négliger pourtant le côté idéaliste : apporter à ce vieux pays chrétien africain la civilisation française telle que Méhemet-Ali la fait pénétrer en Egypte.

Il faut citer la page de son Introduction au Voyage en Abyssinie, dans laquelle il exprime ces considérations dans une langue qui porte la marque de son temps et du style saint-simonien :

« Depuis longtemps, l'Abyssinie se tourmente, guer-  
« roie, attend; l'Abyssinie souffre, s'agite et exhale  
« horriblement sa souffrance; elle ne sortira pas  
« seule du malaise qui la ronge. L'Abyssinie manque  
« d'unité, elle a besoin de secours pour se désem-  
« bourber de ce gouffre de guerre et d'anarchie dans  
« lequel elle est plongée et si nos pressentiments ne  
« nous trompent, l'Europe ne demeurera pas étran-  
« gère à la réorganisation de ce peuple; une foule  
« d'imaginations ardentes et aventurières se tournent  
« vers l'Abyssinie comme vers un point de mire, et  
« l'on semble comprendre que ces clameurs terribles  
« qu'elle pousse, loin d'être des râles de mort, sont  
« les cris douloureux d'une mère qui va enfanter. Si  
« les hommes qui seront attirés vers cette contrée sont  
« assez habiles pour saisir la tendance de ses habi-  
« tants, s'ils savent leur imprimer une direction con-  
« forme aux plans providentiels, ils accompliront une  
« œuvre glorieuse en commençant à tresser le lien  
« qui doit un jour unir l'Abyssinie au reste du  
« globe ».

Combes avait compris au cours de son voyage qu'il fallait remplacer le système féodal abyssin par une autorité reconnue de tous les chefs provinciaux; le pays était continuellement en guerre de clans, et l'anarchie qui régnait rendait vains du jour au len-

demain les accords avec tels ou tels chefs régionaux. L'Europe s'était désintéressée de ce pays qui offrait pourtant d'immenses ressources à qui saurait les exploiter; l'Europe se devait de faire de la chrétienne Abyssinie un Etat prospère et civilisé. Bien entendu, il faudrait abolir cet esclavage partiel que l'empereur Sélassié n'abolit qu'en 1942, à la demande de l'Angleterre où il avait trouvé asile depuis l'agression de son pays par l'Italie fasciste.

Ce rôle libérateur, il était dans la tradition française de l'assumer; le gouvernement de Louis-Philippe s'honorerait en la suivant, et d'autant plus qu'il y trouverait sa récompense. Combes avait le dessein d'établir une sorte de comptoir français sur la Mer Rouge; c'est là qu'auraient abouti les caravanes abyssines apportant à la côte les bois précieux, la gomme, les essences à échanger contre des produits manufacturés en France. Il s'agissait de trouver ce port, de l'acheter à son chef de clan ou au roi de la province dont il dépendait. Mais c'était précisément le point sur lequel le gouvernement de Louis-Philippe ne voulut pas seconder Combes. On sait quelle était, avant tout, la politique pacifique de la Monarchie de Juillet. Quand il s'agissait de commercer avec l'Abyssinie, d'y faire pénétrer l'influence civilisatrice française à la faveur de ces échanges, les Ministères étaient d'accord avec Combes et Louis-Philippe consentait à lui confier son portrait en pied ainsi que des caisses d'armes et de verroteries à offrir en présents aux chefs abyssins dont on s'assurerait ainsi la bonne volonté. Quant à planter sur la côte africaine de la Mer Rouge le drapeau français, avec l'aide plus ou moins armée de la France, il n'y fallait pas songer, de crainte de déplaire à l'Angleterre, installée vis-à-vis, à Aden.

Pour tourner la difficulté, Combes eut alors l'idée de constituer une Compagnie, laquelle agirait selon ses indications, au lieu et place du gouvernement français. Rappelons-nous que les saint-simoniens furent de grands promoteurs de compagnies : « Le Crédit Algérien » d'Enfantin, les Chemins de fer des Péreire, d'autres Sociétés moins importantes ont prouvé que ces gens qui commencèrent par porter des gilets boutonnés dans le dos, afin de se rendre mutuellement service, croyaient à la coopération généralisée. Dans l'affaire qui préoccupait Combes, une Compagnie de Navigation serait tout indiquée. Il se mit donc en rapports avec des armateurs de Nantes et de Bordeaux; une Compagnie Nanto-Bordelaise accepta les risques de l'entreprise, à condition d'avoir en sous-main certaines assurances du Gouvernement français. Justement, le Maréchal Soult, qui semble avoir eu confiance en Combes, devenait Président du Conseil et Ministre de la Guerre en mai 1839: les projets mûris depuis deux ans allaient prendre consistance.

Nous entrons ici dans une sorte de roman d'aventures. Combes vit plusieurs fois Soult, en tête à tête, semble-t-il; des délégués de la Compagnie Nanto-Bordelaise, appelés par Combes, vinrent à Paris pour entretenir dans le privé le nouveau Président du Conseil; finalement on arrêta le projet suivant (apparemment sans consulter les Affaires étrangères et les Bureaux des différents Ministères) : la Compagnie Nanto-Bordelaise frêterait un bateau qui apporterait sur la côte abyssine — en un point que Combes désignerait après être retourné en Afrique — un chargement d'armes et de marchandises diverses, à échanger contre des matières premières transportées par les caravanes depuis l'intérieur de l'Abyssinie; ce point, ce port, serait acheté contre des armes

représentant une valeur de cent mille francs, armes que le Maréchal Soult ferait choisir, dans les arsenaux, parmi les plus anciens modèles. Officiellement, l'affaire serait traitée par le capitaine du navire envoyé par la Compagnie Nanto-Bordelaise, après que Combes aurait préparé les voies. Tout cela devait se faire en secret, afin de ne pas éveiller l'attention de l'Europe, de l'Égypte et des résidents britanniques en Arabie et aux Indes.

Officiellement, Combes repartait pour l'Abyssinie afin de reprendre son voyage d'études, et il emmenait avec lui des savants et des spécialistes; Tami-sier n'était pas du voyage; il venait, lui aussi, de créer une Compagnie, mais d'un tout autre genre, la « Compagnie d'assurance pour les remplaçants militaires ». L'annonce du nouveau voyage de Combes en Abyssinie dut faire un certain bruit, suivant de près la publication de ses volumes, sa décoration et l'accueil flatteur des milieux compétents. Deux jeunes officiers d'Etat-Major, les lieutenants Ferret et Galinier, voulurent être de l'expédition; ils commencèrent dans ce dessein des démarches par voie hiérarchique qui n'auraient peut-être pas abouti, tant les bureaux montrèrent de résistance, sans la protection du Maréchal Soult qui semble avoir connu tous ces languedociens par relations personnelles. Combes désirait emmener aussi son neveu, sous-officier au 33<sup>e</sup> d'Infanterie, auquel le Ministère de la Guerre donna un congé à cet effet. Comme il n'a jamais été question, par la suite, de ce neveu dans les documents d'archives que nous avons consultés, on peut se demander s'il partit?

Combes n'avait pas obtenu la « Mission » convoitée par lui, mais il avait une promesse de subvention de trois mille francs des Affaires étrangères pour 1839, et autant pour 1840. Les Ministères de la Guerre, de

L'Instruction publique, du Commerce, de l'Intérieur devaient donner chacun trois mille francs et la Marine fournissait le transport des voyageurs, des armes personnelles, médicaments, instruments et outils divers jusqu'à Alexandrie. Cependant, il se trouva que le Ministère de la Guerre ne disposait pas de fonds, le Ministère de l'Intérieur non plus. L'Instruction publique avait ses fonds engagés pour deux ans. Dans ces conditions, Combes demanda pour 1840 une subvention de six mille francs, au lieu de trois mille, aux Affaires étrangères et au Commerce.

On devait s'embarquer le 21 octobre 1839 sur le « Léonidas », bateau à vapeur; c'était une grande nouveauté qui excita l'admiration des partants, les lieutenants Ferret et Galinier, et Rouget, délégué par le Muséum; ce dernier devait mourir en Abyssinie, au cours du voyage. Au moment du départ, Combes, se disant malade, resta à Marseille. L'était-il réellement? En tous cas, il écrivait encore de Marseille au Maréchal Soult pour fixer certains points de l'expédition. Chose curieuse, à partir de ce jour, il n'est pas plus question de Combes dans les notes et relations de voyage des deux officiers que de ceux-ci dans les notes et rapports de Combes. Chacun va de son côté et fait ses affaires, sans se soucier de collaborer, ce qui est pour le moins bizarre; Combes est tout à ses négociations portuaires et commerciales, les deux officiers et Rouget qui suivent, du reste, le premier itinéraire de Combes et Tamisier (3), tout à leurs études géodésiques, naturalistes, historiques, etc. Ferret et Galinier entretenaient, au contraire, d'amicales relations avec l'enseigne de vaisseau Charlemagne Le-

(3) On peut supposer que Combes avait accepté l'adjonction de membres constituant une sorte de Mission scientifique afin de mieux camoufler son projet d'achat de port, mais qu'il n'avait jamais eu le dessein de refaire son premier itinéraire.

febvre, émule de Combes, voyageur, comme eux, en Abyssinie vers la même époque, soutenu, de même que Combes, et de façon tout aussi chancelante, par le Gouvernement français qui aurait eu intérêt, semble-t-il, à coordonner tous ces efforts pour les faire mieux aboutir. Rivaux, plus encore qu'émules, Combes et Lefebvre intriguaient chacun de son côté pour obtenir cette « Mission » que les Ministères ne se décidaient pas à leur octroyer officiellement, mais dont ils persistèrent à se dire chargés. Pour parvenir au but, Lefebvre alla jusqu'à amener des Abyssins en France en été 1840, pour les présenter au roi. Lui aussi avait amené en Abyssinie des délégués du Jardin des Plantes, les docteurs Petit et Dillon, lui aussi était protégé par le duc d'Orléans, mais tandis qu'il était mieux vu que Combes au Ministère de la Marine, sans doute en sa qualité d'officier de cette arme, il ne semble pas, au contraire, qu'au Ministère de la Guerre, le Maréchal Soult lui ait accordé la même confiance. De curieuses cloisons étanches interministérielles allaient vouer à un échec d'intelligents et méritoires efforts.

Cette situation inexplicable de deux Français travaillant pour le même but, au même moment, sans se concerter, devait, du reste, se reproduire cinquante ans plus tard sur une région voisine. Au moment où Marchand entra à Fashoda, une Mission franco-abyssine, dite « scientifique », ayant à sa tête Bonvalot, puis Coté, par la suite directeur du chemin de fer français de Djibouti, devait, avec le concours du Négus Ménélik, qui venait de remporter sur les Italiens la grande victoire d'Adoua, atteindre la rive droite du Nil. Cette mission, qui partait pour deux ans, n'avait ni médecin, ni porteurs Sénégalais ou Askaris; le chaland démontable en acier qui lui permettrait de voyager par eau, n'arriva pas; il fal-

lut passer à travers la brousse et les marais pestilentiels, et finalement renoncer au but visé, après avoir éprouvé de terribles pertes en hommes (4). Pourquoi cette Mission et la Mission Marchand ne s'étaient-elles pas entendues et mieux préparées, afin de se rencontrer? Pourquoi le Gouvernement tint-il cachées à Combes et à Lefebvre les facilités qu'il leur accordait séparément? Nous renonçons à le comprendre. Toujours est-il que ni Lefebvre, qui avait aussi l'idée de fixer le drapeau français sur la côte occidentale de la Mer Rouge, ni Combes, ne purent acquérir le port convoité.

Faute de renseignements précis sur les possesseurs ou les seigneurs féodaux de ces rivages, faute de discrétion (Lefebvre accusait Combes, sans le nommer, dans ses rapports à Paris, d'être hâbleur, méridional), il ne se trouva pas de lieu préparé pour recevoir la cargaison de la Compagnie Nanto-Bordelaise quand elle arriva dans ces parages, à la fin de l'année 1840, avec ses vieux fusils, ses armes démodées et sa verroterie qui ne correspondait pas aux désirs de la population assez misérable, clairsemée sur la côte. Combes, qui avait espéré acquérir le port de Zeila, puis celui de Tadjoura, dut successivement renoncer à ces projets. Il décida de tenter l'aventure à Edd, sur la Mer Rouge, lieu qui ne comportait que quelques misérables huttes dont les habitants ne pouvaient rendre les services envisagés. Force fut à l'Ankobar — c'était le nom du bateau frété par la Compagnie Nanto-Bordelaise — de remonter avec sa cargaison vers Massaouah où il ne réussit pas da-

(4) Cf. *Le Temps* du 18 mars 1936 : « Une mission franco-éthiopienne sur le Nil », d'après : « Vers Fashoda, à la rencontre de la mission Marchand à travers l'Ethiopie », par Ch. Michel. — Plon — et « Les Missions du Haut-Nil en 1897-1898 » (Revue de l'Histoire des Colonies, 1931).

vantage à s'en débarrasser; il refit le tour du Cap de Bonne-Espérance et après de longs pourparlers avec les différents Ministères, la Compagnie garda, à titre de dédommagements pour ses frais, les armes qu'elle dirigea vers les îles de l'Océanie, son autre débouché.

Ce qui prouve, toutefois, que Combes avait vu juste, c'est que l'Angleterre, ayant eu vent de ces essais de tractation, tenta elle aussi d'acquérir un port abyssin et envoya une mission dont le chef, le capitaine Harris, négocia avec le roi du Choa un traité de commerce qui lui valut un titre de noblesse. Il faudra attendre la Troisième République pour que la France, reprenant le projet de Combes, s'installe à Djibouti et construise le chemin de fer de ce port à Addis-Abeba, la nouvelle capitale de l'Abyssinie.

Déçu dans son entreprise, mais non découragé, Combes parcourt en 1841 la Nubie et l'Égypte et rentre en France en 1842. Entre temps, il avait adressé de longs rapports (5) au Ministère des Affaires étrangères; ils étaient tels que les Bureaux pouvaient les désirer d'un agent de carrière, aussi n'est-il pas étonnant que Combes ait fini par être nommé agent consulaire de France à Scala Nova (Turquie) en 1843, puis vice-consul à Rabat en 1846 et enfin consul à Damas en 1848.

Nous sommes redevables à notre collègue M. Ramière de Fortanier, des renseignements qu'il a bien voulu rechercher sur Edmond Combes à Castelnaudary où se trouve le tombeau de cet Audois de mar-

(5) La minute d'un de ces importants rapports se trouve dans les Archives saint-simoniennes à la Bibliothèque de l' Arsenal, à Paris; la publication in-extenso de ces pages présente encore aujourd'hui un intérêt passionnant. Leur présence dans les Archives saint-simoniennes prouve combien Combes était resté de cœur avec ses amis adeptes de la doctrine qu'il avait embrassée tout jeune homme.

que. Peu après son retour dans sa ville natale, Combes se maria, le 26 septembre 1842, avec Anne-Françoise-Jacquette-Ernestine Doutre, âgée de 24 ans, fille de Bertrand Doutre, avoué, et de dame Rose Boyer. Il est précisé dans l'acte d'état-civil, que la mariée fait les actes respectueux à ses parents qui ne paraissent pas à la cérémonie; le mariage eut lieu à une heure du matin. Tout ceci semble indiquer que les convictions saint-simoniennes du marié lui avaient nuï auprès des parents de sa jeune femme. Son frère, Néphthali et son cousin Combes signent comme témoins; ceux de la mariée sont le docteur Solier, son parent, et son cousin Peyre, commissaire de police. Peu après, le jeune ménage quittait la France pour le Levant, et la carrière « officielle » de Combes commençait; carrière des plus honorables, vu son rapide avancement, Elle devait avoir, en 1848, une fin tragique rapportée par son ami A. Metgé, cité par A. Fourès dans ses *Hommes de l'Aude* (dernière série — Narbonne — 1891). (6).

Il semble que Madame Combes — on l'appelait à Castelnaudary « l'Abyssinienne » — ait insisté auprès de son mari, dont l'Orient avait compromis la santé, pour qu'il se décidât à rester en France; à ce moment éclata la Révolution de 1848 et Lamartine, que la volonté du peuple venait de placer à la tête du Ministère des Affaires étrangères, pria Combes de retourner en Orient, « afin d'y faire exécuter la pensée du Ministre de la République ». Malgré ses pressentiments, Combes repartit, accompagné de sa

(6) Il ne semble pas qu'A. Fourès se soit intéressé à l'Audois Galinier qui fit le voyage d'Abyssinie de 1839 à 1843 avec son ami Ferret; ces deux lieutenants furent nommés capitaines en 1841 pendant leur voyage. Ils eurent par la suite une belle carrière et moururent généraux de brigade, Galinier à Versailles en 1888, Ferret à Réalmont en 1881.

femme et de ses filles; il venait de rejoindre son poste quand le choléra se répandit en Asie-Mineure; sa fille aînée succomba au mal qui l'atteignit lui-même, dans les conditions les plus atroces. Il faut lire les pages de Metgé qui témoignent de la force de caractère de Madame Combes. Combes mourait à 36 ans, le 22 août 1848. Ses restes furent transportés en France, par ordre du Gouvernement, en 1849. Il repose, au cimetière de Castelnaudary, dans un tombeau dont les inscriptions rappellent sa carrière mouvementée. Madame Combes vécut jusqu'en 1888; leur autre fille était morte au lazaret de Marseille un mois après son père. Les papiers de Combes, qui sont passés à ses neveux, ont malheureusement été détruits; du moins les Archives saint-simoniennes de la Bibliothèque de l' Arsenal et les Archives ministérielles, nous ont-elles conservé les pensées de notre compatriote et le témoignage de son intelligente activité. La reproduction ci-après de certains de ces documents nous semble présenter un vivant intérêt, tant au point de vue régional que national.

Marie-Louise PUECH-MILHAU.

## ANNEXES :

A Monsieur le Comte MOLÉ,  
Président du Conseil des Ministres.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Il est dans l'intérieur de l'Afrique une nation puissante, qui, depuis des siècles, appelle à grands cris notre civilisation : cette nation est l'Abyssinie. Dans tous les temps cette intéressante contrée a fixé l'attention des souverains d'Europe : Emmanuel, roi de Portugal, Louis XIV, Napoléon lui-même et, de nos jours, le gouvernement britannique, ont fait quel-

ques efforts pour établir des relations entr'eux et l'Abyssinie; mais tous ont échoué, parce qu'ils ont manqué de cette persévérance indispensable pour accomplir une grande œuvre. Les Français, nous le disons avec confiance, auraient plus de chances de succès que les hommes exclusifs et intolérants qui ont été chargés jusqu'ici de cette importante mission.

L'Abyssinie est toujours dans l'attente; elle touche à l'époque de sa régénération; mais elle a besoin d'être secourue, et ce sera la France, si vous le voulez, qui appellera à des destinées nouvelles une nation chrétienne, cernée par des peuples musulmans, qui, jusqu'à ce jour, ont vainement tenté de la soumettre. La tâche à remplir est difficile, mais elle est profitable et elle sera surtout glorieuse.

Outre la gloire qui résulterait nécessairement d'une pareille entreprise, la France, sous le rapport scientifique, commercial et même politique, recueillerait de grands avantages d'une alliance avec l'Abyssinie.

Monsieur le Ministre, ce qui s'est passé en Algérie depuis 1830, atteste que nous devons jouer un grand rôle dans la régénération de l'Orient. Il est beau d'aller dissiper les ténèbres qui environnent un peuple plongé dans une ignorance profonde et de répandre sur lui les bienfaits d'une civilisation qu'il demande des hommes de bonne volonté, et il était réservé au gouvernement actuel de pousser la France vers cette conquête pacifique qui ne fera pas répandre de sang et qui couvrira de gloire ceux qui l'auront provoquée. L'Abyssinie est notre alliée par la religion; elle est fière de partager les croyances d'une Nation qu'elle considère comme supérieure. Les efforts de l'humanité ne sont jamais perdus, et ce n'est pas en vain, Monsieur le Ministre, que nous aurons été visiter ce peuple si avide de nos lumières. Notre

œuvre d'exploration n'était qu'une préparation à une œuvre plus belle; on a cru devoir faire des sacrifices pour établir des relations entre la France et la Perse, et, nous le disons avec conscience, les avantages que l'on retirerait de l'Abyssinie devenue notre amie, seraient d'un intérêt autrement capital que ceux que nous pourrions jamais recueillir de l'Asie. Ne croyez pas, Monsieur le Ministre, que l'enthousiasme du voyageur ou du jeune homme nous ait inspiré ces pensées, leur développement qui va suivre prouvera que ce n'est qu'après mûre réflexion que nous avons pris la liberté de vous présenter le projet qui nous occupe.

I

Sous le rapport commercial, les avantages que la France retirerait d'une alliance avec l'Abyssinie, sont très saisisants et pourraient être immédiats. L'Abyssinie renferme des richesses immenses, et l'on pourrait se procurer à vil prix des denrées de haute valeur en donnant en échange les produits de notre industrie, dont nous sommes souvent embarrassés et qui sont si avidement recherchés par les Abyssins. Les principales marchandises à importer consisteraient en draps, velours, objets de soieries et de quincaillerie, étoffes de tous genres, miroirs, cristaux, verres, maroquins rouges, cuivre, armes blanches, armes à feu, poudre, médicaments, etc... On pourrait retirer de l'Abyssinie toutes sortes de céréales, de l'or, du café, du musc, de l'ivoire, des plumes d'autruche, de la cire, du suif, des peaux de toute espèce, etc.

L'Abyssinie renferme en outre des trésors enfouis que des hommes habiles déterreraient facilement. Le sol de cette contrée est d'une fécondité exubérante et cinq millions d'habitants environ, occupent un espace de territoire plus considérable que la France.

Aujourd'hui, il est vrai, les commerçants qui voudraient entrer en Abyssinie, auraient quelques obstacles à surmonter; mais on pourrait aplanir la voie en peu de temps. Il serait facile, par exemple, d'établir des comptoirs sur le littoral de la Mer Rouge; Il suffirait de l'apparition d'un bâtiment de guerre qui viendrait croiser dans le golfe arabe pour intimider quelques tribus barbares et les maintenir dans les bornes de la justice. D'ailleurs, le roi d'Abyssinie, qui désire vivement entrer en relations avec une puissance européenne, pourrait facilement réduire par la force des armes les peuples qui refuseraient de protéger les commerçants; une fois les voies assurées, les produits de l'intérieur afflueraient vers les ports, où il serait facile aux Européens de les acheter. On se rendrait en Abyssinie par l'Égypte et la Mer Rouge. Méhemet Ali, nous n'en doutons pas, accorderait son assentiment pour assurer le succès d'une entreprise à laquelle on pourrait d'ailleurs l'associer. Dans le cas peu probable où le vice-roi d'Égypte refuserait de prêter son concours à cette œuvre, on pourrait communiquer avec l'Abyssinie par l'Océan en doublant le cap de Bonne-Espérance. Un bateau qui partirait de Nantes à la saison favorable, arriverait dans trois mois de temps, quatre, tout au plus, dans l'un des ports de la Mer Rouge.

## II

Comme nous l'avons déjà dit, les Abyssins réclament les bienfaits de notre civilisation. Pour le début, il suffirait de nous adjoindre quelques hommes de notre choix, ayant des spécialités pratiques et il serait aisé de ramener quelques enfants d'Abyssinie, conduits par un prêtre du pays, que l'on élèverait en France et qui reviendraient chez eux, riches de nos connaissances acquises. Les hommes indispensables pour un premier voyage seraient un médecin,

un naturaliste, un dessinateur, un officier sorti de l'école d'Etat-Major, quelques ouvriers. Avec une Commission ainsi composée, l'œuvre scientifique pourra être complète. Les membres de l'expédition seront pourvus de tous les livres, instruments et outils nécessaires et les chefs de l'expédition devront porter avec eux des modèles d'objets industriels et quelques présents à offrir aux princes Africains.

Plusieurs lettres des rois d'Abyssinie adressées à des souverains d'Occident prouvent que depuis des siècles cette contrée appelle à son secours une puissance européenne qui l'aide à se régénérer. Ce qu'elle désirait autrefois, Monsieur le Ministre, l'Abyssinie le veut encore aujourd'hui; nous sommes ici pour l'attester, nous qui avons vécu une année entière au milieu de cette intéressante contrée et qui connaissons tous ses désirs et tous ses besoins.

## III

Sous le point de vue politique, une alliance avec l'Abyssinie pourrait être dans l'avenir d'une haute importance. Napoléon, qui a eu constamment en vue l'abaissement de la puissance britannique, voulait aller l'attaquer dans les Indes et il prétendait que « Si quarante ou cinquante mille familles européennes fixaient jamais leur industrie, leurs lois et leur administration en Égypte, l'Inde serait aussitôt perdue pour les Anglais, plus par la force des choses que par la force des armes » (Mémorial T. V. p. 118). Comme on ne peut savoir si l'alliance contractée entre la France et l'Angleterre sera éternelle, dans le cas d'une rupture, il serait pour nous d'un avantage immense de pouvoir envoyer une flotte dans la mer Rouge, soit pour entraver le commerce des Indes, soit pour être en mesure d'aller attaquer les Anglais jusque dans leurs colonies. On trouverait sur la côte d'Afrique, non loin du détroit de Bal-el-Mandeb, des

ports amis d'un mouillage très sûr. On trouverait en Abyssinie de vastes greniers qui approvisionneraient nos vaisseaux et des hommes qui pourraient au besoin remplacer nos marins. Si la civilisation française s'implantait en Abyssinie, les Indes seraient bien plus menacées que si des millions de familles allaient s'établir en Egypte.

Mais dans le cas plus probable et en même temps désirable où la politique que le gouvernement français a su faire triompher ne serait pas ébranlée, s'il devenait nécessaire d'aller secourir les Anglais dans leurs colonies contre les entreprises de la Russie, une alliance avec l'Abyssinie aplanirait de grandes difficultés.

En troisième lieu, s'il arrivait que les Mahométans revenant à l'unité cherchassent à nous enlever nos possessions d'Afrique, nous aurions en l'Abyssinie une puissance chrétienne alliée qui nous serait d'un immense secours. Des événements récents nous ont prouvé que les Musulmans ne voyaient pas de bon œil nos établissements d'Alger.

Monsieur le Ministre, tous les avantages que présenterait cette alliance tant souhaitée par les rois d'Abyssinie, pour la contracter, il suffirait d'envoyer auprès d'eux quelques hommes chargés de mission et la France entière, nous n'en doutons pas, applaudirait à une entreprise aussi importante que louable.....  
... francs par mois suffiraient pour combler toutes les dépenses des membres de la Commission transportée en Egypte sur un bâtiment de l'Etat.

Nous avons exprimé très succinctement notre pensée et persuadés, Monsieur le Ministre, que vous daignerez la prendre en considération, nous nous mettons à votre disposition, soit pour vous donner tous

les documents qu'il vous plaira de nous demander, soit pour la réalisation de cette belle œuvre.

Edmond COMBES.  
Rue Git le Cœur, 11

\*  
\* \*

A Monsieur DESAUGIERS,  
Chef de Division  
au Ministère des Affaires Etrangères.

MONSIEUR,

Permettez-moi de vous donner quelques détails relatifs à mes projets et laissez-moi espérer que vous voudrez bien vous intéresser à mon entreprise.

Il y a un moyen sûr de s'introniser en Abyssinie et d'y acquérir une grande influence : ce moyen, c'est le commerce. Pénétré de cette vérité, je me suis adressé à des armateurs de Nantes, et j'ai été assez heureux pour les déterminer à me confier la direction d'une opération commerciale; c'est surtout par des faits qu'on frappe les peuples enfants; et lorsque les Abyssiniens auront sous leurs yeux les produits de notre industrie, ils appelleront d'eux-mêmes les ouvriers européens et ainsi seront jetées les bases d'une colonie nouvelle. Vous comprendrez aisément, Monsieur, que dans la position que je me suis créée, il est de la dernière importance que je sois à même de pouvoir poser les bases de traités commerciaux que l'avenir seul et le succès pourront ratifier. Si le gouvernement français voulait donc me donner l'autorisation d'agir en son nom, s'il y avait lieu, je me présenterais avec beaucoup plus d'assurance auprès des rois d'Abyssinie et j'obtiendrais sans doute un résultat plus satisfaisant. J'aurais besoin de l'appui moral du gouvernement. Arrivé en Abyssinie, je m'em-

presserais de faire connaître au Ministère des Affaires Etrangères les dispositions dans lesquelles j'aurais trouvé les rois du pays et j'attendrais ses instructions pour traiter en dernier ressort. Il est urgent, je le répète, que je sois informé des intentions du gouvernement sur les rapports à établir avec les Abyssins, car la cargaison qu'on va me confier dès à présent ne sera débarquée à Zeyla ou à Massaouah qu'après avoir fait des traités avec l'un des chefs de l'intérieur.

Mon premier voyage entrepris à mes frais, sans protection et à mes risques et périls doit être une garantie de ce que je puis faire avec le concours du gouvernement; la saison est favorable pour le départ, j'ai hâte de voir mes affaires terminées. Je me confie à vous, Monsieur, et j'espère que votre appui ne me manquera pas. Si vous aviez besoin de plus amples renseignements, veuillez me faire appeler, je serai toujours à votre disposition.

J'ai l'honneur, etc....

Edmond COMBES.

Rue Jacob, 39.  
le 1<sup>er</sup> août 1839.

\*  
\* \*

*Le Ministre des Affaires Etrangères GUIZOT  
au Ministre de l'Agriculture et du Commerce (7)  
(1<sup>er</sup> février 1841).*

M. Combes est agent de la Compagnie que des négociants de Nantes et Bordeaux ont formée sous le nom de Compagnie française et royale d'Abyssinie.

(7) Guizot répond à une lettre de ce Ministre, relativement à l'achat de la ville et territoire d'Edd par M. Combes et à ce que M. Lefebvre lui a mandé sur son projet d'aller fonder un établissement à Amphilah.

Aucun pouvoir de ce genre ne leur a été donné par le Ministre des Affaires Etrangères.

Chargé par elle et sur ses propres indications de traiter de l'achat du port de Zeila, il a dû y renoncer en apprenant que Zeila, qu'il avait cru la propriété de quelque chef indépendant appartenait au pacha d'Egypte. Il s'était alors proposé de se rendre à Tadjoura pour en faire également l'acquisition, mais il y a été, dit-on, devancé par les Anglais qui y ont arboré leur pavillon dans le but de nous en écarter.

En définitive, M. Combes est allé s'adresser aux autorités d'Edd, et conjointement avec le capitaine Broquant, commandant le navire l'Ankobar, armé par la Compagnie, il a conclu avec Mohamed Hassan, souverain maître et Badine Ali, juge et chef de la religion de la ville, un traité qui cède à ladite Compagnie moyennant le paiement déjà effectué d'une somme de cent mille francs, tout le territoire compris entre l'île de Coordoincat, c'est-à-dire le parallèle qui passe par cette île et le parallèle qui passe par la roche blanche située au sud-est de Haycock, suivant la nouvelle carte complétée par Moeresby.

M. Combes, qui dans ce traité se qualifie chargé par le gouvernement français d'une mission en Abyssinie, n'en a reçu, a proprement parler, aucune de mon Département. Il est vrai qu'en 1839, M. le Maréchal duc de Dalmatie, prenant intérêt au succès de l'entreprise d'une mission en Abyssinie et voulant encourager un second voyage d'exploration de M. Combes dans cette contrée, lui a alloué une somme de 3.000 francs par an sur le budget des Affaires Etrangères. Mais, je le répète, cela ne constitue point une mission et c'est au nom seul de la Compagnie que M. Combes a traité.

Quant à M. Lefebvre, il ne tient également aucune mission de mon Département. (Cf. lettre au Ministre du commerce d'octobre 1842)...

(8) J'ajouterai ici comme observation générale que l'achat de territoire et la fondation de comptoirs sur les côtes de la Mer Rouge et du golfe d'Aden, soit au nom direct du Gouvernement du Roi, soit au nom de Compagnies privées, soulève des questions d'une nature très délicate. La première réflexion qui se présente, c'est que pour avoir quelque chance de vie et de prospérité, ces sortes d'établissements devraient se lier à une pensée d'ensemble, à un système mûrement combiné au lieu de tâtonnements et d'essais aventureux comme ceux dont il s'agit jusqu'à présent. Je dirai de plus qu'en supposant ces établissements formés, nous n'aurions pas, comme les Anglais, des moyens à proximité pour les protéger et pour les défendre. D'un autre côté, les projets de la Compagnie française d'Abyssinie, promptement ébruités, ont excité les ombrages et l'émulation des Anglais qui cherchent à nous devancer partout dans l'exécution des vues qu'ils nous supposent sur l'Abyssinie, et qui se trouvent en général dans de meilleures conditions que nous pour s'en emparer et s'étendre de ce côté.

D'après toutes ces considérations, je crois que des traités comme celui que M. Combes a fait avec les autorités d'Edd et des tentatives comme celles de M. Lefebvre pour acquérir Amphila peuvent avoir plus d'inconvénients que d'avantages à raison du peu de garanties qui semblent s'y rattacher et que le Gouvernement du Roi doit se montrer en général très prudent et très réservé dans la part à prendre ou dans les encouragements à donner à de telles entreprises.

(8) Les lettres et notes disent plusieurs fois: « M. le duc de Dalmatie qui avait pris à cœur cette affaire ».

Le Département écrit une fois que des conversations privées ont eu lieu dans le cabinet du Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, que le duc de Dalmatie a donné des encouragements mais qu'il n'en existe pas de traces écrites

*Le Ministre des Affaires Etrangères  
au Ministre du Commerce*

(25 octobre 1842) (9)

Je vous ai déjà exprimé mon opinion sur les projets d'établissement en Abyssinie que, depuis quelques années on a proposé au Gouvernement du Roi, sur le peu de consistance qu'ils paraissaient offrir, sur la nécessité de ne les accueillir qu'avec réserve et sous bénéfice d'un mûr et sérieux examen. On pouvait se demander avec raison si le caractère, les lumières et les antécédents des auteurs de ces projets étaient bien propres à inspirer confiance dans leurs assertions, quelque tranchantes qu'elles fussent. En tous cas, leurs rapports avaient besoin d'être vérifiés et les questions sur lesquelles notre attention était attirée devaient être éclaircies sur les lieux mêmes, par des explorateurs capables, afin que le Gouvernement sût positivement à quoi s'en tenir sur la valeur de propositions qui, à distance, et présentées comme elles l'étaient, semblaient du moins avoir une apparence de plausibilité. C'est dans ce but que l'an dernier je crus devoir concerter avec M. le Ministre de la Marine, la mission d'exploration que M. Page, commandant de la corvette « La Favorite » devait remplir dans la Mer Rouge. Cette mission n'ayant pas pu être réalisée, je suis privé des éclaircissements que j'en attendais. Mais les informations que j'ai reçues d'autres sources, peuvent y suppléer et suffisent pour faire apprécier les projets dont il s'agit et le degré

en ce qui concernerait une mission. Le terme est pourtant employé à un moment ou l'autre par les divers ministères, en ce qui concerne Ferret et Galinier.

(9) En réponse à une lettre où on lui demande s'il y aurait lieu de modifier les instructions dilatoires remises à Lefebvre au sujet de l'affaire d'Amphila.

d'importance que l'on pouvait y attacher. Je savais déjà, et j'ai depuis acquis la certitude que l'indiscrétion de leurs auteurs et les vagues tentatives auxquelles ils ont donné lieu, avaient eu pour effet d'éveiller l'attention des Anglais, si bien que c'est à cette cause qu'il faut attribuer l'achat que ceux-ci ont fait de Tadjoura que M. Combes avait trop hautement annoncé l'intention d'acquérir pour la France, et les expéditions ou plutôt les missions qu'ils ont envoyées dans l'Effat et le Choa par Zeila et par ce même point de Tadjoura.

Je ne parlerai point de la prétendue acquisition que M. Combes a faite en 1840, au nom de la Compagnie d'Abyssinie, de la ville et du territoire d'Edd, d'un chef qui vendait ce qui ne lui appartenait pas et qui a payé de la vie un marché-accompli au mépris des droits du légitime propriétaire et souverain. Etrange affaire, où tout n'était que déception, à commencer par le prix de cent mille francs stipulé dans le traité d'achat. Je ne veux m'occuper que de ce qui concerne la baie et le territoire d'Amphilah et je commence par dire que là comme à Edd, il s'agit d'un territoire qui n'appartient aucunement à celui qui nous l'a si libéralement offert. La province d'Amphilah est, en effet, depuis plusieurs siècles, une principauté indépendante de la domination des rois d'Abyssinie. Elle avait pour souveraine la princesse Aliah Eidoux, sœur du prince d'Edd, celui-là même dont M. Combes avait acheté les Etats. Lorsqu'en novembre dernier les Anglais ayant proposé à cette princesse de la leur vendre, Aliah Eidoux s'y refusa formellement et s'empessa d'en faire hommage au grand seigneur; réclamant en même temps le secours du Pacha de Djedda et du Naib d'Arkiko en cas d'invasion de la part de quelque puissance européenne. De son côté, Oubi se préparait à faire con-

quérir et occuper le pays d'Amphilah par un corps de troupe aux ordres de son beau-frère Balgada Area, pour le remettre à M. Lefebvre qui devait en prendre possession au nom de la France; et cet officier, sans tenir compte d'observations très judicieuses de notre agent consulaire à Massaouah, tant sur l'indépendance de la province d'Amphilah que sur la nécessité où nous serions d'y entretenir des troupes et des vaisseaux pour la défendre, après en avoir pris possession, non seulement contre les tribus voisines, mais contre le pacha de Djedda et le Naib d'Arkiko, M. Lefebvre, dis-je, n'en était pas moins parti, le 21 février dernier pour aller joindre Balgada Area.

Cette date est à peu près celle de la lettre que vous m'avez communiquée. Mais alors aussi des événements imprévus changeaient la face des choses en Abyssinie. Oubi, complètement défait dans une bataille livrée près de Gondar était tombé avec son fils au pouvoir du prince Aligas Fares et le Tigré placé pour le moment sous l'autorité de Balgada Area allait être en proie à l'ambition et à la rivalité de plusieurs prétendants... La question d'Amphilah me paraît irrévocablement jugée par nous... Avant les nouvelles qui me sont parvenues sur la catastrophe d'Oubi, j'avais écrit à M. Degoutin, notre agent consulaire à Massaouah : « M. Lefebvre n'a reçu aucune mission pour traiter d'acquisition de territoire au nom de la France. Je désavoue de la façon la plus formelle et vous pouvez désavouer tout ce que lui ou d'autres ont pu dire ou faire de nature à engager le gouvernement du Roi dans des projets ou des tentatives de cette espèce. La conduite de cet officier et celle de M. Combes n'ont déjà que trop compromis le nom et la dignité de la France ».

*Rapport au Ministre des Affaires Etrangères* (10)

1<sup>er</sup> septembre 1841.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Honoré en 1839 par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce d'une mission en Abyssinie, chargé en outre du présent de Sa Majesté le Roi des Français pour les divers princes de cette contrée, je me rendis sans perdre de temps à ma destination. Grâce au Consul général de France en Egypte, je fus bien accueilli par Mohammed Ali Pacha. Parti d'Alexandrie, je visitai rapidement le Caire, Syouth, Kéré sur le Nil, Cosséir, Djedda, Lohéia, Odeida et Mokha sur la Mer Rouge. Quand j'arrivai dans cette dernière ville, elle allait être abandonnée par les troupes du vice-roi d'Egypte et les négociants du pays craignant avec raison de retomber entre les mains des Bédouins tremblaient pour l'avenir. Abd Arraçoul, notre agent consulaire qui n'avait jamais arboré le pavillon français, quoiqu'il y fut autorisé par M. Cochelet, était en même temps l'agent du gouvernement anglais auquel il était dévoué, tandis qu'il se montrait fort indifférent pour nos intérêts. Néanmoins, parce que j'avais des bagages considérables, il me prit pour un homme important et me reçut bien. J'étais venu à Mokha dans l'intention de m'embarquer pour Zeila; mais Zeila, sous la dépendance immédiate de Mokha, demeurait sans gouvernement, par le fait de l'abandon de l'Yemen et dans ce moment, il n'eut pas été prudent de s'y rendre : j'ajournai donc mon projet et je partis pour Massaouah. Cette île, qui relève de Djedda, restait soumise au pacha

(10) Mémoires et Documents. — Abyssinie 1838 à 1850. Pièce 102. Vol. 13. Minute de ce rapport aux Archives Saint-Simoniennes de la Bibliothèque de l' Arsenal.

d'Egypte. J'y séjournai peu de temps, car vingt jours après mon débarquement, j'étais chez le prince Oubi dans les froides montagnes du Sémen. Je fis part à ce prince du motif qui m'amenait dans ses Etats; je lui remis une lettre de M. le Ministre des Affaires étrangères avec le portrait de Sa Majesté dont il admira la glace et le cadre, et je n'eus qu'à me louer de son accueil : mais peu de jours après, Oubi reçut une lettre dans laquelle on lui disait que je n'étais pas envoyé du gouvernement français, et sur ces entrefaites M. d'Abbadie jeune, accusé à tort ou à raison d'avoir conspiré chez Ras-Ali contre Oubi, fut brutalement chassé avec son frère. Alors je crus devoir m'éloigner et je revins sur mes pas. A mon retour à Massaouah, j'appris que Mokha était sous la domination du chérif Hussèn; je m'y rendis aussitôt; c'était dans son port que je devais rencontrer le navire marchand l'*Ankobar*, parti de Bordeaux et qui venait dans la Mer Rouge sous mon patronage. Je devais, dès son arrivée, m'occuper de l'acquisition d'un point sur la côte d'Abyssinie : cette acquisition, vous le savez, Monsieur le Ministre, se faisait au nom et pour le compte de la Compagnie Nanto-Bordelaise, d'accord avec le gouvernement français. Abd-Arraçoul était toujours à Mokha, mais le chérif lui avait expressément défendu d'arborer le pavillon anglais et l'agent anglo-français avait dû se soumettre. Le commandant du bateau à vapeur qui faisait le service de Suez à Bombay était venu se plaindre au nom de son gouvernement, mais il n'avait rien obtenu et avait été fort mal reçu. A Mokha, il était défendu à tout Européen de monter à cheval et il n'était pas rare d'être insulté dans les rues par les soldats bédouins.

L'*Ankobar* ne se fit pas attendre : je montai à son bord et l'on mit à la voile pour la côte d'Abys-

sinie. J'ai eu l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous adresser un rapport détaillé relatif à l'acquisition de *Edd*. Je passerai donc sur cette partie de mes travaux. L'*Ankobar* à l'ancre dans le port de Massaouah essaya de vendre quelques marchandises : mais sa cargaison n'était pas destinée pour Massaouah et il ne fut pas très heureux, c'est-à-dire qu'il vendit peu. Il n'y a guère qu'une maison établie dans cette île, qui puisse entreprendre avec succès des affaires commerciales et un navire chargé stationnant dans le port, sera toujours fatigué par l'impassibilité apparente des commerçants qui attendront au dernier moment pour acheter, persuadés qu'alors, on leur cèdera les marchandises à plus bas prix. Néanmoins, les ventes faites à Massaouah furent très avantageuses. Ce qui devait encore contribuer à diminuer puissamment les chances de réussite de l'*Ankobar*, c'était l'arbitraire de droits de douane exorbitants, dont nul traité en vigueur ne nous garantit. Aujourd'hui que Massaouah est rentré sous la domination immédiate de la Porte, on pourrait réclamer la mise à exécution du traité de commerce de Constantinople avec les puissances européennes, et un nouveau débouché présentant des avantages saisissants serait ouvert aux commerçants. Mais, je le répète, la cargaison de l'*Ankobar* n'était pas destinée pour Massaouah, et la Compagnie nantobordelaise s'était formée dans un autre but. Il s'agissait d'établir des relations commerciales avec le roi du Choa, le plus riche Monopoliseur des souverains noirs : aussi, dès que nos affaires nous le permirent, nous mîmes à la voile. Nous passâmes à *Edd*, nous y fêtâmes les habitants et nous nous séparâmes satisfaits les uns des autres. C'était en novembre 1840. Nous apprîmes alors que les Anglais avaient fait plusieurs tentatives d'acquisition sur la côte

d'Abyssinie, mais on ajoutait qu'ils avaient échoué partout. Nous étions dans la saison des vents contraires et nous eumes beaucoup de peine à arriver à Mokha. Cette ville avait été ruinée par le chérif ; ses principaux marchands l'avaient abandonnée et s'étaient réfugiés à Aden. Un navire français, l'*Africain*, avait été contraint de payer deux cents talaris de droits d'ancrage, les bateaux arabes eux-mêmes n'osaient plus s'approcher de ce port, et les soldats prélevaient journallement sur les habitants des impôts forcés avec une brutalité révoltante. Les Anglais avaient été encore plus maltraités : pour obtenir le privilège d'arborer de nouveau leur pavillon, ils avaient offert une somme d'environ dix mille talaris ; cette somme avait été acceptée, et le pavillon avait été hissé, salué par l'artillerie d'un bâtiment de guerre anglais à l'ancre dans le port : mais au même instant, les soldats du chérif s'étaient portés en foule dans la maison de l'agent consulaire et avaient déchiré le pavillon, après en avoir brûlé le mât. Le navire de guerre était retourné à Aden, sans faire aucune démonstration. Il avait rendu compte de l'événement au gouverneur de la colonie naissante et l'on pensait généralement que les Anglais ne tarderaient pas à venir demander réparation de l'insulte qu'ils avaient reçue. Mais le chérif paraissait sans inquiétude : si les Anglais m'attaquent, avait-il dit, je me défendrai et j'espère que je serai le plus fort ; dans le cas contraire, je dépouillerai les habitants et je me sauverai dans les montagnes. Abd-Arraçoul s'était enfui ; il était à Aden. Les négociants de Mokha, les Musulmans eux-mêmes, en étaient à désirer une invasion anglaise. L'état de choses ne pouvait empirer. Nous sûmes à Mokha que les Anglais venaient d'acheter Tajoura. Ce fut pour nous une bien fâcheuse nouvelle : Tajoura est

le seul point par lequel les étrangers puissent pénétrer à Choa avec quelque sécurité et l'on affirmait déjà que le gouvernement d'Aden avait donné des ordres sévères pour ne laisser passer que les étrangers munis d'un sauf-conduit signé de sa main. Nous partîmes donc pour Aden : le gouverneur de cet établissement nous combla de politesses et me reçut chez lui après le départ de l'*Ankobar*. Abd-Arraçoul nous assura que la voie de Tajoura était fermée pour nous et Zeila tombé sous la domination du chérif ne nous offrait aucune garantie. Notre navire ayant donc effectué quelques ventes à Aden, partit pour la France et je demeurai seul.

Aden, qui possède d'excellents mouillages pour toutes les saisons, est déjà surnommé le nouveau Gibraltar : de ce poste important qui leur servira de point de départ, les Anglais exécuteront sans difficulté leurs divers projets sur les côtes d'Abyssinie : ils ont en outre l'espérance d'attirer chez eux le commerce du café, et les chérifs en ruinant Mokha et Odéida, servent sans s'en douter, les intérêts de la Grande-Bretagne. Les fortifications d'Aden sont formidables, c'est une place imprenable pour des Arabes. Je demandai un jour à M. Haines, gouverneur de la colonie, si l'Angleterre ne vengerait pas l'insulte faite à son pavillon par les Bédouins de Mokha, et il me répondit naïvement : *Qu'y gagnerions-nous?*

D'Aden, je me rendis à Berbéra où j'arrivai le 7 janvier 1841 : je n'avais eu qu'à me louer des procédés de M. Haines. Comme vous le savez, Monsieur le Ministre, Berbéra, habité par les *Sooumali-Abaraouel*, est depuis longtemps célèbre par son marché qui dure environ six mois, c'est-à-dire tout le temps de la mousson des vents du sud. Il commence en octobre et se termine à la fin du mois de mars, avant que les vents du sud soient établis ;

les bateaux de tous les points de la mer Rouge depuis Djedda inclusivement, passent le détroit de Bab el Mandeb, et les grandes barques de l'Inde arrivent un peu plus tard alors que les vents du sud sont bien établis. Durant le marché, il se fait un grand commerce avec les ports de la côte opposée, Aden, Mkhalla et les ports voisins, Zeila, Tajoura, Angor. Les bateaux qui rentrent dans la mer Rouge ne reviennent pas ordinairement à Berbéra. Avant le retour des vents du nord, les commerçants de Mokha, Odéida, Massaouah, Djedda, retournent dans leur pays, tandis que les barques de l'Inde, de Mascate, etc., arrivées les dernières, ne repartent que lorsque la mousson qui les a amenées est changée. C'est alors que les Sooumali abandonnent Berbéra qui est inhabitable pendant les chaleurs. Durant les deux premiers mois, il se fait peu de commerce, chacun est occupé à s'établir mais bientôt les caravanes de l'intérieur arrivent, le marché s'anime et devient important. Quelquefois il vient à Berbéra des bâtiments européens, mais cette partie de la côte d'Afrique ne pourrait convenir à nos riches négociants que dans le cas où ils auraient un agent établi qui dans l'espace de 4 à 5 mois préparerait plusieurs cargaisons avec de l'argent, du moins dans le principe. Des navires sur lest viendraient à une époque déterminée et trouveraient leur chargement prêt. La *Soda*, morceau de toile bleue de la dimension de 2 pieds et demi de long sur 17 pouces de large, est la monnaie courante du pays. Au commencement du marché on n'a que 16 sodas pour un talari; ce nombre augmente à mesure que le marché approche de sa fin et s'élève en dernier lieu à 28 et même à 30. Cette augmentation s'explique facilement. Cette monnaie, toute locale, doit perdre beaucoup de sa valeur quand les commerçants se séparent pour retourner dans

des pays où les sodas n'ont plus cours. D'ailleurs, ces morceaux de toile qui ont passé par mille mains perdent de leur fraîcheur, deviennent sales et l'on est bien aise de s'en défaire et de les remplacer par des talaris qui ont toujours et partout une valeur assurée. Les sodas servent de coiffure aux femmes des sooumali pauvres.

Le port de Berbéra, qui peut recevoir toutes sortes de navires est parfaitement abrité; il y a tout le temps du marché, 40 à 50 bateaux au mouillage. Le village ou le camp est un misérable assemblage de cases multiformes, les unes rondes, les autres carrées, mais toutes disparates et contrefaites; elles sont recouvertes de nattes, de peaux, ou de broussailles et de paille; il y a en outre plusieurs espèces de nattes; on en fait avec l'écorce d'un arbre qui ressemblent à des peaux d'ours et les habitants qui en sont couverts ont une physionomie sauvage qui plaît. Ces mêmes nattes servent de bâts pour les chameaux. Lorsque le marché est fini et que les Sooumali se retirent dans les montagnes, ils emportent les nattes de leurs maisons dont il ne reste plus que la charpente en branches d'arbre entrelacées. Ces maisons sont alors transformées en grandes volières, ayant chacune son propriétaire qui en reprend possession au marché suivant. L'eau de Berbéra est mauvaise, mais Ziala, à quelques lieues de Berbéra, possède des sources excellentes et intarissables; quelques barques en apportent l'eau au marché et l'y vendent cher. Berbéra n'a aucune espèce de gouvernement et partant, les marchandises ne paient aucun droit d'entrée ni de sortie, mais les étrangers sont obligés de prendre un *abban* (11) qui a un bénéfice sur toutes

(11) L'abban est un protecteur mais surtout un courtier. (Note de Combes).

les ventes faites par les indigènes... L'*Abban* prélève par acheteur une soda par mouton, pour toutes les autres marchandises, il perçoit ses droits sur le vendeur. Le protégé doit à son protecteur sa nourriture de tous les jours et une pièce de toile du prix d'un talari au moins, qu'il donne au moment de son départ. L'abban est responsable du vol dont on est victime, mais il sait facilement se dégager de sa responsabilité. Il n'y a que les 5 familles Ghedit, Chourdoun, Ouch, Mahmoud et Ahmet qui aient le droit de fournir des courtiers. Les Sooumali eux-mêmes, qui n'appartiennent pas à une de ces grandes familles ou tribus jalouses de leur noblesse, sont obligés de prendre un protecteur. Lorsqu'on a désigné un abban, on n'en peut plus changer pour quelque raison que ce soit. Si vos enfants viennent après vous à Berbéra, ils ne peuvent en prendre d'autre, et s'il meurt, ses fils héritent de ses droits. A l'apparition d'un nouveau débarqué, les Sooumali se précipitent sur lui, le saisissent par le cou, les jambes, les bras, et ne le lâchent que lorsqu'il a fait un choix: ils vont même à la nage au devant des bateaux. Les personnes qui connaissent cet usage ont soin de désigner un abban avant de venir à Berbéra; on trouve des Sooumali dans tous les ports voisins.

On porte à Berbéra du fer, du cuivre, du zinc, de l'acier, de la verroterie, des étoffes de l'Inde, des percales, des schalls façon cachemire, des toiles bleues, rouges, grises, du tounebac de Surate, de l'antimoine, du riz, du doura et des dattes; on y trouve de la myrrhe, des gommés, de l'encens, de la résine, du café, du beurre, du suif, de l'ivoire, des cornes de rhinocéros et de buffles sauvages, des plumes d'autruche, des peaux de bœuf, de chèvre et de mouton, de l'écaillé, du miel, du blé (ces trois derniers articles en petite quantité), des troupeaux de

gros et de menu bétail, des chevaux, des mules, des ânes et des chameaux; il vient à Berbéra un grand nombre d'esclaves par terre et par mer avec les échantillons des denrées exportées et j'ai noté leur prix; mais la modicité de mes ressources ne m'a pas permis de me procurer les échantillons des marchandises d'exportation. J'ai recueilli beaucoup de documents sur les contrées environnantes! J'aurai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous les transmettre plus tard si vous le désirez. Le gouverneur d'Aden (il me l'a dit lui-même), avait envoyé une corvette pour surveiller les démarches de l'Ankobar; il vint à Berbéra deux bâtiments de guerre qui ne perdirent jamais de vue les voyageurs français. Je les rencontrai plus tard à Zeila et à Tajoura. La fréquente apparition de ces navires donne à l'Angleterre une influence sérieuse sur les habitants de cette côte et l'occupation d'Aden les a rendus redoutables dans tous ces parages.

Après m'être vainement épuisé en promesses pour trouver un guide qui voulut me conduire dans l'intérieur, je m'embarquai de nouveau et j'arrivai à Zeila. Enfermée dans l'enceinte d'un mur de pierres sèches, cette ville moins ancienne qu'Aden mais plus vieille que Mokha et Odéida, possède quelques maisons de belle apparence qui s'élèvent au milieu des cases en chaume et en roseaux. Toutes ces habitations dispersées dans la vaste enceinte sont peuplées d'Arabes de l'Yemen et de Issa-Soomali. Cette ville est morne et silencieuse: gouvernée par un Arabe soumis au chérif de Mokha, elle a depuis quelques années, perdu toute son importance; les exactions du gouverneur, le marché de Berbéra et les guerres de Heuraar contre les Galla l'ont ruinée. Les commerçants préfèrent payer un abban que des droits de douane arbitraires. La ville a 5 portes qui

se ferment toutes au coucher du soleil; on a peu de confiance aux Soomali. L'eau qu'on boit à Zeila est délicieuse, mais la source est à 3 lieues de la ville; elle est défendue par une forteresse et les chameliers qui portent l'eau sont obligés pour leur sûreté de se faire escorter par les soldats du gouverneur: des rixes sanglantes ont quelquefois lieu sur la route entre ces soldats et les Bédouins des environs. La source s'appelle *Taghocha*. Quelques misérables canons rongés par la rouille sont postés hors des murs près de la porte du sud. Il y a un chantier sur le rivage. Une grande partie des denrées qui se dirigeaient autrefois sur Zeila vont aujourd'hui sur Berbéra; il n'y vient plus que de rares caravanes. Les Banious de *Koutacha* (12) ont abandonné cette place pour Berbéra. Après le marché, c'est Zeila qui approvisionne Aden. Un agent consulaire européen ne serait pas accepté dans cette ville soumise au chérif Hussén. On me donna à Zeila quelques détails sur l'acquisition de Tajoura par les Anglais. Chermakè-Ali, agent d'Aden à Berbéra et Abd-Arraçoul à bord d'un bateau à vapeur étaient venus à Tajoura avec une somme de trois mille talari et ils étaient entrés en marché avec le chef du village; leurs offres avaient été d'abord repoussées, mais les deux agents étaient habiles et ils finirent par vaincre la résistance des opposants: le traité de vente fut signé moyennant la somme de 1.500 talari et Abd-Arraçoul et Chermakè se partagèrent les 1.500 restant.

Je voulais de Zeila me rendre à Heueur et je demandai un guide et des chameaux au gouverneur

---

(12) C'est de ce port de l'Inde que viennent la plupart des commerçants banians établis dans la mer Rouge (Note de Combes).

mais celui-ci me répondit qu'il ne pouvait me faire partir sans une autorisation du chérif de Mokha : l'Anglais écrivit au chérif et attendit pendant trois mois une réponse qui ne vint pas. Je considérai donc la demande de cette autorisation comme un refus : néanmoins, je fis offrir un beau cadeau au gouverneur s'il voulait prendre sur lui de me donner un guide, mais je ne pus rien obtenir. Alors je partis pour Tajoura où j'arrivai le 11 février. Un paysage charmant entoure et domine ce village bien pourvu d'eau surtout en hiver. Un agent du gouverneur de Zeila établi à Tajoura, prélève au nom de son maître, les droits de douane des denrées qui viennent de l'intérieur, tandis que le chef du village qui prend le titre de sultan perçoit pour son compte les droits de douane des marchands qui arrivent par mer. On ne porte de l'intérieur que du beurre et un peu d'ivoire, mais on amène tous les ans de douze à quinze cents esclaves galla dont le plus grand nombre est acheté par les habitants du golfe persique qui viennent au marché de Berbéra. L'esclavage laisse aux Musulmans un immense moyen de propagation religieuse qui nous manque depuis l'abolition de la traite. Tajoura tire ses provisions de Berbéra, de Mokha et de Aoussa dans l'intérieur. C'est le point de départ de presque toutes les caravanes qui vont à Choa et à Ifat. Il est rare que les commerçants de ces royaumes viennent à la mer, ce sont les habitants de la côte qui se rendent à Aoussa, Ankobar, Alio-Ambar et Abd-Arraçoul, villes de l'intérieur. L'influence de Sakhé-Sélassi, roi de Choa et d'Ifat, s'étend jusqu'à Tajoura. Lorsque les Anglais auront pris possession de ce village, les marchands d'esclaves auront à se frayer une autre route.

J'étais décidé à faire tous mes efforts pour pénétrer à Choa par Tajoura, mais après des négocia-

tions infructueuses et de vives contestations, le Sultan et le cadi me déclarèrent sans détour que je ne partirai jamais sans un ordre du gouverneur d'Aden : j'écrivis à M. Haines, mais ma lettre est restée sans réponse. On m'avait fait espérer que de Berbéra je pourrais me rendre à Heurreur à la fin du marché avec la grande caravane. Je suis encore à la voile. Je renouvelai en passant une tentative à Zeila, mais toujours en vain. J'arrivai à Berbéra. Le roi des Heurrear ayant été informé que quelques Européens avaient l'intention de visiter ses Etats, avait déclaré qu'il punirait de mort celui qui amènerait un blanc dans son pays. Je n'étais pas heureux, mais il fallut bien me résigner. J'attendis patiemment la fin du marché. Je vis à Berbera quelques marchands de Choa venus par Heurreur, mais ils ne purent m'être d'aucun secours. Il y avait toujours dans le port un bâtiment de guerre anglais. La piraterie n'est pas entièrement détruite dans ces parages; on avait annoncé que plusieurs bateaux étaient assemblés dans un port voisin, qu'ils étaient montés par des pirates décidés à faire main basse sur toutes les barques qu'ils rencontreraient. Les commerçants effrayés n'osaient plus partir isolément et les navires richement chargés qui suivaient la même route devaient mettre à la voile en même temps.

Berbera se dépeuplait journellement. Les étrangers embarquaient leurs marchandises et les soumali se retiraient dans leurs montagnes; je dus aussi songer à la retraite. On m'avait parlé d'un village appelé *Rahita*, situé sur la côte occidentale de la Mer Rouge à la sortie du détroit de Bab-el-Mandeb. On m'avait dit que de ce village il partait quelquefois des caravanes pour Choa, je m'y rendis. Je désirais vivement parvenir dans ce royaume afin, si je ne pouvais mieux faire, d'y constater au moins

le degré d'influence anglaise. Rahita est situé à un quart de lieu du rivage dans une vaste plaine couverte de mimosas. On trouve dans le voisinage plusieurs sources de bonne eau. Il vient en effet de Aoussa à Rahita des esclaves, du beurre et du doura de qualité supérieure. Lorsque Tajoura sera gouverné par ses nouveaux maîtres, Rahita pourra devenir important par le commerce des esclaves, et les jessabes (marchands d'esclaves), à cause de la proximité de Mokha, préféreront ce point à un autre. Comme celui de Tajoura, le chef de ce village se fait appeler sultan : à ma première visite, je fus parfaitement accueilli et l'on me donna quelque espérance; mais le soir même du jour et après une longue délibération des anciens, le patron de mon bateau reçut ordre de repartir sur le champ et on lui défendit de débarquer mes effets. Je déclarai au chef que je me ferais tuer plutôt que de quitter Rahita, que j'étais fatigué et que je voulais me reposer quelque temps. On se radoucit. Je passais plusieurs jours dans le village mais on ne me permit jamais de débarquer mes bagages, et je fus obligé de partir. J'étais épuisé de lassitude. Il me restait une dernière lueur d'espérance : un grand de Tajoura m'avait promis de me faire partir malgré le chef si je voulais lui donner quatre cents talari. C'était toute ma fortune. Je revins à Tajoura disposé à accepter cette proposition. J'arrive le soir, le capitaine de ma barque descend, mais on le chasse brutalement et on lui signifie l'ordre de lever l'ancre sans délai; je m'y oppose; nous manquions d'eau. Le lendemain, je veux moi-même aller à terre, mais plus de 50 personnes rassemblées sur le rivage me repoussent avec violence et nous sommes forcés de mettre à la voile sans eau. Heureusement, nous devions en trouver dans le voisinage. On avait menacé le patron du ba-

teau de lui couper la tête s'il restait un jour dans le port. M. Evin, sous-officier français était alors avec moi et les Messieurs d'Abbadie se trouvaient à Tajoura, mais nous n'avons pas pu les voir. Ces messieurs n'avaient pas été plus heureux que moi à Berbéra et MM. Mariani et Lombard, l'un pharmacien et l'autre médecin qui avaient quitté depuis peu le service du pacha d'Egypte avaient également échoué à Berbéra et à Tajoura. Lorsque j'étais venu pour la première fois dans le village vendu aux Anglais, les chefs avaient écrit à Aden pour demander au gouvernement une règle de conduite à l'égard des voyageurs français. Quand j'y retournai, les instructions de M. Haines étaient arrivées. J'étais malade, j'avais besoin de repos et quand le pilote me demanda sur quel point je voulais me diriger, je répondis à Massaouah. M. Evin était toujours avec moi. Nous repassâmes à Rahita. Le sort des habitants de Mokha ne s'était nullement amélioré. On disait que l'Iman de Sana (?) se disposait à venir attaquer cette ville et l'on ajoutait qu'il était secondé par les Anglais avec lesquels il avait fait un traité dont on ignorait la teneur.

J'arrivai à Edd, on m'y reçut comme un maître. Le chef m'envoya des présents et me fit jouir des douceurs de l'hospitalité. Les commerçants de Aoussa apportent du doura et amènent quelques esclaves dans le village, mais ses habitants ne vont jamais à Aoussa. Il me fut donc impossible de trouver un guide. Cependant le chef me promit de faire tous ses efforts pour nous ouvrir plus tard cette route. Comme le bruit a couru que les Français seraient mal vus et mal accueillis à Edd, j'ajouterai que les pauvres habitants de ce village qui fondent de belles espérances sur notre grandeur et notre générosité nous désirent ardemment. Il a été question d'établir une ligne de

bateaux à vapeur de Bourbon à Suez; si ce fait a lieu, Edd pourra nous être d'une utilité immédiate.

Le 17 avril, nous entrâmes dans le port de Massaouah; j'eus la satisfaction de trouver dans cette île un agent consulaire français; j'oubliai chez M. Dégoutin la fatigue et les dégoûts de mon pénible voyage; mais je regrettais, et les voyageurs regretteront longtemps, la politesse et les égards des gouverneurs soumis au pacha d'Egypte. J'ai dit plus haut que Massaouah était rentré sous la dépendance du Sultan. Le Naïb d'Askiko lui-même, si souple sous Méhemet-Ali, est aujourd'hui d'une arrogance insupportable et il commence à tourmenter les voyageurs. Vous avez eu connaissance, Monsieur le Ministre, de l'insulte faite au pavillon français par la garnison de Massaouah. M. Dégoutin, abandonné à lui-même, est parvenu à faire changer toute cette garnison, c'est beaucoup, lorsque les Anglais n'ont rien pu obtenir à Mokha. Notre pavillon est maintenant respecté à Massaouah.

Je séjournai dans l'île afin d'avoir des nouvelles d'Abyssinie. J'appris avec peine que les Européens étaient mal auprès d'Oubi; leur nombre inspirait quelque crainte à ce prince ombrageux et l'on croyait généralement qu'ils ne tarderaient pas à être tous chassés d'Abyssinie. M. de Jacobi, chef de la mission catholique dans ce pays, avait demandé à Oubi l'autorisation de construire une église, et Oubi l'avait envoyé avec un de ses ministres chargé de ramener un évêque désigné par le patriarche d'Alexandrie: ce n'était qu'après avoir consulté cet évêque que le prince devait donner ou refuser son consentement à M. de Jacobi. Mais si je ne me trompe, l'arrivée du prélat sera le signal de l'expulsion des Européens, et sans aucun doute, les missionnaires seront enveloppés dans la proscription générale. L'évêque cophte

en qui les Français ne doivent avoir aucune confiance considèrera les missionnaires comme ses ennemis naturels, il craindra qu'ils ne nuisent à ses intérêts particuliers et il les persécutera. M. Lefebvre et ses compagnons étaient entourés d'espions; Oubi avait reçu leurs présents comme on reçoit le paiement d'une dette, et M. Lefebvre écrivait à M. Blondel, consul général de Belgique en Egypte et aujourd'hui voyageur en Abyssinie, que sa tête était menacée. Les officiers d'Etat-Major envoyés par M. le Ministre de la Guerre, craignaient de ne pouvoir terminer leurs travaux. M. Bayle, voyageur anglais, avait été assassiné aux environs de Gondar. M. Schumper, naturaliste allemand, herborisait sur les bords du Takazé; les deux missionnaires sous les ordres de M. de Jacobi, dont l'un dangereusement malade, étaient auprès de lui; tous s'attendaient à être bientôt obligés de partir. M. Blondel, qui voulait étudier le commerce d'Abyssinie, n'avait obtenu qu'avec peine la permission d'aller jusqu'à Gondar, et Oubi avait déclaré qu'il était le dernier Européen qu'il recevait chez lui; et malgré ces nouvelles peu rassurantes, M. Evin était entré dans le Tigré avec des projets gigantesques, il voulait, suivant les circonstances, se diriger vers l'Algérie ou Zanzibar. Ce jeune homme, malheureusement peu patient, a une santé robuste et beaucoup de courage: il y a dans le Choa des missionnaires protestants envoyés par une société de Londres et un médecin agent du gouvernement britannique. Pendant mon séjour à Massaouah, le bruit courut que les Anglais avaient pris possession de Tajoura, mais ce bruit mérite confirmation.

Quoiqu'Oubi eut reçu presque avec dédain les présents de M. Lefebvre, il avait trouvé fort avantageux de pouvoir se procurer de riches produits en échange de quelques pièces de toile de coton ou d'une peau de

tigre; la spéculation était bonne et il venait d'envoyer tout récemment des cadeaux de cette nature à la reine d'Angleterre par l'entremise de M. Coffin, agent anglais dans le Tigré. On avait fait sonner bien haut la générosité britannique et Oubi s'attendait à être largement dédommagé de ses légères avances.

Dans de pareilles dispositions, je ne crois pas devoir rentrer dans le Tigré; je déposai les divers présents que Sa Majesté m'avait fait remettre pour faciliter ma mission, dans la maison de l'agence consulaire de France à Massaouah, et M. Dégoutin m'en remit un reçu que je joins à mon rapport, à l'exception du portrait de Sa Majesté offert à Oubi et de quelques objets de peu de valeur donnés au chef de Edd, ces présents sont restés intacts.

Je me disposais à partir pour Djedda lorsqu'il vint à Massaouah une goëlette anglaise commandée par le lieutenant Christopher. Le gouverneur d'Aden, craignant que les mauvais temps n'empêchassent les paquebots de Bombay de se rendre dans la Mer Rouge, envoyait par précaution cette goëlette à Suez pour prendre les dépêches venues par Alexandrie, dans la cas où le bateau à vapeur n'arriverait pas à sa destination. M. Christopher avait relâché à Massaouah sous prétexte de s'approvisionner et de demander des détails sur la mort de M. Bayle, mais en réalité pour y connaître la situation de nos affaires. Le navire anglais resta trois jours dans le port : le commandant que j'avais connu à Aden, m'offrit de me prendre à son bord et je partis avec lui le 2 juillet. Le 10 du même mois, nous arrivâmes à Djedda. J'y fus bien accueilli par Osman Pacha. Ce nouveau gouverneur de l'Hedjaz avait, dit-on, reçu ordre d'envoyer des troupes dans l'Yemen pour s'en emparer au nom de son maître, mais le manque d'argent l'em-

pêchait d'exécuter ce projet indéfiniment ajourné. Les habitants de Djedda et surtout les commerçants supportent impatiemment le joug du Sultan et s'ils ne craignent l'Angleterre, ils se révolteraient en faveur du pacha d'Égypte. Je rencontrai dans cette ville M. d'Abbadie jeune qui n'avait pas pu pénétrer dans l'intérieur; il avait laissé son frère à Odéida et ils devaient se rejoindre à Massaouah. M. d'Abbadie crut pouvoir m'assurer que les Anglais avaient pris possession de Tajoura et il ajouta que le gouverneur d'Aden avait envoyé des canons et une somme de cent mille talari au roi de Choa. J'eus le regret de ne pas trouver M. Fresnel à Djedda, il était parti pour le Caire.

Le Père Antoine Fouquet, qui était venu dans cette ville à la sollicitation des Européens employés de Méhemet-Ali, n'avait trouvé personne à son arrivée; et après quelques mois de séjour, il s'était embarqué pour Aden où il devait rencontrer d'autres missionnaires catholiques. Le 13 juillet, nous mîmes à la voile pour Suez où je débarquai le 14 août, après avoir visité Tor et le Sinaï. Malgré l'extrême réserve de M. Christopher, j'appris que le gouverneur d'Aden s'occupait à frayer une route nouvelle entre Zeila et Tajoura; un point entre ces 2 villes, Djibouti, aurait l'avantage de pouvoir attirer les caravanes de Heureorghé (?) et de Choa. M. Christopher me dit encore que les rapports de M. Benberg, missionnaire allemand soudoyé par une Société de Londres, avaient déterminé M. Haines à faire l'acquisition de Tajoura et à entrer en relations avec le roi de Choa : plus tard, quelques paroles échappées au capitaine de la goëlette me firent penser que l'Angleterre avait conçu le dessein de s'avancer dans l'intérieur de l'Arabie par Aden. Quoi qu'il en soit, les tentatives des Anglais sur les côtes d'Abyssinie

témoignent de la vérité de mes rapports sur cette contrée, et démentent hautement les bruits répandus par quelques personnes qui voudraient faire croire que ce pays est sans ressources.

Aujourd'hui, il existe trois routes bien fréquentées pour arriver en Abyssinie : l'une par Tajoura appartient exclusivement aux Anglais : il est à craindre que celle de Massaouah ne soit bientôt (pour un temps du moins), fermée aux Européens qui dans tous les cas ne pourront pas dépasser les Etats d'Oubi. Il reste encore la voie du Sennâr, et il est bien étonnant que les Français surtout n'aient pas dirigé leurs tentatives de ce côté. C'est le seul point, je crois, par lequel nous puissions lutter avec succès contre l'Angleterre. Le voisinage des Grandes Indes, la prise de possession d'Aden, l'acquisition de Tajoura qui permettent à cette dernière puissance de montrer fréquemment son pavillon sur la côte d'Abyssinie, lui donnent sur nous, sous tous les rapports, des avantages réels que nous ne saurions contrebalancer par la Mer Rouge. Je pense donc qu'il serait aussi habile que sage de se créer une route nouvelle en procédant avec prudence et mystère. Des voyageurs qui parviendraient en Abyssinie par la voie du Sennâr se trouveraient tout à coup hors des possessions d'Oubi et pourraient à leur gré s'arrêter à Gondar, aller à Gojam, à Choa, et chez les Galla où ils seraient également bien reçus. La difficulté consiste à pouvoir entrer en Abyssinie.

Tel est, Monsieur le Ministre, l'exposé rapide de mes travaux : un voyageur dont les ressources et le temps sont limités, ne saurait comme un agent établi dans une ville, fournir un rapport complet : je pourrai néanmoins, si vous le désirez, donner plus de développements à celui-ci en y joignant d'autres documents d'un intérêt moins immédiat que j'ai recueillis dans le cours de mon voyage. J'attendrai vos ordres au Consulat du Caire.

J'ai l'honneur, etc.... Edmond COMBES.

## ÉTUDE D'UN PROCÈS-VERBAL

portant remise des

# VIGIES

de la VIEILLE NOUVELLE et de MONTOLIEU  
( Département de l'Aude )

à L'ADMINISTRATION des DOUANES

18 nivôse an X — 8 janvier 1802

par

**Michel MARTINEZ**

Membre de la Société  
d'Etudes Scientifiques de l'Aude

### COMMENTAIRE DU DOCUMENT

#### 1) IMPORTANCE HISTORIQUE ET MARITIME DU GRAU DE LA VIEILLE-NOUVELLE

Henri ROUZAUD, dans ses travaux sur les « Ports Antiques de Narbonne », analyse l'évolution du delta de l'Aude, des étangs, des Graus communiquant avec la mer, des ports établis, à Capelles, Cauquène et Conilhac pour recevoir les bateaux de haute mer et faire ensuite transporter les marchandises en direction de Narbonne sur des allèges.

Au débouché de l'Etang de l'Ayrolle, le grau appelé jadis de Narbonne, après de la Nouvelle durant les 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles, et grau de la Vieille-Nouvelle depuis la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle, a une importance maritime et historique certaine.

Les pages qui suivent contribuent à la dégager et à préciser le destin de la vigie établie sur le bord sud du grau.

Comment ce poste de guet des côtes de la Mer est devenu un humble poste de douane, après avoir été le siège d'une Capitainerie garde-côte, c'est ce que nous nous proposerons de raconter un jour en écrivant l'histoire de cette Capitainerie.

Le document qui suit précise l'état descriptif des lieux au moment où le service des douanes s'est approprié la Vieille Redoute destinée aux garde-côtes. Il en marque donc l'épilogue.

## 2) NOTE SOMMAIRE SUR LA « TOUR DE LA NOUVELLE »

(L'appellation est devenue Vieille-Nouvelle depuis la création plus au Sud du port de la Nouvelle).

### a) *Son édification par les consuls de la Ville de Narbonne.*

En 1590, lors des guerres de religion, pour assurer la protection du ravitaillement de la Ville de Narbonne, les habitants de cette Ville, par l'intermédiaire de leurs administrateurs les Consuls, édifièrent à la « Nouvelle » — lieu désigné maintenant « Vieille-Nouvelle », depuis la création du port moderne de la « Nouvelle » — une tour, qui devait, selon les intentions des dits membres du Conseil, résister au canon. Or, cette tour fut munie de gardiens; et il arriva, en cette époque troublée, que des gentilshommes plus ou moins aventuriers, prirent la direction du contrôle et de la défense de cette tour et du passage du grau dont nous avons montré l'importance.

### b) *Les difficultés entre le Capitaine de la « Tour » et la Ville de Narbonne.*

Ces nobles portaient le titre, pompeux, de Capitaine de la Tour de la Nouvelle. Leurs provisions ou commissions de Commandement, en cette tour, plus ou moins régulières aux dires des Consuls de Narbonne, furent plus tard, au 17<sup>e</sup> siècle, confirmées par le Roi ou son représentant le Commandant en chef de la Province de Languedoc.

Mais durant les guerres de religion, au moment de la Ligue surtout, et jusqu'en 1629, de nombreux différends surgirent entre ces Capitaines et les dits Consuls. La querelle fut même portée au Conseil Privé du Roi.

Fatigués, outrés des difficultés de procédure, les Consuls demandèrent au Roi par l'intermédiaire de l'Intendant, de donner l'ordre de raser la Tour que leurs prédécesseurs avaient édifiée et qui devenue inutile, peut-être, provisoirement, était l'objet de tant de soucis.

Mais le pouvoir royal plus averti, sans doute de son utilité militaire et maritime, n'en fit rien.

En 1681, l'institution des Milices garde-côtes est organisée sur toutes les frontières maritimes de Languedoc, de Provence, et des postes ou quartiers sont établis le long du rivage pour être occupés selon les ordres du Commandant en chef par les soldats de ces milices.

La « Nouvelle et sa tour » est un de ces postes et particulièrement intéressant par sa position.

Louis XIV érige la dite Tour en siège de Capitainerie garde-côte dont le commandement est confié à son fils, légitimé, le Duc du Maine.

La Vigie est améliorée, transformée plus tard en redoute et rend des services, en temps de guerre — lorsque les vaisseaux ennemis, surtout anglais, croisaient au large. Les canonnières garde-côtes, l'occuperont, à partir de 1778.

Sous la Révolution, la surveillance et défense des Côtes fut encore plus active; les systèmes de signaux se perfectionnèrent.

A partir de 1806, les sémaphores sont installés et un nouveau code de signaux essayé d'abord sur les rivages de la Manche et de l'Atlantique, rend de grands services.

### 3) LA FIN DES VIGIES DE LA VIEILLE-NOUVELLE ET DE MONTOLIEU

a) *Le procès-verbal de l'An X.* — Conformément à la lettre du chef d'administration du 19 frimaire an IX, le Sous-Commissaire de Marine Depanis, du quartier de Narbonne, le Contrôleur des Douanes au Port de La Nouvelle Raymond Ferrier, assistés de Joseph Donnadiou, maçon de Narbonne, se rendirent aux vigies de la Vieille-Nouvelle et de Montoulieu.

Les deux bâtiments et le matériel d'ameublement, literie, la poudrière furent vérifiés. Le texte du procès-verbal joint comme document annexe, en donne le détail. Un certain matériel de signalisation et d'accès aux tourelles d'observation, devait être reversé aux Magasins de la Marine, les Douanes n'en ayant nul besoin.

Le document fut établi en quadruple exemplaire, signé par les membres de la commission. Il est bien précisé que les deux bâtiments ont été mis à la disposition des Douanes d'après les intentions des Ministres de la Marine et des Finances.

b) *La nouvelle ligne sémaphorique.* — La tour de Vieille-Nouvelle ne fut plus utilisée comme vigie ou poste de guet. Dès 1806, la nouvelle ligne sémaphorique ne suit plus l'ancienne ligne des vigies. Certains postes d'observation sont supprimés, d'autres déplacés. Il en est créé d'autres qui ont l'avantage de réduire considérablement le nombre des vigies.

Et c'est ainsi qu'aux environs des bouches de l'Aude et en direction du Sud, la ligne sémaphorique était la suivante :

Du *Pic Saint-Loup* à Agde, on communiquait avec la *Tour de Rocaute* (Roquehaute près de Valras), de là avec la *Tour de Saint-Pierre* — devenue d'ailleurs elle aussi plus tard un poste de douanes — et de là avec *Gruissan* — dont l'établissement supprimait trois vigies, dont Montoulieu et la Vieille-Nouvelle — ensuite la *Tour du Port de la Nouvelle*, et le *Fort de Mattes*, sémaphore important, chef-lieu d'arrondissement. La vigie de la *Haute-Franqui* fut transportée sur le fort de Mattes présentant beaucoup d'avantages par sa situation.

Ce dernier sémaphore correspondait avec ceux des Pyrénées-Orientales établis dans l'ordre : Agly, Luzerne, Astruc et Cap Béarn.

### 4) CONCLUSION

Cette ligne sémaphorique ne passe donc pas par la Vieille-Nouvelle. L'importance militaire de la Tour est révolue.

Il en était de même du poste désaffecté de Montoulieu.

Les moyens d'observation et de signalisation permettaient déjà d'établir les sémaphores à des distances beaucoup plus grandes sur des hauteurs dominant bien les lieux environnants.

Mais le service des douanes ayant besoin de contrôler les points du rivage maritime où un débarquement était facile, s'appropriait peu à peu les anciennes vigies d'où les gardiens avaient, durant des siècles, observé la mer, et défendu l'accès de la côte frontière marine si importante pour le pays.

Toulon — 1941.

M. MARTINEZ.

PIECE JUSTIFICATIVE

ORIGINE DU TEXTE

Texte inédit du procès-verbal rédigé le 18 nivôse An X (8 janvier 1802), constatant la remise des bâtiments servant de vigies de la Vieille-Nouvelle et de Montoulieu, faite par la Marine à l'Administration des Douanes, ainsi que l'état dans lequel se trouvent ces bâtiments, dressé par le Sous-Commissaire de Marine au quartier de Narbonne Depanis et le citoyen Raimond Ferrier, Contrôleur des Douanes au port de la Nouvelle, assistés du citoyen Joseph Donnadiou, maçon de Narbonne, suivi des trois signatures.

Ce texte portant le n° 31, est extrait des Archives du Port de Toulon, Boîte 19, carton 6, série D.D.<sup>2</sup>.

PROCES-VERBAL DE REMISE DES BATIMENTS  
ET ETAT DES LIEUX.

L'an dix de la République Française une et indivisible et le dix-huit nivôse, Nous, sous-commissaire de Marine au quartier de Narbonne et citoyen Raimond Ferrier, Contrôleur des Douanes, au port de la Nouvelle, assistés du citoyen Joseph Donnadiou, maçon de Narbonne, après nous être bien pénétrés des dispositions de la lettre du chef d'administration du dix-neuf frimaire dernier, nous sommes transportés aux *bâtiments de vigies de la Vieille-Nouvelle et de Montoulieu*, il a été procédé à la vérification la plus exacte des deux bâtiments et il résulte d'après le rapport du citoyen Donnadiou, savoir :

*A la vigie de la Vieille-Nouvelle*

- Un mur de dehors à la hauteur de trois toises en état.
- Une échelle de dehors à moitié usée.

- La porte de la chambre du gardien et huit fenêtres toutes avec les ferremens en bon état.
- La fermeture pour descendre à la poudrière et ses ferremens en bon état.
- L'échelle pour y descendre est moitié usée.
- Dans le bas une porte et deux fenêtres avec ses ferremens en bon état.
- Plus un lit de camp avec toutes ses planches déclouées.
- Plus l'échelle pour monter à la plate forme de la redoute à moitié usée.
- Et enfin une porte avec deux fenêtres et ses ferremens le tout en bon état.

*A la vigie de Montoulieu*

- Un mur de dehors en bon état.
- Une échelle de dehors en bon état.
- La porte de la chambre du gardien et neuf fenêtres avec ses ferremens en bon état.
- La fermeture pour descendre à la poudrière avec ses ferremens en bon état.
- L'échelle pour y descendre moitié usée.
- Dans le bas une porte et deux fenêtres avec ses ferremens et bon état.
- Un lit de camp en bon état.
- L'échelle pour monter à la plate-forme de la redoute à moitié usée.
- Une porte et deux fenêtres sur la plate-forme avec ses ferremens en bon état.

Et pour suivre strictement les dispositions de la lettre du 19 frimaire précitée, il a été convenu qu'il serait retiré quand les circonstances pourraient le permettre pour être mis dans les magasins de la Marine, les effets cy-après, savoir :

*A la Vieille-Nouvelle*

- un banc
- un mât de pavillon

une planche servant de table  
et l'échelle, le tout presque hors de service.

*A Montoulieu*

un mât de pavillon demi usé  
une échelle de la tourelle demi usée  
une table et  
un banc en bon état.

Et cette opération faite, les deux bâtiments ont été  
mis à la disposition des Douanes d'après les inten-  
tions des Ministres de la Marine et des Finances.

Fait quadruple, le jour, mois et an que dessus.

FERRIER (*signé*).

*Le S. Commissaire de la Marine,*

DEPANIS (*signé*).

Joseph DONNADIEU, mason (*signé*).

---

Une étiquette collée sur le document porte les réfé-  
rentes suivantes de classement :  
Port de Toulon. Commissariat Général de la Marine.  
Archives Centrales. Fonds postérieurs à la Révolution.  
Dossier : ports voisins.  
Chemise : Martigues Narbonne et Saint-Tropez. —  
(Narbonne).

Numéro : 4.

*Epilogue des Vigies  
de la Vieille Nouvelle et de Montoulieu*

TABLEAU des SOURCES

A. — DOCUMENTS, D'ARCHIVES, INVENTAIRES  
MANUSCRITS.

- 1) Archives Communales de Narbonne.  
Séries B.B. registre des délibérations. Dépôt  
de Narbonne.
- 2) Inventaire des documents contenus dans les Archi-  
ves Générales du Port de Toulon et rangés  
sous les cotes.  
D<sup>2</sup> fonds antérieurs à la Révolution.  
DD<sup>2</sup> fonds postérieurs à la Révolution.  
suivant le cadre de classement prescrit par l'arrêté  
ministériel du 25 avril 1889.  
Dépôt du Commissariat Général de la Marine.  
registres confectionnés en 1897.
- 3) Texte du procès-verbal répertorié: Boîte 19. Car-  
ton 6. — Dans le DD<sup>2</sup> folio 425, recto.

B) OUVRAGES CONSULTES. TEXTES IMPRIMES.

- 1) H. ROUZAUD. — *Note sur les ports antiques  
de Narbonne*, dans les bulletins de la Com-  
mission Archéologique.
- 2) Dr J. GIROU. — *Itinéraire en Terre d'Aude*.  
Imprimerie Causse, Graille et Castelnaud.

# ETUDE sur l'Existence du Soufre et l'Origine du Pétrole

dans L'OLIGOCÈNE  
du BASSIN DE NARBONNE

par R. ESPARSEIL

## GEOGRAPHIE

Le gisement de soufre qui tire son nom du Domaine de Malvézy, à 6 kilomètres au Nord de Narbonne, est inclus dans un quadrilatère pouvant avoir comme sommets : Cuxac-d'Aude, Moussan, Montredon et Narbonne.

Il a été découvert à 40 mètres de profondeur dans un sondage pour hydrocarbure, foncé non loin de ce Domaine. Ses couches sulfureuses s'y succèdent, alternant avec des couches de gypse, de schistes bitumineux ou de lignite, jusqu'à 200 mètres de profondeur. Le sel n'a pas été recoupé, bien que les eaux d'exhaure de la mine soient nettement chlorurées et hydrosulfurées. (7).

## GEOLOGIE

Au cours des travaux par lesquels j'ai poursuivi l'étude des gisements minéraux du département de l'Aude jusqu'à aujourd'hui, je ne me suis servi des indications géologiques, ainsi que des branches les plus importantes de cette science (orogénie, tectoni-

que, paléontologie) que tout juste, pour ce qui était nécessaire à la situation des gisements que j'étudiais. C'est que ceux-ci se trouvent tous enclavés dans les roches anciennes, dont la géologie sérieusement mise au point, malgré quelques lacunes, a été assez développée une fois pour toutes, afin de me dispenser de redites inutiles.

Mais en ce qui concerne le gisement de soufre que je me propose d'étudier dans ce travail parallèlement à l'hypothèse de l'existence du pétrole, il n'en est pas de même. Enclavé sédimentairement dans une formation (l'oligocène) imparfaitement connue dans l'Aude, comme terrain encaissant un minerai, sa géologie demande obligatoirement un certain développement.

Il en sera de même pour la tectonique, dont les exploitants doivent tenir compte, s'ils veulent réussir dans leurs entreprises. C'est que l'étude des gisements minéraux, en général, doit toujours se baser sur celle-ci. Le régime des fractures ou des plissements d'où proviennent les gisements en dépend.

Pour ce qui est des gisements d'origine sédimentaire, cependant, comme celui que je vais mettre en évidence, dans ce travail, lorsqu'ils sont formés, il est rare qu'ils ne soient pas l'objet de mouvements ayant modifié leur première situation, c'est donc à la tectonique qu'on le doit. Sa connaissance peut donc influencer, en les modifiant, sur les conditions de mise en valeur de ces sortes de gisements, et c'est pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire de l'étudier spécialement, avec la géologie.

Ceci avec d'autant plus de raisons que parmi les géologues, l'accord est loin d'être parfait sur l'oligocène de la région de Narbonne, sur son origine, ainsi que sur sa situation orogénique. Une conclu-

sion d'ensemble, après son étude, sera donc nécessaire pour la mise au point de cette question.

Il est admis cependant qu'à la fin de l'éocène une immense lagune saumâtre aurait envahi le grand synclinal oligocène appelé sur la feuille de Narbonne: Synclinal de Sigean, Narbonne, Coursan (15).

Celui-ci serait complètement rempli par les dépôts stampiens et aquitaniens de cette formation. Leurs emplacements révélés par la carte géologique assez réduits sur les bords du bassin justifieraient cette hypothèse, bien que les affleurements les plus anciens appartiennent au lias, où, dans le voisinage de cette région, le sel fut recoupé, par un sondage.

Le lias a subi l'effet d'intenses forces orogéniques, il apparaît par endroits et notamment dans la colline de Montlaurès, dont il sera question dans ce travail.

Sur le bord occidental. Dans la région de Moussan, la formation oligocène semble constituer une bande de 400 à 800 mètres de largeur à l'Est du village (1) et de 3 kilomètres de longueur du Nord au Sud. L'élément calcaire y est très réduit, le faciès en est grossier et caillouteux et sa séparation d'avec le miocène (helvétien) est très difficile. Les marnes et les calcaires marneux y dominant, sauf dans la partie supérieure où se développent des bancs très durs et très compacts.

Au Sud de l'exploitation viticole de Malvézy, l'oligocène affleure par sa base. Il se compose sur une forte épaisseur, de gypse qui a été exploité, pour la fabrication du plâtre, ainsi que d'autres éléments dont voici la coupe.

1° A la base Marne bleuâtre du stampien inférieur passant à marnes grises ou jaunâtres se feuilletant à l'air, avec bancs de gypse alternant avec des plaquettes de calcaire. Ces marnes sont ligniteuses, très chargées de matières organiques. Le gypse est parfois en cristaux isolés de toutes tailles. Epaisseur 3 à 6 m.

2° Au-dessus se trouve le stampien supérieur sous la forme

de calcaire blanchâtre marneux en plaquettes ou en minces bancs, 3 à 4 mètres.

3° Plus haut, Calcaires jaunâtres et marnes avec hydrobies. Cette formation passe au calcaire blanc compact dur à gros grains avec hélix.

4° Ensuite c'est l'aquitaniens qui se trouve à ce niveau supérieur sous la forme de marnolites rouges ou jaunes avec quelques cailloux.

5° Enfin en surface : L'Helvétien s'y trouve en poudingue de cailloux calcaires et de quartz unis par un ciment jaunâtre. Il couronne la colline 76 au Sud de Malvézy (15).

Il faut retenir de cette coupe l'existence du lignite, des matières organiques et du gypse, trois éléments se retrouvant en profondeur dans tout le bassin.

L'oligocène affleure encore largement au cimetière de Montredon. Il longe les collines liasiques au N.-O. du village. Il est peu net et souvent masqué par des éboulis.

Ces deux témoins de l'oligocène avec ceux situés au S.-O. de Narbonne, sont les seuls affleurements sur le bord occidental du bassin.

Cette formation est interrompue en surface et au centre du synclinal par la plaine alluviale de Narbonne-Coursan, composée soit d'un limon fin et sableux, soit de cailloutis où domine le quartz.

On la retrouve sur le bord oriental en bordure du massif de la Clape.

Le point le plus intéressant de cette dernière région est le bassin d'Armissan, célèbre par les débris de plantes et d'animaux oligocènes qu'il renferme et dont l'étude trop connue pour être reproduite ici, a été faite par un grand nombre de géologues.

On a tenté en 1860, aux abords de ce village, l'exploitation du lignite. Celui-ci fut trouvé à 45 mètres de profondeur, au milieu de marnes. Les couches augmentant d'épaisseur au fur et à mesure que l'on s'enfonce, sont au nombre de 12. Le sondage poussé à 100 mètres plus bas, a toujours ren-

contré des lits de marnes alternant avec le lignite. Cette disposition stratigraphique est la même qui ressort des sondages effectués à l'Ouest du bassin ainsi que dans la région de Malvézy. Elle est à retenir, pour la suite de notre étude. Ces couches renferment des troncs de conifères et des cônes de pins en quantité. Le soufre, cependant, n'y a pas été signalé. Cela n'implique pas qu'il n'y soit pas, d'abord parce qu'à cette époque on ne l'y soupçonnait pas, et qu'ensuite il faut un esprit averti pour détecter cet élément si disséminé dans le stérile. Il y prend une couleur semblable à la roche qui le dissimule.

D'après MATHERON, ces couches de lignite renfermeraient des fragments d'ambre et dans le calcaire ainsi que dans l'argile l'élément bitumineux arrive jusqu'à 16 %.

Par contre, si le soufre a été découvert à Malvezy, dont les travaux par rapport à Armissan sont relativement récents, c'est vraisemblablement que Tournal, en 1829, l'avait signalé, dans le puits d'eau de ce Domaine. Il en a, du reste, fourni la coupe. C'est, donc, ce qui a attiré l'attention (14).

M. FINATON (4) et M. BARABÉ (5) d'après les observations qu'ils firent sur place; il résulte que les dépôts aquitaniens portés sur la feuille de Narbonne sont en réalité peu nets (ce qui confirme nos observations sur le terrain) que l'helvétien, c'est-à-dire une des formations supérieures à l'oligocène forme presque seul les collines voisines du gisement. Des affleurements d'âge plus ancien seraient le Charmoutien (Lias) puis le Stampien constituant le terrain productif, avec bancs gypseux, alternant avec des schistes gris. Parfois le gypse est de couleur sombre, ce qui est dû à une légère imprégnation de bitume. Au-dessus, devrait se trouver l'aquitaniien,

mais celui-ci est peu net et c'est au contraire l'helvétien qui forme à lui seul la totalité des collines avoisinant le gisement.

#### RESUME

M. DONCIEUX (1) a pu distinguer au-dessus du lias 4 groupes dans la formation de l'oligocène des Corbières Orientales, en se basant sur le faciès lithologique ainsi que sur la faune. Il est important de les retenir, car nous en ferons état, lorsqu'il sera question de la métallogénie du soufre, ainsi que de la formation du pétrole. L'ensemble est plus ou moins saumâtre. Le stampien l'est exclusivement avec gypse et hydrobies. Au-dessus, dans l'aquitaniien inférieur, les espèces lacustres dominent, bien qu'il s'y trouve de rares espèces saumâtres. Quant à la partie supérieure, qui est une formation fluvio-continentale avec de rares bancs calcaires intercalés, ce sont les genres terrestres qui prédominent.

L'ensemble de cette formation se situe sur la série diasique marine.

#### TECTONIQUE

Le synclinal de Sigean, Narbonne, Coursan, sépare la région plissée de Fontfroide, prolongée au Nord par celle de Moussan, d'une autre zone, non plissée, mais extrêmement faillée, de la Clape. Ce synclinal serait une cuvette lacustre, une dépression primitive s'étant ensuite approfondie par affaissement, vers la fin de l'éocène au moment des mouvements les plus importants de la région pyrénéenne.

Tel est l'avis de M. DONCIEUX qui ajoute (1) : que l'oligocène ayant rempli ce synclinal, cette formation n'a été le siège d'aucun mouvement orogénique important. Il n'y aurait eu que de faibles mouvements d'affaissements, ayant contribué à augmenter l'inclinaison des couches sur le bord du syn-

clinal, ainsi qu'à la formation de quelques ondulations visibles par endroits.

Cette hypothèse paraît être en contradiction avec les inclinaisons inverses relevées sur chacun des rebords du synclinal dont M. FINATON fait état pour expliquer la sienne sur la formation des dômes.

Cependant une coupe relevée par M. DONCIEUX lui-même au cours de la réunion sur place de la Société Géologique de France l'infirmait (6).

Par contre, MM. MAGNAN et VIGUIER estiment, au contraire, que le redressement serait la preuve de dislocations postérieures, à moins, disent MM. CAROL et de SAPORTA, que l'inclinaison soit mise sur le compte de la sédimentation dans la cuvette lacustre. Celle-ci ayant été à bords extrêmement relevés (2).

Mais M. FINATON (5), se basant sur ce redressement, explique de la manière suivante son point de vue sur la formation en dômes : Le substratum formé par le calcaire dolomitique liasique est fortement plissé. Il a émergé à une époque un peu antérieure au stampien de telle sorte que la lagune qui nous intéresse a dû se former à l'intérieur ou au long du synclinal. Ce qui frappe, serait l'allure en dôme, du dépôt gypseux de Malvezy, ce que l'on reconnaît en examinant l'ancienne carrière à plâtre. Au Nord, au Sud et à l'Ouest, on voit les couches gypseuses, plonger brusquement avec un pendage de 20° à 25° sous la mollasse helvétique dont le pendage moyen est de 2° à 3°, et de plus remarquablement constant. Ces considérations assignent au gisement de Malvezy un diamètre de 300 mètres sans que l'on sache si les flancs du dôme s'évasent en profondeur ou deviennent de plus en plus verticaux.

Pour MM. ESTIVAL et SCHNEEGANS (3). Se basant sur ce que les couches de l'oligocène se montrent en séries monoclinales sur le territoire de Malvezy,

ces Messieurs estiment qu'il ne peut être question d'une formation en dôme. Il semble, disent-ils, que les assises stampiennes se relèvent contre un axe anticlinal prolongeant la chaîne de Fontfroide, vers le N.-E. et dont la butte de Montlaurès formée de calcaire (liasique) serait un témoin. On voit, en effet, s'appuyer avec le même prolongement N.-O. sur la retombée occidentale de cette butte, des calcaires stampiens plus ou moins marneux et de teinte blanche assez semblables à ceux qu'un sondage de la mine a rencontré à 125 m. et dont les fissures sont imprégnées de bitume.

Les mouvements orogéniques de cette région sont, donc, loin d'être élucidés. On est d'accord cependant sur la partie plissée. Elle paraît très compliquée dans sa structure, de même sur les efforts de compression, qui là, comme ailleurs ont été particulièrement importants.

RESUME. — Il n'y a pas de voûte anticlinale ou de dépression synclinale nettement observées en surface, car le pendage de 20 à 25° inverse observé par M. FINATON serait mis sur le compte de la sédimentation dans la cuvette lacustre à bord très élevé par M. de SAPORTA, alors que M. DONCIEUX (1) estime que dans la région de Moussan les plis sont empilés ou déversés au Nord-Ouest et MM. ESTIVAL et SCHNEEGANS (3) ont reconnu que la formation se présente en série monoclinale, dans le stampien.

Mais s'il n'y a pas de voûte anticlinale en surface, si la série monoclinale affectée par les couches du stampien dessine par son inclinaison vers la surface, l'amorce d'un pli dont l'axe devrait se trouver dans l'atmosphère, de par l'érosion, l'autre côté du pli retombant dans la direction du massif de la Clape. Si cette assise est au moins épaisse de plus de 125

mètres (3), en profondeur, la partie inférieure du stampien qui ne sort pas en surface ne peut se montrer qu'en voûte anticlinale, en dôme ou en ondulation, trois expressions différentes employées suivant les géologues qui s'en sont servis, mais qui pour nous se rapportent à un phénomène analogue, c'est-à-dire à un pli sous la voûte duquel peuvent s'accumuler des gaz hydrocarbonés ou des huiles.

Cependant, bien que ces mouvements orogéniques soient masqués en partie par la pleine alluviale, les seules recherches qui y ont été faites l'ont été dans la ville même de Narbonne, sous laquelle la molasse helvétique existe, comme dans la région de Moussan ou de la Clape. L'helvétique se trouvant à la partie supérieure de la formation, il en résulte que cette plaine est susceptible de cacher des mouvements orogéniques semblables à ceux que nous venons d'indiquer de chaque côté du synclinal, avec d'autant plus de raison que la présence de l'helvétique sous la plaine alluviale indique que la voûte anticlinale du stampien inférieur doit se trouver à une profondeur beaucoup plus grande qu'il n'y paraît, si on se contentait d'observer la même assise dans la région de Moussan où elle affleure en série monoclinale.

#### GISEMENT DE SOUFRE

Avant d'étudier sa formation, il me paraît indispensable de situer dans la nature la position du soufre natif.

Celui-ci se trouve à l'état de simple mélange à une roche (7). Celle-ci dans les gisements sédimentaires est presque toujours calcaire ou plus ou moins marneuse, ce qui est le cas pour Malvezy. Le soufre n'y est presque jamais régulièrement et uniformément distribué. Il l'est si peu que dans le gisement

qui nous occupe, même d'un chantier à l'autre, il change d'allure. Il se trouve dans la roche très disséminé en particules plus ou moins fines et avec la même coloration que le stérile qui l'englobe. Quelquefois, il est en minces couches rubanées d'une épaisseur de moins d'un centimètre alternant avec autant de petites couches de roche, elle-même imprégnée de soufre.

Autre part, il se présente en petits grains comme s'il s'agissait d'une roche spongieuse qu'il aurait rempli. On le trouve rarement formant des masses homogènes avec la gangue.

Il est concevable que dans ces conditions l'existence du soufre à Malvezy, là, comme ailleurs, soit difficile à différencier de sa gangue. L'attention sur la présence du soufre dans cette région a été attirée à cause du puits signalé par TOURNAL, il est probable que les rognons de soufre cristallisé d'une couleur jaune paille ou brune avait attiré son attention.

En général, ces rognons ne sont jamais amorphes et ils offrent des teneurs de 80 % de soufre. Bien qu'il se trouve sous la forme de masses terreuses blanchâtres, légèrement jaunâtre ou brune, il est constamment mélangé à la marne ainsi qu'au calcaire qu'il imprègne, même lorsqu'il est associé à des schistes bitumineux ou à des marno-calcaires ligniteux avec lentille de gypse.

Un pareil minéral à l'aspect si différent de la roche dans laquelle il se trouve, passe souvent inaperçu en profondeur, lorsqu'on ne l'y cherche pas; comme dans les sondages de la Clape, avec d'autant plus de raisons que le soufre n'existe que très rarement et dans des cas tout à fait exceptionnels aux affleurements.

Par suite de son oxydation dans l'air humide ou dans l'eau de surface, l'acide sulfurique est libéré

pour former le gypse par réaction sur le calcaire. Mais lorsqu'il s'agit de marne ou d'argile, l'acide sulfurique en attaquant les argiles pour la formation du gypse, libère la silice, ce qui donne le quartz ou les silex que l'on y trouve, comme cela se produit dans la région, ainsi que nous le verrons plus loin.

La richesse du minerai en raison de son intense dissémination dans le stérile comporte toutes les teneurs, depuis quelques centièmes jusqu'à 80 % de soufre, pour les rognons cristallisés. Toutefois, bien qu'il soit exploitable, parce qu'il est possible de l'enrichir, un minerai à 12 et 18 % de soufre, est considéré comme pauvre; entre 18 et 24 %, il est de richesse moyenne, alors qu'au-dessus de 24 %, il passe pour riche. Telles sont, du reste, les teneurs générales, enregistrées dans l'ensemble des travaux de Malvezy.

#### METALLOGENIE

De même que pour la tectonique, en ce qui concerne la formation du soufre, les avis sont très partagés. Nous allons encore essayer de les accorder. Nous puiserons nos arguments dans les éléments recoupés en profondeur par les travaux et sondages de la région ainsi que dans ceux du synclinal de Sigean-Narbonne-Coursan.

On reconnaît, cependant, que la formation du soufre à partir du gypse est contemporaine de la sédimentation du bassin. Ce qui est attesté en fait par son extrême diffusion dans les sédiments calcaires, ainsi que par les minces rubannements des niveaux soufrés.

D'autre part, il ressort : 1° Des résultats des travaux miniers de Malvezy, des puits et sondages de cette région :

2° Des puits, sondages et travaux souterrains exécutés de l'autre côté du bassin, dans la région d'Armissan;

3° Du sondage de 155 mètres, de Coursan pour rechercher l'eau potable (19) que l'oligocène est partout constitué par un complexe d'assises argilo-calcaires ou marneuses dans lequel sont interstratifiés des bancs de gypse, du lignite, des débris informes de substance végétale, ainsi que des schistes bitumineux. Seul le soufre a été détecté dans la région de Malvezy.

Le sel semble avoir disparu de la formation, bien qu'elle se soit effectuée en milieu saumâtre et que les eaux des travaux miniers soient chlorurées. Il n'a pas été cherché sous l'oligocène.

Cependant dans la même région, mais dans la commune d'Ornaisons, un sondage effectué à Bouquignan dans le lias a recoupé le sel. On se rappelle qu'à Malvezy, comme à Montlaurès, le lias vient immédiatement sous l'oligocène.

Le sel, par ce sondage, a été recoupé à plusieurs niveaux, il y est mélangé à des argiles, un peu de gypse et des cristaux de quartz bipyramidés entre les profondeurs de 195 m. à 221 m. Le sondage a été arrêté à 373 m. (9).

M. DURAND (16) a trouvé dans l'oligocène de la région de Narbonne, des cristaux lenticulaires de gypse limpide, comportant un liquide renfermant du chlorure de sodium avec des fossiles (17) semblables à ceux des constituants du pétrole, ces fossiles comportent une matière organique noirâtre, rappelant l'odeur du bitume ainsi que celle du pétrole.

Ce gypse (17) offre tous les caractères d'un gypse métamorphique. M. DURAND se base pour cela sur ce que dans les carrières qu'il a explorées, chaque feuillet de lentille de dolomie se continue latérale-

ment par un feuillet de gypse dans lequel il vient se fondre. Cette dolomie constitue donc le témoin parvenu jusqu'à nous de la roche au dépens de laquelle ce gypse s'est formé en passant par l'anhydrite. Il est donc le produit de l'action sur les calcaires ou les dolomies de fumeroles ou de sources thermo-minérales. Il y en a un certain nombre dans la région. Le magnésium des dolomies se retrouve sous la forme d'epsonite dans quelques gisements où ce sel a pu échapper en partie à une dissolution.

Il existe de l'autre côté des Pyrénées, sur le versant espagnol (8), la réplique ridée de l'oligocène de Narbonne, dont les mêmes mouvements tectoniques ont exercé une forte influence sur la découverte et l'exploitation des gisements potassiques des bassins espagnols.

La formation saline, comme pour l'oligocène saumâtre de Narbonne, s'y trouve à la base sur 200 m. d'épaisseur; vient ensuite 8 à 10 mètres de sylvine, 30 à 50 mètres de carnallite et 60 à 70 mètres de marnes avec sel.

Il résulte de recherches effectuées sur le sel et la potasse, qu'ils ont disparu là où se trouvent comme à Malvezy de grandes masses de gypse.

On a remarqué dans ce cas, que la formation du gypse ( $H_4CaSO_6$ ), n'est pas due à l'hydratation de l'anhydrite ( $CaSO_4$ ), laquelle s'est déposée avec les sels au moment du dessèchement des lacs, mais, que ce gypse ayant des caractères métamorphiques, comme celui de la région de Narbonne, son existence serait due à une vaste circulation d'eau pénétrant postérieurement dans le gisement et le lavant pour dissoudre les sels solubles.

Or si l'on se rappelle que le processus indiqué par M. DONCIEUX (1) pour les différentes phases de la formation oligocène, c'est-à-dire qu'à la base, les

espèces saumâtres dominant, ce qui indiquerait des animaux vivant exclusivement dans l'eau salée, qu'au dessus ce sont les espèces lacustres qui dominent avec de rares espèces saumâtres, cela prouverait le commencement de l'envahissement de la lagune par l'eau douce, ce qui serait démontré par la zone fluvio-lacustre qui existe uniquement dans la partie supérieure.

Il semble donc que nous ayons là l'explication de la disparition du sel et de la formation du gypse, puisque les mêmes conditions que sur le versant espagnol se trouvent réunies dans l'ancienne lagune Narbonnaise.

Mais d'après M. SCHNEEGANS (10), ce processus différerait de la façon suivante. Les époques à laquelle la lagune saumâtre de Narbonne était séparée de la mer pour être soumise à une intense évaporation, doit correspondre à la formation du gypse. Lorsque la mer envahit la lagune postérieurement à cette formation, elle y a accumulé des débris de matières organiques d'animaux et surtout de matériaux flottés. Cette boue organique ayant évolué en schistes bitumineux ou en lignite, indiquerait que l'eau n'était plus salée, alors que la flore bactérienne anaérobie qui a pu opérer la réduction des sulfates s'y était déjà déposée.

D'autre part, il existe dans la mine de Malvezy des émanations d'hydrogène sulfuré, les eaux de la mine, ainsi que les eaux thermales du bassin de Coursan, Cruzy, etc., renferment du chlorure de sodium, ainsi que du sulfate de magnésium et bien entendu, de l'hydrogène sulfuré.

Dans la formation du soufre, d'après SCHNEEGANS (10), le rôle des bactéries est évident, puisque leur existence en milieu anaérobie a été prouvé par un

grand nombre d'observations dues à des bactériologistes éminents.

On sait qu'un milieu anaérobie dans lequel se développent des organismes vivants, est un milieu dans les profondeurs du sol à l'abri de l'air et de l'oxygène. Les travaux des bactériologistes qui ont précisé les conditions de vie dans un tel milieu de ces organismes, ainsi que leur action chimique ont montré que la matière organique leur sert de source d'énergie et d'azote et que  $SO_4$  est leur source d'énergie alors que  $CO_2$  est éliminé comme produit de la respiration (10). L'observation micrographique de certains schistes riches en soufre fournit la preuve de cette ancienneté des flores bactériennes.

L'action réductrice de la bactérie, porte essentiellement sur la transformation du sulfate en sulfure, ainsi que dans l'oxydation de la matière organique,  $CaSO_4 + 2C = CaS + 2CO_2$ ; ensuite par réaction du sulfure, de l'eau, de la chaux hydratée et du sulphydrate de calcium en hydrogène sulfuré, de la chaux hydratée et du sulphydrate de calcium en hydrogène sulfuré  $CaOH_2O + CaSH_2S = 2CO_2 = 2CO_3 Ca + 2H_2S$ . Lorsque l'hydrogène sulfuré se dégage ou que l'eau sulfurée atteint la zone d'oxydation où se trouve l'eau de surface oxygénée, il s'oxyde et laisse précipiter le soufre, lequel se produit à l'état amorphe en se disséminant dans le stérile  $H_2S + O = H_2O + S$  et  $S + 3O + H_2O = SO_4 H_2$ .

Une réaction peut encore intervenir par l'intermédiaire du soufre, qui, réagissant sur le sulfure de calcium, peut donner naissance à un polysulfure celui-ci attaqué par l'hydrogène sulfuré, donne du soufre en précipitation massive et en rubanement. Ce sont les rubanements que nous avons signalé ci-dessus.

Quant aux rognons de soufre cristallisé, ils s'opèrent à partir du soufre amorphe, qui est en état de faux équilibre, par une action mécanique (mouvements tectoniques, ou traces de solvants). Cela suffit à la température ordinaire et dans la nature pour déclancher la cristallisation.

M. SCHNEEGANS montre que cette cristallisation se produira encore, puisqu'il indique que sur le minerai terreux sorti au jour, on voit se développer des plages de soufre jaune citron.

Au pied de la colline de Montlaurés, une tranchée montre les calcaires stampiens imprégnés de bitume soluble. Ils enrobent des rognons de soufre, ce qui s'explique par l'action dissolvante des bitumes.

Par contre, M. FINATON préconise l'hypothèse de la formation du soufre en partant des hydrocarbures. Ils proviendraient d'une décomposition du sulfate par des hydrocarbures d'origine végétale :  $CaSO_4 + CH = CaS + CO_2 + 2H_2O$ .

Or de nombreux essais de laboratoires ont montré qu'à Malvezzy le minerai de soufre se trouve aussi partiellement combiné avec des hydrocarbures, ce qui confirmerait l'hypothèse de M. FINATON, car les dosages effectués à l'école de Strasbourg (10) révèlent l'existence des éléments suivants :

Huile minérale brute	14,10 %
Gaz très fortement sulfureux	5,80 %
Eaux ammoniacales	7,60 %
Rendement par tonne de schiste bitumineux en huile	
150 kilos.	

Mais d'autre part, les analyses du même minerai de soufre indiquent qu'il ne faut pas écarter d'emblée la thèse de M. SCHNEEGANS, tout au moins pour la plus grande partie du minerai.

Soufre libre	20,80 %	24,65 %
Sulfate de chaux	4,20 %	2,45 %

Silice	8,20 %	5,25 %
Alumine	0,55 %	0,90 %
Oxyde de fer	0,70 %	0,50 %
Carbonate de chaux	38,60 %	38,70 %
Carbonate de magnésie	25,00 %	27,25 %
Matières organiques	1,65 %	0,60 %

Quoiqu'il en soit, l'analyse résultant des dosages effectuée à l'école de Strasbourg non seulement confirme bien qu'il s'agit d'hydrocarbures d'origine végétale, mais que ces végétaux, de même que ceux formant les constituants de lignite, du bassin du Minervo, non seulement sont les mêmes, mais ont aussi la même origine, c'est-à-dire qu'ils ont dû être entraînés par les eaux de ruissellement de la Montagne Noire.

#### PROBLEME DU PETROLE ET DU GAZ NATUREL

Le processus de la formation du soufre se base aussi sur une série de faits dans lesquels on fait entrer une certaine relation entre le pétrole et le charbon. On se rappelle, en effet, que le soufre a été trouvé dans un sondage effectué pour hydrocarbure.

L'hypothèse préconisée par MM. FINATON et BARABÉ (4) voit un certain rapport entre l'existence du soufre et la formation géologique l'encaissant, celle-ci ayant pris la formation d'un dôme. Ils comparent ce gisement à ceux de la Louisiane qui donnent comme matière exploitable, le gypse, le soufre, des hydrocarbures et souvent du sel.

Il est vrai que le dépôt de leur substance, pétrole et sel, s'est effectué suivant des conditions ayant entre elles un certain rapport (11). Néanmoins, on admet généralement que l'origine du pétrole est différente de celle de la houille et bien entendu de

celle du lignite, le faciès de leur bassin s'oppose du reste à la formation du bitume liquide.

D'après David WHITE (11) cela se concevrait, parce que la substance mère dont sont issues les huiles minérales consiste surtout en débris d'organisme de vie aquatique : débris de végétaux et surtout d'animaux appartenant aux formes inférieures. Ces restes forment une bouillie très riche, en substances grasses à haute teneur en produits hydrogénés fortement volatils et pauvres en oxygène.

Par contre, la matière organique, d'où proviennent les charbons contient un nombre surabondant de débris vasculaires et des restes de plantes terrestres caractérisées par des produits hydrocarbonés à teneur élevée en oxygène. Ces dépôts sont riches en substances humiques et pauvres en matières volatiles.

En général, ces deux groupes arrivent graduellement à prendre une apparence semblable bien que les roches mères du pétrole et des gaz, contrairement au lignite, soient exclusivement d'origine marine. Elles se sont formées dans l'eau chargée de sel, c'est pourquoi le chlorure de sodium est un des éléments primordiaux dont l'existence doit être signalée partout où l'on recherche le pétrole. Ces roches appartiennent à des roches noires, sulfureuses, boueuses avec pyrite, les fossiles y sont rares, car les saumures concentrées s'opposent à la vie, puisqu'elles empêchent l'accès de l'oxygène, dans les couches inférieures. Cela se passe ainsi de nos jours dans la Mer Noire, autour de laquelle se trouvent les plus riches gisements de pétrole du monde entier.

Dans la Mer Noire, avec des profondeurs dépassant 2.000 mètres par place, ce ne sont que les couches supérieures de l'eau, sur une profondeur de 100 à 200 mètres qui contiennent suffisamment d'oxy-

gène pour que la vie persiste. Toutes les eaux profondes sont empoisonnées par l'hydrogène sulfuré libéré par les bactéries du soufre. Le sédiment du fond renferme 23 à 35 % de matières organiques. Sauf les bactéries anaérobies, il est dépourvu de matière vivante.

C'est donc dans ce cas, de l'exclusion de toute vie à la base dans l'eau saumâtre, que peuvent se former les roches suffisamment riches en matières organiques pour pouvoir être considérées comme roches mère du pétrole.

On comprendra donc, que tous les sédiments organiques dans la chute qu'ils effectuent et principalement le plankton se trouvent soustraits aux attaques innombrables des organismes destructeurs ennemis du pétrole qui abondent dans tous les fonds marins et se fossilisent (11).

En général, les champs pétrolifères se trouvent dans des structures peu compliquées. Dans les régions faiblement plissées, légèrement ondulées, ce qui semble être le cas pour le bassin de Narbonne.

Par contre, les accumulations de pétrole, si elles s'y sont formées dans les anticlinaux, les dômes, ou les ondulations, ont été très souvent détruites par les phénomènes géologiques survenus postérieurement à leur formation.

Les causes de destruction, sont l'érosion, la dispersion ou de violents effets dynamiques. Ceci provoque un commencement de métamorphisme ce qui est très préjudiciable à la conservation du pétrole, sauf pour le gaz.

Le métamorphisme diminue le poids spécifique des huiles, de telle manière que seuls subsistent les champs de gaz disparaissant à leur tour; par l'augmentation du métamorphisme.

Pour le cas qui nous occupe dans le bassin de Narbonne, il semble que le pétrole ait eu une tendance à se former au sein du Stampien inférieur, tout à fait au début de la lagune saumâtre. Or, une des causes essentielles, avec le métamorphisme, de sa disparition, serait la dispersion de ses constituants beaucoup plus tard, au moment de l'envahissement de la lagune par l'eau douce. ce qui a contribué à la formation de l'anhydrite ou du gypse en faisant disparaître le sel.

Du reste, il suffit que les couches renferment du charbon, pour que l'on admette l'existence d'un métamorphisme, il est vrai très modéré. Un métamorphisme léger convertit les charbons bitumineux en variété plus dure, contenant moins de constituants volatils. Or les roches ayant reçu l'action du métamorphisme, sont dépourvues de pétrole sauf si l'huile y a pénétré postérieurement.

Quant à l'hypothèse de sa formation tout à fait au début dans la lagune, nous en avons la preuve par les travaux de MM. DURAND (9) et ASTRE (12).

Ceux de M. DURAND sur le gypse de l'oligocène de Narbonne viennent confirmer ce métamorphisme, tandis que ceux de M. ASTRE ont servi à déterminer quelques-uns des fossiles à odeur fétide, rappelant l'odeur du pétrole, ainsi que celle du bitume. Quelques cristaux de gypse examinés, renferment des traînées de matières noires, bitumineuses dans lesquelles l'analyse y décèle le carbone, l'azote, et le phosphore. La faune renfermée dans ces cristaux, comprend trois formes d'eau saumâtre et six formes d'eau douce. Ce gypse a donc conservé les restes de deux milieux biologiques bien différents. L'un vivant en milieu saumâtre dans la lagune au fond de laquelle s'est déposé le sulfate de chaux, fossiles pouvant justifier la formation du pétrole, l'autre,

plus abondant, est un milieu d'eau douce indiquant l'envahissement de la lagune par l'eau douce et par là même la disparition de tous les vestiges pouvant justifier la formation du pétrole au fond de celle-ci.

Ces fossiles ne doivent leur englobement dans le gypse qu'à leur entraînement dans la lagune par les eaux de ruissellement ou les fleuves qui y aboutissaient.

Un autre argument en faveur de l'origine du pétrole, disparu tout à fait au début de la formation de la lagune, peut être trouvé dans la présence du bitume qui provient toujours des couches de l'oligocène inférieur ayant été autrefois pétrolifères (13).

#### RESUME

La formation du soufre dans le bassin de Narbonne dépend de deux causes :

1° Par l'action réductrice en milieu anaérobie des bactéries portant sur la transformation, en sulfure par les matières charbonneuses, du sulfate ayant pris la place du chlorure de sodium, et dans l'oxydation du sulfure par l'eau oxygénée de surface.

2° Par décomposition des sulfates, grâce à des hydrocarbures d'origine végétale et par l'oxydation du sulfure par l'eau oxygénée.

Tout à fait au début, le pétrole a subi un commencement de formation, lorsque l'eau était saumâtre. Mais l'envahissement de la lagune par l'eau douce ayant entraîné des débris de végétation ainsi que des plantes terrestres, tout en contribuant à la disparition du sel par la formation du sulfate de chaux, a par là même dispersé le pétrole formé.

Nous en avons la preuve par le chlorure de sodium trouvé dans les cristaux de gypse avec les restes des constituants dépendant des milieux biologiques vivant en eau saumâtre, ainsi que par l'eau des travaux

de la mine. Le gaz doit avoir disparu par métamorphisme.

Cependant, bien qu'un sondage poussé uniquement dans l'oligocène du bassin de Narbonne doit avoir peu de chances de recouper une nappe d'huile, si on fait état des résultats du sondage de Bouquignan qui a recoupé le sel dans la même formation liasique affleurant dans la région de Moussan, si on trouvait le chlorure de sodium dans la même région et sous l'oligocène, tous les espoirs de recouper une nappe d'huile pourraient être permis.

#### GISEMENT DE MALVEZY

Des recherches particulièrement poussées ont permis de situer avec certitude l'existence du soufre dans cette région de Moussan, après les indications fournies par la coupe de TORNAL.

Les travaux ont débuté par des sondages et des puits qui ont recoupé une bonne partie de la formation.

*Sondage n° 1.* — Placé tout à fait au Nord du gisement, non loin de la route de Moussan, il a été poussé jusqu'à 31 m. 30 dans l'aquitainien composé de marnes, de conglomérats et de grès.

*Sondage n° 2.* — L'emplacement de ce sondage, appelé aussi Sondage de Sainte-Anne, est situé à 1 km. 200 au Sud du précédent, non loin du puits Saint-Hippolyte. Il a été poussé jusqu'à 281 m. 35. Des marnes généralement grises et gypsifères ont été recoupées, alors que vers 213 m. le niveau gréseux et versicolore est apparu. Le soufre et le gypse ont été trouvés entre 44 m. 50 et 74 m. 50 pour devenir très abondants entre 82 m. et 123 m. On trouve aussi les rognons de soufre cristallisés dans les calcaires marneux jusqu'à 204 mètres.

*Sondage n° 4.* — Foncé jusqu'à 117 m. dans le Stampien, celui-ci est constitué par des marnes. Sept couches de soufre formant ensemble une épaisseur utile de 37 mètres ont été recoupées entre 12 et 83 m. Les teneurs les plus intéressantes sont localisées entre 69 et 76 mètres.

*Sondage n° 10.* — Sa profondeur est de 91 mètres. Plusieurs couches de soufre ont été recoupées de 2 à 7 mètres de puissance utile représentant un ensemble de 40 mètres de minéralisation.

Après cette campagne de sondages, la reconnaissance du gisement s'est poursuivie par une série de puits. A l'un d'eux aboutissent les travaux souterrains d'exploitation. Ils n'ont rien de particulier, sauf ainsi que nous l'avons déjà fait observer que parfois des émanations d'hydrogène sulfuré se font sentir. Il s'y trouve également avec le chlorure de sodium dans les eaux de la mine.

*Puits n° 3 dit Saint-Hippolyte.* — Ce puits traverse la formation jusqu'à 120 mètres. Il a été prolongé par un sondage de 64 mètres qui ayant découvert une importante venue d'eau, l'a noyé. Le reste a été incendié par accident. Ce travail est situé non loin de la carrière de plâtre dont M. DONCIEUX a fourni la coupe que nous avons reproduite. Le soufre avec marnes et gypse est abondant entre 76 m. et 78 m. ensuite entre 84 m. et 84,76 puis entre 93 m. 30 et 93,30 et enfin entre 108,20 et 108,60. Il disparaît à 141 m. alors que les marnes versicolores et les schistes bruns (probablement bitumineux) se développent.

*Puits n° 5.* — Celui-ci n'arrive qu'à 14 m. 30. Le soufre n'y apparaît qu'à partir de 9 m. 60. Le traçage de la mine a été entamé en pleine minéralisation entre 11,70 et 13,30. La teneur moyenne du minerai est de 14,80 de soufre. Les schistes bitumineux

verts ou bruns et rosâtres à débris de feuilles et de poissons trouvés dans le soufre au fond de ce puits, donnent 13,60 % d'huile brute. L'inclinaison des couches est de 8 à 10° au N.-O. (3).

*Puits n° 6 A.* — Recoupé à 10 mètres de profondeur à laquelle il a été arrêté, une couche riche à 1 m. 50. C'est le puits dont TOURNAL a fourni la coupe.

*Puits n° 9.* — Arrêté à 8 m. 20 sur une couche de soufre par une venue d'eau.

Il faut encore signaler aux abords de l'usine une descenderie dans une couche de soufre creusée en direction du puits n° 5 dans le prolongement des travaux miniers actuels. C'est la partie la plus riche trouvée jusqu'à aujourd'hui avec 25 % de soufre.

Ainsi qu'on vient de le voir, ces travaux ont donc mis en évidence un gisement de soufre de premier ordre. Indépendamment des schistes bitumineux indiqués au fond du puits n° 5, il convient de signaler que les assises solfifères notamment dans les travaux n° 6, 8 et 9 sont associés à des marnes bitumineuses et ligniteuses dont la présence constitue un argument de plus en faveur de l'hypothèse métallogénique que j'ai exposée.

#### CONCLUSION

D'après ce que je viens d'indiquer, il est donc certain que d'importantes couches solfifères associées à des éléments (schistes bitumineux, lignite, bitume etc.), permettant de produire de l'huile par distillation existent dans l'oligocène du bassin de Narbonne. Ces couches existent avec d'importants amas de gypse dont l'utilité pour la fabrication du plâtre et surtout du soufre, ainsi que de l'acide sulfurique par des procédés récents ne sont plus à démontrer.

Il est probable qu'une sérieuse exploration du synclinal de Sigean Narbonne Coursan à l'aide de sondages judicieusement déterminés pourraient découvrir des substances semblables ou tout au moins en fixer la limite. Il n'y a aucune raison pour que l'on ne retrouve pas sur le rebord oriental du bassin en raison de la similitude stratigraphique des mêmes conditions de sédimentation les mêmes substances qui ne paraissent pas y avoir été cherchées jusqu'à aujourd'hui. On retrouve en effet dans le même ordre gypse, schiste bitumineux, débris de feuilles ou de matières végétales, de poissons, le bitume et même de l'ambre, nonobstant les émanations d'hydrogène sulfuré dans un grand nombre de sources relevées par le Service des Mines. Il y a également des sources hydrothermales, sulfurées calciques et magnésiennes. Peut-être des sondages profonds sous l'oligocène pourraient retrouver le sel disparu. Il est l'élément primordial pouvant faire naître des espérances sur la découverte du pétrole disparu.

#### TRAITEMENT DU MINERAI

Le traitement du minerai se fait à l'aide de l'une des trois méthodes suivantes : (7)

1° Par un procédé mécanique consistant à broyer le tout venant et à en séparer les particules de soufre de celles de la gangue. Ceci se fait soit électriquement, soit d'après les dimensions de chacune des particules. On utilise pour cela la fragilité du soufre qui donne au broyage une poussière plus fine.

C'est le procédé employé à l'usine installée sur le carreau de la mine. Il est basé sur la désintégration du soufre à la maille 200 auquel est adjoint un appareil mélangeur susceptible d'accroître la teneur du minerai pauvre par l'adjonction de minerai riche.

2° Par voie chimique. — On traite le minerai par des réactifs chimiques qui éliminent le soufre par dissolution et la gangue par réduction. L'une des Sociétés installées dans le pays préconise ce traitement. Il est basé sur l'association du soufre-hydrocarbure qui ne se dissout pas dans les solvants dans lesquels le soufre libre est soluble. En général, le choix du solvant se porte sur le sulfure de carbone dont la dissolution donne par évaporation un soufre jaune citron cristallisé sans trace d'hydrocarbures sulfurés. Une réalisation semi-industrielle de ce procédé qui n'était réservé jusqu'à aujourd'hui qu'au laboratoire, a été déjà réalisée. Le minerai essayé avait 24,11 % de soufre avec 1,60 % d'humidité. Après la mise en marche de l'appareil on a constaté que la teneur en soufre libre du résidu était pratiquement nulle et la perte en sulfure de carbone très faible.

3° Enfin, la méthode physique a été aussi utilisée. Celle-ci est basée sur la liquéfaction du soufre par la chaleur et sa vaporisation à des températures auxquelles la gangue résiste.

Dans le monde entier et depuis plus d'un siècle, ces trois méthodes ont été essayées au cours de nombreuses recherches.

Celle qui semble s'être imposée pratiquement est cette dernière, à cause de sa commodité et de ses avantages économiques. Elle est mise en pratique en Italie presque partout.

En chauffant du soufre, il fond, coule et se sépare de la roche. Mais pour bien réussir, il faut posséder à fond les propriétés du soufre. Celui-ci fond à 112-114° et se sépare à 447° bien qu'entre ces températures extrêmes il se vaporise assez facilement tout de même; à 214° il brûle au contact de l'air. Chauffé en vase clos et à l'abri de l'air, il est fluide lorsqu'il fond, alors que vers 160° il commence à pren-

dre une plus grande consistance pour se foncer à 220° en brun rouge à l'état visqueux, alors que vers 300° il tend à revenir fluide.

Le soufre liquide se sépare donc du stérile à la température la plus basse possible, mais la séparation n'est jamais bien complète, parce qu'une partie du soufre mouille la gangue pour y rester adhérente par capillarité. Ce soufre d'imbibition qui ne peut couler représente en moyenne 13 %. Or, un minerai réputé riche à 24 % de soufre, soit avec 76 % de gangue, pourra retenir, rapporté au poids du minerai, une moyenne de 9,88 % de soufre que l'on ne pourra recueillir que par distillation, bien qu'on ne puisse jamais réduire la perte à moins de 5 % du poids du minerai qui n'est qu'une valeur purement théorique.

La quantité de chaleur nécessaire pour traiter une tonne de soufre dans les fours même, si on y comprend celle perdue par rayonnement et refroidissement, au moment du chargement, du défournement, ainsi que l'attente relative, en utilisant le charbon au lieu de soufre lui-même comme combustible, se chiffre par 108.000 calories en moyenne. Or, comme le pouvoir calorifique du four utilisé pour cette opération est de 20.400 calories, la consommation théorique du soufre, comme combustible est de 45 kilos, soit 4,5 % du poids du minerai. On a pu arriver à ce résultat au moyen d'améliorations successives apportées au four à combustion de soufre.

### COUPES

Voici les coupes connues des puits et sondages de la région.

### PUITS SAINT-HIPPOLYTE

117 m. de profondeur. 3,10 X 2,20 d'ouverture

Epaiss. de Soufre	COTES	Détail Géologique des Terrains traversés	Analyses
0,35	0,00 à 15,00	Eboulis marnes terres végétales.	
	15,00 à 17,00	Alternances de gypses cristallisés et d'argile grise.	
	17,00 à 17,35	Soufre dans gypse.	
	17,34 à 43,50	Alternance de gypse, marnes gypseuses et argile noire.	
	43,50 à 45,00	Marnes gypseuses vertes avec gros cristaux de gypse.	
	45,00 à 46,85	Alternances de marnes grises et d'argile noire avec mince couche de soufre amorphe dans gypse.	
	46,95 à 48,00	Marnes gypseuses avec traces de soufre.	
	48,00 à 52,00	Alternance de gypse et de marnes grises.	
	52,00 à 54,80	Marnes argileuses avec gypse et traces de soufre.	
	54,80 à 57,00	Gypse avec traces de soufre.	
5,60	57,00 à 57,61	Marnes gypseuses avec traces de soufre.	
	57,61 à 58,70	Alternance de marnes et d'argiles schisteuses noires.	
	58,70 à 60,10	Schiste noir et jaune avec soufre amorphe et rognons et couches minces (forte odeur de pétrole).	
	60,10 à 60,50	Soufre dans marnes calcaires.	
	60,50 à 63,75	Marnes gypseuses et argile noire avec minces couches de gypse solifère.	
	63,75 à 64,00	Soufre en rognons dans marnes grises.	
	64,00 à 64,70	Argile noire avec traces de soufre.	
	64,70 à 64,85	Soufre en rognons dans schistes jaunes.	
	64,85 à 68,70	Alternances d'argile noire et marnes grises avec traces de soufre.	
	68,70 à 69,00	Calcaire solifère.	
10,10	69,00 à 70,00	Argile noire et marne gypseuse (odeur de soufre).	
	70,00 à 70,60	Calcaire marneux solifère.	
0,60	70,60 à 73,00	Argile schisteuse noire.	Soufre 14,40 %
	73,00 à 73,80	Soufre dans gangue calcaire.	
	73,80 à 75,20	Soufre dans argile noire.	

<i>Epaiss. de Soufre</i>	<i>COTES</i>	<i>Détail Géologique des Terrains traversés</i>	<i>Analyses</i>	
2,10	75,20 à 75,70	Argile schisteuse noire.	Soufre 12,40 %	
	75,70 à 75,95	Soufre dans gangue calcaire.		
	75,95 à 76,30	Soufre dans argile noire.		
	76,30 à 76,40	Soufre dans gangue calcaire.		
	76,40 à 78,40	Soufre en couches et en rognons dans argile noire.		
	78,40 à 81,40	Argile schisteuse noire.		
	81,40 à 84,70	Alternance de couche dans gangue calcaire et argile schisteuse bitumineuse.		
	84,70 à 86,30	Argile noire avec traces de soufre.		
	86,30 à 88,10	Schistes calcaires avec traces de soufre.		
	88,10 à 92,31	Alternance de calcaire solifère et argile schisteuse.		Soufre 14,80 %
92,30 à 93,30	Soufre cristallisé dans marne grise schisteuse.			
93,30 à 94,60	Gypse avec mouches de soufre.			
94,60 à 95,35	Calcaire en plaquette avec traces de soufre.			
95,35 à 99,00	Alternance d'argile noire et de schiste calcaire.			
13,95	99,00 à 99,15	Soufre amorphe avec calcaire.		
	99,15 à 115,00	Argile schisteuse noire avec marnes grises solifères.		
2,30	100,95 à 101,20	Calcaire en plaquettes avec soufre.	Soufre 17,00 %	
	101,20 à 101,40	Marnes avec gypse.		
	101,40 à 102,70	Calcaire en plaquettes avec traces de soufre.		
	102,70 à 103,40	Soufre et calcaire.		
13,40	103,40 à 108,20	Argiles et marnes gypseuses avec traces de soufre.	1,55	
	108,20 à 108,60	Soufre avec gangue calcaire.		
	108,60 à 114,80	Argile et marne gypseuse avec traces de soufre.		
	114,80 à 114,95	Gypse dans argile noire.		
1,55	114,95 à 116,30	Marnes gypseuses avec traces de soufre.	FOND DU PUITS. Puissance utile du solfatare 57,46.	
	116,50 à 117,20	Marnes grises feuilletées.		

SONDAGE DE SAINTE-ANNE

0 00 à 4 10	Terre végétale.
4 00 à 8 00	Argile et gypse.
8 00 à 27 00	Schistes et marnes.
27 00 à 43 00	Argile, schistes, marnes avec traces de soufre.
43 50 à 44 50	Argile, gypse et soufre.
44 50 à 47 00	Calcaire argile bitumineuse.
47 00 à 63 00	Argile soufre et calcaire bitumineux.
63 00 à 82 00	Calcaire bitumineux, sable et soufre.
82 00 à 95 00	Calcaire bitumineux.
95 00 à 97 00	Soufre.
97 00 à 100 00	Argile, schistes et marnes.
100 00 à 149 00	Gypse dans argile.
149 50 à 150 50	Calcaire bitumineux, sable pétrolifère, eaux.
150 50 à 157 00	Argile et gypse.
157 00 à 174 00	Schistes et marnes.
174 00 à 176 00	Sables et bitumes.
176 00 à 180 00	Soufre dans argile.
180 00 à 281 00	Schistes bitumineux.

SONDAGE N° 10

*Exécuté en 1933*

0 00 à 3 00	Terre végétale.
3 00 à 7 00	Soufre dans marne.
7 00 à 7 50	Gypse.
7 50 à 92 00	Intercalations de soufre dans marne schistes et argiles.

PUITS N° 9

*Exécuté en 1933*

0 00 à 2 00	Terre végétale.
2 00 à 4 00	Soufre dans marne.
4 00 à 7 00	Argile.
7 00 à 8 00	Soufre dans marne.

SONDAGE N° 4

*Exécuté en 1933*

0 00 à 2 00	Terre végétale.
2 00 à 4 00	Soufre dans marne.
4 00 à 12 00	Argile avec gypse.
12 00 à 27 00	Soufre dans marne.
27 00 à 32 00	Schiste et marne.
32 00 à 38 00	Soufre dans marne.

38 00 à 43 00	Argile noire.
43 00 à 47 00	Soufre dans marne.
47 00 à 52 00	Argile noire.
52 00 à 54 00	Soufre dans marne.
54 00 à 56 00	Banc d'argile.
56 00 à 63 00	Soufre dans marne.
63 00 à 69 00	Argile noire bitumineuse.
69 00 à 72 00	Soufre dans marne.
72 00 à 76 00	Argile bitumineuse.
76 00 à 86 00	Soufre dans marne.
86 00 à 94 00	Argile bitumineuse.
94 00 à 117 00	Calcaire.

PUITS N° 6

*Exécuté en 1933*

0 00 à 3 00	Terre végétale.
3 00 à 5 00	Soufre dans marne.
5 00 à 8 00	Gypse dans argile.
1 50 8 00 à 10 00	Soufre dans marne.
10 00 à 13 00	Soufre dans calcaire bitumineux.

PUITS N° 6

*Coupe fournie par TOURNAL en 1829*

- 1 Dépôt quaternaire de la plaine.
- 2 Argile schisteuse jaunâtre avec cristaux de gypse, divisés en trois lits de gypse cristallisé de 0,05 chaque (0,33).
- 3 Lit de silex avec soufre terreux cristallisé.
- 4 Argile gypseuse avec veine de gypse de 0,08 et veinules de soufre (0,32).
- 5 Argile compacte avec grands cristaux de gypse limpide.
- 6 Marnes argileuses et gypse contournés.
- 7 Argile compacte avec cristaux de gypse.
- 8 Marne gypseuse et cristaux de gypse disséminés.
- 9 Marne rubannée avec petite veine de soufre déposée dans le sens des feuillets.
- 10 Marne schisteuse comme n° 8.
- 11 Marne dure schisteuse rubannée très bitumineuse.
- 12 Argile tendre avec rognons de soufre aplatis de 0,02 formant deux lits discontinus. C'est le gisement de soufre le plus riche.
- 13 Couches de gypse de 0,08 donnant du bon plâtre.

SONDAGE DE COURSAN

*pour rechercher l'eau potable (19)*

0 00 à 12 00	Terres végétales.
12 00 à 19 00	Sables et cailloux roulés

19 00 à 31 00	Marne jaune éboulable.
31 00 à 33 00	Calcaire à Helix.
33 00 à 145 00	Marne rouge et bleue avec débris de plantes végétales et gypse.
145 00 à 155 00	Calcaire fissuré d'eau.

Un litre de cette eau a fourni l'analyse suivante.

Acide carbonique	2 gr. 9700
Acide silicique	0 gr. 0227
Acide sulfurique	0 gr. 6458
Acide phosphorique	traces
Chlore	0 gr. 3700
Chaux	0 gr. 4720
Magnésie	0 gr. 3720
Soude	0 gr. 9331
Potasse	0 gr. 0115
Lithine	traces
Oxyde de fer	0 gr. 0070
Oxyde de manganèse	0 gr. 0005
Arsenic	traces

5 gr. 8066

Après une demi-heure d'ébullition, la chaux et la magnésie de la dolomie peuvent rester en dissolution dans l'eau de ce sondage; on peut considérer qu'elles s'y trouvent à l'état de sulfate et dans ce cas, la composition de cette eau est certainement la suivante :

Bicarbonate de chaux	1 gr. 0157
Bicarbonate de magnésie	0 gr. 3313
Bicarbonate de soude	0 gr. 7495
Bicarbonate de potasse	0 gr. 0222
Bicarbonate de lithine	traces
Bicarbonate de fer	0 gr. 0140
Bicarbonate de manganèse	0 gr. 0010
Sulfate de soude	0 gr. 6888
Sulfate de chaux	0 gr. 1850
Sulfate de magnésie	0 gr. 2250
Sulfate de potasse	0 gr. 0301
Phosphate de chaux	traces
Arseniate de chaux	traces

3 gr. 8626

Un litre d'eau contient 1 gr. 266 d'acide carbonique avec une légère odeur d'hydrogène sulfuré.

R. ESPARSEIL.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 DONCIEUX. — Monographie Géologique et Paléontologique des Corbières-Orientales.
- 2 DE SAPORTE. — Dans Viguièr. Etudes Géologiques du département de l'Aude.
- 3 ESTIVAL et SCHNEEGANS. — Gisement de soufre natif des bassins oligocènes du Midi de la France. Congrès des Mines 1935.
- 4 FINATON. — Revue Pétrolifère 1931. (18 janvier).
- 5 BARABÉ. — Annales de l'Office National des Combustibles Liquides 1931.
- 6 DONCIEUX. — Réunion extraordinaire de la Société Géologique de France. (28 septembre 1913).
- 7 GATTO. — Mémoire de l'Industrie Minérale au sujet du Congrès International de la Métallurgie. 1935.
- 8 MARIN. — Importance scientifique et industrielle d'une grande ride du socle Pyrénéen. Congrès International des Mines 1935.
- 9 DURANT et ROUANET. — Sur la montagne de sel gemme de Bouquignan. Bull. Soc. Et. Scient. de l'Aude. 1921.
- 10 SCHNEEGANS. — Le problème de la réduction du soufre par les bactéries en présence d'hydrocarbures ou de matières charbonneuses et l'origine du pétrole dans la France méridionale. Congrès International des Mines. 1935.
- 11 WATERSCHOOT. — Pouvons-nous espérer découvrir du pétrole et des sources de gaz naturel exploitable dans les formations pa-

- léozoïques en Europe. Congrès International des Mines 1935.
- 12 ASTRES. — La Faune Stampienne incluse dans les cristaux de gypse de Portel. Bull. Soc. Et. Scient. de l'Aude. 1924.
  - 13 ROQUES. — Le calcaire asphaltique du Pont du Château. Congrès International des Mines. 1935.
  - 14 TOURNAL. — Journal de Pharmacie. Bulletin Universel des Sciences. 1829.
  - 15 Feuille de Narbonne.
  - 16 DURAND. — Sur les cristaux de gypse à fossiles inclus et sur l'origine des pétroles. C. R. Soc. Géologique de France (18 janv. 1920).
  - 17 DURAND. — Sur l'âge et le mode de formation des gypses réputés triasiques des Corbières. C. R. Société Géologique de France. (8 novembre 1920).
  - 18 DURAND. — Sur des coquilles fossiles en inclusion dans les cristaux de gypse limpide de l'oligocène de Narbonne. C. R. Académie des Sciences (16 juin 1913).
  - 19 BOURREL. — Coupe géologique et analyse du sondage de Coursan. Bull. Soc. Et. Scient. de l'Aude. 1903.

Décembre 1941.

**GEOLOGIE**  
*sur les Bryozoaires Siluriens*  
*de la Montagne Noire*

par

**Ferdinand PRANTL**

---

Le matériel étudié des différentes localités du versant méridional de la Montagne Noire : Est de la Grange du Pin (Nord-Ouest de Gabian) et Mont Glauzy (3 km. au Nord-Est de Gabian) dans l'Hérault, Villeneuve-Minervois et point coté 523 (2 km. au Nord-Est de Limousis) dans l'Aude. Les échantillons ont été recueillis par M. Thoral qui me les a communiqués, en même temps qu'il m'a fourni toutes les indications utiles concernant les gisements et leur position stratigraphique.

A l'Est de la Grange du Pin dans les grès à Bryozoaires qui terminent les quartzites caradociens à Calumella Boisseli Berg, et dans les calcaires ashgilliens à Nicolella Actoniae Sow, on trouve des représentants des genres Batostona Chasmatoporella, Dekayia, Graptodictya, Hallopora, Homotrypella, Prasopora et Ptylodictya. Dans l'ordovicien supérieur du Mont Glauzy, il y a des Batostoma, Prasopora et Hallopora, identiques à ceux du gisement de la Grange du Pin. L'étude des Bryozoaires de ces deux localités ne permet pas de constater une différence stratigraphique importante entre les grès attribués au Caradoc. str. et les calcaires en plaquettes rapportés à l'Ashgillien. Les Bryozoaires des environs de Ville-

neuve-Minervois appartiennent, semble-t-il, aux mêmes formes et sont du même âge.

Le gisement situé au Nord des grottes de Limousis et qui est caractérisé par la découverte isolée de représentants des genres Semicoscium et Fistulipora doit être placée à part : il pourrait être plus récent que les autres gisements, ainsi que sa position sur le terrain le laissait prévoir. En effet, le genre Semicoscium Prout est encore inconnu dans l'ordovicien, mais ses représentants sont communs dans le Gothlandien et dans le Dévonien, il en est de même pour le genre Fistulipora Mr Coy, dont une seule espèce a été signalée dans l'Ordovicien de la Baltique. Quoi qu'il en soit, l'examen de la faune de Bryozoaires de Limousis ne laisse apparaître encore aucune relation avec l'association à Bryozoaires des autres gisements languedociens.

En général, la faune des Bryozoaires de la Montagne Noire est caractéristique par la nette prédominance des Trepostomes. Elle est bien semblable à la faune du Caradoc des Alpes carniques et spécialement à celle de la région du Pallon di Pizull, Ugwa, Capolalgo, et à celle de la série des Hochwipfelschiten de la région du Hohe Trieb décrites récemment par Nelkhoroshev. Dans les Alpes carniques, comme dans la Montagne Noire, le trait caractéristique consiste dans l'abondance des représentants de la famille des Halloporidae Bassler et de celle des Prasoporidae Ulrich. Les Hallopora et les Prasopora de la Montagne Noire se rapprochent particulièrement de H. Taramelli V. de R et de P. fistuliporoides V de R décrites par Vinassa de Regny de la région du Pallon di Pizull. Chasmatoporella metzi Nekh espèce typique des Hochwipfelschichten du Hohe Trieb est présente dans le Caradoc de Gabian, où l'on trouve aussi un Graptodictya voisin de la forme décrite par Nekho-

toshew du Hohe Trieb et un Ptilodictya voisin de Pt. exgrappe lanceolata Goldf de la même région.

Les Bryozoaires de l'Espagne, de l'Afrique du Nord et du Nord de la France sont encore si peu connus qu'on ne peut les comparer avec ceux de la Montagne Noire.

Je n'ai pas trouvé de relation certaine entre les riches faunes de Bryozoaires de l'Ordovicien Anglais et bohémien et celles du Caradoc languedocien. Les genres *Fistulipora* et *Graptodictya* sont communs à la Montagne Noire et aux régions baltiques.

Au point de vue stratigraphique et paléontologique, un fait intéressant à retenir est la présence au Nord de Gabian, du genre *Dekayia* M. E. et H.; jusqu'à ce jour, ce genre n'était connu que dans le Cincinnatien de l'Amérique du Nord.

En résumé, l'étude paléontologique entreprise, prouve l'existence d'une association de Bryozoaires de composition homogène dans tout l'Ordovicien supérieur languedocien. Cette association est analogue à celle connue dans le Caradoc des Alpes carniques, elle est nettement différente de celles décrites en Angleterre, en Bohême et dans les régions baltiques. Dans le Gothlandien-Dévonien du Nord de Limousis, existe une autre association à Bryozoaires moins bien connue que celle du Caradoc; les relations entre ces deux faunes sont encore obscures.

(Extrait des Comptes-Rendus des Séances de l'Académie des Sciences, T. 208. P. 1415. Séance du 1er mai 1939).

### COMMUNICATIONS

faites au cours des Séances en 1941

M. BARTHÈS. — Allocution du Président sortant .....	VIII
M. le docteur BOYER. — Le Passage à Azille de la Reine d'Espagne, Elisabeth Farnèse .....	XXVII
Une découverte archéologique à Trèbes .....	XXXVII
M. CERTAIN. — Sur un denier de Melgueil. Le Centenaire du Pont-Neuf.....	XL
Sur une monnaie de Tarragone.....	XLIV
Les milliaires de la Clotte, à Roquefort-des-Corbières .....	LXI
M. le docteur COURRENT. — Don d'un poids de Carcassonne.....	XXXI
Analyse du répertoire archéologique du département de l'Aude, de M. le docteur Boyer .....	XLVII
Remise du manuscrit sur la famille Treilles-Gléon-Durban .....	LX
Analyse de l'ouvrage de M. Morel, sur la Cité de Carcassonne.....	LXIII
Note sur les Bruyères, Seigneurs de Puivert .....	LXXVI
M. ESPARSEIL. — L'âge du bronze et la légende de l'Atlantide .....	XX
Analyse de travaux géologiques de MM. Thorat et Prantzl .....	XLIX
M. Antoine FAGES. — La grotte sépulcrale du Cingla, complément sur la callais... Un gisement de Lophiodons à Pennautier .....	XXXIV
Les géants légendaires du Lauquet.....	LXI
M. Pierre FAGES. — Une addition au catalogue des Coléoptères de L. Gavoy: le Rhynchites Betuleti .....	LXIV
Sur les Buprestes .....	XXV
.....	XXXV
M. Ramière de FORTANIER. — Recherches préhistoriques en Lauragais.....	XXXI
Gisement néolithique au Sévillé, entre Pexiora et le Villasavary.....	LXV
Le tombeau de Saint-Hilaire.....	LXXIV

M. le docteur Grou. — La croisière sur le Canal du Midi .....	LXXIII
M. R. HYVERT. — Analyse de la monographie de M. le docteur Picheire sur l'église de Formiguères .....	XXX
Analyse de l'ouvrage de M. de Fortanier : les Droits Seigneuriaux dans la Sénéchaussée de Lauragais .....	XXXIII
A propos de la Callais .....	XL
Reconnaitances d'Ouveillan .....	XLIII
Compte-Rendu du Congrès de la Fédération Historique du Languedoc-Méditerranéen-Roussillon .....	XLVI
Les Honneurs Funèbres du Roy Louis XIII faites par la ville et diocèse de Carcassonne en 1643 .....	LII
La remise à la Bibliothèque de Narbonne du manuscrit de M. le docteur Courrent sur la famille Treilles-Gléon-Durban .....	LXIII
Sur un ouvrage de l'intendant Basville	LXXI
Analyse du mémoire de M. Esparseil : Métallogénie des gisements aurifères du Midi de la France .....	LXXIV
M. MAFFRE. — Notes sur la Lagaste .....	LXXIX
M. MESNARD. — Fels Marocains Alaouides, des collections de la Société .....	LXIX
Compte-Rendu de la Revue Tunisienne.	LXXIV
Les dinars Almohades du Musée de Carcassonne .....	LXXVI
M. MONDIÈS. — Allocution d'installation à la Présidence .....	XVI
Don d'une collection d'hippocampes .....	XXXIX
Don d'objets en bronze et de coquillages	LXI
M. MONTANÉ. — Sur une monnaie arabe...	LXXIX
M. Maurice NOGUÉ. — Bronzes romains de Trajan, de Gordien III et de Gratien...	LXVI
M. PERROUTY. — Recherches radiesthésiques.	XXV
M. RIVALS. — Le moulin del Rey, près de Montlouis .....	XXVIII
Don d'une médaille commémorative de la construction du Pont-Neuf .....	LXXIII

## COMMUNICATIONS

*faites au cours des Séances en 1942*

BOYER (Docteur Ch.). — Le manuscrit de M. le docteur Courrent, sur la Généalogie de Treilles-Gléon-Durban .....	CIX
Les anciennes églises de Villarlong .....	CXXIV
La Monographie de M. le docteur Courrent sur Rennes-les-Bains .....	CXXXI
BRUNETON. — Sur la rue Saint-Antoine-du-Tau, à Toulouse .....	CXXVIII
CANNAC (Docteur). — Allocution d'installation à la Présidence .....	XC
Analyse de l'ouvrage de M. Casteret : « Le Christ et les Grottes » .....	CXIX
Eloge funèbre de M <sup>e</sup> Osmin Nogué .....	CL
CASTEL (Eugène). — Sur un jeton ancien de la Ville de Narbonne .....	CII
CERTAIN. — Sur une monnaie de l'an III... Poids de Toulouse de 1225 .....	CXII CXV, CXXII
Une monnaie de Henri III frappée après sa mort .....	CXXIV
Balance d'essayeur .....	CXXVIII
Bronzes d'Hadrien et de Marc-Aurèle.	CXLV
Marteau de porte d'Aigues-Vives (XVI <sup>e</sup> siècle) .....	CLII

COURRENT (Docteur). — Compte-rendu d'ouvrage : « Codifications et usages locaux dans l'Aude » .....	CXIV
La Chambre de Condé à Durban.....	CXIX
Compte-rendu des observations recueillies par M. Gabrol et note sur les documents de Madame Cartier .....	CXLVI
CRÉBASSOL. — Curieux cas tératologique chez une alouette .....	XCVI
Captures d'oiseaux rares .....	CVI
Utilisation du formol en taxidermie...	CXIV
ESPARSEIL. — Hache en grès de la Caunette (Hérault) .....	XCVI
Formation du soufre et du pétrole dans l'oligocène du bassin de Narbonne.....	CI
Mispickel aurifère de Las Corbos, district de Maisons, minéral complexe de La Canal, et lignite de la concession d'Agel .....	CXLIII
FAGES (Antoine). — Captures de coléoptères rares .....	CVII
Don de pièces préhistoriques.....	CXIV
Trouvaille archéologique à la Bourdette.	CLII
FORTANIER (Ramière de). — Le tombeau de Combes à Castelnaudary.....	CV, CXXIX
L'Histoire de l'Aude éclairée par la Toponymie .....	CVII

Un voleur changé en bourreau, histoire castelnaudarienne du XVI <sup>e</sup> siècle.....	CXLII
HYVERT (Roger). — Etat des feux du diocèse de Saint-Papoul en 1394.....	CXIII
Un registre de notaire d'Aupoul-Mazamet (1600-1602) .....	CXX
Le Congrès de la Fédération Historique du Languedoc méditerranéen .....	CXXV
La Recherche Générale du diocèse de Saint-Papoul en 1538 .....	CLII
MESNARD. — Dirhem d'Ali (collection Giboulet) .....	CX
Dirhem de Persépolis (Musée de Carssonne) .....	CXI
Un fels bilingue du VIII <sup>e</sup> siècle (collection Barthès) .....	CXXXVIII
Le mariage à Carcassonne du comte de Poitiers, en 1360 .....	CL
MONDIÈS. — Allocution du Président sortant	LXXXV
MONTANIÉ. — Monnaies d'Ornaisons.....	CXXIX
NOGUÉ (M <sup>e</sup> Maurice). — Note sur un denier de Marc-Antoine et un double-sou de Perpignan .....	XCVII
Sur une poterie de la Lagaste.....	CVII

Une monnaie de 1590 à l'effigie de  
Henri III ..... CXV

PUECH-MILHAU (Madame). — Les Audois en  
Abyssinie ..... CIII

RIVALS. — Généalogie de la famille Télinge. CXXXIV

SARRAND (Jean). — Les fouilles du château  
de Couffoulens ..... CXXII

## TABLE DES MATIÈRES

*contenues dans le Tome XLVI*

Modifications aux Statuts ..... II

### PREMIÈRE PARTIE

Membres nouveaux 1941-1942 ..... IV

Membres décédés en 1941 et 1942 ..... VI

Administration de la Société en 1941 ..... VII

Procès-Verbaux des Séances de 1941 ..... VIII

Renouvellement du Bureau pour 1942 ..... LXXX

Procès-verbaux des Séances de 1942 ..... LXXXI

Renouvellement du Bureau pour 1943 ..... CL

Situation financière de la Société à fin 1941 et 1942 ... CLI

### DEUXIÈME PARTIE

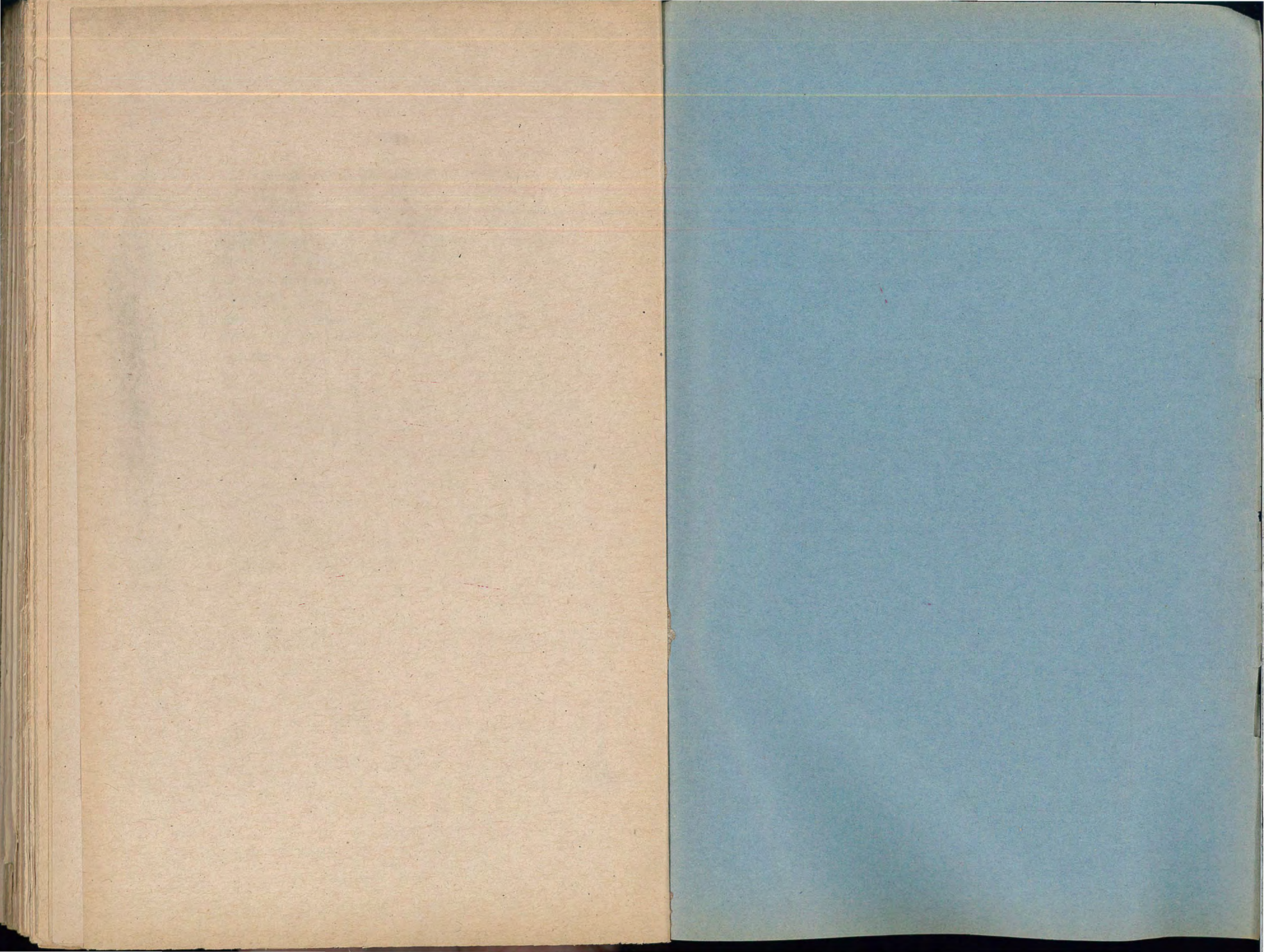
#### *Rapports sur les Excursions de la Société*

**Docteur Jean Blanc.** — Une Visite de la Société  
d'Etudes Scientifiques de l'Aude à l'Hôpital Général de  
Carcassonne, le 31 mai 1942 ..... 1

TROISIÈME PARTIE

<b>Docteur Paul Courrent.</b> — Notes Généalogiques sur la famille de Calouin de Tréville, établie en Languedoc depuis 1550.....	14
<b>Docteur Coulouma.</b> — Le Libron et la Capture d'Autignac.....	27
<b>Madame Puech-Milhau.</b> — Un Centenaire : Voyageurs Audois en Abyssinie, 1833-1842.....	43
<b>Michel Martinez.</b> — Etude d'un Procès-Verbal portant remise des Vigies de la Vieille Nouvelle et de Montoulieu (département de l'Aude) à l'Administration des Douanes, 18 nivôse an X (8 janvier 1802). ....	89
<b>Raymond Esparsell.</b> — Etude sur l'Existence du Soufre et l'Origine du Pétrole dans l'Oligocène du Bassin de Narbonne.....	98
<b>Ferdinand Prantl.</b> — Géologie : « Sur les Bryozoaires Siluriens de la Montagne Noire ».....	132

FIN



## ÉDITIONS DE LA SOCIÉTÉ

---

- La Montagne Noire** de F. DAVID, ouvrage  
richement illustré ..... 35 francs
- La Flore de l'Aude** par Gaston GAUTIER ,  
Préface de Léonce MARTY..... 25 francs
- Histoire du Clergé de l'Aude de 1789  
à 1803** par le Chanoine SABARTHÈS..... 40 francs
- Monographie Historique, Scientifique,  
Thermale et Touristique de Rennes-  
les-Bains,** par le Docteur COURRENT..... 30 francs

*En vente :*  
*au Syndicat d'Initiative de l'Aude*  
**CARCASSONNE**



Les Numéros existants des 43 premiers tomes du Bulletin de la Société sont en vente au Secrétariat de la Société au prix de 30 frs par Volume.